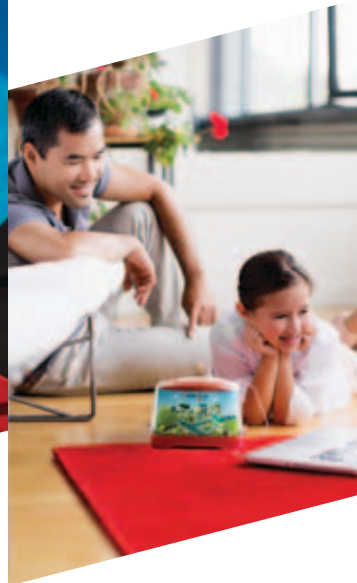


# Rapport annuel 2012



**BANQUE  
NATIONALE**

# EN BREF

---

La Banque Nationale du Canada propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'affaires – Particuliers et entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – avec un actif de plus de 177 milliards de dollars en date du 31 octobre 2012.

La Banque Nationale, qui compte sur une équipe de près de 20 000 employés, offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des grandes sociétés, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance ainsi que la gestion de patrimoine.

La Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et le partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est desservie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

|     |                                                  |
|-----|--------------------------------------------------|
| 2   | Message du président et chef de la direction     |
| 5   | Message du président du conseil d'administration |
| 6   | Architecture de gouvernance                      |
| 7   | Responsabilités clés des comités du Conseil      |
| 8   | Conseil d'administration                         |
| 9   | Bureau de la présidence                          |
| 11  | Rapport de gestion                               |
| 87  | États financiers consolidés audités              |
| 200 | Données relatives aux exercices antérieurs       |
| 202 | Renseignements à l'intention des actionnaires    |

## FAITS SAILLANTS

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* et énoncées dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Il s'agit des premiers états financiers consolidés annuels préparés conformément aux IFRS et l'IFRS 1 – *Première application des Normes internationales d'information financière* a été appliquée. Pour plus d'information, se reporter à la note 33 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel.

|                                                                                                     | 2012                      | 2011                      | Variation %        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>Résultats d'exploitation</b><br>(en millions de dollars canadiens)                               |                           |                           |                    |
| Revenu total                                                                                        | 5 313 \$                  | 4 666 \$                  | 14                 |
| Résultat net                                                                                        | 1 634                     | 1 296                     | 26                 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque                                              | 1 561                     | 1 224                     | 28                 |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires                     | 24,5 %                    | 20,2 %                    |                    |
| <b>Par action ordinaire</b> (en dollars)                                                            |                           |                           |                    |
| Résultat – de base                                                                                  | 9,40 \$                   | 7,00 \$                   | 34                 |
| Résultat – dilué                                                                                    | 9,32                      | 6,92                      | 35                 |
| <b>EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS <sup>(1)</sup></b>                                            |                           |                           |                    |
| <b>Résultats d'exploitation</b><br>(en millions de dollars canadiens)                               |                           |                           |                    |
| Revenu total                                                                                        | 4 915 \$                  | 4 657 \$                  | 6                  |
| Résultat net                                                                                        | 1 396                     | 1 305                     | 7                  |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque                                              | 1 323                     | 1 233                     | 7                  |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires                     | 20,7 %                    | 20,9 %                    |                    |
| <b>Par action ordinaire</b> (en dollars)                                                            |                           |                           |                    |
| Résultat – de base                                                                                  | 7,93 \$                   | 7,26 \$                   | 9                  |
| Résultat – dilué                                                                                    | 7,86                      | 7,18                      | 9                  |
| <b>Par action ordinaire</b> (en dollars)                                                            |                           |                           |                    |
| Dividendes déclarés                                                                                 | 3,08 \$                   | 2,74 \$                   |                    |
| Valeur comptable                                                                                    | 40,04                     | 35,65                     |                    |
| Cours de l'action                                                                                   |                           |                           |                    |
| haut                                                                                                | 81,27                     | 81,44                     |                    |
| bas                                                                                                 | 63,27                     | 64,86                     |                    |
| clôture                                                                                             | 77,18                     | 71,14                     |                    |
| <b>Situation financière</b><br>(en millions de dollars canadiens)                                   | <b>Au 31 octobre 2012</b> | <b>Au 31 octobre 2011</b> | <b>Variation %</b> |
| Actif total                                                                                         | 177 903 \$                | 166 854 \$                | 7                  |
| Prêts et acceptations                                                                               | 90 922                    | 80 758                    | 13                 |
| Dépôts                                                                                              | 93 249                    | 85 562                    | 9                  |
| Dette subordonnée et capitaux propres                                                               | 10 710                    | 9 505                     | 13                 |
| Ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III <sup>(2)</sup> | 7,3 %                     | 7,6 %                     |                    |
| Ratios de fonds propres selon Bâle II <sup>(2)</sup>                                                |                           |                           |                    |
| catégorie 1                                                                                         | 12,0 %                    | 13,6 %                    |                    |
| total                                                                                               | 15,9 %                    | 16,9 %                    |                    |
| Ratios de fonds propres selon Bâle I <sup>(2)</sup>                                                 |                           |                           |                    |
| catégorie 1                                                                                         | 11,0 %                    | 11,1 %                    |                    |
| total                                                                                               | 14,6 %                    | 14,1 %                    |                    |
| Prêts douteux, déduction faite des provisions individuelles et collectives                          | (190)                     | (201)                     |                    |
| en % des prêts et acceptations                                                                      | (0,2) %                   | (0,2) %                   |                    |
| Couverture d'intérêts                                                                               | 12,23                     | 10,60                     |                    |
| Couverture de l'actif                                                                               | 3,45                      | 3,83                      |                    |
| <b>Autres renseignements</b>                                                                        |                           |                           |                    |
| Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice (en milliers)                                         | 161 308                   | 160 474                   |                    |
| Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits                                                  | 23 180                    | 23 588                    |                    |
| Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)                                         | 12 450                    | 11 416                    |                    |
| Actifs sous administration et sous gestion (en millions de dollars canadiens)                       | 232 953                   | 242 995                   |                    |
| Nombre d'employés                                                                                   | 19 920                    | 19 431                    | 3                  |
| Nombre de succursales au Canada                                                                     | 451                       | 448                       | 1                  |
| Nombre de guichets automatiques                                                                     | 923                       | 893                       | 3                  |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

(2) Aucun retraitement pour le passage aux IFRS n'a été effectué aux données de 2011.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nous avons plusieurs raisons d'être satisfaits de l'exercice 2012 de la Banque Nationale.

Malgré une conjoncture difficile, nos priorités stratégiques ont bien progressé et nos résultats financiers ont surpassé ceux du précédent exercice tant pour notre résultat net que pour nos revenus. Nos actionnaires ont bénéficié de deux majorations du dividende et d'un rendement total supérieur. Au-delà des indicateurs stratégiques et financiers, notre Banque se distingue également en tant qu'employeur de choix et champion des marchés des capitaux canadiens et ce, tout en contribuant généreusement à des œuvres caritatives qui lui tiennent à cœur.

### Résultats financiers records

Excluant les éléments particuliers, le résultat net de l'exercice terminé le 31 octobre 2012 s'élève à 1 396 M\$, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice antérieur. Le résultat dilué par action augmente de 9 % à 7,86 \$. Les revenus totaux excluant les éléments particuliers s'élèvent à 5 087 M\$, en progression de 5 %. Ces chiffres marquent de nouveaux sommets pour la Banque Nationale et un dixième exercice consécutif record de performance financière.

La Banque Nationale est bien capitalisée avec un ratio de capital de catégorie 1 selon Bâle II de 12,0 % et un ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III de 7,3 %. Nous nous situons aussi parmi les premières institutions financières dans le monde pour la qualité du crédit. Ces critères et d'autres témoignent de la solidité financière de la Banque Nationale, solidité consacrée par une cinquième place au classement mondial 2012 de *Bloomberg Markets* et une troisième au palmarès nord-américain de ce magazine.

Nos actionnaires ont profité de cette performance. En effet, nous avons été la première banque canadienne à hausser son dividende au sortir de la crise financière de 2009, après avoir été la seule à ne pas diluer la valeur de ses actions ordinaires par une nouvelle émission. Depuis, notre dividende trimestriel a été majoré cinq fois, la plus récente hausse ayant été décrétée lors de la réunion du conseil d'administration de décembre 2012. À compter de l'exercice 2013, il sera de 0,83 \$ par action. Cela représente 11 % de plus qu'au début de l'exercice 2012 et 34 % de plus que son niveau de 2010. Tant en 2011 qu'en 2012, la Banque a racheté des actions ordinaires par offre publique dans le cours normal des activités afin d'annuler l'impact des émissions effectuées dans le cadre de son régime d'options d'achat d'actions. Tout gain éventuel non récurrent réalisé par les recouvrements de valeur des billets restructurés liés au portefeuille de PCAA sera versé aux actionnaires dans le cadre du programme de rachats d'actions ordinaires.

La Banque a également offert un rendement total supérieur à ses actionnaires grâce à l'une des meilleures performances parmi les grandes banques canadiennes sur une période d'un an et se classant première sur les horizons de cinq et dix ans. La Banque Nationale est indéniablement un chef de file en ce qui a trait à la création de valeur à long terme pour ses actionnaires.

### Des banquiers disciplinés et centrés sur leur métier

Les bons résultats financiers de l'exercice 2012 et des dix dernières années sont liés en grande partie à la croissance interne de nos trois grands secteurs d'exploitation – Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Tout en assurant une forte croissance de nos activités au Québec, nous avons élargi notre empreinte pancanadienne dans ces trois secteurs, et plus particulièrement dans les deux derniers. Fait tout aussi important, cette hausse s'est réalisée en maintenant une excellente qualité de nos portefeuilles de crédit avec des ratios de pertes sur créances qui figurent parmi les meilleurs du secteur bancaire.

Ces résultats reflètent la discipline de toute notre institution à centrer notre approche sur les fondements du métier de banquier, soit bâtir de solides relations, gérer efficacement les risques et assurer des processus et une technologie en ligne avec les besoins de nos clients. L'initiative *un client, une banque* lancée en 2009 consolide nos assises et porte davantage l'expertise du métier de banquier au cœur de nos activités. Notre attachement à ces principes fondamentaux et notre discipline professionnelle demeureront des atouts d'importance face à la concurrence qui prévaudra dans le contexte de la conjoncture macroéconomique plus difficile attendue au cours des 12 à 24 prochains mois.

### Bâtir la relation-client

Notre réussite repose sur la qualité des relations que nous bâtissons avec nos clients. Dans le cadre de l'initiative *un client, une banque*, nous avons transformé le réseau de distribution du secteur Particuliers et Entreprises en augmentant les effectifs de première ligne, en ajoutant et en rénovant des succursales, en établissant de nouveaux canaux et en intensifiant la formation du personnel. Durant l'exercice 2012, d'autres mesures ont été prises pour rehausser l'expérience-client, telles que la promesse d'être « la banque qui s'occupe vraiment de ses clients » que nous avons publicisée dans l'une de nos campagnes les plus remarquées de ces dernières années.

Ces efforts et bien d'autres ont amélioré certains indicateurs clés. Notamment, la croissance des volumes des prêts et des dépôts et du nombre de nouveaux clients, la réduction de l'attrition de la clientèle, le développement des ventes croisées, et l'augmentation des indices de fidélité et de satisfaction. Ces tendances favorables ont été confirmées de source indépendante dans l'édition 2012 de l'enquête mesurant la satisfaction de la clientèle menée par *J.D. Power and Associates*. La Banque Nationale se classe deuxième parmi les six grandes banques canadiennes et affiche, parmi ses pairs, la meilleure amélioration année après année du taux de satisfaction de la clientèle.

Tirant parti de ses relations sur les marchés des titres à revenus fixes, le secteur Marchés financiers s'est hissé aux premiers rangs dans le domaine des émissions de titres d'emprunt publics et privés au Canada. Nous sommes également un joueur de premier plan dans le financement par actions et les fusions et acquisitions d'entreprises de taille moyenne du secteur de l'énergie dans l'Ouest canadien. De plus, notre leadership dans plusieurs grandes transactions internationales de sociétés ouvertes québécoises en 2012 témoigne de la qualité des relations avec nos clients et de notre position dominante sur ce marché.

Pour la suite, nous prévoyons d'autres mesures susceptibles de nous aider à nouer et à cultiver des rapports étroits avec notre clientèle au fil du déploiement de l'initiative *un client, une banque*.



**« Notre approche centrée sur les fondements du métier de banquier et notre rigueur professionnelle nous assurent un avantage concurrentiel maintenant et pour les années à venir. »**

## Gestion des risques

Parmi ses pairs canadiens, la Banque est reconnue pour la qualité supérieure de son portefeuille de crédit, témoignage éloquent de sa rigueur et de sa discipline. Nos prêts consentis aux particuliers représentent environ deux tiers de notre portefeuille global alors que les prêts aux entreprises et aux grandes sociétés comptent pour 23 % et 10 % respectivement. Dans chacun de ces segments, nos créances sont bien diversifiées et soutenues par des actifs de qualité.

Le secteur Particuliers et Entreprises a développé son portefeuille de prêts hypothécaires et personnels à un rythme supérieur à la moyenne, tout en préservant un ratio de pertes sur créances plus faible que ceux de tous nos pairs. Nos prêts aux entreprises sont diversifiés dans un large éventail de secteurs et demeurent dans des domaines que nous connaissons bien. Les nouvelles directives fédérales sur le crédit hypothécaire et le ralentissement de l'économie laissent présager une réduction du volume des prêts en chiffres absolus d'ici 12 à 24 mois. Cependant, la Banque devrait maintenir son positionnement comparativement à ses pairs canadiens grâce à une offre à la clientèle supérieure et distincte, tout en stabilisant la rentabilité de son portefeuille.

Pendant l'exercice de 2012, le secteur Gestion de patrimoine a complété l'intégration de Wellington West ainsi que celle des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC à nos systèmes d'information. L'intégration réussie de ces deux acquisitions majeures a augmenté notre stature et notre présence à travers le Canada. Toutes deux offrent des retombées bénéfiques et nous anticipons, au cours des deux prochaines années, davantage de synergies liées à la gestion des dépenses et aux gains d'efficacité.

Nous avons fusionné notre filiale Gestion de portefeuille Natcan avec Fiera dans laquelle nous avons pris une participation de 35 % avec option de la porter à 40 %. Dans le cadre de cette initiative stratégique qui fait de Fiera l'un des principaux gestionnaires de portefeuille indépendants du Canada, nous lui avons confié la gestion à long terme de certaines catégories d'actifs sous gestion de la Banque. Cette transaction est non seulement judicieuse du point de vue de la gestion du risque, elle renforce notre capacité de développement dans ce créneau à fort potentiel.

Notre secteur Marchés financiers, reconnu pour sa prudente gestion du risque, nous a habilement épargné les fortes fluctuations de revenus et de bénéfices si courantes dans ce secteur d'activité. Depuis cinq ans, à force de discipline et en centrant nos opérations sur les activités de nos clients au Canada, nous avons augmenté notre chiffre d'affaires annuel de 5 % et notre résultat net avant impôts de 8 %. Pour les prochaines années, nous comptons prendre de l'expansion sur le marché mondial en déployant nos capacités de distribution des actions et valeurs à revenus fixes canadiennes – une stratégie qui comporte relativement peu de risque et offre de bonnes possibilités de rendement.

### Processus et technologie

Pour offrir la meilleure expérience-client, le travail du personnel de première ligne doit pouvoir s'appuyer sur des processus efficaces et une technologie de pointe. Depuis le lancement de l'initiative *un client, une banque*, le secteur Particuliers et Entreprises s'applique à simplifier ses processus et à les adapter à la transformation de notre réseau de distribution. Nous améliorons ainsi l'expérience-client, ce dont témoigne l'évolution favorable de nos principaux indicateurs, et renforçons la cohérence entre nos secteurs d'exploitation tout en réalisant des gains d'efficacité. En parallèle, nous préparons la mise en place de nouvelles plateformes qui fourniront à nos employés les meilleurs outils technologiques qui existent et à nos clients, le meilleur service qui soit.

Pour le traitement des prêts hypothécaires et des marges de crédit personnelles hypothécaires, nous déploierons sous peu à travers notre réseau une plateforme technologique mise à l'essai avec succès dans plusieurs succursales. Nous comptons sur celle-ci pour rehausser l'expérience-client en écourtant les délais d'analyse des demandes. Cet outil, qui a exigé plusieurs années de développement, devrait également multiplier les possibilités de ventes croisées et abaisser le coût du traitement.

En 2012, nous avons lancé une solution bancaire mobile sécuritaire et conviviale. Les clients qui possèdent un téléphone intelligent peuvent désormais effectuer par ce moyen les mêmes transactions qu'ils font par ordinateur, y compris des paiements de particulier à particulier par virement électronique Interac, fonction que la Banque Nationale a été la première à offrir sur une plateforme mobile.

### Citoyen corporatif dynamique

En réussissant comme banquiers, nous ferons de la Banque Nationale un citoyen corporatif plus dynamique et plus apte à contribuer au développement économique et social de la collectivité.

Nous avons joué un rôle pivot dans l'acquisition, en 2012, du Groupe TMX par un regroupement de 12 institutions financières et caisses de retraite canadiennes, dont notre Banque. Cette transaction a été réalisée dans l'intérêt des marchés des capitaux du pays et elle préserve la position du Canada à titre de centre mondial d'excellence dans le domaine financier. Conclue au terme d'un long processus réglementaire, elle permet au Groupe TMX de concrétiser la vision qui avait justifié son rachat de la Bourse de Montréal il y a quelques années. Elle s'impose également d'un point de vue économique, car elle permet à nos actionnaires de participer à la croissance d'une société plus grande et mieux intégrée.

Chaque année, nous soutenons des centaines d'associations et de causes au Canada par nos dons, nos commandites et les initiatives de nos employés. Nous ciblons particulièrement la santé, l'éducation, les arts et la culture ainsi que l'entraide communautaire, toujours dans le but de faire un apport utile à la collectivité. Nous avons été très actifs en 2012, en mettant l'accent sur les programmes destinés à la jeunesse dans chaque domaine cible.

Enfin, la Banque Nationale est un chef de file reconnu dans le domaine de l'efficacité énergétique et elle ne ménage aucun effort pour réduire son empreinte écologique. Nous avons été la première institution financière au Québec à obtenir la certification LEED-CI Argent pour l'aménagement intérieur commercial d'une succursale et attendons confirmation pour trois autres. La consommation d'énergie de nos succursales a été réduite de plus de 30 % pour un meilleur confort qu'avant. Cette réalisation a été récompensée par un prix lors du 22<sup>e</sup> concours Énergia. La Banque Nationale est carbo neutre depuis novembre 2011 et devrait être certifiée comme telle avant la fin de 2012. Nous préparons actuellement la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement responsable qui s'appliquera à tous nos fournisseurs de biens et services.

### Remerciements

Ce début d'exercice est marqué par plusieurs nominations et départs à la retraite. Stéphane Bilodeau devient premier vice-président à la direction – Opérations; il succède à France Roy Maffei qui prendra sa retraite en 2013. Diane Giard est notre nouvelle première vice-présidente à la direction, Particuliers et Entreprises, Réjean Lévesque étant parti à la retraite en 2012. Karen Leggett remplace Diane Giard à la première vice-présidence – Marketing. Enfin, John Cieslak, premier vice-président à la direction – Technologie de l'information et Performance organisationnelle quittera ce poste en 2013 en prévision d'une retraite en 2014. En raison de leurs nouvelles fonctions, Stéphane Bilodeau et Karen Leggett font leur entrée au bureau de la présidence. Nous remercions très sincèrement les membres partants de notre équipe pour leur assiduité et leur contribution aux progrès de la Banque pendant leurs nombreuses années de service.

Du même souffle, je veux rendre hommage au dévouement de nos quelque 20 000 employés. Nos résultats financiers témoignent éloquentement de leur professionnalisme et de leur détermination à offrir à nos clients le meilleur service qui soit. Nous savons qu'ils sont très attachés à la Banque et à son succès; leur taux élevé de participation aux sondages internes en témoigne, tout comme leurs multiples commentaires et suggestions. Ces sondages révèlent aussi leur niveau élevé d'engagement dans le climat de changement résultant de notre initiative *un client, une banque*. Cet engagement est un atout précieux pour la Banque et pour ses actionnaires, et nous l'encourageons en offrant un cadre de travail stimulant, des carrières intéressantes et une rémunération globale concurrentielle. À cet égard, nous sommes fiers d'être considérés comme l'un des meilleurs employeurs du Canada, du Québec et du Toronto métropolitain ainsi que l'un des employeurs encourageant le plus la diversité.

Mes collègues du bureau de la présidence et moi-même remercions du fond du cœur tous nos employés pour leur loyauté et leur volonté de faire de notre Banque « celle qui s'occupe vraiment de ses clients ».



Louis Vachon  
Président et chef de la direction

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis une dizaine d'années, la gouvernance des entreprises et les responsabilités des conseils d'administration ont considérablement évolué. Conséquence directe de ces changements, les administrateurs ont aujourd'hui un mandat de surveillance beaucoup plus large et sont davantage impliqués dans le fonctionnement interne des entreprises. En plus de se conformer à la réglementation touchant les émetteurs assujettis, les grandes banques canadiennes sont sujettes à des normes encore plus strictes, à l'échelle nationale par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), comme à l'échelle internationale par des instances comme le Conseil sur la stabilité financière.

Dans ses discussions, le conseil d'administration de la Banque Nationale exerce son rôle avec rigueur grâce à l'éventail d'expériences et la diversité des compétences de ses membres. La fréquence et la durée accrues de ses réunions témoignent de la complexité d'un grand nombre de sujets qui sont désormais de son ressort. En effet, le Conseil doit également étendre sa compréhension et son évaluation à des stratégies et politiques de la Banque dans plusieurs domaines qui relevaient auparavant uniquement de la haute direction.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil et ses comités ont tenu pas moins de 48 réunions. Parmi les multiples sujets traités, citons le renouvellement du Conseil, la planification de la relève au sein de la direction, la gestion du risque, la politique de rémunération et les amendements annoncés aux règles de gouvernance.

### Renouvellement du Conseil

Depuis dix ans, l'entrée en fonction de sept nouveaux administrateurs a considérablement modifié le profil du Conseil en ce qui a trait à son expertise et à l'équilibre du ratio hommes-femmes. Avec le départ prochain d'au moins trois administrateurs, le Conseil compte poursuivre dans cette voie, ayant consacré de nombreux efforts à l'identification de candidats potentiels et à la préparation de la relève au cours des dernières années. Ainsi, plusieurs candidats potentiels ont été identifiés et le processus de sélection suit son cours.

L'évaluation de chaque candidature est régie par les normes réglementaires et les critères de sélection établis par le Conseil. Ce dernier estime qu'il demeure important de maintenir un juste équilibre entre son rôle de surveillance et son rôle de soutien à la haute direction dans l'élaboration de ses stratégies et politiques. Ainsi, au cours des dernières années, il s'est développé tant au sein du Conseil qu'entre la direction et celui-ci, un esprit de collaboration propice au bon exercice de nos responsabilités respectives. Par conséquent, le Conseil évalue chaque candidature non seulement sur la base de l'expertise recherchée mais également sur les habiletés à bien communiquer et à travailler en équipe afin de contribuer positivement à la dynamique du Conseil. De plus, nous guidons les nouveaux administrateurs et consacrons au moins 10 % de nos réunions à la formation de nos membres, par des présentations sur les secteurs d'activité de la Banque ou sur des enjeux particuliers.

### Relève des dirigeants

Durant l'exercice 2012, nous avons revu le plan de relève des hauts dirigeants de la Banque. Le comité de ressources humaines du Conseil a pris l'initiative d'évaluer ce plan à la lumière des nominations effectuées au bureau de la présidence depuis deux ans, pour s'assurer que l'entreprise pourra compter sur une équipe de direction solide et cohésive, combinant adéquatement expertise et compétences.

### Gestion du risque

La gestion du risque comporte de multiples facettes et le Conseil est vigilant à cet égard. L'an dernier, nous avons revu l'harmonisation de la rémunération avec les différents types de risques ainsi que les mécanismes de contrôle instaurés en 2009 dans le secteur des Marchés financiers. Satisfaits des résultats à ce jour, nous consolidons nos efforts par la mise en place d'un groupe de travail dont le mandat est de surveiller l'adéquation des politiques et programmes de rémunération de la Banque avec la gestion des risques.

Au cours des dernières années, la Banque a réalisé de nombreuses acquisitions, dont une transaction stratégique complétée au cours de l'exercice financier 2012. Le Conseil a évalué les risques cumulatifs de ces opérations et a conclu qu'ils étaient conformes à la vision et à la tolérance au risque établies par l'institution.

De plus, la Banque a séparé les fonctions de gestion financière et de gestion du risque qui relevaient auparavant du même dirigeant, en ligne avec les meilleures pratiques et directives actuellement en émergence.

### Rémunération des dirigeants

Le Conseil et son comité de ressources humaines veillent à ce que la rémunération des dirigeants de la Banque soit liée à sa performance financière. Au fil des ans, nous avons apporté diverses modifications afin d'aligner davantage la rémunération sur les objectifs et les stratégies de la Banque. Nous avons également amélioré la divulgation de l'information aux actionnaires en ce qui a trait au régime de rémunération des dirigeants. Depuis 2010, les actionnaires peuvent se prononcer spécifiquement sur cette question. Lors de la réunion annuelle qui s'est tenue en 2012, plus de 95 % des voix se sont exprimées en faveur de l'approche de la Banque en matière de rémunération des dirigeants, ce qui représente un des taux d'approbation les plus élevés parmi les grandes banques canadiennes.

### Gouvernance

La gouvernance d'entreprise est en constante évolution; les changements résultent tantôt de l'adoption de meilleures pratiques, tantôt de nouvelles directives réglementaires. Le BSIF a procédé à une importante révision de sa ligne directrice en matière de gouvernance. Le Conseil a étudié attentivement le projet de ligne directrice publié en août 2012. La Banque a ensuite transmis ses questions et ses commentaires au BSIF par l'entremise de l'Association des banquiers canadiens. Une version définitive de cette ligne directrice devrait vraisemblablement entrer en vigueur au cours de l'exercice 2013.

### Remerciements

La Banque a réalisé de solides résultats financiers au cours de l'exercice 2012 et ce, malgré la concurrence et le ralentissement de la croissance économique. Cette réussite repose sur l'exécution de nombreuses initiatives incluant *un client, une banque*, l'équipe de direction et le dévouement du personnel. Au nom du Conseil et des actionnaires de la Banque, je veux remercier sincèrement les dirigeants et les quelque 20 000 employés de la Banque pour le travail accompli. Je tiens également à saluer l'engagement de mes collègues administrateurs à assurer le succès de la Banque.



Jean Douville  
Président du conseil d'administration

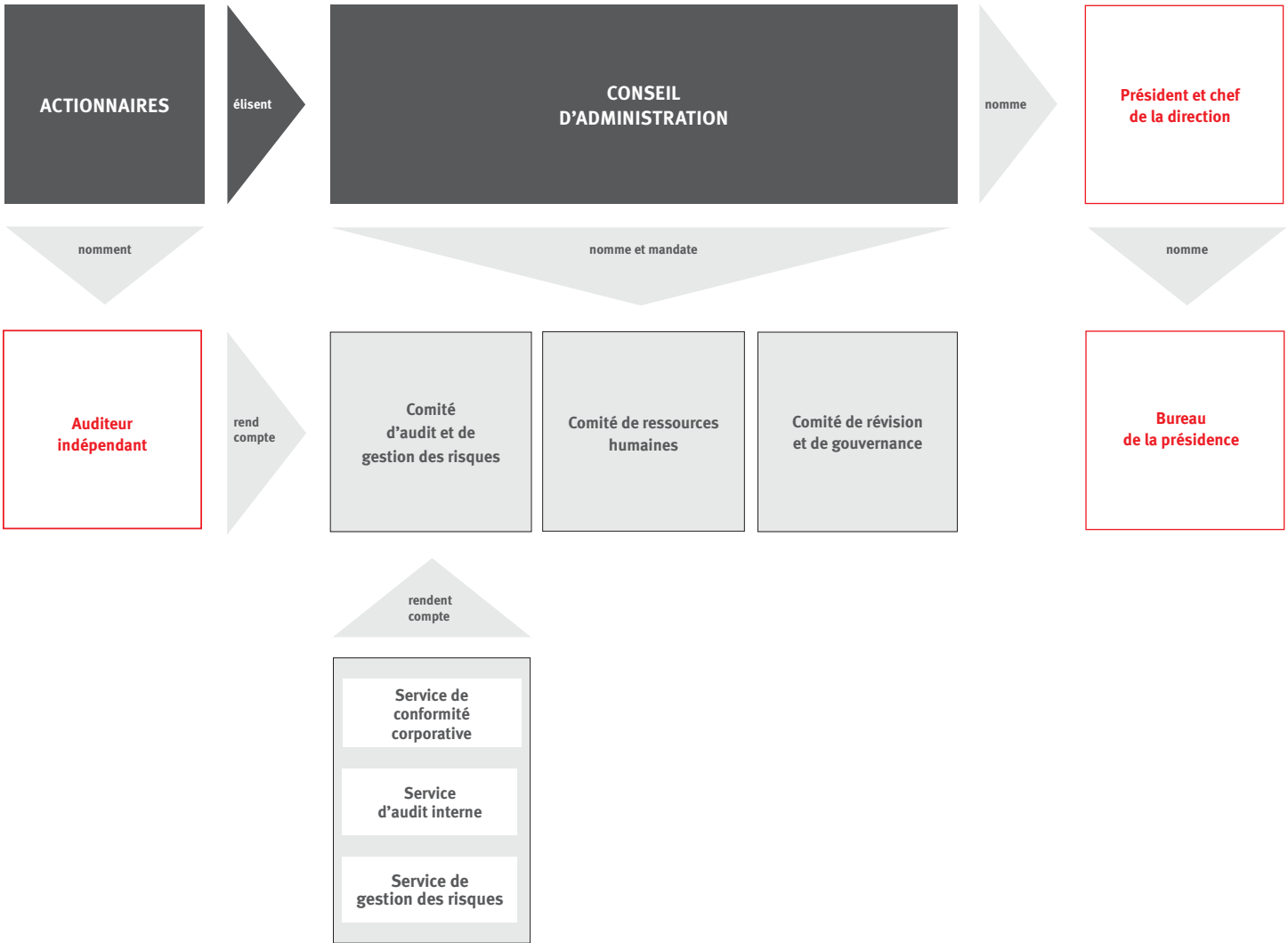
# ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de la Banque (le Conseil) a pour principal devoir de surveiller la gestion de la Banque, de protéger son actif ainsi que d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil passe en revue et approuve le plan stratégique, le plan d'affaires et la planification financière de la Banque en prenant en compte, notamment, le contexte d'affaires dans lequel la Banque évolue et les risques auxquels elle est sujette. Le Conseil promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque et il examine les processus qui assurent le respect des lois et règlements auxquels la Banque est assujettie. Il examine et approuve la philosophie de risque global et l'intérêt de la Banque pour le risque. Il cerne et apprécie les principaux risques auxquels elle fait face et il examine et approuve les mesures de contrôle de ces risques afin d'en assurer une gestion efficace. Il veille par ailleurs à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public en général. Le Conseil évalue également la performance de la direction et

approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque, notamment ceux de la haute direction. Il assure le suivi de la planification de la relève de la direction.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil a été secondé par trois comités entièrement composés de membres indépendants : le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de révision et de gouvernance, et le comité de ressources humaines. Le présent rapport annuel reflète l'architecture de gouvernance en vigueur au cours de l'exercice 2012.

Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2013 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), ou dans celui de SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com). Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca).



## RESPONSABILITÉS CLÉS DES COMITÉS DU CONSEIL

---

### Comité d'audit et de gestion des risques :

Paul Gobeil (*président*), Maryse Bertrand, André Caillé, Bernard Cyr, Jean Houde, Louise Laflamme

- Examiner et recommander au Conseil l'approbation des états financiers, rapports et autres communications financières importantes de la Banque; s'assurer que les procédures adéquates sont en place pour superviser la communication de l'information financière au public.
- Revoir, évaluer et approuver les mécanismes appropriés de contrôle interne.
- Surveiller les travaux d'audit indépendant ainsi que les travaux des services de la Finance, de la Gestion des risques, de l'Audit interne et de la Conformité corporative.
- Examiner et recommander au Conseil l'approbation des énoncés, mesures et cibles globales d'intérêt de la Banque à l'égard du risque; surveiller les méthodes de contrôle visant leur gestion.
- Surveiller la gestion du capital, des liquidités et du financement, la simulation de crises et l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Approuver les crédits des clients qui dépassent le cadre des pouvoirs délégués à la direction.
- Surveiller les procédures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

### Comité de révision et de gouvernance :

Gérard Coulombe (*président*), André Caillé, Paul Gobeil, Roseann Runte, Pierre Thabet

- Veiller à la mise en place et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance.
- Revoir périodiquement la taille et la composition du Conseil et de ses comités, élaborer les critères de sélection des candidats au poste d'administrateur et planifier la relève des administrateurs.
- Élaborer et réviser les mandats du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil et des présidents de comités.
- Superviser le processus de gestion et de suivi des opérations avec des apparentés.
- Veiller au respect des normes de conduite des affaires et de comportement éthique régissant les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Banque.
- Procéder à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres.

### Comité de ressources humaines :

André Caillé (*président*), Gérard Coulombe, Gillian H. Denham, Louise Laflamme, Lino A. Saputo <sup>1</sup>

- Examiner, approuver et recommander au Conseil l'approbation des politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques qui leur est applicable lors de leur élaboration, leur révision et leur mise en application.
- Fixer et recommander annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction, dont il évalue les réalisations et la performance.
- Recommander au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction et des membres du bureau de la présidence.
- Encadrer le plan de relève de la direction.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Le conseil d'administration a pour fonction première de surveiller la gestion de la Banque, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Le Conseil exerce son rôle en s'appuyant sur une architecture de gouvernance qui comprend un ensemble de structures, de politiques et de processus articulés de manière rigoureuse, et qui répond pleinement aux exigences législatives et réglementaires qui régissent la Banque. La majorité des membres du Conseil, dont son président, sont indépendants selon les critères établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

### **Jean Douville**

Bedford (Québec) Canada  
Président du conseil, UAP inc.  
*Administrateur depuis novembre 1991*

### **André Caillé**

Lac-Brome (Québec) Canada  
Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis octobre 2005*

### **Gillian H. Denham**

Toronto (Ontario) Canada  
Administratrice de sociétés  
*Administratrice depuis octobre 2010*

### **Louise Laflamme**

Rosemère (Québec) Canada  
Administratrice de sociétés  
*Administratrice depuis novembre 2008*

### **Pierre Thabet**

St-Georges (Québec) Canada  
Président, Boa-Franc s.e.n.c.  
*Administrateur depuis mars 2011*

### **Maryse Bertrand**

Montréal (Québec) Canada  
Vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocat-conseil, CBC/Radio-Canada  
*Administratrice depuis avril 2012*

### **Gérard Coulombe**

Sainte-Marthe (Québec) Canada  
Associé, Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.  
*Administrateur depuis février 1994*

### **Paul Gobeil**

Ottawa (Ontario) Canada  
Vice-président du conseil d'administration, Metro inc.  
*Administrateur depuis février 1994*

### **Roseann Runte**

Ottawa (Ontario) Canada  
Présidente et vice-chancelière, Université Carleton  
*Administratrice depuis avril 2001*

### **Louis Vachon**

Beaconsfield (Québec) Canada  
Président et chef de la direction, Banque Nationale du Canada  
*Administrateur depuis août 2006*

### **Lawrence S. Bloomberg**

Toronto (Ontario) Canada  
Conseiller, Financière Banque Nationale  
*Administrateur depuis août 1999*

### **Bernard Cyr**

Cap Shediac (Nouveau-Brunswick) Canada  
Président, Gestion Cyr inc.  
*Administrateur depuis août 2001*

### **Jean Houde**

Montréal (Québec) Canada  
Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis mars 2011*

### **Lino A. Saputo Jr**

Montréal (Québec) Canada  
Chef de la direction, Saputo inc.  
*Administrateur depuis avril 2012*

## BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

---

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de superviser les initiatives stratégiques de croissance de l'ensemble de la Banque, de gérer les risques ayant un impact stratégique, d'assurer la gouvernance technologique, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés, la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le bureau de la présidence s'acquitte de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

**Louis Vachon**

Président et chef de la direction

**John B. Cieslak**

Premier vice-président à la direction,  
Technologie de l'information et  
Performance organisationnelle

**Karen Leggett**

Première vice-présidente à la direction,  
Marketing

**Ricardo Pascoe**

Premier vice-président à la direction,  
Marchés financiers, et coprésident et cochef de la  
direction, Financière Banque Nationale

**Stéphane Bilodeau**

Premier vice-président à la direction,  
Opérations

**Diane Giard**

Première vice-présidente à la direction,  
Particuliers et Entreprises

**Luc Paiement**

Premier vice-président à la direction,  
Gestion de patrimoine, et coprésident et  
cochef de la direction, Financière Banque Nationale

**France Roy-Maffei**

Première vice-présidente à la direction,  
Bureau des initiatives stratégiques et  
Centre d'excellence

**William Bonnell**

Premier vice-président à la direction,  
Gestion des risques

**Lynn Jeannot**

Première vice-présidente à la direction,  
Ressources humaines et Affaires corporatives

**Ghislain Parent**

Chef des finances et  
Premier vice-président à la direction,  
Finance et Trésorerie

---

# RAPPORT DE GESTION

---

Daté du 5 décembre 2012

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Notes à l'intention des lecteurs              | 12 |
| Divulgence de l'information financière        | 14 |
| Vue d'ensemble                                | 15 |
| Principales tendances économiques             | 19 |
| Perspectives pour la Banque Nationale         | 20 |
| Analyse sectorielle                           | 22 |
| Analyse financière                            | 38 |
| Arrangements hors bilan                       | 46 |
| Informations financières supplémentaires      | 48 |
| Principales estimations comptables            | 49 |
| Modifications futures des méthodes comptables | 53 |
| Gestion du capital                            | 54 |
| Gestion des risques                           | 57 |
| Autres facteurs de risque                     | 73 |
| Données financières supplémentaires           | 74 |

## NOTES À L'INTENTION DES LECTEURS

### Conformité aux normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le présent Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

### Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada (la Banque) fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections *Principales tendances économiques* et *Perspectives pour la Banque Nationale* du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2013 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, le rendement financier prévu de la Banque et certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses, et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2013 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes. Les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis, sont des facteurs importants de l'établissement du taux d'imposition effectif.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présentes déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque réglementaire, le risque de réputation et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section *Gestion des risques* débutant à la page 57 du présent Rapport annuel, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris l'incidence de la crise de l'endettement qui touche certains pays d'Europe; la révision à la baisse de la cote de la dette souveraine à long terme des États-Unis attribuée par *Standard & Poor's*, la révision à la baisse de la

cote de la dette souveraine d'autres pays d'Europe et l'incidence de changements touchant les notations de crédit de la Banque; la situation entourant les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis aux sections *Gestion des risques* et *Autres facteurs de risque* du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent examiner soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met également le lecteur en garde contre une confiance induite dans ces déclarations prospectives.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

### Information supplémentaire

On peut obtenir de l'information supplémentaire sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), ou dans celui de SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com).

### Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* et énoncées dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Il s'agit des premiers états financiers consolidés annuels préparés conformément aux IFRS et l'IFRS 1 – *Première application des Normes internationales d'information financière* a été appliquée. Pour plus d'information, se reporter à la note 33 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le Rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et qu'ils sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. De plus, la Banque a rajusté certains éléments particuliers afin de rendre comparables les données des exercices 2012 et 2011. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-après.

## Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Conciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés dans les sections du Rapport de gestion

|                                                                                                     | Particuliers et entreprises | Gestion de patrimoine | Marchés financiers | Autres     | 2012         | 2011         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|--------------------|------------|--------------|--------------|
| Revenu net d'intérêts                                                                               | 1 629                       | 179                   | 441                | 89         | 2 338        | 2 330        |
| Équivalent imposable <sup>(1)</sup>                                                                 | —                           | —                     | 172                | —          | 172          | 176          |
| <b>Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>          | <b>1 629</b>                | <b>179</b>            | <b>613</b>         | <b>89</b>  | <b>2 510</b> | <b>2 506</b> |
| Revenus autres que d'intérêts                                                                       | 962                         | 1 050                 | 752                | 211        | 2 975        | 2 336        |
| Revenus relatifs à la transaction de Natcan <sup>(2)</sup>                                          | —                           | (243)                 | —                  | —          | (243)        | —            |
| Revenus liés à la détention des billets restructurés <sup>(3)</sup>                                 | —                           | —                     | —                  | (155)      | (155)        | —            |
| Gain relatif à une acquisition <sup>(4)</sup>                                                       | —                           | —                     | —                  | —          | —            | (9)          |
| <b>Revenus autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers</b>                             | <b>962</b>                  | <b>807</b>            | <b>752</b>         | <b>56</b>  | <b>2 577</b> | <b>2 327</b> |
| <b>Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>                   | <b>2 591</b>                | <b>986</b>            | <b>1 365</b>       | <b>145</b> | <b>5 087</b> | <b>4 833</b> |
| Charges d'exploitation                                                                              | 1 484                       | 818                   | 712                | 159        | 3 173        | 2 911        |
| Charges relatives à la transaction de Natcan <sup>(2)</sup>                                         | —                           | (16)                  | —                  | —          | (16)         | —            |
| Indemnités de départ et résiliations de baux <sup>(5)</sup>                                         | (14)                        | (8)                   | (38)               | (24)       | (84)         | (27)         |
| Charges relatives aux acquisitions <sup>(4)</sup>                                                   | —                           | (38)                  | —                  | —          | (38)         | (29)         |
| Radiations d'immobilisations incorporelles <sup>(6)</sup>                                           | —                           | —                     | —                  | (18)       | (18)         | —            |
| Provisions pour litiges <sup>(7)</sup>                                                              | —                           | —                     | —                  | —          | —            | (11)         |
| <b>Charges d'exploitation excluant les éléments particuliers</b>                                    | <b>1 470</b>                | <b>756</b>            | <b>674</b>         | <b>117</b> | <b>3 017</b> | <b>2 844</b> |
| <b>Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>                   | <b>1 121</b>                | <b>230</b>            | <b>691</b>         | <b>28</b>  | <b>2 070</b> | <b>1 989</b> |
| Dotations aux pertes sur créances                                                                   | 176                         | —                     | 4                  | —          | 180          | 184          |
| Renversement de provisions pour pertes sur créances <sup>(8)</sup>                                  | —                           | —                     | —                  | —          | —            | 15           |
| <b>Dotations aux pertes sur créances excluant les éléments particuliers</b>                         | <b>176</b>                  | <b>—</b>              | <b>4</b>           | <b>—</b>   | <b>180</b>   | <b>199</b>   |
| <b>Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b> | <b>945</b>                  | <b>230</b>            | <b>687</b>         | <b>28</b>  | <b>1 890</b> | <b>1 790</b> |
| Charge d'impôts                                                                                     | 249                         | 80                    | 4                  | (7)        | 326          | 275          |
| Équivalent imposable <sup>(1)</sup>                                                                 | —                           | —                     | 172                | —          | 172          | 176          |
| Charge d'impôts liée aux éléments relatifs à la transaction de Natcan <sup>(2)</sup>                | —                           | (29)                  | —                  | —          | (29)         | —            |
| Charge d'impôts liée aux revenus liés à la détention des billets restructurés <sup>(3)</sup>        | —                           | —                     | —                  | (42)       | (42)         | —            |
| Charge d'impôts liée aux indemnités de départ et résiliations de baux <sup>(5)</sup>                | 3                           | 2                     | 10                 | 7          | 22           | 8            |
| Charge d'impôts liée aux éléments relatifs aux acquisitions <sup>(4)</sup>                          | —                           | 11                    | —                  | —          | 11           | 6            |
| Charge d'impôts liée aux radiations d'immobilisations incorporelles <sup>(6)</sup>                  | —                           | —                     | —                  | 5          | 5            | —            |
| Charge d'impôts liée aux provisions pour litiges <sup>(7)</sup>                                     | —                           | —                     | —                  | —          | —            | 3            |
| Charge d'impôts liée au renversement de provisions pour pertes sur créances <sup>(8)</sup>          | —                           | —                     | —                  | —          | —            | (4)          |
| Renversement de provisions pour éventualités fiscales <sup>(9)</sup>                                | —                           | —                     | —                  | 29         | 29           | 21           |
| <b>Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>                | <b>252</b>                  | <b>64</b>             | <b>186</b>         | <b>(8)</b> | <b>494</b>   | <b>485</b>   |
| <b>Résultat net excluant les éléments particuliers</b>                                              | <b>693</b>                  | <b>166</b>            | <b>501</b>         | <b>36</b>  | <b>1 396</b> | <b>1 305</b> |
| <b>Éléments particuliers après impôts</b>                                                           | <b>(11)</b>                 | <b>165</b>            | <b>(28)</b>        | <b>112</b> | <b>238</b>   | <b>(9)</b>   |
| <b>Résultat net</b>                                                                                 | <b>682</b>                  | <b>331</b>            | <b>473</b>         | <b>148</b> | <b>1 634</b> | <b>1 296</b> |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                                                    | <b>—</b>                    | <b>1</b>              | <b>3</b>           | <b>69</b>  | <b>73</b>    | <b>72</b>    |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque</b>                                       | <b>682</b>                  | <b>330</b>            | <b>470</b>         | <b>79</b>  | <b>1 561</b> | <b>1 224</b> |

- (1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.
- (2) Le 2 avril 2012, la Banque a cédé les activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan) et a acquis une participation de 35 % dans Corporation Fiera Capital (Fiera). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, un gain de 246 M\$ (212 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, composé du prix de vente de 275 M\$, duquel on a déduit le goodwill, des immobilisations incorporelles et des charges directes de 29 M\$. D'autres charges relatives à cette transaction pour un montant de 16 M\$ (11 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées. Enfin, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera pour un montant de 3 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée.
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a enregistré un revenu de 155 M\$ (113 M\$ déduction faite des impôts) dont 111 M\$ en raison de la variation de la juste valeur des billets restructurés, 34 M\$ en raison de la variation de la juste valeur du papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien et 10 M\$ de gains suite à des remboursements de capital de billets restructurés classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a enregistré des charges de 38 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts) relativement aux acquisitions de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West) et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. Ces charges comprennent principalement des bonis de rétention. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, des charges de 29 M\$ (23 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrées dans le secteur de Gestion de patrimoine suite aux acquisitions, ainsi qu'un gain de réévaluation de la participation initiale dans Wellington West de 9 M\$.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a comptabilisé des indemnités de départ de 80 M\$ (59 M\$ déduction faite des impôts) et des résiliations de baux pour un montant de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) suite à la révision de certaines structures organisationnelles. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque avait enregistré des indemnités de départ de 27 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts) réparties dans le secteur des Marchés financiers pour 8 M\$ et dans la rubrique *Autres* pour 19 M\$.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a enregistré des radiations d'immobilisations incorporelles de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts) pour des développements technologiques relatifs à des applications désuètes.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque avait enregistré des provisions pour litiges de 11 M\$ (8 M\$ déduction faite des impôts) dans la rubrique *Autres*.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque avait enregistré un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ (11 M\$ déduction faite des impôts) dans la rubrique *Autres*.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, un renversement de provisions fiscales de 29 M\$ a été enregistré suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels (21 M\$ en 2011) dans la rubrique *Autres*.

## DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et Premier vice-président à la direction, Finance et Trésorerie (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2012, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle, le comité d'audit et de gestion des risques ainsi que par le conseil d'administration (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

### Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été établis en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. En raison de leurs limites inhérentes, les CIIF ne peuvent éviter ou détecter toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux TI.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2012 il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés audités de la Banque ont été préparés conformément aux IFRS.

### Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

### Comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle

Le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de divulgation de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de divulgation prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

## VUE D'ENSEMBLE

### Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                     | IFRS    |         |             | PCGR antérieurs du Canada |         |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------------|---------------------------|---------|-------------|
|                                                                                                     | 2012    | 2011    | Variation % | 2011                      | 2010    | Variation % |
| <b>Excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup></b>                                            |         |         |             |                           |         |             |
| Revenu total                                                                                        | 5 087   | 4 833   | 5           | 4 763                     | 4 501   | 6           |
| Charges d'exploitation                                                                              | 3 017   | 2 844   | 6           | 2 891                     | 2 723   | 6           |
| Dotations aux pertes sur créances                                                                   | 180     | 199     | (10)        | 134                       | 144     | (7)         |
| Résultat avant charge d'impôts                                                                      | 1 890   | 1 790   | 6           | 1 738                     | 1 634   | 6           |
| Charge d'impôts                                                                                     | 494     | 485     | 2           | 486                       | 487     | –           |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                           |         |         |             | 49                        | 63      | (22)        |
| Résultat net excluant les éléments particuliers                                                     | 1 396   | 1 305   | 7           | 1 203                     | 1 084   | 11          |
| Éléments particuliers après impôts <sup>(1)</sup>                                                   | 238     | (9)     |             | 10                        | (50)    |             |
| Résultat net                                                                                        | 1 634   | 1 296   | 26          | 1 213                     | 1 034   | 17          |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                           | 73      | 72      | 1           |                           |         |             |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque                                              | 1 561   | 1 224   | 28          |                           |         |             |
| Actif moyen                                                                                         | 181 344 | 165 942 | 9           | 155 639                   | 140 360 | 11          |
| Actif pondéré en fonction du risque <sup>(2)</sup>                                                  | 55 869  | 50 420  | 11          | 50 420                    | 49 831  | 1           |
| Prêts et acceptations moyens                                                                        | 84 009  | 73 575  | 14          | 62 060                    | 59 014  | 5           |
| Dépôts moyens                                                                                       | 96 164  | 89 885  | 7           | 89 885                    | 80 330  | 12          |
| Prêts douteux nets <sup>(3)</sup>                                                                   | (190)   | (201)   |             | (143)                     | (267)   |             |
| Ratio des charges sur le revenu <sup>(4)</sup>                                                      | 59,3 %  | 58,8 %  |             | 60,6 %                    | 60,5 %  |             |
| <b>INDICATEURS FINANCIERS</b>                                                                       |         |         |             |                           |         |             |
| Résultat dilué par action                                                                           | 9,32 \$ | 6,92 \$ | 35          | 6,85 \$                   | 5,94 \$ | 15          |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)               | 24,5 %  | 20,2 %  |             | 17,7 %                    | 17,0 %  |             |
| Ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III <sup>(2)</sup> | 7,3 %   | 7,6 %   |             | 7,6 %                     | 7,6 %   |             |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 selon Bâle II <sup>(2)</sup>                                 | 12,0 %  | 13,6 %  |             | 13,6 %                    | 14,0 %  |             |
| Ratio de versement des dividendes <sup>(5)</sup>                                                    | 33 %    | 39 %    |             | 40 %                      | 41 %    |             |
| <b>Excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup></b>                                            |         |         |             |                           |         |             |
| Résultat dilué par action                                                                           | 7,86 \$ | 7,18 \$ | 9           | 7,00 \$                   | 6,25 \$ | 12          |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)               | 20,7 %  | 20,9 %  |             | 18,1 %                    | 17,7 %  |             |
| Ratio de versement des dividendes <sup>(5)</sup>                                                    | 39 %    | 38 %    |             | 39 %                      | 39 %    |             |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

(2) Aucun retraitement pour le passage aux IFRS n'a été effectué aux données de 2011.

(3) Déduction faite des provisions individuelles et collectives.

(4) Excluant les éléments particuliers.

(5) Quatre derniers trimestres.

La Banque a enregistré un résultat net de 1 634 M\$ pour l'exercice 2012, en comparaison de 1 296 M\$ pour l'exercice 2011. Le résultat dilué par action atteint 9,32 \$, contre 6,92 \$ à l'exercice 2011, une augmentation de 35 %. Par ailleurs, le RCP s'établit à 24,5 % pour l'exercice 2012, comparativement à 20,2 % en 2011. En excluant les éléments particuliers de 2012 et de 2011, le résultat net de la Banque a progressé de 7 % pour s'établir à 1 396 M\$ et le résultat dilué par action est de 7,86 \$ comparativement à 7,18 \$. De même, le RCP est de 20,7 % en 2012 comparativement à 20,9 % en 2011.

En 2012, la Banque a enregistré des résultats supérieurs par rapport aux objectifs à moyen terme en ce qui a trait à la croissance du résultat dilué par action. Quant à ses objectifs concernant le rendement des capitaux propres et le ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III, la Banque les a atteints. En excluant les éléments particuliers, la Banque a enregistré des résultats légèrement inférieurs à l'objectif concernant le ratio de versement des dividendes.

## Dividendes

Pour l'exercice 2012, la Banque a déclaré 498 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 39 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en excluant les éléments particuliers.

### Dividende annuel

|      |         |
|------|---------|
| 2012 | 3,08 \$ |
| 2011 | 2,74 \$ |
| 2010 | 2,48 \$ |
| 2009 | 2,48 \$ |
| 2008 | 2,48 \$ |

## Un portefeuille de prêts de qualité

La Banque affiche également une bonne qualité du crédit. Les dotations aux pertes sur créances ont diminué de 19 M\$ à l'exercice terminé le 31 octobre 2012 par rapport à l'exercice 2011. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des dotations aux pertes sur créances sur cartes de crédit, alors que les dotations aux pertes sur les autres prêts aux particuliers et celles sur les prêts aux grandes sociétés ont augmenté au cours de la dernière année. En tenant compte du renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ enregistré au cours de l'exercice de 2011, la diminution des dotations aux pertes sur créances aurait été de 4 M\$. Globalement, les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2012, excluant les éléments particuliers, ont représenté 0,21 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,27 % à l'exercice précédent. Par ailleurs, la provision collective sur prêts non douteux totalise 369 M\$ au 31 octobre 2012, en baisse de 7 M\$ par rapport à l'année précédente.

### Profil de risque

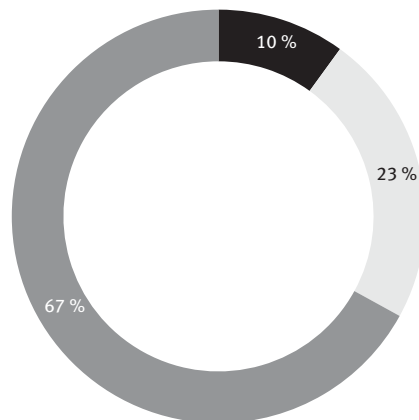
Pertes sur créances et prêts douteux  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                           | 2012   | 2011   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Dotations aux pertes sur créances <sup>(1)</sup>                                          | 180    | 199    |
| Dotations aux pertes sur créances en %<br>des prêts et acceptations moyens <sup>(1)</sup> | 0,21 % | 0,27 % |
| Prêts douteux nets                                                                        | 179    | 175    |
| Prêts douteux bruts en %<br>de l'avoir tangible                                           | 7,5 %  | 8,6 %  |
| Provisions individuelles et collectives<br>en % des prêts douteux                         | 53,7 % | 57,0 % |
| Provision collective sur prêts non douteux                                                | 369    | 376    |
| Prêts douteux, déduction faite des<br>provisions totales                                  | (190)  | (201)  |

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

## Composition globale du portefeuille de prêts et acceptations

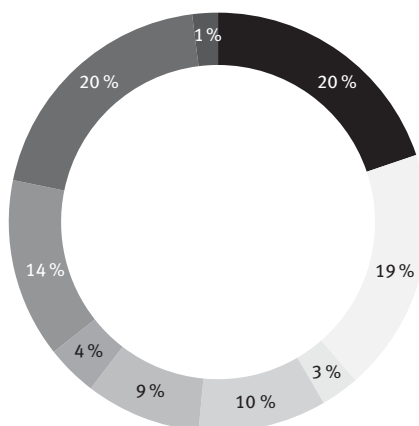
Répartition du portefeuille de prêts et acceptations  
Au 31 octobre 2012



■ Grandes sociétés (2011 : 9 %)  
□ Services aux entreprises (2011 : 24 %)  
■ Particuliers (2011 : 67 %)

Prêts et acceptations aux entreprises par secteur d'activité  
(en % du portefeuille)

Au 31 octobre 2012



■ Primaire (2011 : 19 %)  
□ Construction et services immobiliers (2011 : 18 %)  
□ Transports (2011 : 3 %)  
□ Services publics et gouvernementaux (2011 : 11 %)  
■ Manufacturier (2011 : 11 %)  
■ Communications (2011 : 5 %)  
■ Commerce (2011 : 15 %)  
■ Autres services (2011 : 17 %)  
■ Autres (2011 : 1 %)

## Gestion prudente du capital

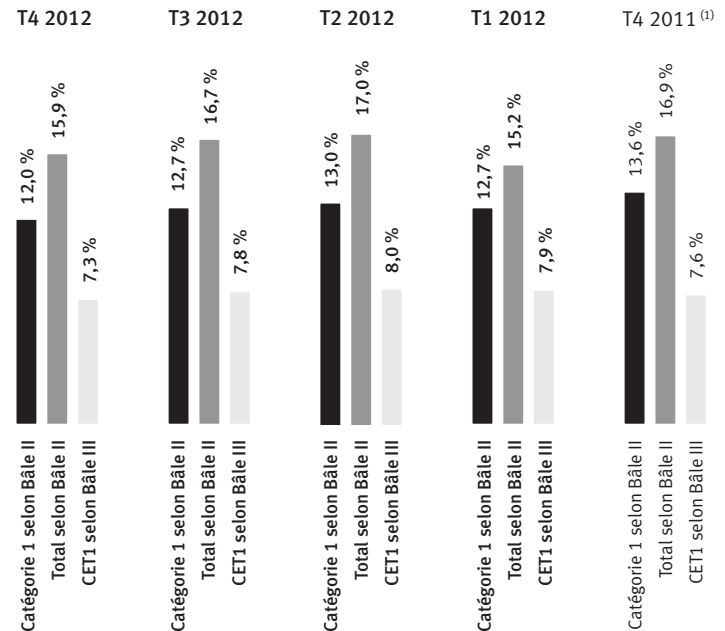
Le capital d'une banque couvre les risques associés à ses diverses activités, tels que le risque de crédit, une évolution négative des marchés financiers ou des événements défavorables en matière d'exploitation. La gestion du capital consiste à maintenir un niveau de fonds propres permettant de couvrir les risques, à respecter les ratios des fonds propres réglementaires exigés par le BSIF, ainsi qu'à évaluer le capital économique requis pour les activités de la Banque. La gestion du capital tient compte des obligations réglementaires, de la conjoncture de l'économie et des marchés, des objectifs de la Banque et de la création de valeur pour les actionnaires. Comme l'exige l'Accord de Bâle II, l'actif pondéré en fonction du risque est calculé pour chacun des risques suivants : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit et la méthode standardisée en ce qui touche au risque opérationnel. Pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions. En 2012, la Banque a maintenu son approche prudente de gestion de son capital afin de se prémunir contre la détérioration des marchés et de favoriser une saine croissance de ses activités.

### Des assises financières solides

Selon les règles du BSIF, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio des fonds propres de catégorie 1 selon Bâle II divisé par leur actif pondéré en fonction du risque d'au moins 7 %, ainsi qu'un ratio du total de leurs fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction du risque d'au moins 10 %. Conformément aux règles de la Banque des règlements internationaux – Bâle II, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total sont respectivement de 12,0 % et 15,9 % au 31 octobre 2012, légèrement en baisse comparativement à 13,6 % et 16,9 %, au 31 octobre 2011, ce qui se situe bien au-delà des exigences réglementaires. La diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 est attribuable à l'application des IFRS, à l'acquisition d'une participation de 35 % dans Corporation Fiera Capital, au rachat d'un million d'actions ordinaires et à une augmentation de l'actif pondéré en fonction du risque de crédit principalement due à une croissance organique. Ces éléments ont été partiellement atténués par le résultat net, déduction faite des dividendes, la vente des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. et l'émission d'actions ordinaires principalement liée aux levées d'options. Enfin, le ratio des fonds propres total se maintient grâce à la variation de la dette subordonnée d'un montant net de 0,5 G\$.

De nouvelles normes des fonds propres de Bâle III entreront en vigueur graduellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dès 2013, les banques seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires d'au moins 7 %, y compris un coussin de conservation des fonds propres requis de 2,5 %. La Banque prévoit être en mesure d'effectuer la transition vers la conformité à ces nouvelles normes sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire comprise dans les instruments des fonds propres visés. Au 31 octobre 2012, le ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) selon Bâle III est de 7,3 %, en légère baisse par rapport à 7,6 % au 31 octobre 2011. Ce ratio comprend les déductions appliquées intégralement, tel que requis pour le début de 2019.

Évolution du ratio des fonds propres de catégorie 1 et total selon Bâle II ainsi que du ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) selon Bâle III



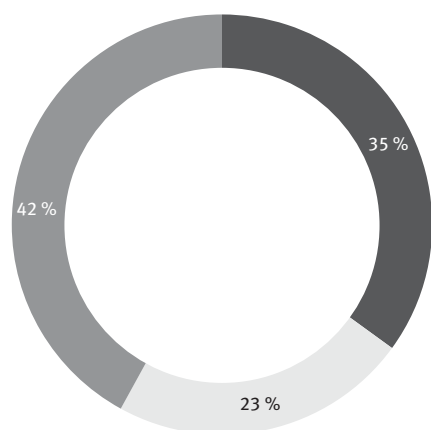
(1) Aucun retraitement pour le passage aux IFRS n'a été effectué aux données de 2011.

### Ventilation du capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à la poursuite de ses activités commerciales et à sa solvabilité. Le capital économique prend en compte les risques de crédit et de marché, opérationnels et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

### Ventilation du capital économique par secteur d'exploitation

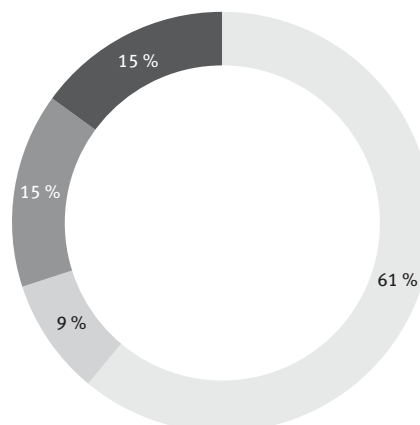
Au 31 octobre 2012



- Particuliers et entreprises (2011 : 37 %)
- Gestion de patrimoine (2011 : 20 %)
- Marchés financiers (2011 : 43 %)

### Ventilation du capital économique par type de risque

Au 31 octobre 2012



- Risque de crédit (2011 : 63 %)
- Risque de marché (2011 : 10 %)
- Risque opérationnel (2011 : 14 %)
- Autres risques (2011 : 13 %)

La section *Gestion des risques* fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » comprend le risque d'affaires, le risque des régimes de retraite, le risque d'assurances, le risque lié aux investissements importants et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

## PRINCIPALES TENDANCES ÉCONOMIQUES

### Économie mondiale

En Europe, la Banque centrale européenne a réussi à atténuer pour le moment les pressions sur les marchés financiers. Toutefois, l'aide que reçoivent les pays endettés est tributaire de l'adoption de mesures d'assainissement budgétaire de grande ampleur, qui pèsent déjà fortement sur la croissance économique de ces pays et sur les exportations des grandes économies de la zone euro, comme l'Allemagne. C'est pourquoi la zone euro ne pourra éviter un recul de l'ordre de 0,7 % de l'activité économique en 2012, avec un rétablissement partiel en 2013, et une croissance économique de 0,3 % seulement.

Les problèmes de la zone euro se répercutent à l'échelle mondiale. À la mi-année, le Royaume-Uni enregistrait un troisième trimestre consécutif de décroissance. De façon générale, les indices des directeurs d'achats pour la fabrication indiquent une contraction de l'activité manufacturière dans la majorité des pays du G20. Les principales banques centrales des pays industrialisés en sont d'ailleurs venues à envisager de nouvelles mesures d'assouplissement non conventionnelles, concertées cette fois.

Du côté des économies émergentes, la croissance de la production industrielle a fortement ralenti. Les exportations de la Chine à destination de l'Europe sont en baisse, et celles vers le Japon et les États-Unis sont essentiellement stagnantes depuis un an. Les autorités ont réagi par des mesures monétaires qui ont stimulé l'octroi de crédits. Malgré tout, devant la vulnérabilité des économies des pays industrialisés, les autorités pourraient adopter d'autres mesures, budgétaires cette fois, pour éviter un ralentissement trop brusque de l'économie.

Au total, la croissance économique des pays industrialisés se situera à 1,2 % en 2012 et à 1,5 % en 2013, tandis que les économies en émergence évolueront en deçà de leur vitesse de croisière. C'est ainsi que l'économie mondiale progressera nettement sous le niveau de sa tendance à long terme, et la progression prévue est de 3,1 % en 2012 et de 3,5 % en 2013.

### États-Unis

La reprise économique continue d'évoluer au ralenti. Durant les trois années écoulées depuis la récession, la croissance économique a été en moyenne de 2,2 %, soit près de la moitié du niveau des reprises antérieures. La faiblesse de la création d'emplois explique que la consommation ne soit pas à la hauteur des reprises précédentes. C'est aussi le cas des investissements des entreprises, tandis que les dépenses publiques constituent un frein au redémarrage, à l'inverse de ce que l'on observe habituellement.

Le marché de la revente de maisons et les ventes de véhicules automobiles donnent des signes encourageants depuis le début de l'année. Le prix des maisons a progressé de plus de 8 % depuis janvier 2012, la meilleure performance depuis 2006. Les ventes de véhicules automobiles dépassent les 14 millions d'unités annuellement, soit 11 % de plus que durant la même période en 2011. Elles sont stimulées par le besoin de renouveler un parc automobile vieillissant.

Ces sources de vigueur pourraient cependant être atténuées par l'incertitude découlant d'un éventuel couperet budgétaire. Au moment d'écrire ces lignes, nous estimons que ce couperet retranchera 1 % à la croissance économique en 2013. Cela aura pour effet de réduire la croissance économique à 1,7 % en 2013, contre 2,2 % en 2012.

### Canada

Sauf en ce qui a trait aux effets de la sécheresse aux États-Unis sur les prix des denrées agricoles, le ralentissement de l'économie mondiale a causé un affaiblissement du prix des matières premières au premier semestre de 2012, particulièrement au plan de l'énergie et des métaux de base. Pour un troisième trimestre consécutif, la croissance économique n'a pas atteint 2 % par année, qui représente la vitesse de croisière normale.

Cette progression plutôt modeste découle de l'apport modéré de la demande intérieure. En effet, les administrations publiques réduisent les dépenses et les investissements dont elles avaient usés afin de combattre la récession. Ce facteur se conjugue à une préoccupation de plus en plus évidente des ménages à l'égard de leur niveau élevé d'endettement. L'atonie de l'économie mondiale, en particulier au sud de la frontière, fait en sorte que le commerce extérieur n'est pas apte à l'équilibrer. Voilà pourquoi la croissance économique attendue est de 1,9 % en 2012, contre 2,4 % en 2011.

En 2013, la croissance économique devrait s'établir à un niveau comparable à celui de 2012. La construction résidentielle ralentira. D'une part, le niveau élevé de logements en copropriété dans les grands centres urbains devrait inciter les promoteurs à la prudence. D'autre part, le marché ressentira pleinement l'effet des nouvelles règles sur le financement hypothécaire. Par ailleurs, la hausse des exportations sera contenue par une croissance économique mondiale qui demeurera inférieure à la norme. Tout comme en 2012, les investissements des entreprises demeureront une source de vigueur et soutiendront la demande intérieure.

En 2013 comme en 2012, la croissance de l'emploi ne suffira pas à résorber le taux de chômage de manière notable. Dans ce contexte, la Banque du Canada ne devrait pas relever son taux directeur avant la fin de l'année.

## PERSPECTIVES POUR LA BANQUE NATIONALE

### Priorités stratégiques

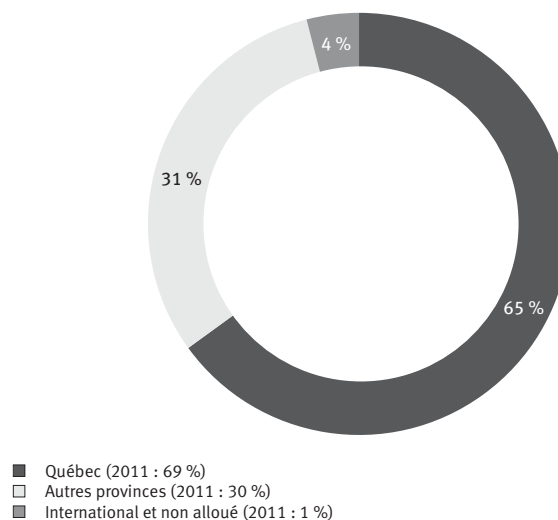
La Banque Nationale a pour objectif d'offrir à ses actionnaires des rendements constants qui égalent ou dépassent ceux des autres institutions financières canadiennes. Pour ce faire, la Banque vise une croissance de 5 % à 10 % du résultat net annuel, ce qu'elle entend obtenir par la qualité des services aux clients, l'amélioration soutenue de la productivité et le maintien de saines pratiques de gestion du risque.

La Banque poursuit, pour soutenir ses objectifs de croissance à long terme, son approche *un client, une banque*, programme de stratégies et d'actions dont l'objet est d'accroître la satisfaction des clients, d'optimiser les revenus et de réduire les charges d'exploitation. La Banque compte également accroître la contribution aux revenus et aux résultats des secteurs des Particuliers et entreprises et de Gestion de patrimoine. L'institution continue de tirer de sa présence marquée au Québec une croissance soutenue du revenu. La diversification géographique constitue pour sa part un levier de croissance à long terme important pour la Banque, qui pourra bénéficier, en plus de ses activités actuelles, du potentiel de nouveaux créneaux de marché ciblés, partout au Canada. Institution suprarégionale affichant une situation financière vigoureuse, la Banque a également en mains les moyens de compléter la croissance interne par des acquisitions dans ses trois secteurs d'affaires. Ces occasions de croissance du revenu se reflètent dans la répartition du capital, des ressources humaines et des efforts de la Banque.

La Banque souhaite se présenter aux actionnaires comme une institution aux assises financières solides, en mesure de s'adapter rapidement aux fluctuations fréquentes de l'économie dans un marché très concurrentiel.

### Répartition géographique du revenu total <sup>(1)</sup>

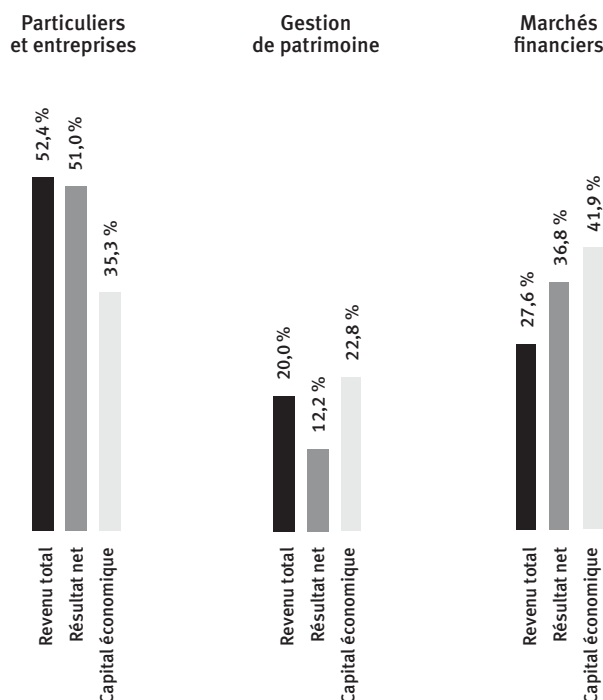
Exercice terminé le 31 octobre 2012



### Mixte d'affaires <sup>(1)</sup>

(en équivalent imposable) <sup>(2)</sup>

Exercice terminé le 31 octobre 2012



(1) Excluant les éléments particuliers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

### ***Un client, une banque***

La stratégie de la Banque repose essentiellement sur son approche *un client, une banque*. L'objectif ultime de cette initiative est de transformer la Banque en un chef de file de l'expérience-client, et de lui donner la capacité de fournir ce qu'il y a de mieux en matière de conseils financiers, de solutions et de services à ses clients, quel que soit leur point d'entrée à la Banque.

La stratégie de la Banque, adoptée à la fin de 2008, a une portée à long terme et s'articule autour de quatre grands axes.

- Ajuster la distribution aux besoins de la clientèle dans l'ensemble de la Banque.
- Simplifier les processus et déployer une nouvelle plateforme de vente et de services.
- Accroître l'efficacité des fonctions de soutien.
- Instaurer une culture de collaboration, de responsabilisation et de rendement.

Au cours des quatre dernières années, la Banque a enregistré une nette progression et des résultats positifs, ce qui confirme la pertinence de son orientation stratégique.

Pour 2013, la Banque s'est fixée trois priorités, soit l'articulation de la « Promesse client », la poursuite du Programme MAX, et le développement des affaires dans le centre et l'ouest du Canada ainsi qu'en Atlantique.

### **Promesse Client**

La « Promesse client » est le prolongement naturel de la transformation *un client, une banque* amorcée en 2008, visant à offrir une expérience-client unique et à augmenter la loyauté de la clientèle en faisant de la satisfaction des clients la priorité ultime. Il s'agit de proposer l'offre de services qui convient à la clientèle, au moment où le besoin se présente et par le point d'entrée choisi par le client. De plus, la Banque se propose de renforcer et de différencier son image de marque.

### **Programme MAX (Modernisation – Action – eXpérience)**

Le Programme MAX est au cœur de la démarche de simplification et de rationalisation des processus d'affaires, notamment par le déploiement d'une nouvelle plateforme de vente et de services, l'optimisation des sites opérationnels et de nombreuses autres actions complémentaires. Pour sa nouvelle plateforme de vente et de services, la Banque a choisi le système avancé de gestion de la clientèle de SAP. À l'automne 2012, la plateforme a été mise en service dans quelques succursales dans le cadre d'un programme pilote et elle sera déployée dans les succursales du Québec au cours de 2013. Le développement se poursuivra afin de rendre la plateforme disponible aux courtiers hypothécaires et aux succursales à l'extérieur du Québec.

La Banque réalisera d'importants avantages d'affaires et gains d'efficacité au fur et à mesure de l'implantation de chaque nouveau processus. Le fardeau administratif diminuera et le personnel de première ligne disposera de plus de temps pour bâtir des relations avec la clientèle. La nouvelle plateforme de vente et de services sera un outil précieux, car elle fournira un portrait détaillé de chaque relation de client avec la Banque et toute la gamme des solutions financières qui lui sont offertes. Enfin, l'amélioration de la productivité réduira les coûts.

De plus, la Banque terminera la mise au point et entreprendra le déploiement d'une nouvelle plateforme transactionnelle « caissier » et mettra en place un suivi rigoureux des bénéfices attendus de ces améliorations technologiques.

### **Centre et ouest du Canada et Atlantique**

La Banque déploiera plusieurs initiatives dans le but de développer ses affaires dans le centre et l'ouest du Canada ainsi qu'en Atlantique. Pour les Services aux particuliers, elle optimisera son réseau de succursales alors que pour les Services aux entreprises, elle compte élaborer des propositions avantageuses en ciblant certains secteurs d'activité où elle est en mesure d'offrir une expérience à valeur ajoutée à sa clientèle. Outre l'achèvement de l'intégration des récentes acquisitions, le secteur de Gestion de patrimoine déploiera le modèle d'affaires de Gestion privée 1859 dans l'Ouest canadien et ouvrira des centres de services à l'intention de clientèles choisies. Enfin, la Banque demeurera à l'affût d'occasions d'acquisition de portefeuilles.

### **Culture**

Une expérience client satisfaisante est l'essence même de l'initiative *un client, une banque* et le succès de la Banque dépend, en définitive, de ses quelque 20 000 employés. L'exécution efficace des opérations repose sur une culture bien établie de collaboration, de responsabilisation et de performance à tous les paliers de l'institution. La Banque poursuit le renforcement de ses pratiques de gestion qui concrètement, permettent le resserrement du travail d'équipe et l'instauration de pratiques exemplaires en matière de communication et de transparence. La Banque et ses employés placent la satisfaction de la clientèle au sommet de leurs priorités.

## ANALYSE SECTORIELLE

### PARTICULIERS ET ENTREPRISES

#### VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Particuliers et entreprises répond aux besoins financiers de quelque 2,4 millions de particuliers et près de 130 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les Services aux particuliers offrent des services de transactions courantes, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, différentes options liées à l'épargne et des solutions d'investissement qui couvrent tous les besoins, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances par l'entremise de ses filiales spécialisées. Les Services aux entreprises offrent la gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et des services complémentaires.

Pour obtenir des conseils et accéder aux services, les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leur réalité et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Ils peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce au réseau de distribution à distance, aux 451 succursales et aux 923 guichets de la Banque à travers le pays.

#### Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et entreprises

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                   | IFRS   |        |             | PCGR antérieurs du Canada |        |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------|---------------------------|--------|-------------|
|                                                                                   | 2012   | 2011   | Variation % | 2011                      | 2010   | Variation % |
| <b>Excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup></b>                          |        |        |             |                           |        |             |
| Revenu net d'intérêts                                                             | 1 629  | 1 572  | 4           | 1 574                     | 1 515  | 4           |
| Revenus autres que d'intérêts                                                     | 962    | 939    | 2           | 953                       | 927    | 3           |
| Revenu total                                                                      | 2 591  | 2 511  | 3           | 2 527                     | 2 442  | 3           |
| Charges d'exploitation                                                            | 1 470  | 1 437  | 2           | 1 474                     | 1 413  | 4           |
| Contribution                                                                      | 1 121  | 1 074  | 4           | 1 053                     | 1 029  | 2           |
| Dotations aux pertes sur créances                                                 | 176    | 204    | (14)        | 204                       | 207    | (1)         |
| Résultat avant charge d'impôts                                                    | 945    | 870    | 9           | 849                       | 822    | 3           |
| Charge d'impôts                                                                   | 252    | 243    | 4           | 242                       | 244    | (1)         |
| Résultat net excluant les éléments particuliers                                   | 693    | 627    | 11          | 607                       | 578    | 5           |
| Éléments particuliers après impôts <sup>(1)</sup>                                 | (11)   | –      |             | –                         | –      |             |
| Résultat net                                                                      | 682    | 627    | 9           | 607                       | 578    | 5           |
| Marge nette d'intérêts                                                            | 2,18 % | 2,35 % | (7)         | 2,34 %                    | 2,48 % | (6)         |
| Actif moyen                                                                       | 74 792 | 67 025 | 12          | 67 184                    | 61 076 | 10          |
| Dépôts moyens                                                                     | 38 473 | 36 747 | 5           | 36 759                    | 35 396 | 4           |
| Prêts et acceptations moyens                                                      | 74 427 | 66 816 | 11          | 66 846                    | 60 705 | 10          |
| Prêts douteux nets                                                                | 136    | 159    | (14)        | 159                       | 147    | 8           |
| Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens                          | 0,2 %  | 0,2 %  |             | 0,2 %                     | 0,2 %  |             |
| Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup> | 56,7 % | 57,2 % |             | 58,3 %                    | 57,9 % |             |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

## Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et entreprises, excluant les éléments particuliers, s'élève à 693 M\$ pour 2012, soit une hausse de 11 % par rapport à 2011 alors qu'il se chiffrait à 627 M\$. Le revenu total a augmenté de 80 M\$, ou 3 %, majoritairement en raison de la croissance du revenu net d'intérêts provenant principalement de la forte progression du volume des prêts aux particuliers et aux entreprises, qui a plus que contrebalancé le rétrécissement des marges bénéficiaires. La marge nette d'intérêts du secteur a reculé pour s'établir à 2,18 % en 2012, contre 2,35 % en 2011 et 2,48 % en 2010.

Excluant les éléments particuliers, les charges d'exploitation se chiffrent à 1 470 M\$ en 2012, une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent, reflétant une hausse de la masse salariale engendrée par l'augmentation du nombre d'employés liée à l'ouverture de nouvelles succursales et l'ajout de personnel pour les services offerts à distance. Les éléments particuliers de 14 M\$ pour 2012 sont principalement composés d'indemnités de départ liées à l'optimisation de la structure du secteur. En raison du levier opérationnel positif, la contribution est en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Le ratio des charges sur le revenu a diminué à 56,7 % pour l'exercice 2012, comparativement à 57,2 % en 2011 et à 57,9 % en 2010.

Les dotations aux pertes sur créances ont diminué de 28 M\$ pour s'établir à 176 M\$, comparativement à 204 M\$ en 2011. La diminution des dotations aux pertes sur créances du crédit aux entreprises et des créances sur cartes de crédit a contrebalancé la hausse des dotations aux pertes sur créances du crédit aux particuliers.

## Services aux particuliers

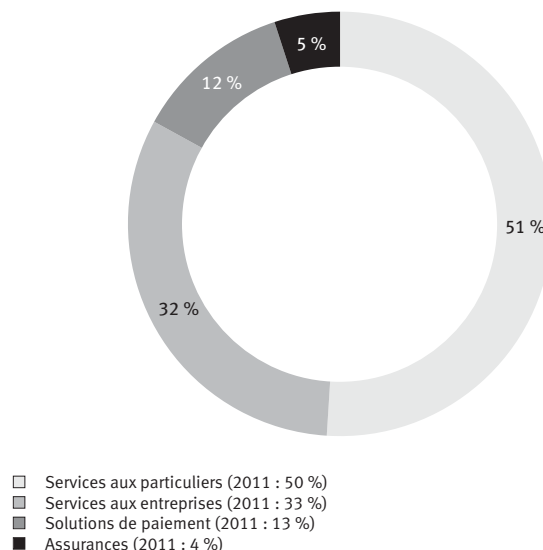
En 2012, les Services aux particuliers ont enregistré une croissance des revenus de 4 %, pour atteindre 1 761 M\$, comparativement à 1 688 M\$ en 2011, provenant essentiellement de la hausse du volume des prêts et des dépôts. Les activités de crédit ont augmenté de 13 % comparativement à 2011, surtout celles du crédit garanti, notamment les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires, ainsi que le volume des prêts à la consommation. Cette croissance a été en partie contrebalancée par la réduction de la marge bénéficiaire.

La Banque a continué d'accroître la portée de ses activités d'assurances et son revenu a progressé de 7 % en raison de l'augmentation des revenus de primes brutes atténuée par une croissance des prestations payées aux clients. Les revenus liés à la carte MasterCard augmentent de 1 % en raison d'une légère augmentation des volumes, atténuée par le coût accru du programme de fidélisation de certains types de cartes de crédit.

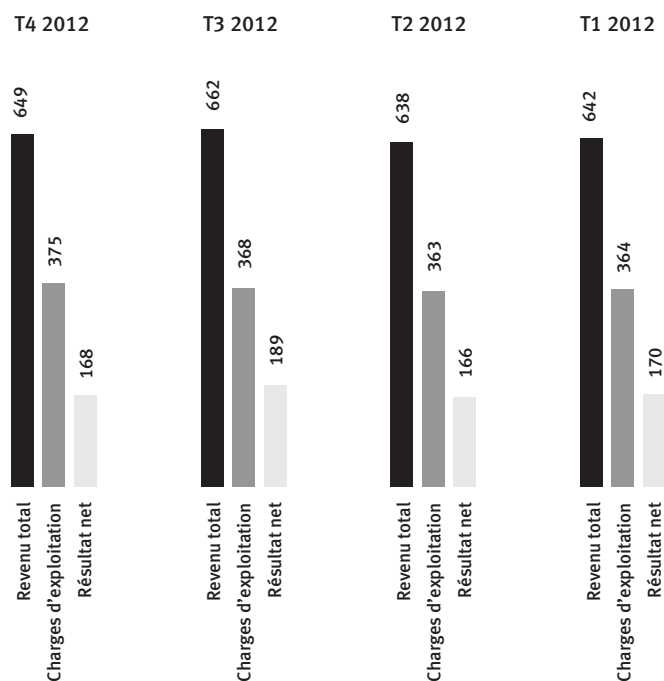
## Services aux entreprises

En 2012, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 1 % pour s'établir à 830 M\$, contre 823 M\$ en 2011. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance des revenus sur acceptations, dont la hausse de 9 % en 2012 s'explique par l'attrait pour ce type de financement. La croissance des volumes de prêts et de dépôts est atténuée par la réduction de la marge bénéficiaire. Les revenus tirés d'autres activités, qui comprennent les services internationaux, ont diminué de 6 % en raison du ralentissement des opérations de change.

Revenu total par catégorie – Particuliers et entreprises  
Exercice terminé le 31 octobre 2012



Résultats trimestriels <sup>(1) (2)</sup>  
(en équivalent imposable) <sup>(2)</sup>  
(en millions de dollars canadiens)



(1) En excluant les éléments particuliers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

## Stratégies

La Banque a entrepris cette année une étape importante de sa transformation *un client, une banque*. Afin d'assurer une expérience-client supérieure, d'accroître sa clientèle et de renforcer la notoriété de sa marque, elle déploie plusieurs initiatives articulées autour d'une *Promesse client*, celle d'être *la Banque qui s'occupe vraiment de ses clients*. Pour mener à bien cette promesse, la Banque a identifié les sept piliers suivants autour desquels seront orientées les initiatives :

- l'expérience client supérieure;
- le personnel dévoué, compétent et stable;
- l'exécution efficace;
- les réseaux de distribution faciles à utiliser;
- les solutions novatrices, adaptées et en forfait;
- la culture de vente proactive; et
- l'image de marque dominante.

## Réalisations

Les projets réalisés ou entrepris cette année sont tous liés à la promesse de la Banque de vraiment s'occuper de ses clients.

La Banque estime qu'elle remplit sa promesse client avec succès lorsque sa clientèle se sent pleinement considérée, en confiance et impressionnée.

Soucieuse de favoriser le développement des compétences, la Banque fait du coaching une activité clé des leaders du secteur des Particuliers et entreprises. De nouvelles formations sur la pratique du coaching ont été déployées pour les coachs et les employés coachés. De plus, la standardisation des responsabilités des directeurs de succursales et la délégation de certaines tâches leur permettent de consacrer plus de temps au coaching de leurs employés.

Une meilleure gestion des insatisfactions des clients est l'une des priorités de la Banque pour améliorer l'expérience client. Des initiatives visant à améliorer la prise en charge des insatisfactions par les intervenants de premier niveau et à standardiser la façon d'intervenir auprès des clients ont été entreprises cette année.

Plusieurs projets visant à faciliter l'accès au réseau de distribution de la Banque ont été réalisés. L'ajout de personnel dédié au service à la clientèle dans les centres de contact client a permis d'améliorer le délai de réponse de façon significative.

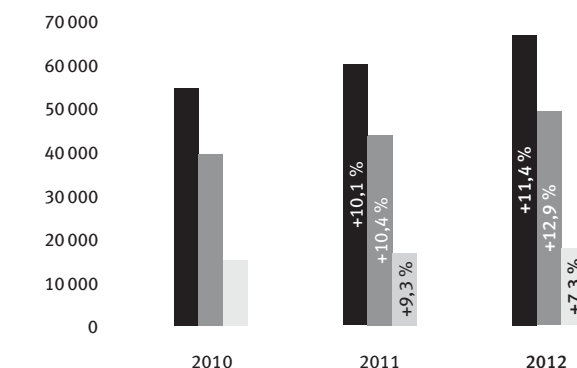
Les clients particuliers de la Banque ont maintenant accès aux Solutions bancaires mobiles, leur permettant d'effectuer des opérations bancaires en tout temps et partout dans le monde, à partir d'un appareil mobile ayant un accès Internet. Cette application donne notamment accès au service de *Virement Interac*, permettant de transférer des fonds d'un compte bancaire à un autre compte bancaire en monnaie canadienne que détient une personne dans une autre institution financière participante au Canada. Ce service est également offert par l'entremise des Solutions bancaires par Internet.

Une autre nouveauté pour les clients particuliers de la Banque : ils peuvent dorénavant visualiser les images recto verso de leurs chèques compensés depuis le 1<sup>er</sup> février 2011, en monnaie canadienne ou américaine, à l'aide des Solutions bancaires par Internet.

Les clients entreprises des régions de l'Ontario et de l'ouest du Canada, pour leur part, ont désormais accès aux services de conseillers Finances personnelles et Petites entreprises dans toutes les succursales et à des directeurs spécialisés dans les services aux PME dans 24 succursales de ces régions. La clientèle entreprises ayant des activités internationales bénéficie maintenant des services de la Banque au Brésil. Cette percée en Amérique du Sud vise à faciliter le développement d'affaires pour les entreprises canadiennes dans cette région du monde, ainsi qu'à développer des liens dans ce nouveau marché. La Banque a également des bureaux de représentation à Paris, Londres, Genève, Hong Kong et Shanghai.

### Volumes de prêts et acceptations

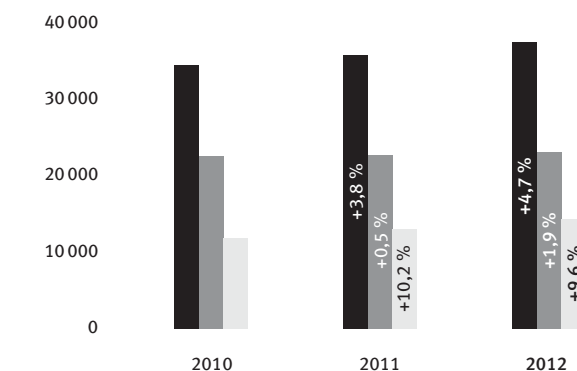
(en millions de dollars canadiens)  
(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



■ Total Particuliers et entreprises  
■ Particuliers  
□ Entreprises

### Volumes de dépôts

(en millions de dollars canadiens)  
(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



■ Total Particuliers et entreprises  
■ Particuliers  
□ Entreprises

La Banque a investi cette année un total de 25 M\$ dans son réseau de succursales, dans le cadre de 26 projets d'ouvertures, de réaménagements et de relocalisations. L'ouverture d'une succursale phare au centre-ville de Toronto et le réaménagement de la succursale du siège social de Montréal témoignent de la visibilité et de l'image de marque que la Banque veut véhiculer.

Les employés au service des clients particuliers et entreprises de la Banque ont de nombreux outils pour s'occuper vraiment de leurs clients et consolider leur relation avec eux. L'initiative récurrente *Occasion contact client*, notamment, facilite la prise en charge des clients en structurant les interventions et en identifiant les besoins potentiels. Les nouveaux clients font quant à eux l'objet de communications ciblées tout au long de leur première année avec la Banque.

L'efficacité et la précision dans l'exécution des processus de travail de la Banque sont des leviers majeurs pour améliorer la satisfaction des clients. Le regroupement des activités des sites d'opérations par grands processus d'affaires (financement, investissement et transactionnel), qui a débuté en 2012, permettra d'optimiser ces fonctions. Cette année marque aussi le déploiement d'un nouveau processus d'octroi de financement hypothécaire permettant de procéder à la demande de financement et d'offrir la couverture d'assurance appropriée au client en une seule rencontre. La Banque prépare en parallèle la mise en place d'une nouvelle plateforme transactionnelle qui accélérera l'exécution des transactions et libérera ainsi du temps pour mieux prendre en charge les clients.

Les efforts pour accroître la satisfaction des clients portent leurs fruits. Selon l'*Étude de 2012 sur la satisfaction de la clientèle des banques de détail canadiennes*, publiée par *J.D. Power and Associates*, la Banque obtient un taux de satisfaction de 760 points, au-dessus de la moyenne de satisfaction globale de la clientèle des cinq autres grandes banques canadiennes, qui s'établit à 748 points. En un an, le taux de satisfaction attribué à la Banque a progressé de 13 points.

## Priorités et perspectives pour 2013

Les initiatives favorisant une qualité de service remarquable se poursuivront en 2013. Une nouvelle structure de distribution simplifiée et plus agile sera déployée au Québec. La priorité de ce réseau de distribution sera plus que jamais concentrée sur le développement et la consolidation des habiletés de vente et service. Les objectifs des employés au service des clients seront revus pour refléter cette priorité.

De plus, un nouvel indicateur mensuel s'ajoutera à nos outils de mesure de la loyauté des clients. Les gestionnaires auront dorénavant un portrait plus fréquent de leur performance auprès de la clientèle, leur permettant de réagir plus rapidement et de manière plus ciblée.

Le nouveau processus d'octroi de financement hypothécaire sera progressivement déployé dans l'ensemble des succursales en 2013. L'implantation des changements, notamment une nouvelle plateforme technologique pour traiter les demandes, permettra de réduire les délais de traitement. Ce sont ultimement nos clients qui bénéficieront de cette innovation, puisque les conseillers auront ainsi plus de temps pour s'occuper de l'ensemble de leurs besoins financiers.

Dans la prochaine année, les priorités de croissance du secteur reposeront sur les trois principaux leviers ci-dessous :

- les dépôts et les investissements de sa clientèle : afin de favoriser cette croissance, une approche client standardisée sera mise en œuvre pour répondre à l'ensemble des besoins de ses clients et notamment aux besoins d'épargne;
- la clientèle entreprises : le plan d'action à cet égard consistera à définir un nouveau modèle de vente et service pour soutenir la PME, à augmenter les activités dans certains secteurs et industries ciblés, ainsi qu'à simplifier et standardiser les pratiques de gestion des ventes et l'approche client; et
- le marché canadien hors Québec, autant du côté des particuliers que des entreprises.

## ANALYSE SECTORIELLE

### GESTION DE PATRIMOINE

#### VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine propose une stratégie cohérente et continue de mettre l'accent sur la qualité exceptionnelle de l'expérience-client offerte aux investisseurs particuliers et institutionnels.

L'objectif de cette équipe est d'être reconnue pour son offre de produits et services digne d'un chef de file du milieu bancaire, proposée par une des meilleures équipes de professionnels en investissement au pays. L'équipe met à profit ses canaux de distribution internes et de tiers, de même que ses fabricants de produits, pour assumer sa position de chef de file au Québec et poursuivre la croissance de sa part de marché dans le reste du Canada. Le secteur de Gestion de patrimoine souhaite se distinguer par sa mise en œuvre rigoureuse d'un modèle d'affaires unique et son niveau élevé de professionnalisme au cœur de sa culture.

#### Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                      | IFRS   |        |             | PCGR antérieurs du Canada |        |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------|---------------------------|--------|-------------|
|                                                                                      | 2012   | 2011   | Variation % | 2011                      | 2010   | Variation % |
| <b>Excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup></b>                             |        |        |             |                           |        |             |
| Revenu net d'intérêts                                                                | 179    | 145    | 23          | 143                       | 108    | 32          |
| Revenus tirés des services tarifés                                                   | 520    | 464    | 12          | 464                       | 399    | 16          |
| Revenus tirés des transactions et autres revenus                                     | 287    | 293    | (2)         | 289                       | 267    | 8           |
| Revenu total                                                                         | 986    | 902    | 9           | 896                       | 774    | 16          |
| Charges d'exploitation                                                               | 756    | 650    | 16          | 652                       | 602    | 8           |
| Résultat avant charge d'impôts                                                       | 230    | 252    | (9)         | 244                       | 172    | 42          |
| Charge d'impôts                                                                      | 64     | 65     | (2)         | 65                        | 53     | 23          |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                            |        |        |             | 4                         | 3      | 33          |
| Résultat net excluant les éléments particuliers                                      | 166    | 187    | (11)        | 175                       | 116    | 51          |
| Éléments particuliers après impôts <sup>(1)</sup>                                    | 165    | (14)   |             | (4)                       | (2)    |             |
| Résultat net                                                                         | 331    | 173    | 91          | 171                       | 114    | 50          |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                            | 1      | 4      |             |                           |        |             |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque                               | 330    | 169    | 95          |                           |        |             |
| Actif moyen                                                                          | 1 157  | 1 026  | 13          | 1 026                     | 940    | 9           |
| Dépôts moyens                                                                        | 18 747 | 16 578 | 13          | 14 084                    | 13 147 | 7           |
| Ratio des charges sur le revenu<br>excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup> | 76,7 % | 72,1 % |             | 72,8 %                    | 77,8 % |             |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

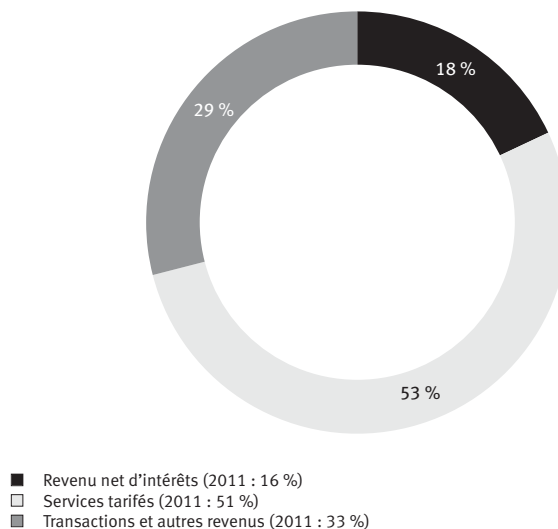
## Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine, excluant les éléments particuliers, a diminué de 11 % pour s'établir à 166 M\$, comparativement à 187 M\$ pour 2011. Le revenu total a augmenté de 9 % pour atteindre 986 M\$, comparativement à 902 M\$ en 2011, en raison de la solide croissance de 23 % du revenu net d'intérêts attribuable principalement aux dépôts de courtiers résultant des acquisitions et au compte Surintérêt. Les revenus tirés des services tarifés sont en hausse de 12 % en 2012 en raison des acquisitions de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West) et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. Les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en baisse de 2 % en 2012 dû au ralentissement des activités au cours de l'exercice. Les actifs sous administration et sous gestion ont diminué pour s'établir à 233,0 G\$ principalement en raison de la vente des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan) qui a donné lieu au transfert des clients institutionnels chez Corporation Fiera Capital (Fiera). Cette diminution a été atténuée par la croissance des actifs sous administration et sous gestion des particuliers générée par les acquisitions et la bonne performance de Banque Nationale Gestion privée 1859.

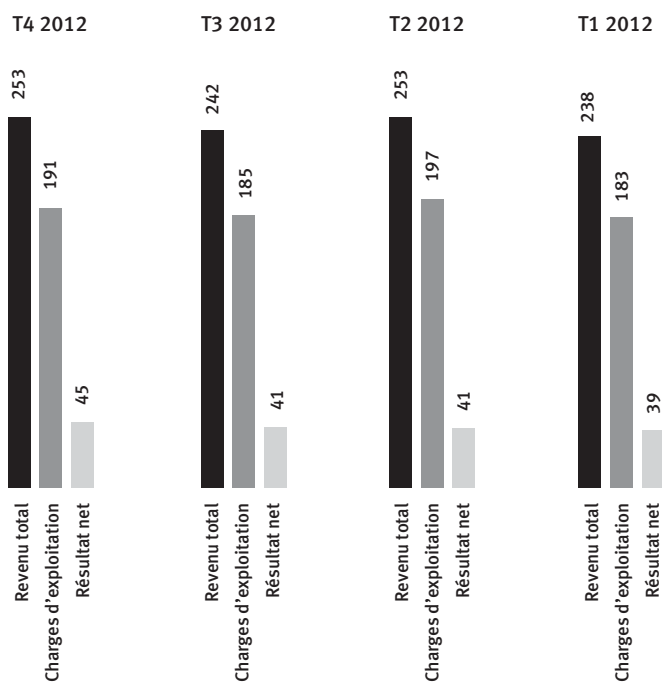
Les charges d'exploitation ont augmenté de 106 M\$ ou 16 %, principalement dû à l'impact de la rémunération variable. Une part importante de cette hausse est attribuable aux acquisitions. Enfin, le ratio des charges sur le revenu s'établit à 76,7 %, comparativement à 72,1 % en 2011 et à 77,8 % en 2010.

Le résultat net de 331 M\$ pour 2012 a connu une forte croissance par rapport à 2011, et ce, principalement en raison du gain de 246 M\$ tiré de la cession des activités de Natcan combiné à l'acquisition d'une participation de 35 % dans Fiera, nommément la transaction de Natcan. D'autres éléments particuliers, déduction faite des impôts, ont également été enregistrés au cours de l'exercice 2012, notamment des charges relatives aux acquisitions pour un montant de 38 M\$, des charges relatives à la transaction de Natcan de 16 M\$ et d'autres indemnités de départ liées à l'optimisation de la structure du secteur pour un montant de 8 M\$. Les éléments particuliers de 2012 ont affecté positivement le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine de 165 M\$ alors qu'ils avaient eu un impact négatif de 14 M\$ en 2011, en raison de charges relatives à l'acquisition de Wellington West.

Revenu total par catégorie – Gestion de patrimoine <sup>(1)</sup>  
Exercice terminé le 31 octobre 2012



Résultats trimestriels <sup>(1)</sup>  
(en millions de dollars canadiens)



(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

## Filiales, entreprises associées, unités d'affaires spécialisées, partenaires internes et tiers

**Services-conseils complets** — La division de courtage de plein exercice, Financière Banque Nationale Gestion de patrimoine, offre des services-conseils financiers complets, une vaste gamme de produits et services financiers, des services d'exécution de transactions ainsi que des services de garde de valeurs mobilières à plus de 350 000 Canadiens, dont les actifs administrés et gérés par quelque 1 000 conseillers totalisent 75 G\$.

**Courtage autogéré** — Courtage direct Banque Nationale inc. (CDBN) met à la disposition des investisseurs autonomes une plateforme technologique novatrice dotée d'une interface client conviviale, d'une fonction de recherche parmi plusieurs sources largement reconnues, d'outils de modélisation interactifs et de services hors pair d'exécution de transactions et de garde de valeurs mobilières.

**Services à la clientèle bien nantie** — Banque Nationale Gestion privée 1859 offre la gamme complète des services de gestion de patrimoine axés sur la planification et conçus précisément pour répondre aux besoins d'une clientèle fortunée composée de particuliers, de familles et de petites entreprises.

**Conception de produits de placement** — Placements Banque Nationale inc. (PBN) conçoit toute la gamme des produits de placement et produits de dépôt à intérêt élevé offerts dans le réseau de succursales de la Banque, par l'intermédiaire de ses filiales de courtage de plein exercice, de courtage direct et de services à la clientèle bien nantie, ainsi que par l'intermédiaire de nombreuses autres institutions financières partout au pays.

**Gestion de portefeuilles institutionnels** — Le 2 avril 2012, la Banque a conclu la vente des activités de sa filiale Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan) à Corporation Fiera Capital (Fiera), et a acquis en retour une participation de 35 % dans Fiera, gestionnaire d'actifs inscrit à la Bourse, afin d'être en meilleure position pour tirer parti de la croissance que devrait connaître ce secteur d'activité. Natcan fournissait des services de gestion de portefeuille dans le cadre d'un vaste éventail de mandats de placement auprès de clients institutionnels, notamment des caisses de retraite, des fonds communs de placement, des compagnies d'assurance, des fonds négociés en bourse et des fondations.

**Placements alternatifs** — Gestion de placements Innocap inc. (Innocap) offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques.

**Services fiduciaires** — Trust Banque Nationale inc. (TBN) offre la gamme complète des services fiduciaires à l'intention des particuliers de la Banque et de ses canaux de distribution de services de gestion de patrimoine, ainsi qu'à l'intention des clients institutionnels.

**Solutions d'affaires aux intermédiaires** — La division Solutions d'affaires aux intermédiaires de la Banque offre des produits de crédit et des produits bancaires transactionnels de marque et disponibles sous une autre étiquette à des institutions financières canadiennes de plus grande envergure qui les redistribuent à leurs clients, et elle vend en gros, par l'intermédiaire de canaux de distribution de tiers, divers produits de placement et de dépôt conçus par la Banque. Cette unité d'affaires est également le plus grand fournisseur de services de règlement et de garde de valeurs auprès du secteur des services financiers au Canada.

## Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

|                                                   | 2012           | 2011           | 2010           | 2012-11<br>Variation % | 2011-10<br>Variation % |
|---------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|------------------------|
| <b>Actifs sous administration</b>                 | <b>197 331</b> | <b>186 524</b> | <b>182 632</b> | <b>6</b>               | <b>2</b>               |
| <b>Actifs sous gestion</b>                        |                |                |                |                        |                        |
| Clients institutionnels                           | –              | 25 449         | 25 191         |                        | 1                      |
| Clients particuliers                              | 20 595         | 17 363         | 14 525         | 19                     | 20                     |
| Fonds communs de placement                        | 15 027         | 13 659         | 13 193         | 10                     | 4                      |
| <b>Total des actifs sous gestion</b>              | <b>35 622</b>  | <b>56 471</b>  | <b>52 909</b>  | <b>(37)</b>            | <b>7</b>               |
| <b>Actifs sous administration et sous gestion</b> | <b>232 953</b> | <b>242 995</b> | <b>235 541</b> | <b>(4)</b>             | <b>3</b>               |

## Stratégies

Les priorités stratégiques du secteur de Gestion de patrimoine s'articulent autour de plusieurs axes.

### Une occasion irrésistible pour la distribution

La direction du secteur de Gestion de patrimoine est d'avis que deux facteurs se sont combinés pour créer une conjoncture extrêmement favorable à la distribution axée sur les conseils :

- Le premier facteur est constitué des données démographiques, qui continueront de jouer un rôle pivot dans le paysage des services financiers au cours des 20 prochaines années. En effet, les premiers baby-boomers ont atteint l'âge de 65 ans en 2011 et, actuellement, le groupe des 60 à 64 ans connaît la croissance la plus rapide de toutes les cohortes de 5 ans au Canada. Le secteur de Gestion de patrimoine est à l'aube de transformations profondes, car la génération qui a soutenu la gestion de patrimoine grâce à la quête d'accumulation de ce capital, aborde les premières étapes de vie fondées sur l'utilisation. En plus de créer un besoin de produits novateurs capables de générer des bénéfices, ce virage vers le décumul accentuera la demande de conseils personnalisés de même que de stratégies de prélèvement optimales.
- Le second facteur réside dans la forte croissance prévue du nombre de ménages et de clients disposant d'un avoir net élevé d'ici les 10 prochaines années, ainsi que la proportion croissante de la richesse qui leur est attribuable. Selon les prévisions, ces ménages contrôleront d'ici 2020 plus de 80 % de la richesse financière du Canada. La demande de sources de conseils fiables est en corrélation directe avec le niveau de richesse. À mesure que la taille du portefeuille de placements augmente, les enjeux prennent de l'importance, le rendement après impôts devient une préoccupation plus aigüe et d'autres options de diversification deviennent possibles, d'où l'importance croissante qu'acquiescent les services-conseils.

### Un domaine où prime le service à la clientèle

La Banque croit fermement que la gestion de patrimoine est un domaine où prime le service à la clientèle et que la force des relations que l'équipe parvient à bâtir avec ses clients sera l'un des facteurs déterminants de sa réussite. L'intégrité et l'imagination apportées à l'élaboration de produits sont évidemment importantes, mais le caractère distinctif d'une gamme de produits solides est, au mieux, éphémère. Dans un domaine où les meilleures idées de produits sont facilement récupérées et rapidement reproduites, de solides relations représenteront un avantage concurrentiel durable.

### Quand la qualité des conseils et des services fait la différence

Si l'information a toujours été une denrée prisée dans le monde de l'investissement, la quantité d'information à laquelle on a facilement accès de nos jours fait en sorte que le défi consiste maintenant à filtrer les interférences pour cibler l'essentiel. Une expérience-client réellement remarquable sera possible grâce à une combinaison de sagesse et d'expertise acquises au cours des années d'expérience et d'informations soigneusement analysées afin de concevoir un ensemble de recommandations personnalisées, et ensuite déployer ces recommandations en mettant l'accent sur le service.

### Offrir des services dans l'ensemble du pays

Un joueur de premier plan au Québec, le secteur de Gestion de patrimoine envisage son avenir dans la consolidation et la préservation de son leadership au sein de son marché intérieur et dans la recherche active d'occasions de croissance dans les principaux marchés des autres provinces. Grâce aux six acquisitions réalisées au cours des 10 dernières années, la Banque a démontré la conviction de son engagement à croître dans l'ensemble du pays. Compte tenu du nombre très limité d'acquisitions éventuelles répondant à ses exigences en matière de culture d'entreprise et de qualité, la Banque se concentrera au cours de la prochaine année sur l'accroissement de la productivité de ses canaux existants, ce qui lui permettra de stimuler la croissance interne et de tirer parti de ses relations avec ses partenaires clés.

### S'associer à des sociétés de premier ordre afin d'étendre sa portée et ses capacités

Un des aspects uniques de la stratégie du secteur de Gestion de patrimoine est l'établissement de partenariats mutuellement avantageux qui lui permettent de tirer profit de sa capacité à concevoir des produits de placement, de crédit et de transaction, et d'optimiser ses plateformes d'exploitation. Le secteur de Gestion de patrimoine de la Banque est fier d'être associé avec des sociétés de premier ordre comme Power Corporation du Canada, Services financiers Groupe Investors inc., La Great-West, compagnie d'assurance-vie, London Life, compagnie d'assurance-vie, Financière Sun Life inc., Jarislowsky, Fraser Limitée, Corporation Fiera Capital et Westwood International Advisors Inc.

## Réalisations

### Optimisation de la productivité des canaux de distribution internes

- L'acquisition de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., réalisée en janvier 2012, a propulsé la division de courtage de plein exercice de la Banque à une échelle supérieure et accentué sa présence partout au Canada.
- Financière Banque Nationale (FBN) a réalisé avec succès l'intégration des activités de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West), acquise en juillet 2011, de sorte que ses conseillers et ses clients font maintenant partie de la plateforme de l'entreprise, ce qui lui a permis de réaliser des synergies sur le plan des opérations et des coûts. L'ensemble de la planification et du travail de base en vue de l'intégration de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. à FBN a été effectué, et cette intégration sera complétée sous peu.
- Un poste de vice-président, Stratégie de placements a été créé et comblé. Le titulaire préside le comité de placements du secteur de Gestion de patrimoine, élabore les recommandations globales en matière de stratégie de placements pour les portefeuilles d'investisseurs individuels de la Banque et prend les décisions de répartition d'actifs tactiques pour un certain nombre de produits d'actifs gérés de la Banque.
- En octobre 2012, *Wellington West Financial Services Inc.*, un courtier membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels comptant 39 conseillers, société détenue par Wellington West, a été vendue à Société Financière Manuvie afin de permettre au secteur de Gestion de patrimoine de se concentrer sur sa plateforme réglementée par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).
- Des équipes régionales de planificateurs financiers et d'experts en planification successorale ont été constituées afin d'élargir l'offre de FBN et d'accroître la portée de Banque Nationale Gestion privée 1859.

- 15 % des conseillers en placement de FBN agissent maintenant en qualité de gestionnaires de portefeuille, ce qui leur permet d'assumer entièrement la gestion des actifs de leurs clients. Les deux plateformes de gestion d'actifs discrétionnaires de l'entreprise, soit les paniers des conseillers en placement et les comptes gérés des conseillers en placement, détiennent maintenant des actifs de 1,8 G\$ et 2,3 G\$ respectivement.

#### **Implantation d'une gamme complète de produits et de services optimisés en fonction des segments de clientèle visés**

- Afin de mieux tirer profit du marché croissant de la gestion d'actifs, la Banque a négocié un partenariat stratégique avec Fiera en vertu duquel elle a vendu les activités de sa filiale Natcan à Fiera et a acquis en retour une participation de 35 % dans Fiera, avec l'option d'augmenter sa participation à 40 %. Ce partenariat procure à la Banque une participation considérable dans Fiera, le quatrième gestionnaire d'actifs indépendant en importance au Canada, en outre bien positionné pour accroître sa part de marché au Canada et aux États-Unis. La gestion des fonds communs de placement de la Banque, de même que les paniers de FBN et des lots privés ont été transférés à Fiera.
- Placements Banque Nationale inc. et *Westwood International Advisors Inc.* (Westwood) ont conclu une entente en vertu de laquelle l'équipe reconnue de petite capitalisation mondiale de Westwood s'occupera de la gestion d'un fonds d'actions des marchés émergents pour les clients de la Banque, ainsi que pour des clients de canaux de distribution externes.
- La création de nouveaux produits de gestion d'actifs se poursuit pour élargir l'offre de FBN et de Banque Nationale Gestion privée 1859. Parmi les exemples, mentionnons la Caisse privée Montrusco revenu d'actions et le Panier Guardian Capital Revenu d'actions.
- Les travaux se poursuivent en ce qui a trait à l'intégration des gammes de produits obtenues à la suite des acquisitions de Wellington West et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

#### **Miser sur les capacités de conception de la Banque en concentrant l'effort de vente en gros de produits financiers par l'intermédiaire des canaux de distribution internes et externes**

- L'équipe Distribution aux conseillers a été restructurée afin de réaliser des synergies par la combinaison des équipes de ventes internes et externes sous une même direction.
- Les équipes Solutions de produits financiers et Distribution aux conseillers ont enregistré de très fortes ventes de produits structurés, de certificats de placement garanti (CPG) et de fonds communs de placement tant dans les réseaux de distribution internes qu'externes.
- L'équipe Distribution aux conseillers de la Banque a officiellement commencé à vendre des produits de placement en gros dans le réseau de distribution de Financière Sun Life inc. en avril 2012.
- Des changements organisationnels ont été apportés à l'équipe de Partenariats bancaires afin d'optimiser ses relations avec les canaux de distribution pour son compte et pour celui de tiers.
- Le secteur de Gestion de patrimoine a renouvelé son contrat avec Power Corporation du Canada en mai 2012 et a prolongé ses partenariats avec Services financiers Groupe Investors inc., La Great-West, compagnie d'assurance-vie, Canada-Vie et London Life, compagnie d'assurance-vie, pour une période additionnelle de 10 ans.

## **Priorités et perspectives 2013**

Malgré que les conditions de marché demeurent difficiles, le secteur de Gestion de patrimoine estime pouvoir améliorer la rentabilité de ses lignes d'affaires grâce à une bonne gestion des coûts et à l'optimisation des récentes acquisitions. Les priorités du secteur sont les suivantes :

- finaliser l'intégration et optimiser les récentes acquisitions;
- améliorer les outils, technologiques et de formation, utilisés dans ses réseaux de distribution;
- augmenter les références à travers ses canaux de distribution et les lignes d'affaires; et
- augmenter les revenus au moyen d'une offre élargie (assurances, services fiduciaires, produits, planification financière etc.).

## ANALYSE SECTORIELLE

### MARCHÉS FINANCIERS

#### VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre à une clientèle institutionnelle de grandes sociétés et de sociétés du secteur public, des services bancaires et des services de banque d'affaires, tout en permettant à ses clients d'accéder aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses lignes d'affaires portant sur les titres à revenus fixes, les titres de participation et les produits dérivés.

Le secteur des Marchés financiers est reconnu à titre de chef de file de marché desservant des clients partout au Canada et internationalement. Il est également chef de file des activités de banque d'affaires au Québec. Le secteur des Marchés financiers offre la gamme complète des solutions financières, du crédit bancaire aux titres d'emprunt et de participation. Il fournit des services-conseils complets en matière de fusions et acquisitions ainsi que de financement, et des produits de gestion du risque fondés sur ses activités sur produits dérivés en matière de taux d'intérêt, de titres de participation, de devises et de marchandises.

Au chapitre des titres à revenus fixes et des titres de participation, la Banque est un acteur prépondérant au Canada, où elle offre des services de montage, de prise ferme, de distribution, de recherche ainsi que de liquidités grâce à ses activités sur les marchés secondaires. Par l'intermédiaire de bureaux situés à l'étranger, elle vend également des titres de créances et des titres de participation canadiens à des investisseurs institutionnels aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe continentale. Le secteur des Marchés financiers mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour son compte.

#### Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers <sup>(1)</sup>

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                   | IFRS   |        |             | PCGR antérieurs du Canada |        |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------|---------------------------|--------|-------------|
|                                                                                   | 2012   | 2011   | Variation % | 2011                      | 2010   | Variation % |
| <b>Excluant les éléments particuliers <sup>(2)</sup></b>                          |        |        |             |                           |        |             |
| Revenu net d'intérêts                                                             | 613    | 608    | 1           | 605                       | 773    | (22)        |
| Revenus autres que d'intérêts                                                     | 752    | 649    | 16          | 665                       | 435    | 53          |
| Revenu total                                                                      | 1 365  | 1 257  | 9           | 1 270                     | 1 208  | 5           |
| Charges d'exploitation                                                            | 674    | 664    | 2           | 672                       | 599    | 12          |
| Contribution                                                                      | 691    | 593    | 17          | 598                       | 609    | (2)         |
| Dotations (récupérations) aux pertes sur créances                                 | 4      | (5)    |             | (5)                       | 2      |             |
| Résultat avant charge d'impôts                                                    | 687    | 598    | 15          | 603                       | 607    | (1)         |
| Charge d'impôts                                                                   | 186    | 178    | 4           | 181                       | 189    | (4)         |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                         |        |        |             | (1)                       | 4      |             |
| Résultat net excluant les éléments particuliers                                   | 501    | 420    | 19          | 423                       | 414    | 2           |
| Éléments particuliers après impôts <sup>(2)</sup>                                 | (28)   | (5)    |             | (5)                       | (15)   |             |
| Résultat net                                                                      | 473    | 415    | 14          | 418                       | 399    | 5           |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                         | 3      | (1)    |             |                           |        |             |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque                            | 470    | 416    | 13          |                           |        |             |
| Actif moyen                                                                       | 78 385 | 73 998 | 6           | 73 998                    | 65 469 | 13          |
| Dépôts moyens                                                                     | 4 788  | 6 741  | (29)        | 6 741                     | 5 546  | 22          |
| Prêts et acceptations moyens                                                      |        |        |             |                           |        |             |
| (Grandes sociétés seulement)                                                      | 7 928  | 6 279  | 26          | 6 279                     | 5 890  | 7           |
| Prêts douteux nets                                                                | 43     | 16     |             | 16                        | 15     | 7           |
| Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens                          | 0,5 %  | 0,3 %  |             | 0,3 %                     | 0,3 %  |             |
| Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers <sup>(2)</sup> | 49,4 % | 52,8 % |             | 52,9 %                    | 49,6 % |             |

(1) Les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, qui étaient présentées dans le secteur des Marchés financiers auparavant sont maintenant présentées dans la rubrique *Autres*. La Banque a procédé à ce changement le 1<sup>er</sup> novembre 2011 afin d'aligner le suivi de ses activités en conformité avec sa structure de gestion. Les résultats des périodes antérieures ont été retraités pour refléter ce changement.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

## Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Marchés financiers, excluant les éléments particuliers, est en hausse de 19 % pour s'établir à 501 M\$ en 2012, comparativement à 420 M\$ en 2011. Le revenu total du secteur en équivalent imposable se chiffre à 1 365 M\$, contre 1 257 M\$ un an plus tôt et 1 208 M\$ pour l'exercice de 2010.

Les revenus des activités de négociation ont connu une excellente remontée de 71 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 534 M\$. Cette hausse est principalement attribuable aux revenus sur les titres à revenus fixes. Tout au long de l'exercice 2012, le secteur des Marchés financiers a maintenu son statut de meilleur contrepartiste, occupant le premier rang en matière de souscription de titres d'emprunt du gouvernement du Canada. Par ailleurs, les commissions des marchés financiers ont progressé de 3 % grâce à la hausse des revenus provenant des émissions de capitaux atténuée par une baisse des commissions sur titres de participation. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont atteint 49 M\$, en baisse de 21 % par rapport à 2011, suite à l'enregistrement de pertes de valeur plus importantes cette année, dû au contexte de marché. Les revenus des services bancaires ont connu une croissance de 5 %, traduisant un regain d'activités pour les grandes sociétés et grâce à la force d'une équipe importante installée dans l'Ouest canadien. Les revenus tirés d'autres activités ont connu une hausse de 32 M\$, provenant de la contribution de l'entreprise associée Maple Financial Group Inc. et des activités de la filiale Credigy Ltd.

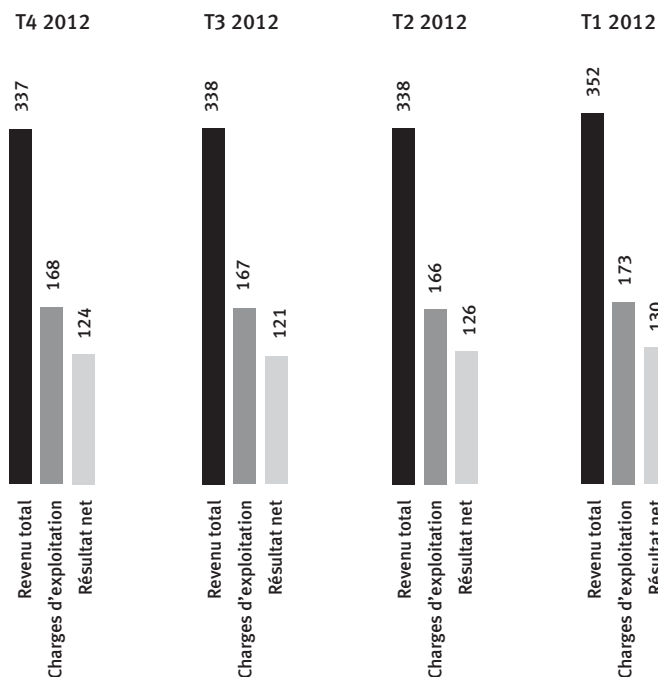
En excluant les éléments particuliers, les charges d'exploitation se chiffrent à 674 M\$, représentant une hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent due à la hausse des coûts des services support. Le ratio des charges sur le revenu est de 49,4 %, comparativement à 52,8 % en 2011. Les éléments particuliers de 38 M\$ pour 2012 et de 8 M\$ pour 2011, sont principalement composés de paiements pour des indemnités de départ liées à l'optimisation de la structure du secteur et à la rationalisation de certaines activités.

Pour l'exercice 2012, le secteur a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 4 M\$ alors que des récupérations de pertes sur créances de 5 M\$ étaient enregistrées en 2011.

L'actif moyen du secteur des Marchés financiers est en hausse pour atteindre 78,4 G\$, comparativement à 74,0 G\$ en 2011. Le crédit aux grandes sociétés est en hausse pour s'établir à 7,9 G\$, comparativement à 6,3 G\$ en 2011, en raison de l'accès accru des entreprises au marché pour combler leurs besoins de financement et de la hausse du volume d'activités.

### Résultats trimestriels <sup>(1) (2)</sup>

(en équivalent imposable) <sup>(2)</sup>  
(en millions de dollars canadiens)



(1) Excluant les éléments particuliers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

## Revenus par catégorie – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                  | IFRS         |              |             | PCGR antérieurs du Canada |              |             |
|------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|---------------------------|--------------|-------------|
|                                                                  | 2012         | 2011         | Variation % | 2011                      | 2010         | Variation % |
| Revenus liés aux activités de négociation                        |              |              |             |                           |              |             |
| Titres de participation                                          | 249          | 241          | 3           | 245                       | 243          | 1           |
| Titres à revenus fixes                                           | 212          | 130          | 63          | 137                       | 177          | (23)        |
| Marchandises et devises                                          | 73           | 92           | (21)        | 93                        | 85           | 9           |
|                                                                  | 534          | 463          | 15          | 475                       | 505          | (6)         |
| Commissions des marchés financiers                               | 278          | 271          | 3           | 271                       | 244          | 11          |
| Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net | 49           | 62           | (21)        | 48                        | 32           | 50          |
| Services bancaires                                               | 252          | 241          | 5           | 260                       | 239          | 9           |
| Autres                                                           | 252          | 220          | 15          | 216                       | 188          | 15          |
| <b>Total</b>                                                     | <b>1 365</b> | <b>1 257</b> | <b>9</b>    | <b>1 270</b>              | <b>1 208</b> | <b>5</b>    |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

## Stratégies et réalisations

En 2012, le secteur des Marchés financiers a poursuivi la réalisation de son plan stratégique. En dépit d'une conjoncture difficile, tout particulièrement dans deux de ses principaux secteurs, soit ceux de l'Énergie et des Mines, la diversification du secteur des Marchés financiers et sa capacité de bien affecter les ressources aux occasions de marché ont permis d'atteindre des résultats conformes aux objectifs et le secteur affiche une performance de loin supérieure à 2011. En outre, la collaboration accrue entre les divers secteurs d'exploitation et divisions de la Banque ont eu une incidence positive sur les résultats. Le secteur des Marchés financiers compte maintenir le cap sur sa stratégie tout en surveillant étroitement la répartition des ressources en fonction des occasions de marché et des besoins en constante évolution des clients.

### Chef de file reconnu du marché au Québec

Dans le contexte de l'économie particulière et très diversifiée du Québec et des investissements du gouvernement du Québec dans ses infrastructures, le secteur des Marchés financiers utilise pleinement son approche *un client, une banque* pour déployer son plein potentiel auprès de toutes les entreprises du Québec, et la répartition des ressources permet de fournir des services qui répondent aux besoins précis des clients du Québec.

En 2012, le secteur des Marchés financiers a participé à 31 émissions de titres de capitaux propres et a supervisé seul ou conjointement 18 de ces transactions au Québec. Selon *Bloomberg*, le secteur des Marchés financiers s'est classé au deuxième rang des émissions de titres de capitaux propres, avec une part de marché de 22,4 %. Il s'est en outre classé au deuxième rang des fusions et acquisitions et a conseillé des entreprises établies au Québec dans le cadre de 8 transactions, pour une valeur totale de 11 G\$. Le secteur des Marchés financiers a également participé à l'octroi de 63 prêts syndiqués visant des émetteurs du Québec, et a supervisé 44 de ces transactions, avec une part de marché de 22,2 %.

Chef de file du marché au Québec, le secteur des Marchés financiers continuera de mettre l'accent sur ses forces et d'accroître sa présence dans la province.

### Concentrer l'attention sur les entreprises canadiennes du marché intermédiaire

La capacité d'adaptation et les services complets du secteur des Marchés financiers font de ce dernier un fournisseur de solutions intégrées pour les entreprises canadiennes du marché intermédiaire. En fournissant aux clients des services-conseils, des solutions intégrées permettant d'accéder aux marchés des capitaux et des offres complètes en matière de gestion du risque, le secteur des Marchés financiers se voit confier davantage de mandats de ses clients actuels ainsi que de nouveaux clients provenant de ses secteurs cibles. Dans le domaine de l'énergie, le secteur des Marchés financiers s'est taillé une place de choix dans les prêts commerciaux, le financement des sociétés et les produits de gestion du risque grâce à une équipe importante installée à Calgary.

En 2012, le secteur des Marchés financiers a fourni des services-conseils dans le cadre de 21 opérations annoncées sur le marché public, a supervisé seul ou conjointement 49 offres publiques de titres de participation pour le compte de sociétés émettrices, dont 8 pour des clients du secteur des métaux et des mines, 13 pour des clients du secteur du pétrole et du gaz, 13 pour des clients du secteur immobilier et 17 pour des entreprises du Québec. Le secteur des Marchés financiers a également supervisé 18 placements de produits de détail gérés ou structurés. En outre, le groupe spécialisé en infrastructures du secteur des Marchés financiers a exercé diverses fonctions liées au financement d'importantes infrastructures publiques et privées, notamment celles de conseiller, de preneur ferme, de prêteur, de mandataire et de fournisseur de services de gestion des risques dans le cadre de projets partout au Canada, représentant plus de 1,0 G\$ en financement de projets privés.

### Faits saillants – Financement des sociétés et fusions et acquisitions

Les transactions suivantes reflètent la capacité du secteur des Marchés financiers à fournir une vaste gamme de solutions intégrées à ses clients.

- Conseiller dans le cadre de mandats de fusions et acquisitions dans le secteur des Mines : conseiller financier de *Elgin Mining Inc.* dans le cadre de la fusion de *Gold-Ore Resources Ltd.*; services retenus par *Chieftain Metals Inc.* dans le cadre d'une transaction visant des redevances sur l'or et l'argent de 60 M\$ US avec *Royal Gold, Inc.*; conseiller financier du comité spécial d'*Avion Gold Corporation* dans le cadre d'une vente de 389 M\$ à *Endeavour Gold Corporation*.
- Conseiller dans le cadre de mandats de fusions et acquisitions dans le secteur de l'Énergie; conseiller financier de *Pradera Resources Inc.* pour la vente de 106 M\$ à *Surge Energy Inc.*; conseiller financier de *Seaview Energy Inc.* dans le but de fournir une opinion quant au caractère équitable du regroupement stratégique d'entreprises avec *Charger Energy Corp.*, *Silverback Energy Ltd.* et *Sirius Energy Inc.*; conseiller financier de *Whitecap Resources Inc.* (Whitecap) dans le cadre de son acquisition de *Compass Petroleum Ltd.* pour un montant de 98 M\$; conseiller financier de *Wild Stream Exploration Inc.* chargé de fournir une opinion quant au caractère équitable de sa vente de 770 M\$ à *Crescent Point Energy Corp.* (Crescent Point); conseiller financier de Whitecap dans le cadre de son acquisition de *Midway Energy Ltd.* pour un montant de 550 M\$, et simultanément co-responsable de la supervision du financement par actions de Whitecap pour un montant de 120 M\$; conseiller financier de Crescent Point dans le cadre de l'acquisition de *Cutpick Energy Inc.* pour un montant de 425 M\$; conseiller financier d'*Open Range Energy Corp.* chargé de fournir une opinion quant au caractère équitable de sa vente à *Peyto Exploration & Development Corp.* pour un montant de 180 M\$; conseiller financier de *Guide Exploration Ltd.* dans le cadre de sa fusion avec *WestFire Energy Ltd.* en vue de devenir une société pétrolière et gazière intermédiaire qui a été renommée *Long Run Exploration Ltd.*

- Conseiller financier du consortium Groupe Maple, maintenant Groupe TMX limitée, dans le cadre de son offre publique d'achat non sollicitée d'un montant de 3,8 G\$ du Groupe TMX inc. Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de co-preneur ferme, co-teneur de livres et agent administratif dans le cadre du financement de l'acquisition de 1,6 G\$ lié à la transaction. Parallèlement au financement, la Banque a organisé et conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant total de 1,4 G\$ pour le compte du Groupe TMX limitée.
- Conseiller financier de Groupe CGI Inc. (CGI) dans le cadre de son acquisition de Logica plc, une société anglo-néerlandaise de services de technologies de l'information, pour un montant de 3,6 G\$. Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de co-preneur ferme, co-teneur de livres et agent administratif à l'égard de facilités bancaires de 1,2 G\$ destinées au financement de la transaction. Le secteur a également aidé CGI à gérer son exposition connexe aux taux de change et aux taux d'intérêt.
- Co-preneur ferme, co-teneur de livres et agent administratif de *Fonds de placement immobilier Cominar* à l'égard des facilités de crédit renouvelables de 550 M\$ et du financement connexe aux fins de l'acquisition de *Fonds de placement immobilier CANMARC* pour un montant de 1,9 G\$. Le secteur a réalisé le même mandat dans le cadre du financement de 265 M\$ lié à l'acquisition d'actifs de GE Capital Immobilier pour un montant de 697 M\$. Le secteur a également agi à titre de co-superviseur et de co-teneur de livres dans le cadre de quatre émissions de titres de capitaux propres et de deux placements de débentures, obtenant plus de 800 M\$ de titres de capitaux propres et plus de 250 M\$ de débentures parallèlement à ces transactions au cours de la période.
- Co-arrangeur, co-preneur ferme, co-teneur de livres et agent de documentation de *GENIVAR inc.* dans le cadre du financement bancaire de 625 M\$ (une facilité de crédit opérationnelle de 400 M\$ et une facilité de crédit provisoire de 225 M\$) relativement à l'acquisition de *WSP Group PLC*. Le secteur a également agi à titre de co-preneur ferme principal et de co-teneur de livres dans le cadre de l'acquisition ferme de reçus de souscription de *GENIVAR inc.* pour un montant de 225 M\$.
- Co-teneur de livres et agent administratif d'Alimentation Couche-Tard inc. dans le cadre du financement de 3,2 G\$ US lié à l'acquisition de *Statoil Fuel & Retail ASA*. Le secteur des Marchés financiers a également agi à titre de co-arrangeur et de co-teneur de livres dans le cadre de l'émission de titres de capitaux propres pour un montant de 345 M\$ parallèlement à cette transaction.
- Conseiller financier attitré et co-preneur ferme en chef et co-teneur de livres pour *Northeast Anthony Henday Drive*, à Edmonton dans le cadre de l'émission d'obligations cotées amortissables pour 535 M\$.

#### Chef de file des marchés des titres à revenus fixes

En tant que chef de file du secteur des finances publiques, le groupe des titres à revenus fixes de la Banque a conservé son statut de contrepartiste de premier plan, obtenant une part de marché de 23,6 % et se classant au premier rang du classement global du magazine *Bloomberg* pour la prise ferme de titres d'emprunt du gouvernement du Canada en 2012. La réussite en matière de prise ferme s'explique par des mandats importants de preneur ou co-preneur visant des obligations hypothécaires du Canada, des émetteurs provinciaux et des financements municipaux. Dans le but de réaliser son objectif stratégique de conclure des transactions avec des contreparties à l'échelle internationale, la Banque a grandement accru ses activités de négociation de titres gouvernementaux au cours de la dernière année. Les activités de négociation et de prise ferme de titres d'emprunt de sociétés ont dégagé de bons résultats en 2012, se traduisant par 16 nouvelles émissions. La Banque continue de mettre l'accent sur la croissance des activités de négociation sur le marché canadien des titres à rendements élevés.

#### Faits saillants – Revenus fixes

Le secteur des Marchés financiers se classe au premier rang des émetteurs de titres de dettes gouvernementales, obtenant une part de marché de 23,6 % en 2012 selon le tableau des preneurs ferme de *Bloomberg*.

*Secteur public : Supervision seule ou conjointe de 47 prises fermes et émissions pour compte de tiers de billets à moyen terme négociables gouvernementaux, pour un total de 39,4 G\$, notamment :*

- émissions d'obligations hypothécaires du Canada libellées en dollars canadiens à l'échelle mondiale;
- placements syndiqués au Canada par le gouvernement du Québec, Hydro-Québec, Financement-Québec, le gouvernement de l'Ontario, le *Municipal Finance Authority* de la Colombie-Britannique ainsi que les villes de Montréal, Winnipeg et Peel et l'université de Toronto;
- émissions exclusives ou conjointes de billets à moyen terme négociables à l'échelle nationale par les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba; et
- émissions à l'échelle mondiale de titres libellés en dollars américains pour les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Manitoba.

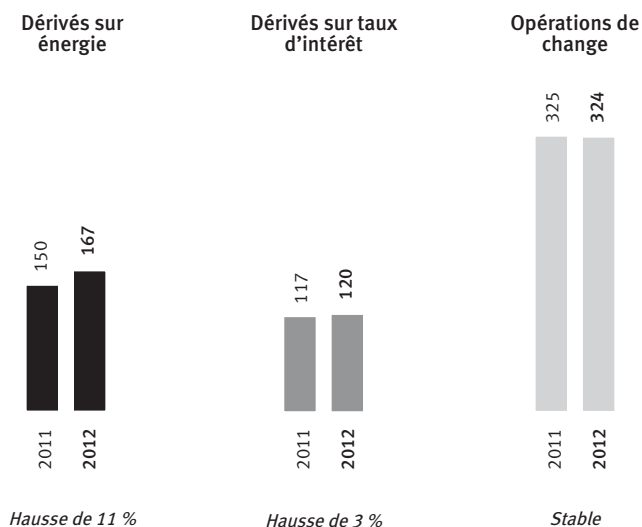
*Titres d'emprunt de sociétés : Supervision seule ou conjointe de 7,0 G\$, notamment :*

- 1,35 G\$ : Quebecor Media inc.;
- 1,0 G\$ en trois tranches : Alimentation Couche-Tard inc.;
- 900 M\$ : Sherritt International Corporation;
- 550 M\$ : AltaGas Ltd.;
- 535 M\$ : Capital City Link General Partnership (Northeast Anthony Henday Drive);
- 525 M\$ : Hydro One Inc.;
- 500 M\$ : Enbridge Income Fund Holdings Inc.; et
- 250 M\$ : Fonds de placement immobilier Cominar.

#### Déployer des produits de gestion du risque à l'intention des grandes entreprises et de la clientèle commerciale

La stratégie du secteur consiste à bien cerner les besoins et à concevoir des produits de gestion du risque qu'elle pourra adapter aux besoins précis de tous ses clients, qu'il s'agisse de grandes, de moyennes ou de petites entreprises. Les solutions de gestion du risque liées aux taux d'intérêt, aux capitaux propres, à l'énergie et au change sont offertes par l'intermédiaire des canaux de services-conseils de la Banque. Le nombre croissant de clients ayant activement recours à des produits de gestion du risque démontre le succès de cette approche novatrice.

#### Nombre de clients corporatifs

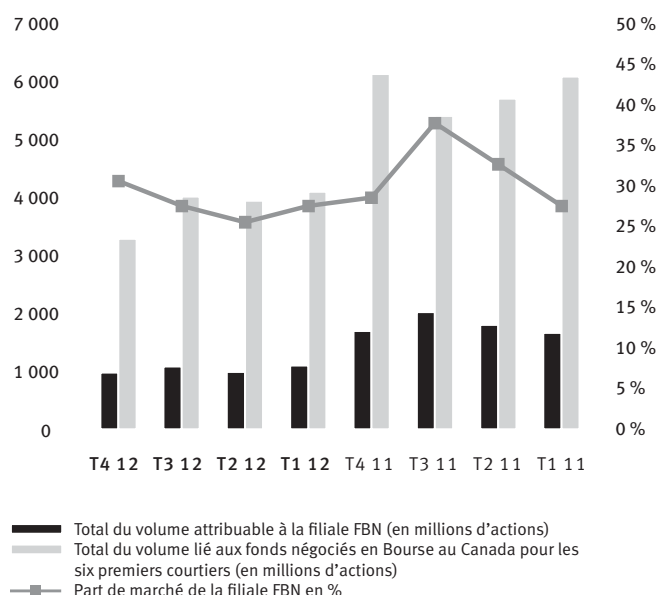


### Chef de file canadien en matière de produits structurés et fonds négociés en bourse (FNB)

Le secteur des Marchés financiers a poursuivi ses efforts pour conserver sa position de chef de file canadien du secteur de la commercialisation et de la distribution de produits structurés. Elle cible ses activités et offre des solutions adaptées aux besoins des investisseurs corporatifs et institutionnels par l'intermédiaire de son groupe Solutions de produits financiers et elle répond aux besoins des investisseurs particuliers par l'entremise de ses réseaux de services-conseils. En outre, le secteur des Marchés financiers joue un rôle actif dans la conception de FNB et fournit des liquidités à ces derniers dans le cadre de ses activités de teneur de marché.

#### Faits saillants – FNB

- Le secteur des Marchés financiers est le courtier désigné de 69 % de tous les FNB inscrits au Canada.
- Le secteur des Marchés financiers s'est classé au troisième rang du marché secondaire des FNB, avec une part de marché de 31 %.



### Priorités et perspectives pour 2013

Pour 2013, les grandes priorités consistent notamment à renforcer la position de chef de file sur le marché canadien des titres à revenus fixes et des produits structurés, à maintenir la position de chef de file en matière de services-conseils aux émetteurs établis au Québec, à devenir le fournisseur privilégié de solutions de gestion du risque pour tous les clients de la Banque et à raffermir sa position de chef de file sur le marché intermédiaire de l'énergie et des mines. Le secteur mettra également l'accent sur l'élargissement des capacités de distribution des produits canadiens à l'échelle internationale.

Le portefeuille d'affaires bien diversifié du secteur des Marchés financiers, son orientation client, sa solide gestion du risque et ses contrôles efficaces lui permettent de croire qu'il sera en mesure de traverser une conjoncture difficile et de continuer de générer des rendements ajustés en fonction du risque supérieurs pour la Banque.

## ANALYSE SECTORIELLE

### AUTRES

#### VUE D'ENSEMBLE

La rubrique *Autres* regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information et Performance organisationnelle, Gestion des risques, Opérations, Marketing, Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finance et Trésorerie.

#### Résultats par secteur d'exploitation – Autres<sup>(1)</sup>

Exercice terminé le 31 octobre  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                         | IFRS   |        | PCGR antérieurs du Canada |        |
|---------------------------------------------------------|--------|--------|---------------------------|--------|
|                                                         | 2012   | 2011   | 2011                      | 2010   |
| <b>Excluant les éléments particuliers<sup>(2)</sup></b> |        |        |                           |        |
| Revenu net d'intérêts                                   | (83)   | 5      | (359)                     | (452)  |
| Revenus autres que d'intérêts                           | 56     | (18)   | 253                       | 323    |
| Revenu total                                            | (27)   | (13)   | (106)                     | (129)  |
| Charges d'exploitation                                  | 117    | 93     | 93                        | 109    |
| Dotations aux pertes sur créances                       | –      | –      | (65)                      | (65)   |
| Résultat avant charge d'impôts                          | (144)  | (106)  | (134)                     | (173)  |
| Charge d'impôts                                         | (180)  | (177)  | (178)                     | (205)  |
| Participations ne donnant pas le contrôle               |        |        | 46                        | 56     |
| Résultat net excluant les éléments particuliers         | 36     | 71     | (2)                       | (24)   |
| Éléments particuliers après impôts <sup>(2)</sup>       | 112    | 10     | 19                        | (33)   |
| Résultat net                                            | 148    | 81     | 17                        | (57)   |
| Participations ne donnant pas le contrôle               | 69     | 69     |                           |        |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque  | 79     | 12     |                           |        |
| Actif moyen                                             | 27 010 | 23 893 | 13 431                    | 12 875 |

(1) Les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, qui étaient présentées dans le secteur des Marchés financiers auparavant sont maintenant présentées dans la rubrique *Autres*. La Banque a procédé à ce changement le 1<sup>er</sup> novembre 2011 afin d'aligner le suivi de ses activités en conformité avec sa structure de gestion. Les résultats des périodes antérieures ont été retraités pour refléter ce changement.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

#### Résultats financiers

En excluant les éléments particuliers, le résultat net de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels atteint 36 M\$ pour l'exercice 2012, en baisse comparativement au 71 M\$ de l'exercice précédent en raison de la réduction de la contribution de la Trésorerie corporative. Les charges d'exploitation sont en hausse par rapport à l'année précédente en raison de la croissance des salaires et avantages du personnel résultant de la rémunération variable. Les éléments particuliers de l'exercice 2012, déduction faite des impôts, comprennent des revenus liés à la détention des billets restructurés de 113 M\$, des indemnités de départ et résiliations de baux de 17 M\$ en raison de l'optimisation de certaines structures organisationnelles et des radiations

d'immobilisations incorporelles de 13 M\$. Pour l'exercice 2011, les éléments particuliers, déduction faite des impôts, se composaient d'une provision pour litiges de 8 M\$, d'indemnités de départ de 14 M\$ et d'un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 11 M\$. Enfin, des renversements de provisions pour éventualités fiscales de 29 M\$ et 21 M\$ respectivement ont été comptabilisés au cours des exercices 2012 et 2011.

## Services centralisés

Le secteur Technologie de l'information et Performance organisationnelle s'assure que les normes et les solutions en matière de technologies de l'information (TI) sont conçues de façon à soutenir les objectifs d'affaires à long terme de la Banque au chapitre de l'accroissement de l'efficacité des fonctions de soutien, alignées sur les besoins des clients dans tous les secteurs d'exploitation et services centralisés.

Le secteur Gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, dans le cadre d'une approche intégrée, les divers risques auxquels est exposée la Banque, et à promouvoir une saine culture de gestion du risque à travers l'organisation. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques (se reporter aux pages 57 à 72 pour plus de détails). De plus, ce secteur développe et maintient le cadre d'appétit pour le risque et le communique aux différentes lignes d'affaires.

Le secteur Opérations est un partenaire d'affaires fiable, proactif et stratégique, dont les efforts portent principalement sur la qualité du service et la productivité. L'équipe des Opérations contribue à l'expérience-client en mettant à la disposition du client l'expertise et l'efficacité des employés, l'efficacité de ses processus et sa culture d'amélioration continue.

Le secteur Marketing est le maître d'œuvre de l'expérience client distinctive de la Banque. Il en assure la réalisation par l'entremise de stratégies d'affaires et de stratégies de distribution électroniques adaptées aux besoins et aux attentes des clients particuliers et commerciaux, une image de marque forte, des solutions d'affaires concurrentielles et différenciées ainsi qu'une gestion proactive de la satisfaction de la clientèle. L'équipe de Marketing appuie les secteurs d'affaires dans l'atteinte de leurs objectifs stratégiques en créant les conditions propices à des relations fructueuses et durables avec les clients, les communautés et les différents intervenants externes.

Le secteur Ressources humaines et Affaires corporatives offre son expertise à l'ensemble des unités de la Banque. Les Ressources humaines soutiennent la croissance et la transformation de la Banque par des stratégies en matière de ressources humaines qui contribuent à positionner la Banque comme employeur de choix. Ce secteur met en place des pratiques favorisant la mobilisation et la gestion des talents, et veille à cultiver un environnement de travail où les employés peuvent se développer et se surpasser. Il soutient également la réalisation du plan stratégique de la Banque. Pour leur part, les Affaires corporatives veillent à minimiser les risques juridiques de l'organisation en fournissant de judicieux conseils notamment à l'égard des questions réglementaires, de gouvernance et de litiges commerciaux. Il soutient les activités du conseil d'administration et veille à préserver la réputation de la Banque dans les marchés où elle exerce ses activités.

Le secteur Finance et Trésorerie a pour responsabilités la gestion optimale des ressources financières (capital, liquidité, financement), la gestion active de l'appariement et la gouvernance adéquate de l'information comptable et financière. De plus, ce secteur participe à la prise de décisions stratégiques et opérationnelles, et supervise les activités du fonds commun d'investissement des régimes de retraite des employés de la Banque. Enfin, il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information aux actionnaires ainsi que des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Par ailleurs, l'Audit interne relève du secteur Finance et Trésorerie pour les aspects administratifs.

## ANALYSE FINANCIÈRE

### Analyse des résultats consolidés

#### Revenu total

Pour l'exercice 2012, le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 5 485 M\$, en hausse de 643 M\$ ou 13 % par rapport à l'exercice 2011 (tableau 1, page 76). En excluant les éléments particuliers de 2012 et 2011, le revenu total en équivalent imposable de 2012 est en hausse de 254 M\$ ou 5 % par rapport à l'année précédente. Les éléments particuliers de 2012 comprennent des revenus reliés à la transaction de Natcan et la variation de la juste valeur des billets restructurés.

#### Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2012 atteint 2 510 M\$ par rapport à 2 506 M\$ pour l'exercice 2011 (tableau 2, page 76) en hausse de 4 M\$. Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et entreprises a progressé de 57 M\$ ou 4 % pour s'établir à 1 629 M\$ pour l'exercice 2012. Le volume de prêts et de dépôts a connu une bonne croissance, soit une hausse de 7,8 G\$ de l'actif moyen, principalement au niveau des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires. Cette croissance a été atténuée par un rétrécissement de la marge bénéficiaire à 2,18 % en 2012 par rapport à 2,35 % en 2011. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 34 M\$ pour s'établir à 179 M\$ provenant de la croissance des dépôts de courtiers résultant des acquisitions et des volumes du compte Surintérêt. Pour le secteur des Marchés financiers, la hausse du revenu net d'intérêts de 5 M\$ en 2012 par rapport à 2011, provient principalement des activités de négociation, et doit être analysée globalement avec les autres éléments composant le revenu des activités de négociation. Enfin, le revenu net d'intérêts à la rubrique *Autres* est en baisse en raison des activités de gestion de la Trésorerie.

#### Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2012 sont de 2 975 M\$, en comparaison à 2 336 M\$ à l'exercice précédent (tableau 3, page 77). Les revenus de négociation constatés aux revenus autres que d'intérêts sont de 233 M\$ comparativement à des pertes de négociation de 25 M\$ en 2011. En tenant compte de la portion constatée au revenu net d'intérêts, les revenus de négociation ont atteint 688 M\$ en 2012, soit une hausse de 263 M\$ en comparaison avec l'exercice 2011 (tableau 4, page 77). Cette hausse provient des conditions de marché qui ont été favorables aux revenus des activités de négociation provenant des titres à revenus fixes ainsi que la variation de la juste valeur des billets restructurés. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont en hausse en 2012, notamment en raison de gains enregistrés suite à des remboursements de capital de billets restructurés.

Tel que le présente le tableau 3 de la page 77, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils ainsi que les commissions de courtage en valeurs augmentent principalement en raison de l'intégration des activités de Wellington West Holdings Inc. et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. Les revenus sur acceptations, sur lettres de crédit et de garantie augmentent de 37 M\$ en raison d'une croissance des volumes pour ce type de financement des prêts commerciaux. Les revenus de crédit et les revenus sur cartes sont légèrement en baisse étant donné la forte concurrence pour ces services offerts. Les revenus de change, autres que de négociation, sont moins élevés que l'an passé suite à une réduction du volume de transactions pour l'année en raison de la volatilité des taux de change.

L'augmentation de la valeur des actifs sous administration et sous gestion attribuable aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine explique la croissance des revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement, qui se chiffrent ainsi à 480 M\$ en 2012, comparativement à 426 M\$ en 2011, une croissance de 54 M\$ ou 13 %.

Par ailleurs, la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises a connu une hausse importante suite à la contribution plus élevée de Maple Financial Group Inc. en 2012. Les revenus divers sont à 533 M\$, en hausse de 235 M\$, notamment en raison de l'enregistrement du gain sur cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan).

#### Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2012 sont en baisse de 4 M\$ pour s'établir à 180 M\$ (tableau 5, page 78). Cette diminution est en grande partie attribuable à un niveau moindre des pertes sur le crédit aux entreprises atténuée par la hausse des pertes sur prêts aux grandes sociétés. Au cours de l'exercice 2011, un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC avait été enregistré à titre d'élément particulier pour un montant de 15 M\$.

Les dotations aux pertes sur créances des particuliers diminuent de 3 M\$ en raison des dotations aux pertes sur créances sur cartes de crédit qui ont connu une baisse importante alors que les dotations aux pertes sur les autres prêts à la consommation ont augmenté au cours de la dernière année. Les dotations aux pertes sur créances sur le crédit aux entreprises ont été de 38 M\$ pour l'exercice 2012, soit une baisse de 25 M\$. Les dotations aux pertes sur créances des prêts aux grandes sociétés sont en hausse de 9 M\$ suite à des récupérations importantes au cours de l'exercice 2011. Globalement, les dotations aux pertes sur créances de 2012, excluant les éléments particuliers, ont représenté 0,21 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,27 % à l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration et demeure toujours relativement faible dans le contexte économique actuel.

### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se chiffrent à 3 173 M\$ en 2012, en hausse de 262 M\$ ou 9 % par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 79). En excluant les éléments particuliers de 2012 et 2011, les charges d'exploitation sont en hausse de 173 M\$ ou 6 %.

En 2012, les salaires et avantages du personnel atteignent 1 953 M\$, en hausse de 13 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du nombre d'employés en raison de l'ouverture de nouvelles succursales, l'ajout de personnel pour les services offerts à distance, l'internalisation de ressources en technologie de l'information, ainsi que les acquisitions de Wellington West et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. ont contribué à l'augmentation de la charge salariale. De plus, des indemnités de départ pour un montant de 80 M\$ ont été enregistrées en 2012 contre 27 M\$ en 2011.

Les frais de technologie, incluant l'amortissement, sont en hausse principalement suite à la radiation de développements technologiques relatifs à des applications désuètes enregistrée au cours de 2012. Pour les frais d'occupation, incluant l'amortissement, la hausse provient notamment des résiliations de baux en 2012 suite à la révision de certaines structures organisationnelles. Les honoraires professionnels augmentent de 10 M\$ pour s'établir à 195 M\$ en 2012, principalement en raison des investissements technologiques.

### Charge d'impôts

La note 24 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 172 et 173, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2012, la charge d'impôts totalise 326 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 17 % comparativement à une charge de 275 M\$ en 2011, pour un taux effectif d'imposition de 18 %. Cette baisse du taux effectif d'impôt s'explique par la réduction du taux statutaire au Canada ainsi que par la portion non imposable du gain réalisé sur la cession des activités de Natcan atténuée par la réduction des revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières. Enfin, des renversements de provisions pour éventualités fiscales de 29 M\$ et 21 M\$ respectivement ont été comptabilisés au cours des exercices 2012 et 2011.

## Information financière trimestrielle

Le résultat, les revenus et les charges trimestriels sont touchés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Un sommaire des résultats pour les douze derniers trimestres est présenté au tableau *Résultats trimestriels* aux pages 74 et 75. Les huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs favorables et défavorables.

- Au cours du quatrième trimestre de 2012, un revenu a été enregistré en raison de la variation de la juste valeur des billets restructurés ainsi que des indemnités de départ, des résiliations de baux et des radiations d'immobilisations incorporelles.
- Les résultats du troisième trimestre de 2012 comprennent un renversement de provisions fiscales.
- La Banque a cédé les activités de sa filiale Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan) au cours du deuxième trimestre de 2012.
- Au cours du quatrième trimestre de 2011, les résultats de Wellington West Holdings Inc. ont été intégrés à ceux de la Banque et des charges relatives à cette acquisition ainsi que des indemnités de départ ont été enregistrées.
- Les résultats du troisième trimestre de 2011 comprennent le renversement de provisions pour pertes sur créances et pour éventualités fiscales, ainsi que des indemnités de départ et des provisions pour litiges.

Au cours des huit derniers trimestres, le résultat net consolidé a été positif, certains trimestres affichant même un résultat net record. Cette situation reflète le rendement soutenu des secteurs d'exploitation. Une gestion efficace des coûts a également permis de maintenir cette tendance.

Le revenu net d'intérêts a été relativement stable au cours des huit derniers trimestres. La progression du volume des prêts dans le secteur des Particuliers et entreprises a été contrebalancée par le recul des marges bénéficiaires.

Les revenus autres que d'intérêts ont été à la hausse au cours des quatre derniers trimestres, la hausse étant plus marquée au cours des deuxième et quatrième trimestres de 2012. Au quatrième trimestre, la hausse s'explique principalement par le revenu enregistré en raison de la variation de la juste valeur des billets restructurés, alors qu'au deuxième trimestre, il s'agit surtout du gain comptabilisé lors de la vente des activités de Natcan.

Les dotations aux pertes sur créances sont demeurées stables pendant sept des huit derniers trimestres. Cette stabilité s'explique par l'excellente qualité du portefeuille de prêts. La baisse des dotations aux pertes sur créances constatée au troisième trimestre de 2011 était surtout attribuable au renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

Les charges d'exploitation ont connu une légère hausse au cours des trimestres en raison, principalement, de l'augmentation des salaires et avantages du personnel suite à l'embauche de personnel en raison de l'ouverture de nouvelles succursales et à l'intégration des activités de Wellington West Holdings Inc. et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont stables pour les huit trimestres de 2012 et de 2011.

Le taux d'impôt est demeuré stable au cours des huit derniers trimestres, à l'exception des troisième trimestres de 2012 et de 2011 où le taux a baissé considérablement suite au renversement de provisions pour éventualités fiscales.

Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2012, consulter le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), ou celui de SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com) où l'on retrouvera le Communiqué de presse du quatrième trimestre de 2012 déposé le 6 décembre 2012.

## Analyse des flux de trésorerie consolidés

En raison de la nature même des activités de la Banque, la majorité des éléments qui composent les revenus et les charges sont des liquidités. En outre, certaines activités, telles les activités de négociation, génèrent des mouvements importants de liquidité qui peuvent avoir une incidence sur plusieurs éléments d'actif ou de passif, tels les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, les titres vendus à découvert ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.

Au cours de l'exercice 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 0,4 G\$ comparativement à une augmentation de 0,5 G\$ pour l'exercice 2011. Au 31 octobre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissent à 3,2 G\$ comparativement à 2,9 G\$ un an plus tôt.

Pour l'exercice 2012, les activités opérationnelles ont généré des fonds de 2,2 G\$ en raison du résultat net de l'exercice, de la hausse des dépôts de 7,7 G\$, de l'apport de passifs relatifs à des créances cédées de 2,6 G\$ ainsi que la diminution des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net de 2,9 G\$. Ces entrées de liquidités ont été contrebalancées par des sorties de fonds causées par une hausse des prêts de 9,5 G\$ et des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et des valeurs mobilières empruntées de 3,0 G\$. En 2011, les activités opérationnelles avaient généré 2,1 G\$ de liquidités, principalement en raison du résultat net, de l'augmentation des dépôts de 7,4 G\$, la variation de 2,5 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées ainsi que la variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et des valeurs mobilières empruntées de 1,6 G\$ afin de financer les activités de prêts pour 8,7 G\$ et l'achat de valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net de 3,7 G\$.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont requis des fonds de 0,4 G\$, en raison du rachat de dette subordonnée et des dividendes versés qui ont compensé l'émission de 1,0 G\$ de dette subordonnée. Pour 2011, les fonds requis par les activités de financement avaient été de 1,4 G\$ en raison principalement des rachats d'actions ordinaires et privilégiées à des fins d'annulation de 0,8 G\$ et des dividendes versés.

Enfin, les fonds requis par les activités d'investissement ont été de 1,4 G\$ pour l'exercice 2012 et proviennent de l'augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 1,2 G\$. En 2011, les fonds requis de 0,3 G\$ s'expliquaient par l'acquisition de Wellington West et la variation des immobilisations.

## Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2012, l'actif total de la Banque s'établit à 177,9 G\$ en comparaison de 166,9 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7 % surtout due aux prêts et acceptations (se reporter aux bilans consolidés à la page 90).

### Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 3,2 G\$ au 31 octobre 2012, sont en hausse de 0,4 G\$ par rapport au bilan consolidé de 2011. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée aux pages 68 à 70 de ce Rapport annuel.

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 54,9 G\$ au 31 octobre 2012, ce qui représente 31 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2012, elles ont diminué de 1,7 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 56,6 G\$ au 31 octobre 2011. Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net ont diminué de 3,0 G\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la disposition de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, compensée par l'acquisition de titres de participation. Les valeurs mobilières disponibles à la vente, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, comptent pour 10,4 G\$ à la clôture de l'exercice, en hausse de 1,3 G\$ depuis le 31 octobre 2011. L'augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente s'explique, entre autres, par l'acquisition de 1,0 G\$ de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada. Les politiques de gestion du risque de marché sont divulguées aux pages 65 à 68 de ce Rapport annuel. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées totalisent 15,5 G\$ au 31 octobre 2012, en hausse de 3,0 G\$ par rapport au montant inscrit au bilan consolidé au 31 octobre 2011.

**Véhicules d'actifs cadres**

Au 31 octobre 2012, la valeur nominale des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 933 M\$ (2 015 M\$ au 31 octobre 2011), dont un montant de 1 647 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 286 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 675 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 340 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2011). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice 2012 est principalement attribuable aux billets restructurés repris des clients ayant des facilités de crédit adossées à ces billets, atténuée par des remboursements de capital, des dispositions et certaines radiations.

La valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                             | Au 31 octobre<br>2012 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>VAC I</b>                                                   |                       |
| Catégorie A-1                                                  | 597                   |
| Catégorie A-2                                                  | 552                   |
| Catégorie B                                                    | 94                    |
| Catégorie C                                                    | 39                    |
| Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)             | 20                    |
| <b>Total VAC I</b>                                             | <b>1 302</b>          |
| <b>VAC II</b>                                                  |                       |
| Catégorie A-1                                                  | 100                   |
| Catégorie A-2                                                  | 82                    |
| Catégorie B                                                    | 15                    |
| Catégorie C                                                    | 6                     |
| Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)             | 21                    |
| <b>Total VAC II</b>                                            | <b>224</b>            |
| <b>VAC III</b>                                                 |                       |
| Billets reflets pour les actifs traditionnels (AT)             | 15                    |
| Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)             | 243                   |
| <b>Total VAC III</b>                                           | <b>258</b>            |
| Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien | 149                   |
| <b>Total</b>                                                   | <b>1 933</b>          |

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 910 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2012 et 2011, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

**Établissement de la juste valeur**

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2012, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 269 M\$, et 69 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 150 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 86 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2011). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour une juste valeur de 8 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012 (73 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

La valeur comptable des billets restructurés détenus par la Banque se détaille comme suit :

Tableau des échéances contractuelles

| (en millions de dollars canadiens)                             | Au 31 octobre<br>2012 |                  |              |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|--------------|
|                                                                | De 1 à<br>5 ans       | Plus de<br>5 ans | Total        |
| VAC I et VAC II                                                | 9                     | 1 187            | 1 196        |
| VAC III                                                        | –                     | 62               | 62           |
| Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien | 80                    | –                | 80           |
| Valeur comptable des billets                                   | 89                    | 1 249            | 1 338        |
| Facilité de financement de la marge                            |                       |                  | (38)         |
| <b>Total</b>                                                   | <b>89</b>             | <b>1 249</b>     | <b>1 300</b> |

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation qui comprend des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. La méthode d'évaluation de la juste valeur tient également compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. L'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 30 % en 2012 (20 % en 2011) dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Ce changement reflète les conditions de marché. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflets est déterminée par une analyse des actifs sous-jacents des billets et de la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

La Banque établit la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées pour établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, des revenus de 111 M\$ et de 34 M\$ ont été enregistrés en raison de la variation de la juste valeur des billets restructurés et du papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien, respectivement. Ces montants ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative au 31 octobre 2012. Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 ont augmenté de « A (élevé) (sf) » à « AA (faible) (sf) ». Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-2 demeurent inchangées et s'établissent à « A (sf) » et à « BBB (élevé) (sf) ».

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2012, ce qui pourrait changer dans le futur. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2012 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 20 M\$ à 40 M\$;
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 10 M\$ à 20 M\$;
- une variation de 1 % de la prime de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 14 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 9 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C donnerait lieu à une diminution ou une augmentation de 14 M\$ de la juste valeur; et
- une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant le recours à des modèles quantitatifs et à des hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne se transigent pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays européens, et (4) des modifications aux lois.

#### Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC

Au 31 octobre 2012, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 26 M\$ (51 M\$ au 31 octobre 2011) et les provisions pour pertes sur créances sont de 3 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2012, les facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC et celles adossées aux billets reflets pour les actifs inadmissibles totalisent respectivement 100 M\$ et 4 M\$ (332 M\$ et 8 M\$ au 31 octobre 2011). Au total, les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients sont établis comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                 |                             | Au 31 octobre 2012                                                 |  |                                                                                       |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Biens affectés en garantie                         | Valeur nominale des billets | Facilités de crédit adossées aux billets reflets AI <sup>(1)</sup> |  | Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup> |
|                                                    |                             | Facilités de crédit adossées aux billets reflets AI <sup>(1)</sup> |  | VAC <sup>(2)</sup>                                                                    |
| <b>VAC II</b>                                      |                             |                                                                    |  |                                                                                       |
| Catégorie A-1                                      | 57                          | –                                                                  |  | 38                                                                                    |
| Catégorie A-2                                      | 80                          | –                                                                  |  | 52                                                                                    |
| Catégorie B                                        | 10                          | –                                                                  |  | 5                                                                                     |
| Catégorie C                                        | 3                           | –                                                                  |  | 2                                                                                     |
| Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI) | –                           | –                                                                  |  | –                                                                                     |
| <b>Total VAC II</b>                                | <b>150</b>                  | <b>–</b>                                                           |  | <b>97</b>                                                                             |
| <b>VAC III</b>                                     |                             |                                                                    |  |                                                                                       |
| Billets reflets pour les actifs traditionnels (AT) | 5                           | –                                                                  |  | 3                                                                                     |
| Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI) | 4                           | 4                                                                  |  | –                                                                                     |
| <b>Total VAC III</b>                               | <b>9</b>                    | <b>4</b>                                                           |  | <b>3</b>                                                                              |
| <b>Total</b>                                       | <b>159</b>                  | <b>4</b>                                                           |  | <b>100</b>                                                                            |

(1) Ces facilités de crédits représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets, moins le remboursement de leur capital.

(2) Ces facilités de crédits représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et à 45 % par les billets, moins le remboursement de leur capital.

## Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations comptent pour plus de 51 % de l'actif total et s'élèvent à 90,9 G\$ au 31 octobre 2012, en hausse de 10,2 G\$ ou 13 %.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2012 est de 33,5 G\$, en hausse de 4,6 G\$ par rapport à l'an passé. Cette croissance est surtout attribuable à la vigueur du marché immobilier résidentiel.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 26,5 G\$ à la fin de l'exercice 2012, en croissance de 2,2 G\$ ou 9 % par rapport à 24,3 G\$ pour l'exercice précédent. Cette forte progression est attribuable aux produits de crédit avec garanties hypothécaires. Les créances sur cartes de crédit de 1,9 G\$ sont inchangées par rapport à la fin de l'exercice 2011.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 30,9 G\$ au 31 octobre 2012, sont en hausse par rapport à l'exercice 2011, principalement au niveau des prêts aux petites et moyennes entreprises qui augmentent de 5 % et des prêts et acceptations aux grandes sociétés en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations sont en hausse de 12 % et contribuent également à la croissance de ces prêts.

Le tableau 8, à la page 80, présente, entre autres, les prêts par type d'industrie en date du 31 octobre 2012. Les prêts hypothécaires résidentiels affichent une croissance depuis 2008 et s'établissent à 33,5 G\$ au 31 octobre 2012, et comptent pour 40,3 % de l'ensemble des prêts. Par ailleurs, les prêts aux particuliers ont augmenté de 10,8 G\$ depuis 2008 et totalisent 26,5 G\$ au 31 octobre 2012. Ces changements sont surtout attribuables à la popularité des marges de crédit avec garantie hypothécaire en remplacement des prêts hypothécaires résidentiels traditionnels. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, mentionnons l'importance accrue du secteur des mines, carrières et énergie, du secteur de l'immobilier ainsi que du secteur de commerce de gros et de détail dans le portefeuille, qui sont en hausse respectivement de 47 %, 29 % et 19 % par rapport à 2011.

## Prêts douteux

Les prêts douteux bruts totalisent 387 M\$ au 31 octobre 2012, comparativement à 407 M\$ au 31 octobre 2011, en baisse de 5 % (tableau 9, page 81). Ils représentent 7,5 % du capital tangible ajusté des provisions, soit une baisse de 1,1 % par rapport au 31 octobre 2011. Les prêts douteux nets des provisions individuelles et collectives sont légèrement en hausse, 4 M\$ depuis un an, surtout attribuable à l'augmentation des prêts du secteur des Marchés financiers atténuée par une baisse importante des prêts douteux pour les prêts commerciaux.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 60 à 65 de ce Rapport annuel, ainsi qu'aux notes 5 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

## Autres actifs

Au 31 octobre 2012, les autres actifs, excluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, se chiffrent à 13,3 G\$ légèrement en baisse par rapport à la même date en 2011. Ces rubriques sont composées, notamment, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des participations dans des entreprises associées et des coentreprises, des immobilisations corporelles, du goodwill, des immobilisations incorporelles et des actifs divers. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises augmentent en raison de l'acquisition des participations dans Fiera et Groupe TMX Ltée. La hausse du goodwill et des immobilisations incorporelles provient de l'acquisition de la division des services conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. compensée par la cession des activités de la filiale Natcan. La juste valeur des instruments financiers dérivés est en baisse de 1,5 G\$.

## Dépôts

Les dépôts de 93,2 G\$ sont en hausse de 7,6 G\$ ou 9 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 43,9 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 10 de la page 81, représentent 47,1 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 3,5 G\$ par rapport au 31 octobre 2011. Cette hausse résulte du taux d'intérêt faible qui favorise le compte d'épargne traditionnel et le compte Surintérêt. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté en page 46.

Les dépôts commerciaux sont en hausse de 5,7 G\$ par rapport au 31 octobre 2011, pour s'établir à 23,9 G\$ au 31 octobre 2012, les entreprises ayant augmenté leur niveau d'épargne. Cette croissance a eu pour effet de réduire les fonds achetés qui sont en baisse de 1,5 G\$, à 25,5 G\$ au 31 octobre 2012 comparativement à 27,0 G\$ un an plus tôt. Les fonds achetés aux États-Unis sont en baisse de 0,6 G\$ depuis le 31 octobre 2011, pour se chiffrer à 9,5 G\$ à la fin de l'exercice 2012, alors que les fonds achetés d'autres pays augmentent de 0,6 G\$ depuis un an.

## Autres passifs

Les autres passifs, excluant les acceptations, incluent les principaux éléments suivants : les engagements afférents à des titres vendus à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, les passifs relatifs à des créances cédées et les passifs divers. Les autres passifs sont en hausse de 1,3 G\$ par rapport à l'an passé essentiellement dû à l'augmentation des passifs relatifs à des créances cédées suite à de nouvelles titrisations au cours de l'année 2012.

## Dettes subordonnées et autres obligations contractuelles

La dette subordonnée est en hausse de 470 M\$ depuis le 31 octobre 2011. Cette augmentation est attribuable à l'émission de billets pour un montant de 1 G\$ dans le cadre du programme canadien de billets à moyen terme et du rachat à des fins d'annulation, de billets d'une valeur de 0,5 G\$ au début de l'exercice de 2012.

## Obligations contractuelles

| Au 31 octobre 2012<br>(en millions de dollars canadiens) | Moins<br>de 1 an | De 1 à<br>3 ans | De 3 à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans | Total  |
|----------------------------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|--------|
| Financement à long terme                                 | 880              | 4 827           | 4 273           | 119              | 10 099 |
| Dette subordonnée <sup>(1)</sup>                         | —                | —               | —               | 2 382            | 2 382  |
| Obligations en vertu de baux <sup>(2)</sup>              | 454              | 670             | 406             | 589              | 2 119  |
|                                                          | 1 334            | 5 497           | 4 679           | 3 090            | 14 600 |

(1) Présentées à la valeur nominale.

(2) La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location simple pour des locaux, du matériel et mobilier, des contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats.

**Capitaux propres**

Au 31 octobre 2012, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 8,2 G\$ comparativement à 7,5 G\$ au 31 octobre 2011. Les états consolidés de la variation des capitaux propres à la page 93 de ce Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres. Cette augmentation s'explique par le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque, déduction faite des dividendes, atténuée partiellement par la comptabilisation des écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel. L'émission d'actions ordinaires liée aux levées d'options pour un montant de 93 M\$ dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ordinaires a été atténuée par le rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation de 75 M\$.

Les participations ne donnant pas le contrôle s'établissent à 1,0 G\$ au 31 octobre 2012, pour une légère diminution de 4 M\$. Cette variation s'explique par la diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans des sociétés de fonds communs de placement consolidés. Se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés sur les entités ad hoc aux pages 180 et 181 pour de plus amples renseignements.

Au 31 octobre 2012, la Banque compte 161,3 millions d'actions ordinaires émises et en circulation, comparativement à 160,5 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable à l'émission d'actions dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions pour 1,7 million d'actions atténuée par le rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation pour 1,0 million d'actions. Aucune activité n'a été enregistrée pour les actions privilégiées au cours de 2012. Le 7 novembre 2012, la Banque a émis 8,0 millions d'actions privilégiées série 28 et le 5 décembre 2012, le Conseil a approuvé le rachat de la totalité des actions privilégiées série 15. Se reporter à la section *Événements postérieurs à la date du bilan consolidé* à la page 45. Le tableau suivant fournit le détail du capital-actions.

**Actions et options d'achat d'actions**

| Au 31 octobre 2012                   | Nombre<br>d'actions        | M\$        |
|--------------------------------------|----------------------------|------------|
| Actions privilégiées de premier rang |                            |            |
| Série 15                             | 8 000 000                  | 200        |
| Série 16                             | 8 000 000                  | 200        |
| Série 20                             | 6 900 000                  | 173        |
| Série 21                             | 3 410 861                  | 85         |
| Série 24                             | 2 425 880                  | 61         |
| Série 26                             | 1 724 835                  | 43         |
|                                      | <b>30 461 576</b>          | <b>762</b> |
| Actions ordinaires                   | 161 308 273 <sup>(1)</sup> | 2 054      |
| Options d'achat d'actions            | 7 794 218 <sup>(1)</sup>   |            |

(1) Au 30 novembre 2012, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffre respectivement à 161 133 246 et 7 786 925.

**Fonds propres réglementaires**

Conformément à l'Accord de Bâle II, la Banque utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit et la méthode standardisée pour le risque opérationnel. Pour le risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les règles de la Banque des règlements internationaux (BRI) – Bâle II, sont de 12,0 % et 15,9 % au 31 octobre 2012, légèrement en baisse comparativement à 13,6 % et 16,9 % au 31 octobre 2011. La diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 est attribuable à l'application des IFRS (notamment en raison du choix de comptabiliser les écarts actuariels dans

les *Autres éléments du résultat global*), à l'acquisition d'une participation de 35 % dans Corporation Fiera Capital, au rachat d'actions ordinaires et à une augmentation de l'actif pondéré en fonction du risque de crédit principalement due à une croissance organique. Ces éléments ont été partiellement atténués par le résultat net, déduction faite des dividendes, la vente des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. et l'émission d'actions ordinaires principalement liée aux levées d'options. Enfin, la diminution du ratio des fonds propres total est atténuée en raison de la variation de la dette subordonnée pour un montant net de 0,5 G\$. L'actif pondéré en fonction du risque, selon les règles de Bâle II, a augmenté et se chiffre à 55,9 G\$ au 31 octobre 2012 alors qu'il s'établissait à 50,4 G\$ au 31 octobre 2011.

Ces mêmes ratios calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I – auraient été de 11,0 % et 14,6 % au 31 octobre 2012 respectivement, par rapport à 11,1 % et 14,1 % au 31 octobre 2011. Selon Bâle I, l'actif pondéré en fonction du risque aurait été de 63,9 G\$ au 31 octobre 2012. De nouvelles normes des fonds propres de Bâle III entreront en vigueur graduellement du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Banque prévoit être en mesure d'effectuer la transition vers la conformité à ces nouvelles normes sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire compris dans les instruments des fonds propres visés. Au 31 octobre 2012, le ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III est de 7,3 %, en légère baisse par rapport à 7,6 % au 31 octobre 2011. Ce ratio comprend les déductions appliquées intégralement, tel que requis pour la fin de 2018.

Les normes et procédures de gestion du capital sont expliquées plus en détail aux pages 54 à 56 du présent Rapport annuel. Les tableaux 12 à 15 des pages 82 à 85 ainsi que la note 20 afférente aux états financiers consolidés fournissent des informations supplémentaires sur la gestion du capital.

**Transactions avec des parties liées**

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non liées.

Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur salaire de base.

De plus, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter aux notes 9 et 29 afférentes aux états financiers consolidés.

## Acquisitions

### Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Banque a conclu l'acquisition de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., ainsi que de certains actifs liés aux fonds distincts et au portefeuille d'assurances de l'Agence d'assurances HSBC (Canada) Inc. Cette acquisition vise, entre autres, à accroître la portée des activités de gestion de patrimoine de la Banque à travers le Canada. Le prix d'acquisition a été établi à 108 M\$ et il pourrait faire l'objet d'un ajustement, qui sera déterminé un an après la date de clôture, en fonction de la fidélisation des conseillers en placement. Les actifs nets acquis comprennent des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant environ 3 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 104 M\$, a été inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies attendues du regroupement des activités acquises avec celles de Financière Banque Nationale, le courtier en valeurs mobilières de la Banque. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, l'entreprise acquise a contribué environ 54 M\$ au revenu total et 5 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Pour plus d'information, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

### Wellington West Holdings Inc.

Au cours de la période d'évaluation terminée le 15 juillet 2012, la conclusion de l'évaluation des actifs nets de Wellington West Holdings Inc. (acquis en juillet 2011) et le calcul final des ajustements du fonds de roulement n'ont pas eu d'incidence significative sur le goodwill. Pour plus d'information, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

## Disposition

Le 2 avril 2012, la Banque a conclu la vente des activités de sa filiale Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan), à Corporation Fiera Capital (Fiera). À la date de clôture, le prix de vente total s'élève à 275 M\$ et comprend un versement en espèces de 86 M\$, des actions subordonnées avec droit de vote de catégorie A représentant 35 % de toutes les catégories d'actions émises et en circulation de Fiera pour un montant de 169 M\$, et un montant net additionnel estimé à 20 M\$, sous réserve de l'ajustement du prix de vente. Ce montant net à recevoir sera réparti sur sept ans, selon des modalités particulières liées à la performance et le niveau d'actifs sous gestion de la Banque et de ses filiales. Un gain sur cession de 246 M\$ avant impôts (212 M\$ après impôts), qui comprend une radiation de goodwill et d'immobilisations incorporelles de 25 M\$ ainsi que des charges directes de 4 M\$, a été comptabilisé au poste *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, et présenté dans le secteur de Gestion de patrimoine.

## Transaction – Groupe TMX limitée

Le 31 juillet 2012, Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), maintenant Groupe TMX limitée, une société comptant parmi ses investisseurs la Banque ainsi que 11 autres grandes institutions financières et caisses de retraite canadiennes, ont annoncé que toutes les conditions de l'offre de Maple visant à acquérir jusqu'à 80 % des actions de Groupe TMX Inc. (TMX), au prix de 50 \$ par action en espèces, ont été remplies.

Le 1<sup>er</sup> août 2012, Maple a conclu l'acquisition d'Alpha Trading Systems Inc., d'Alpha Trading Systems Limited Partnership et de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. La Banque a comptabilisé un gain de 25 M\$ (18 M\$ après impôts) sur la vente des participations qu'elle détenait dans ces trois sociétés.

Le 1<sup>er</sup> août 2012, dans le cadre de son engagement à investir dans Maple, la Banque, par l'entremise d'une filiale, a souscrit à des titres de Maple pour un montant de 190 M\$. De plus, la Banque a agi à titre de co-preneur ferme, co-teneur de livres et d'agent administratif dans le cadre du financement de l'acquisition. À titre de prêteur, la Banque a accordé un prêt non garanti de 210 M\$ à Maple. Parallèlement au financement, la Banque a organisé et conclu des swaps de taux d'intérêt desquels elle a conservé un montant nominal de référence total de 300 M\$ au 31 octobre 2012.

Le 13 septembre 2012, le tribunal a approuvé le plan d'arrangement au terme duquel les actions de TMX qui n'étaient pas acquises à cette date par Maple seront échangées contre des actions ordinaires de Maple, à raison d'une contre une. Le 14 septembre 2012, Maple détenait la totalité des actions de TMX.

La Banque a conclu qu'elle exerce une influence notable sur Maple, sur la base principalement de sa participation au capital, du financement accordé, et en raison de sa présence au conseil d'administration de Maple. La participation dans Maple (maintenant Groupe TMX limitée) est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> août 2012.

## Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

### Émission d'actions privilégiées

Le 30 octobre 2012, la Banque a annoncé l'émission de 7 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 28 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 175 M\$. La Banque a également attribué aux preneurs ferme une option leur permettant de souscrire jusqu'à un million d'actions privilégiées série 28 additionnelles. Avant la clôture du placement, les preneurs ferme ont convenu de souscrire un million d'actions privilégiées supplémentaires aux termes de l'option des preneurs ferme, ce qui porte à 8 millions d'actions l'émission totale et à 200 M\$ le produit brut lié à l'émission. Le 7 novembre 2012, la Banque a complété cette émission.

### Rachat d'actions privilégiées

Le 5 décembre 2012, le conseil d'administration de la Banque a approuvé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 15, émises et en circulation. Ce rachat est conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les actifs sous administration et sous gestion, les opérations avec des entités ad hoc, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

### Actifs sous administration et sous gestion

Au 31 octobre 2012, l'ensemble des actifs sous administration et sous gestion totalise 233,0 G\$, en baisse de 10,0 G\$, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. Le tableau à la page 28 détaille les éléments provenant du secteur de Gestion de patrimoine.

Les actifs sous administration se chiffrent à 197,3 G\$ au 31 octobre 2012, en hausse de 10,8 G\$, par rapport à 186,5 G\$ au 31 octobre 2011. Cette augmentation provient de la hausse des marchés boursiers. Les actifs sous gestion pour les particuliers s'établissent à 20,6 G\$ au 31 octobre 2012 par rapport à 17,4 G\$ au 31 octobre 2011. Cette forte hausse de 19 % provient principalement des acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine ainsi que de la progression des activités de Banque Nationale Gestion privée 1859. Les actifs sous gestion pour les activités institutionnelles sont nuls au 31 octobre 2012, contre 25,4 G\$ au 31 octobre 2011, en raison de la vente des activités de Natcan qui a donné lieu au transfert des clients institutionnels chez Fiera. Les fonds communs de placement, inclus dans les actifs sous gestion, se chiffrent à 15,0 G\$ au 31 octobre 2012, en hausse de 10 %.

Au 31 octobre 2012, l'épargne des particuliers administrée par la Banque est en hausse de 8 % et s'élève à 149,8 G\$ comparativement à 138,5 G\$ au 31 octobre 2011. Plus de 58 % de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de FBN, alors que 29 % se composent de dépôts bancaires. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 105,9 G\$, en hausse de 7,8 G\$ ou 8 % depuis un an. Cette hausse est attribuable à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

#### Épargne totale des particuliers

| Au 31 octobre<br>(en millions de dollars canadiens) | 2012    | 2011    | Variation<br>% |
|-----------------------------------------------------|---------|---------|----------------|
| Dépôts                                              | 43 905  | 40 433  | 9              |
| Courtage de plein exercice                          | 87 292  | 79 490  | 10             |
| Fonds communs de placement                          | 15 027  | 13 659  | 10             |
| Autres                                              | 3 531   | 4 954   | (29)           |
| Épargne totale des particuliers                     | 149 755 | 138 536 | 8              |

### Entités ad hoc

La Banque a recours à des entités ad hoc pour diversifier ses sources de financement et gérer ses besoins en capital par l'émission d'instruments novateurs de capital. De plus, la Banque se sert d'une de ces entités pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité ad hoc doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités ad hoc se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Suite à l'application des normes IFRS, la Banque consolide désormais les deux entités ad hoc suivantes : *Canadian Credit Card Trust* (CCCT) et Fiducie de capital BNC. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités ad hoc non consolidées et consolidées sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

#### Titrisation d'actifs financiers de la Banque

##### Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2012, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 11,3 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt en défaut. Le programme des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont plus respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* au bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* au bilan consolidé. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

### Créances sur cartes de crédit

En 1998 la Banque a mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), un programme de titrisation de ses propres créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme. Au 31 octobre 2012, le portefeuille de créances sur cartes de crédit que la Banque a vendu à CCCT (déduction faite du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,4 G\$. CCCT a émis des certificats d'investisseurs du même montant dont 1,3 G\$ sont détenus par des tiers et 0,1 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *DBRS Limited* et *Standard & Poor's Corporation*. La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représente 5,5 % (série 2008-1) et 6,3 % (séries 2010-1 et 2012-1) du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT puisqu'elle en détient le contrôle.

### **Titrisation d'actifs financiers de tiers**

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ce fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par le fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ce fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 26 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds, car elle n'en détient pas le contrôle et elle n'est pas exposée à la majorité des risques et avantages qui lui sont inhérents.

## **Instruments financiers dérivés**

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés devant être bifurqués et ceux qui sont utilisés comme élément de couverture, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence pour établir les flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 16 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

## **Garanties**

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

## **Facilité de financement de marge des conduits VAC**

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 910 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2012 et 2011, aucun montant n'a été avancé par la Banque. La note 6 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

## **Instruments de crédit**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

## **Actifs financiers reçus en garantie**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de vente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le BSIF a demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées en avril 2008 dans le rapport du Conseil sur la stabilité financière. Ces recommandations visent une plus grande transparence et une évaluation relativement à certaines expositions et portent notamment sur les entités ad hoc, les expositions à des prêts à risque et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à effet de levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 621 M\$ au 31 octobre 2012 (508 M\$ au 31 octobre 2011).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit dans des titres adossés à des créances avec flux groupés sont présentées dans le tableau qui suit.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2012, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 1 044 M\$ (914 M\$ au 31 octobre 2011).

Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités ad hoc à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

### Positions sur dérivés de crédit (montants nominaux)

| (en millions de dollars canadiens)              | Au 31 octobre 2012                    |                   |                    |                   |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
|                                                 | Portefeuille de crédit <sup>(1)</sup> |                   | Négociation        |                   |
|                                                 | Protection achetée                    | Protection vendue | Protection achetée | Protection vendue |
| Swaps sur défaillance                           |                                       |                   |                    |                   |
| Indices, sociétés et autres                     | 25                                    | –                 | 3 423              | 2 877             |
| Tranches sur indices                            | –                                     | –                 | 781                | 770               |
| Titres adossés à des créances avec flux groupés | –                                     | –                 | –                  | –                 |
| Swaps à rendement total                         | 452                                   | –                 | –                  | 26                |

(1) L'objectif des protections vendues est uniquement de réduire les protections achetées.

## PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces méthodes comptables sont considérées critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

### Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont eu une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

#### Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées en date du bilan afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. Dans le cas des titres de créances, la Banque tient compte de l'ensemble des événements générateurs de pertes, notamment : difficultés financières importantes de l'émetteur, manquement à un contrat tel qu'un défaut, faillite ou autre restructuration financière. Dans le cas des titres de participation, la Banque tient compte des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris des données observables ou de l'information à l'égard d'événements liés précisément aux titres concernés. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs d'exploitation.

#### Provisions pour pertes sur créances

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours.

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan consolidé. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont évaluées soit individuellement, soit collectivement en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Quant aux prêts non douteux, les provisions pour pertes sur créances sont évaluées collectivement.

Dans le cadre de l'évaluation du montant de la provision pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur la provision pour pertes sur créances et, par conséquent, sur la dotation aux pertes sur créances de l'exercice. Une description détaillée des méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Tous les secteurs d'exploitation, à l'exception de Gestion de patrimoine, sont touchés par cette estimation comptable.

### Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes et qui sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût après amortissement. La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie lors de l'échange de l'instrument dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés suivant une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créances très liquides activement négociés sur le marché hors bourse;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent aux prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse, certains titres de créances ayant des cotes de crédit de première qualité, ainsi que certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif; et
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une grande part de données non observables sur le marché. Ces instruments regroupent principalement les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, certains investissements dans des titres de créances adossés à des actifs, certains instruments financiers dérivés incorporés relatifs aux facilités de crédit offertes à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC, des billets de dépôts structurés et des titres de participation privés.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale, ou si les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation est reportée au bilan consolidé. Le gain, ou la perte, reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement aux résultats nets lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain, ou la perte, est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses se fondent principalement sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, compte tenu des politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, de l'environnement économique, des caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue divers ajustements de la juste valeur pour tenir compte des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure lors de la détermination de la juste valeur. La Banque applique son jugement en tenant compte de facteurs qui pourraient être utilisés par les intervenants du marché mais qui ne sont pas intégrés au modèle d'évaluation. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur les marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre différentes institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 3, 4 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable critique et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, la *Juste valeur des instruments financiers dérivés* ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus d'intérêts* et les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

## Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée, sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT (ou un groupe d'UGT). Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence marquée sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Charges d'exploitation* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auxquels un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a une perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Se référer à la note 11 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les charges d'exploitation du secteur concerné, à la rubrique *Divers*.

## Avantages du personnel

Le calcul de la charge constatée à l'état consolidé des résultats et les écarts actuariels à l'état consolidé du résultat global, ainsi que le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées, se fondent sur des évaluations actuarielles et des hypothèses établies par la direction. Les hypothèses clés servant au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation, le rendement attendu de l'actif des régimes à long terme, le taux de croissance de la rémunération, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et le taux de croissance du coût des soins de santé. L'hypothèse à l'égard des taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant le rendement des titres obligataires de sociétés de première catégorie comportant une durée se rapprochant de la durée des obligations des régimes de la Banque.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations constituées présenté dans les *Actifs divers* (*Passifs divers*) du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes qui sont présentées dans les *Salaires et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les écarts actuariels présentés dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux hypothèses clés des autres régimes, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

## Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporelles découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Actifs divers* et *Passifs divers* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

## Litiges

Dans le cours normal de leurs affaires, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque, qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou globalement, pourraient avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation pour une période donnée, il n'y aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantage économique sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'implication de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le montant réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux provisions.

## Entités ad hoc

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités ad hoc. Les entités ad hoc sont des entités qui sont créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Une entité ad hoc est consolidée lorsque la Banque conclut, suite à l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des risques et avantages inhérents à cette entité, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section du Rapport annuel intitulée *Arrangements hors bilan*, aux pages 46 à 47, et à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

## MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB a publié des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque. Le résumé de ces normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque, qui ne peut adopter ces normes de façon anticipée, ni les modifications selon l'avis du BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'auront ces normes sur les résultats financiers futurs.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2013

#### IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la divulgation d'information sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par un accord global de compensation ou un arrangement connexe.

#### IFRS 10 – *États financiers consolidés*

L'IFRS 10 remplace les indications en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC-12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des entités.

#### IFRS 11 – *Partenariats*

L'IFRS 11 interdit le recours à la méthode de la consolidation proportionnelle pour les coentreprises, et fournit une définition plus restrictive d'une coentreprise.

#### IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires sur les entités consolidées et non consolidées dans lesquelles une entité détient une participation.

#### IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*

L'IFRS 13 définit la juste valeur et, dans une même norme, elle intègre un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et prescrit des informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur.

#### IAS 19 – *Avantages du personnel*

Les modifications à l'IAS 19 éliminent la méthode du corridor pour l'amortissement des gains et pertes actuariels. Ainsi, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au fur et à mesure qu'ils surviennent, sans possibilité de reclassement à l'état des résultats d'une période ultérieure. La charge des régimes de retraite à prestations définies présentée à l'état des résultats est composée de deux éléments : le coût des services rendus et les coûts financiers. De plus, le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits. Enfin, les modifications comprennent également des changements en matière d'information à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques qui y sont associés.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2014

#### IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts avec la pratique actuelle.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2015

#### IFRS 9 – *Instruments financiers*

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, constitue un projet en trois phases et vise le remplacement de la norme actuelle sur les instruments financiers. La première phase porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et passifs financiers. L'IFRS 9 précise que les actifs financiers doivent être évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur, et ce, suivant le modèle économique utilisé par l'entité pour sa gestion ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent inchangés. Des modifications ont été apportées à la comptabilisation de la variation de la juste valeur d'un passif financier attribuable à la variation du risque de crédit de ce passif. Les autres phases de ce projet sont en cours d'élaboration et comprennent la dépréciation d'actifs financiers et la comptabilité de couverture.

## GESTION DU CAPITAL

### Cadre de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque et de soutenir les secteurs d'exploitation pour la protection des clients. La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Par ailleurs, des tests de tension sont effectués afin d'obtenir l'assurance que la Banque dispose de fonds propres suffisants, même en cas de crise. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat d'actions et de titres de dette subordonnée, de même que la politique de dividendes.

#### Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres internes (ou, de manière équivalente, le capital économique) constituent une mesure qui permet de déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et faire face aux pertes non prévues découlant des conditions économiques et opérationnelles externes difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui consiste à :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital sur la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise et une analyse de sensibilité pour déterminer une marge de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux;
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et la concurrence; et
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de la Trésorerie et de la Finance, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres démontre que la Banque dispose d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction dans des conditions normales ainsi que selon divers tests de tension rigoureux et vraisemblables. Ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'un examen trimestriel ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

### Structure et gouvernance

Le conseil d'administration (le Conseil) supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au Comité d'audit et de gestion des risques (CAGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Ainsi, le Conseil, sur recommandation du CAGR :

- examine et approuve la politique de gestion du capital;
- examine et approuve la tolérance au risque de la Banque, y compris les cibles principales en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examine et approuve le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examine et approuve l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence; et
- examine les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris le Relevé des normes des fonds propres de Bâle II.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital.

Le comité de gestion de l'appariement supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la politique, la stratégie, le plan et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures de contingence, et à faire des recommandations à ce sujet.

### Accord de Bâle II

Les normes de calcul et de divulgation des fonds propres selon l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au Canada le 1<sup>er</sup> novembre 2007. En 2009, afin de répondre à certaines exigences de divulgation, des informations ont été ajoutées au Rapport de gestion dans les *Données financières supplémentaires* ainsi que dans les *Informations financières complémentaires* disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca). Quant aux autres exigences de divulgation, les informations se retrouvent aux notes 5 et 20 afférentes aux états financiers consolidés. Les règles de calcul permettent d'uniformiser davantage les exigences de fonds propres dans le secteur bancaire mondial tout en incorporant une plus grande sensibilité du capital aux risques. Ces règles exigent aussi une charge explicite de capital pour couvrir le risque opérationnel et requièrent une divulgation plus détaillée à l'égard de la gestion des risques.

L'Accord de Bâle II propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine dans une certaine mesure la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

La Banque se conforme au cadre réglementaire de l'Accord de Bâle II depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007. Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a reçu l'autorisation du BSIF d'utiliser l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) de l'Accord de Bâle II pour calculer le capital lié au risque de crédit à des fins de présentation de l'information réglementaire consolidée. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. Enfin, pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions. Le 1<sup>er</sup> novembre 2011, le BSIF a mis en œuvre des changements au cadre réglementaire en matière de risque de marché en vertu desquels les banques doivent inclure une charge additionnelle dans leur actif pondéré en fonction du risque pour la valeur à risque (VaR) en période de tension, ainsi qu'une charge de capital supplémentaire liée au risque à l'égard du portefeuille de négociation.

## Bâle III : Accroître la résistance du secteur bancaire

Le 12 septembre 2010, le Groupe des gouverneurs de banques centrales et des responsables du contrôle bancaire (le comité de Bâle) a publié des normes de fonds propres « calibrées » qui font partie des propositions de réforme des exigences en matière d'adéquation des fonds propres des banques, souvent désignées par l'expression « Bâle III ». En vertu de ces normes, lorsqu'elles seront entièrement mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les banques seront tenues de maintenir :

- un ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires d'au moins 7 %, dont 4,5 % attribuables à un ratio minimal des fonds propres attribuables aux actions ordinaires et 2,5 % à un coussin de conservation des fonds propres;
- un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 8,5 %, dont 6 % attribuables à un ratio minimal des fonds propres de catégorie 1, et 2,5 % à un coussin de conservation des fonds propres; et
- un ratio des fonds propres total d'au moins 10,5 %, dont 8 % attribuables à un ratio des fonds propres total minimal, et 2,5 % à un coussin de conservation des fonds propres.

Le comité de Bâle a également annoncé qu'un « coussin contre-cyclique » de 0 % à 2,5 % sur les actions ordinaires ou autres fonds propres absorbant entièrement les pertes serait requis en fonction du contexte national. Les propositions comprennent également un nouveau ratio de levier financier obligatoire qui diffère du ratio actuel actifs / fonds propres présentement requis pour les institutions financières au Canada.

En outre, l'organisme de réglementation exige maintenant que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause prévoyant une conversion en actions ordinaires en cas de non-viabilité afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 qui ne sont pas assortis d'une telle clause et qui sont conformes à l'Accord de Bâle III feront l'objet de droits acquis dégressifs sur dix ans.

Ces propositions représentent une étape importante par rapport aux normes de l'Accord de Bâle II (2004) et elles entraîneront d'importantes modifications aux calculs du ratio des fonds propres. La vigueur du capital de la Banque et la capacité de celle-ci à générer des fonds propres la placent dans une bonne position à l'égard de ces nouvelles exigences pour la période de transition qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2013, date à laquelle le BSIF s'attend à ce que les institutions financières respectent un ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires d'au moins 7 %.

## La gestion du capital en 2012

### Activités de gestion

Le 31 mai 2012, la Banque a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à concurrence de 2 % de ses actions ordinaires en circulation, au cours de la période de 12 mois qui a débuté le 20 juin 2012 et qui se terminera le 19 juin 2013. Au cours de l'exercice 2012, la Banque a racheté à des fins d'annulation un total de 1,0 million d'actions ordinaires au prix de 75 M\$, ce qui représente 1 % du total des actions ordinaires en circulation au début de l'exercice.

Le 2 avril 2012, la Banque a conclu la vente des activités de sa filiale Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan) à Corporation Fiera Capital (Fiera). À la date de clôture, le prix de vente total s'élève à 275 M\$ et comprend un versement en espèces d'un montant de 86 M\$, des actions subordonnées avec droit de vote de catégorie A représentant 35 % de toutes les catégories d'actions émises et en circulation de Fiera pour un montant de 169 M\$.

Le 2 novembre 2011, la Banque a remboursé, à des fins d'annulation, ses billets à moyen terme de série 5 d'une valeur nominale totale de 500 M\$ échéant le 2 novembre 2016. Inversement, le 11 avril 2012, la Banque a émis pour 1 G\$ de billets à moyen terme (les billets de série 7), représentant des titres d'emprunt subordonnés et admissibles à la catégorie 2 et au total des fonds propres. Les billets de série 7 viendront à échéance le 11 avril 2022 et versent des intérêts semestriellement à un taux de 3,261 % qui sera rajusté le 11 avril 2017.

### Dividendes

Pour l'exercice 2012, la Banque a déclaré un total de 498 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 39 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en excluant les éléments particuliers (2011 : 39 %). La Banque est légèrement en deçà de sa fourchette de distribution de dividendes cible de 40 % à 50 %, mais la confiance se maintient en la croissance de la Banque et en sa capacité à faire croître les résultats, tout en demeurant prudente à l'égard des changements en matière de fonds propres réglementaires et du contexte économique incertain.

### Fonds propres

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires établies par les lignes directrices du BSIF, fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux (la BRI). Les règles de l'Accord de Bâle II s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les placements dans des entités non consolidées à des fins réglementaires sont déduits des fonds propres et les actifs de ces entités sont exclus de l'actif pondéré en fonction du risque total.

La définition adoptée par la BRI distingue deux catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle, desquels on déduit le goodwill. Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible de la dette subordonnée, la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit de même que le montant des instruments novateurs ne pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des participations dans les entreprises associées et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

Selon les lignes directrices du BSIF couvrant l'adéquation des fonds propres, les institutions financières peuvent appliquer progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS sur le capital réglementaire présenté. La Banque a décidé de se prévaloir de ce choix et elle applique progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS suivant la méthode linéaire, sur une période s'échelonnant sur cinq trimestres depuis le premier trimestre de 2012.

#### Actif pondéré en fonction du risque

Comme l'exige l'Accord de Bâle II, l'actif pondéré en fonction du risque est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche NI avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Certains portefeuilles considérés de moindre importance sont pondérés en fonction du risque de crédit, conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction du risque de marché est déterminé principalement selon l'approche des modèles internes. Pour les positions liées aux activités de négociation sur les marchés des devises, des taux d'intérêt, des actions, des marchandises et du crédit, les exigences en matière de fonds propres sont calculées selon la VaR. La Banque utilise aussi l'approche de modèles standardisés pour évaluer le capital lié au risque de marché pour le risque spécifique aux taux d'intérêt.

Pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les cotes sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche fondée sur les notations. Cette approche sépare les risques par tranche de pondération en fonction de cotes établies à l'externe. La Banque utilise les cotes établies par *Moody's Investors Service*, *Standard & Poor's*, *Fitch Ratings* ou *DBRS*, ou une combinaison de ces cotes. L'approche fondée sur les notations tient compte de facteurs additionnels comme la période visée par la cote (long terme ou court terme), la somme de détails disponibles sur le groupe d'actifs sous-jacents et le rang qu'occupe la position. Selon l'approche fondée sur les notations, les risques sont multipliés par les tranches de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer l'actif pondéré en fonction du risque.

Au cours de l'exercice, l'actif pondéré en fonction du risque a augmenté de 5,5 G\$, pour se chiffrer à 55,9 G\$ au 31 octobre 2012 alors qu'il s'établissait à 50,4 G\$ un an auparavant. L'incidence de la conversion aux IFRS sur l'actif pondéré en fonction du risque a été entièrement appliquée au premier trimestre de l'exercice 2012. L'actif pondéré en fonction du risque de la Banque est présenté dans le tableau d'adéquation des fonds propres selon Bâle II (tableau 14, page 84).

#### Ratios des fonds propres réglementaires

Le BSIF considère que les institutions financières bien capitalisées doivent maintenir un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres des différentes catégories décrites précédemment par l'actif pondéré en fonction du risque. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les règles de la BRI – Bâle II, se sont établis à 12,0 % et à 15,9 % respectivement au 31 octobre 2012, contre 13,6 % et 16,9 % il y a un an. La légère baisse des ratios est attribuable aux activités de gestion du capital et aux fonds propres autogénérés. Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires. En date du 31 octobre 2012, le ratio s'établit à 18,3 comparativement à 17,1 au 31 octobre 2011.

Depuis le début de l'exercice 2011, la Banque présente un ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon de Bâle III. Au 31 octobre 2012, le ratio de la Banque se chiffre à 7,3 %, contre 7,6 % un an auparavant. Ce ratio comprend les déductions appliquées intégralement, tel que requis pour le début de 2019.

## GESTION DES RISQUES

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle en préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer des risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. Ces risques pourraient provoquer des pertes qui amputeraient les résultats attendus des activités de création de valeur.

Le risque, sous toutes ses formes, doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il est décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risques assumés.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre qu'elle assure que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

### Cadre de la gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

| Risque de crédit | Risque de marché | Risque de liquidité | Risque opérationnel | Risque réglementaire | Risque de réputation | Risque environnemental |
|------------------|------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
|------------------|------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

- culture de gestion des risques;
- structure de gouvernance;
- définition de la capacité de la Banque à gérer le risque global et instauration d'un seuil de tolérance;
- surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative;
- évaluation indépendante par le service d'Audit interne;
- politiques de gestion des risques;
- révision des décisions relatives au risque par des professionnels indépendants; et
- répartition du capital aux unités d'affaires en fonction du niveau du risque de chacune.

#### Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait couramment la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Ces dernières proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires se conjuguent à la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

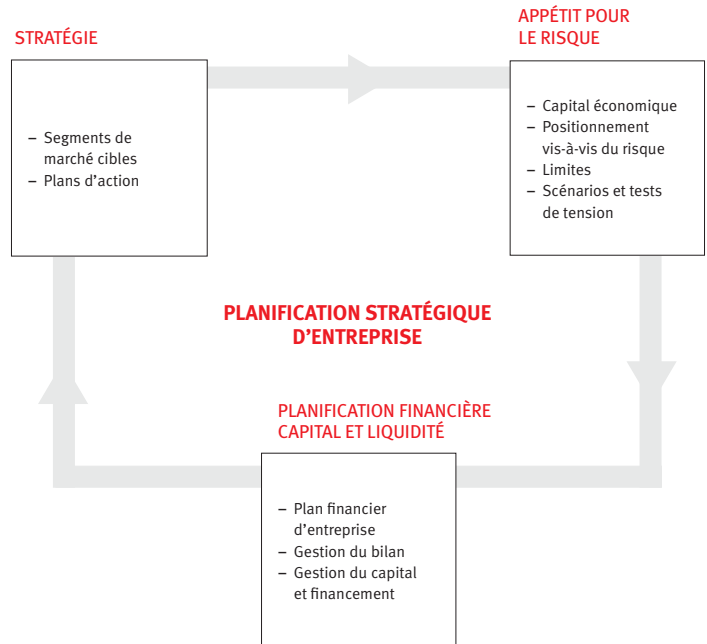
La culture de gestion des risques de la Banque a un impact direct sur son appétit pour le risque. L'appétit pour le risque correspond à la nature et à l'exposition aux risques que la Banque est disposée à accepter pour atteindre ses objectifs. La Banque applique une culture de gestion des risques en adéquation avec son appétit pour le risque, c'est-à-dire qu'elle délimite sa capacité à prendre des risques en établissant des seuils de tolérance.

### Appétit pour le risque et reddition de comptes

L'appétit de la Banque pour le risque se définit en termes quantitatif et qualitatif, et requiert :

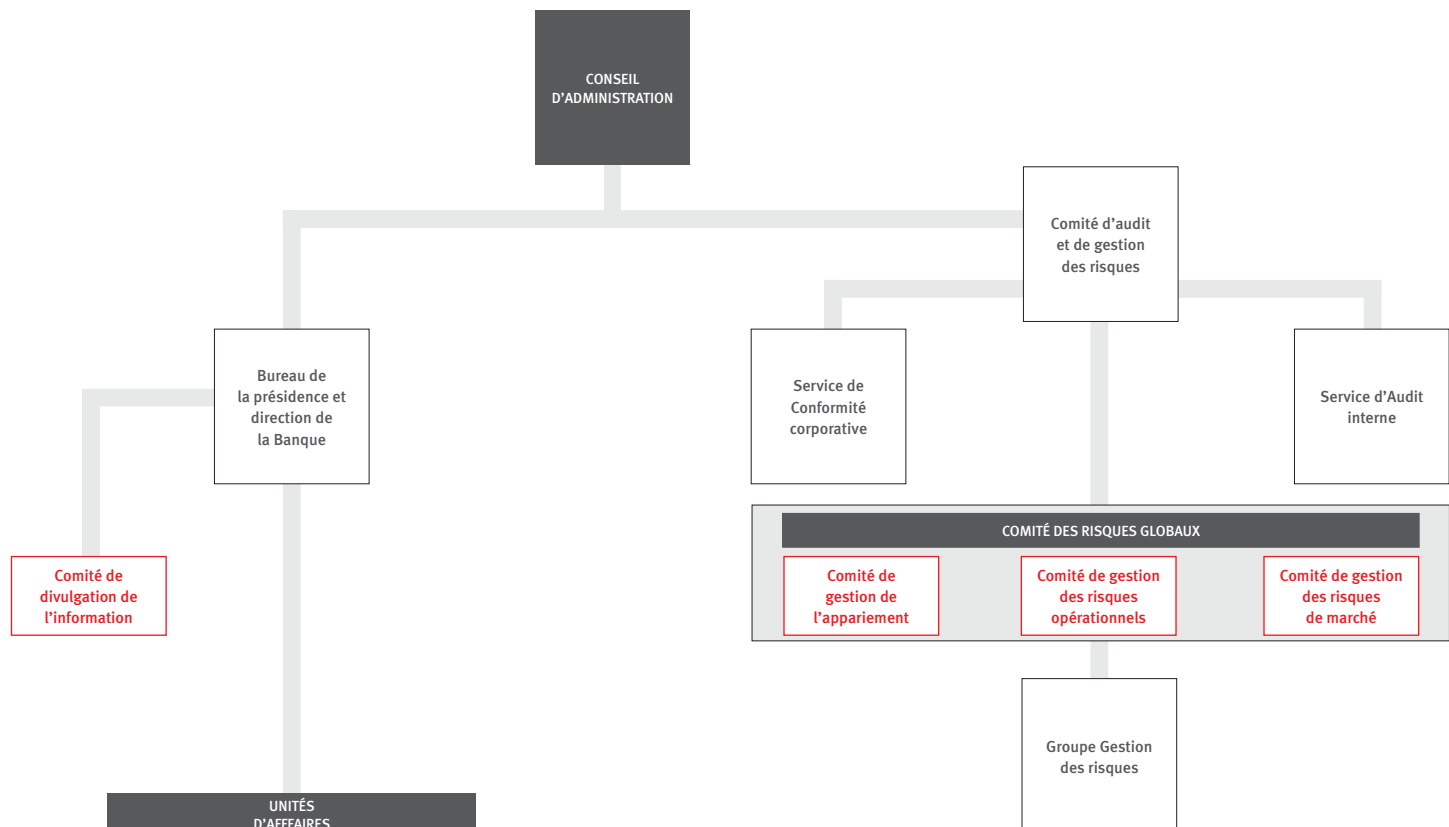
- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- une position saine en capital;
- un montant de dividende cohérent;
- le maintien d'une cote de risque minimum de A ou l'équivalent;
- un portefeuille de crédit de qualité en matière de pertes sur prêts;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées;
- une position solide en liquidités;
- une tolérance peu élevée aux risques opérationnel, réglementaire et de réputation; et
- une exposition au risque de marché qui ne soit pas démesurée par rapport à l'exposition totale au risque.

La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination d'un niveau acceptable d'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Comme l'illustre le graphique ci-contre, ce processus est continu et itératif. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourront être prises.



### Structure de gouvernance

Le diagramme ci-dessous présente les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques. Les règles, politiques et autres lignes de conduite en matière de gestion des risques que doivent suivre les unités d'affaires sont établies par consensus par le groupe Gestion des risques, qui en vérifie également la conformité.



La structure de gouvernance de la Banque définit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

#### Le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, notamment le comité d'audit et de gestion des risques.

#### Le comité d'audit et de gestion des risques du Conseil (CAGR)

Le CAGR approuve les principales politiques de gestion des risques et les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement de manière continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

#### Le bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque.

#### La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

#### Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation par le Conseil de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque de la Banque et de la gestion du profil de risque. Les comités de gestion des risques de marché, de gestion des risques opérationnels et de gestion de l'appariement lui sont subordonnés.

#### Le comité de divulgation de l'information

Le comité de divulgation de l'information a la responsabilité de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles relatifs à la divulgation de l'information financière.

#### Le groupe Gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en place les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi pour tâches de proposer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CAGR et d'informer la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

#### Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à déceler, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et à mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques en vigueur et, particulièrement, des limites qui y sont établies.

### **Politiques de gestion des risques**

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement – dans la plupart des cas annuellement – afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent généralement à l'ensemble de la Banque.

### **Surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative**

La Conformité corporative est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation.

La Conformité corporative constitue un service indépendant au sein de la Banque, et sa vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du CAGR ainsi qu'au président et chef de la direction. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, l'équipe de la Conformité corporative peut également communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales; elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et elle peut exiger des employés de la Banque et de chacune de ses filiales qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place des mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la charge. La Conformité corporative exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires;
- collecte d'information et suivi des changements réglementaires;
- identification des unités d'affaires visées par ces obligations;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- formation continue de tous les employés;
- processus d'échange d'information entre les secteurs, les unités d'affaires et la Conformité corporative;
- surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place;
- rapport trimestriel au CAGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité; et
- processus d'attestation annuelle.

### Évaluation indépendante par le service d'Audit interne

Le service d'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, donne à celle-ci une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités et lui fournit des conseils en vue de les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Cette activité aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de régie d'entreprise, et en formulant des propositions pour renforcer leur efficacité. L'Audit interne a pour mandat de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du CAGR, ainsi qu'au bureau de la présidence, une évaluation à cet égard.

La première vice-présidente, Audit interne, relève fonctionnellement du président du CAGR. Son indépendance est également assurée par un lien de communication direct avec le président et chef de la direction. De plus, la première vice-présidente, Audit interne, peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du CAGR.

N'ayant pas pour mandat d'instituer des mécanismes de contrôle interne, mais plutôt d'en évaluer l'efficacité, l'Audit interne n'a ni responsabilité directe ni autorité sur les activités qu'elle examine. Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problèmes.

Le champ de compétence de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs d'exploitation, services centralisés et filiales de la Banque.

### Contexte réglementaire

La diversité accrue des opérations sur les marchés financiers fait en sorte que le cadre réglementaire régissant ces activités est en constante évolution. Les recommandations du comité de Bâle sur le contrôle bancaire amènent un resserrement des exigences des organismes de réglementation en matière de gestion des risques (Bâle III). À la lumière des plus récents changements, particulièrement à l'égard du risque de liquidité et du risque de marché, la Banque porte une attention particulière à l'adaptation continue de son cadre de gouvernance et de gestion des risques suivant l'évolution du contexte réglementaire.

## Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés. Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces secteurs, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe Gestion des risques. Cette dernière a pour tâche de circonscrire l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- demande de crédit;
- évaluation du risque et notation;
- évaluation du capital à risque;
- processus d'adjudication et d'autorisation de crédit;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes et recouvrement; et
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances.

### Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur concerné;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD); et
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

### Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles permettent de déterminer la cote de risque de défaut du débiteur pour les crédits aux particuliers. L'évaluation tient également compte du risque lié au produit, par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Dans le cas d'un nouveau client, les modèles d'évaluation par pointage servent à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une cote de risque de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir le comportement futur de ces emprunteurs. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes.

La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque; et
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt-valeur et les types de garanties. Les politiques de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que la politique de révision et renouvellement et la politique de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

### Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles ont été créés pour sept différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, états souverains, énergie, immobilier et agriculture.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur et qui traduit en quelque sorte la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. Une telle évaluation doit être faite indépendamment de la conjoncture extérieure, particulièrement de conditions économiques ou financières défavorables susceptibles de provoquer des situations de tension pour la Banque. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et gouvernements préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-dessous présente un regroupement des 19 échelons par grande catégorie de risque et permet une comparaison avec les cotes de deux grandes agences de notation.

### Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et aux administrations publiques

| Cotes     | Standard & Poor's | Moody's      | Descriptif <sup>(1)</sup> |
|-----------|-------------------|--------------|---------------------------|
| 1 – 2,5   | AAA à A-          | Aaa à A3     | Excellent                 |
| 3 – 4     | BBB+ à BBB-       | Baa1 à Baa3  | Bon                       |
| 4,5 – 6   | BB+ à B+          | Ba1 à B1     | Satisfaisant              |
| 6,5 – 7,5 | B à CCC+          | B2 à Caa1    | À signaler                |
| 8 – 8,5   | CCC et CCC-       | Caa2 et Caa3 | Faible                    |
| 9 – 10    | CC, C et D        | Ca, C et D   | Défaut                    |

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux de la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité dans certains cas, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant contribuent à l'estimation des pertes prévues et non prévues. Ils servent également à la tarification basée sur le risque ainsi qu'à l'établissement des limites de concentration par contrepartie, à l'évaluation du capital économique et, de façon générale, à la gestion globale des portefeuilles de crédit.

#### Validation

Le groupe Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue au moins une fois par année, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers pour vérifier l'efficacité des modèles utilisés pour mesurer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle; et
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font par la suite l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des nouveaux modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant construit le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une mention au Conseil une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité traitée. L'obligation de revoir au moins une fois par année les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le CAGR et le comité des risques globaux, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

#### **Évaluation du capital à risque**

L'évaluation du capital à risque – ou capital économique – de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

- la probabilité de défaut;
- le solde impayé au moment du défaut;
- la perte attendue en cas de défaut;
- la corrélation entre les transactions;
- le terme des engagements de crédit; et
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'exploitation. La Banque procède également à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crise dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés (par exemple l'agriculture, la construction, le secteur manufacturier, etc.). Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios extrêmement précis, le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer le degré de solvabilité de la Banque dans l'éventualité de telles situations.

#### **Processus d'adjudication et d'autorisation de crédit**

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

### Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires domiciliaires qui vise à confirmer : i) la volonté de l'emprunteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité de l'emprunteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, la Banque préconise une approche prudente lors de la qualification des clients, et elle utilisera par exemple un taux d'intérêt plus élevé pour un terme de moins de cinq ans afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique sont réels et pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes sur prêts. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios de capitaux de la Banque.

Pour contrer les effets négatifs d'un ralentissement économique, la Banque a préparé de façon préventive un plan de contingence pour faire face à cette situation éventuelle.

### **Atténuation du risque**

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, à la syndication et aux cessions de prêts ainsi que, le cas échéant, à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés bonnes et valables de l'emprunteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés, que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) et des garanties gouvernementales :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- hypothèques sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels; et
- espèces et titres négociables.

### Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et les montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : latitudes d'autorisation de crédit et de limites pays par palier hiérarchique; limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de Gestion des risques, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

### Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

### *Instruments financiers dérivés de crédit*

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.

### *Syndication de prêts*

En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.

### Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit concerné un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des prêts déboursés et des montants non utilisés de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières sont également sources de risque de contrepartie. La note 16 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié. Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du capital économique et l'établissement des limites internes au secteur des Marchés financiers.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et qui sont en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA soit conclue avec la plupart de ses contreparties transigeant des instruments financiers dérivés et des contrats de change à terme.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en nantissement à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

La réclamation d'actifs en nantissement dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autoréglementation du secteur des services financiers, tel l'OCRCVM.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir la cession de ses propres actifs en nantissement à des contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique sur le nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes d'évaluation au marché en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes d'évaluation au marché.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats de produits dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

### Risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes (par exemple, *CLS Settlement*) a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation des services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéanciers stricts au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

## Gestion du risque de marché

Le risque de marché représente la possibilité de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés notamment les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés. Le risque de marché est indissociable de la participation aux activités des marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

### Évaluation du risque de marché

La gestion du risque de marché est assurée au moyen d'un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée notamment par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue l'encadrement de sa gestion et de sa surveillance des risques des marchés en fonction d'un contexte réglementaire très changeant.

Une politique cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à cette catégorie de risque. La politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, ce qui inclut aussi bien les principaux facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, cours des actions, prix des marchandises et écarts de crédit) que les facteurs complémentaires (risque de corrélation, risque spécifique, etc.). Des seuils de tolérance au risque sont établis au moyen d'une hiérarchie de limites variées (par exemple, VaR, perte maximale) allouées par portefeuille, unité de négociation, chef d'unité et dirigeant, et d'un processus approprié d'escalade des dépassements. Y sont également énoncés les principes de base et les critères à suivre pour déterminer l'admissibilité d'un instrument financier à un portefeuille de négociation, par rapport à un portefeuille d'investissement (actifs financiers disponibles à la vente). Enfin, la Banque a mis en œuvre des politiques distinctes pour régir l'évaluation indépendante des positions en instruments financiers ainsi que les rajustements d'évaluation sur les portefeuilles de négociation.

Divers mécanismes de mesure des risques de marché sont utilisés par le groupe Gestion des risques pour en contrôler et en surveiller l'exposition. Le principal outil est l'approche de la valeur à risque (VaR). La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La VaR à un jour représente donc le maximum, dans 99 cas sur 100, de la perte quotidienne que pourrait subir la Banque dans un portefeuille donné; autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100. Par ailleurs, la mesure de la VaR globale est effectuée en supposant une période de conservation d'un jour (10 jours pour le calcul du capital réglementaire). Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur une méthodologie de simulation historique qui utilise des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille, par unité d'affaires ainsi que par grande catégorie d'activité, soit la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissement, en plus de la politique de gestion des risques de marché. La gestion des échéances de l'actif et du passif, également appelée la gestion des risques structurels de taux d'intérêt, prévoit en outre une limite VaR globale. Les limites VaR globales par grand portefeuille, ainsi que la limite consolidée de la Banque couvrant l'ensemble des activités de celle-ci liées aux marchés financiers, relèvent de l'approbation du Conseil. Le CAGR examine les résultats de la VaR tous les trimestres, incluant les situations de dépassement des limites globales établies dans la politique.

De plus, la Banque effectue des tests rétroactifs de validité, qui sont exigés parce qu'ils sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. D'autres limites complètent la VaR afin de contrôler la sensibilité ainsi que les risques supplémentaires liés à la concentration et à la liquidité, entre autres.

### Tests de scénarios chocs et analyses de sensibilité

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, soit, en principe, dans des conditions de marché normales.

La Banque simule également l'incidence sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes et peu fréquents (un krach boursier, par exemple). Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change, à la volatilité des divers marchés et à l'écart du crédit.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et les montants applicables aux portefeuilles globaux de la Banque sont approuvés par le Conseil. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

### Activités de négociation

La Banque détient des portefeuilles de négociation pour des raisons de maintien de marché, ainsi que pour la négociation pour son propre compte, la liquidité pour ses clients institutionnels et la vente de produits financiers.

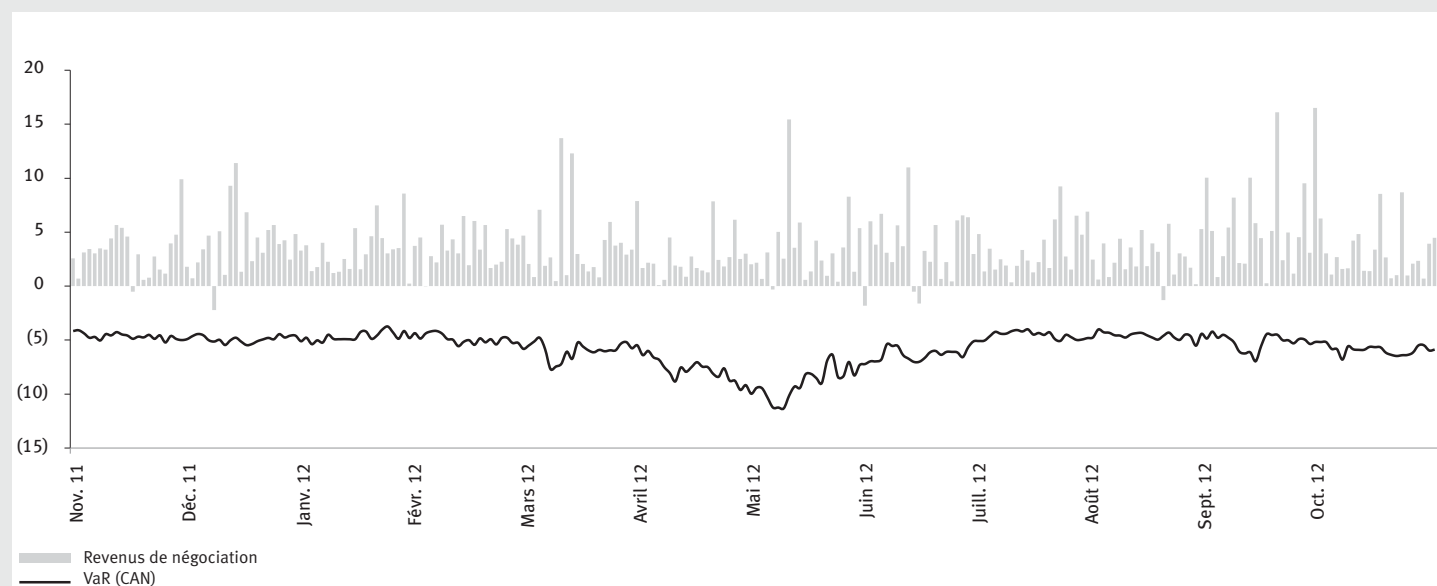
Les valeurs mobilières comportent un risque spécifique, qui est une variante particulière du risque de marché liée à une fluctuation défavorable des cours due à des facteurs propres à l'émetteur d'un titre. Ce risque peut s'appliquer aussi bien aux titres de créances qu'aux actions. Pour sa part, la Banque évalue, à l'aide d'un modèle interne, le risque spécifique lié au cours des actions dans ses portefeuilles de négociation.

Le tableau suivant présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Le tableau qui illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation, est présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés dans la section de la *Gestion du risque de marché*. Comme l'illustre ce tableau, la VaR globale des activités de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qui démontre l'effet de corrélation.

Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant plus de 97 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012. En effet, 4 jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

## Revenus de négociation quotidiens

(en millions de dollars canadiens)



### Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et l'obtention de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, essentiellement les suivants :

- le désappariement des échéances et des dates de rajustement des taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif;
- le risque lié au niveau, à la forme et à la pente de la courbe des taux d'intérêt en fonction de l'échéance, et aux changements dans ces caractéristiques;
- le risque lié aux privilèges d'options rattachés aux produits inscrits au bilan, qu'ils soient implicites (remboursement anticipé de prêts hypothécaires, rachat de dépôts) ou explicites (hypothèque à taux plafonné); et
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

La gestion active de ce risque peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. Grâce à une couverture proactive du risque lié au bilan, la Banque est en mesure d'en modifier le profil de risque de manière à tirer bénéfice d'un mouvement anticipé des taux d'intérêt. L'objectif de la Banque est de gérer de façon dynamique et efficace l'exposition et d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux. L'approche de cette gestion dynamique est fondée sur la définition d'un indice de référence pour l'exposition au risque et sur une certaine latitude stratégique permettant de dévier de cet indice en fonction de la conjoncture des marchés financiers et de la dynamique du portefeuille de gestion de l'appariement.

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt relève du chef des finances et Premier vice-président à la direction, Finance et Trésorerie et du premier vice-président, Trésorerie corporative, qui dirige la gestion de l'appariement au sein de la Banque. Le portefeuille d'actif-passif géré est attribué à une unité de gestion centralisée au sein de la Trésorerie corporative de la Banque, au moyen d'un mécanisme de prix de cession interne. Un comité principal, nommément le comité de gestion de l'appariement, et deux comités de gestion qui lui sont subordonnés assument les responsabilités de supervision et de surveillance générale de ce risque et du mécanisme de prix de cession interne sous-jacent.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique spécifique, approuvée par le Conseil, dont la révision et l'application sont supervisées par les divers comités mentionnés précédemment. La politique fixe les diverses limites de risque en fonction de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur divers paramètres, principalement le revenu net d'intérêts annuel (perte maximale) et la valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue en deçà de certaines limites.

Des simulations sont effectuées sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau *Sensibilité au taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)* présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés, dans la section *Gestion du risque de marché*, illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

### Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. La gestion de ce risque est régie par une politique spécifique présentée au Conseil.

### Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

#### Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de créances

Conformément aux engagements pris par la Banque en matière de fonds propres réglementaires pour la gestion du risque de crédit, la Banque a adopté le 1<sup>er</sup> novembre 2009 l'approche de notation interne avancée (NI avancée) pour ce risque, et elle applique cette approche dans l'évaluation du capital réglementaire depuis le premier trimestre de 2010. En vertu de l'Accord de Bâle II, la Banque a satisfait aux exigences du BSIF prévues par l'approche NI avancée et elle a démontré que la présentation de ses fonds propres est exacte et de première qualité.

#### Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de participation

Pour les éléments d'actif sous forme de titres de participation – qui comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées perpétuelles ou convertibles, le financement mezzanine avec bons de souscription et les fonds communs de placement – la Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, une méthode liée à l'approche avancée pour l'adéquation aux Normes de fonds propres, c'est-à-dire la méthode de pondération simple de l'approche dite « fondée sur le marché » selon la terminologie de l'Accord de Bâle II. Cette approche exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En effet, les facteurs de risque prescrits sont de 24 % pour les titres de participation cotés en bourse, et de 32 % pour les titres de participation non cotés en bourse.

Les lignes directrices en matière d'investissement requièrent que les investissements en titres de participation dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente dont la valeur dépasse un certain seuil d'importance soient approuvés par une instance supérieure à la direction de l'unité d'affaires concernée. La Banque s'assure ainsi que toutes les décisions d'investissement pour lesquelles elle acquiert une participation d'importance dans le capital d'une entreprise, ou assume un risque monétaire élevé, sont connues et approuvées par la direction. De plus, ces investissements ont une grande incidence sur les exigences en fonds propres de la Banque. En conséquence, le groupe Gestion du capital suit étroitement ces portefeuilles sur une base consolidée afin de déterminer s'ils sont rentables en terme de coût de capital réglementaire, et de s'assurer du respect des clauses de matérialité et des limites globales internes que la Banque s'est fixées pour ces investissements.

## Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes de trésorerie et de nantissement de sûretés sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare et suit un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

En 2010, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié un document relatif à l'établissement d'un dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité. Ce nouvel encadrement prévoit deux ratios de liquidité. Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a pour but de faire en sorte que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme, tandis que le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) vise à ce que les banques s'assurent d'avoir le passif à long terme nécessaire pour financer les éléments d'actif moins liquides. La mise en place de ces nouvelles exigences réglementaires est prévue en 2015 pour le ratio LCR et en 2018 pour le ratio NSFR. Les règles applicables au ratio LCR devraient être prêtes en 2013. La Banque suit déjà ces deux ratios régulièrement et prévoit respecter les nouvelles normes au moment de leur entrée en vigueur.

En février 2012, le BSIF a mis à jour ses principes directeurs en matière de gestion des liquidités par les institutions financières. La ligne directrice révisée a été élaborée à partir de la publication intitulée « Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité » émise par le comité de Bâle. La Banque entend se conformer à ces nouveaux principes directeurs.

#### **Rôles et responsabilités**

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des liquidités et des besoins de financement à l'échelle de la Banque. Ses activités couvrent :

- la gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme;
- la planification et la réalisation du financement à long terme ainsi que la détermination du coût de cession interne des liquidités;
- l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de gestion des liquidités, de la politique de financement, du plan de financement annuel et du plan de contingence des liquidités;
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité, globalement et par devise individuelle; et
- l'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

#### **Gouvernance**

La politique qui régit la gestion des liquidités et le financement de la Banque est, dans le cadre de gouvernance, une politique majeure soumise à l'examen et à l'adoption par un comité du Conseil, en l'occurrence le CAGR. À ce titre, les représentants du Conseil approuvent l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque que lui soumet la direction de la Trésorerie corporative, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. De plus, à chaque trimestre, le CAGR approuve un rapport de synthèse sur la gestion du risque de liquidité et le financement de la Banque. Ce rapport de synthèse est préparé par la direction de la Trésorerie corporative et détaille la position de la liquidité de la Banque.

La Trésorerie corporative, de concert avec Gestion des risques, soumet toute demande de révision de limite proposée à l'instance supérieure des comités de la gestion des risques, soit le comité des risques globaux. Si ce dernier approuve la demande, il la soumet à l'approbation du Conseil.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement à deux comités : le comité de liquidité et de financement ainsi que le comité de gestion de l'appariement. Le comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de Trésorerie corporative et de Gestion des risques, revoit et évalue la situation de la liquidité de la Banque. Le comité de gestion de l'appariement, qui relève du comité des risques globaux, supervise l'encadrement général de la gestion de la liquidité et du financement de la Banque et en approuve le plan de financement. Conformément aux responsabilités qui leur sont attribuées dans leur mandat respectif, les membres de ces deux comités sont également sollicités comme intervenants dans l'élaboration des mécanismes de gestion et de contrôle du risque et dans la mise en œuvre des politiques.

Par l'entremise du comité de liquidité et de financement, la direction de la Trésorerie corporative suit, sur une base régulière, l'évolution des indicateurs de liquidité et de financement et la conformité aux limites et seuils prescrits. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, la direction de la Trésorerie corporative intervient pour rectifier la situation. Les situations d'exception, le cas échéant, sont signalées à la direction de Finance et trésorerie et de Gestion des Risques et, si cela est jugé nécessaire, elles sont rapportées au comité de gestion de l'appariement et au bureau de la présidence, ainsi qu'au CAGR à sa réunion subséquente. Le rapport trimestriel au CAGR mentionné précédemment fait état au Conseil des violations des limites et autres règles constatées durant la période de référence, et des mesures correctives adoptées.

### Gestion de la liquidité

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités et de financement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume de ces opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale de la liquidité, la Banque gère celle-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de suivi de la liquidité et de financement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner les activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par la Trésorerie corporative, et cette dernière fixe les limites conjointement avec Gestion des risques.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites et des seuils applicables à la liquidité et au financement, puisque la plupart s'appliquent uniquement sur une base consolidée, notamment les ratios de liquidité. Néanmoins, la politique de gestion des liquidités et de financement comporte des dispositions particulières pour les centres étrangers de la Banque les plus actifs en terme de financement sur le marché institutionnel, et fixe à ces centres certaines limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession internes des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme, les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La rémunération des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables du réseau de succursales de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et mesures, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque liées aux opérations de financement garanti par des sûretés et aux transactions sur instruments financiers dérivés sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels suivant diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du financement non garanti par des sûretés sur le marché institutionnel, échéant dans moins d'un an. La Banque doit détenir, après avoir établi une marge de sécurité conservatrice, un encours d'actifs liquides libres de sûreté équivalent au moins au montant total de financement non garanti du marché institutionnel échéant dans moins d'un an.

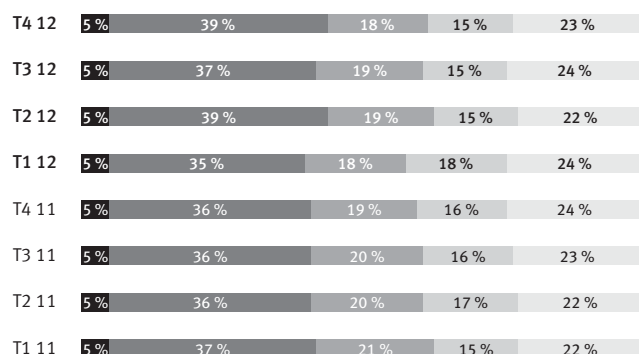
La période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai (en mois) nécessaire d'utilisation des actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée et où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance, est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de six scénarios. Ces derniers sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité de la Banque à une crise spécifique à la Banque ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains postes de l'actif est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios de ces tests de tension sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers dans les situations de crise imprévue, la Banque maintient un portefeuille d'actifs pouvant être liquidés dans l'immédiat, afin de faire face aux engagements financiers. Dans le cours normal de ses activités de financement ou de ventes à découvert et conformément aux pratiques du marché, la Banque fournit des actifs liquides en garanties. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements (voir tableau 11, page 82). Enfin, la Banque tient à jour un plan de relève de la liquidité qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil.

### Financement

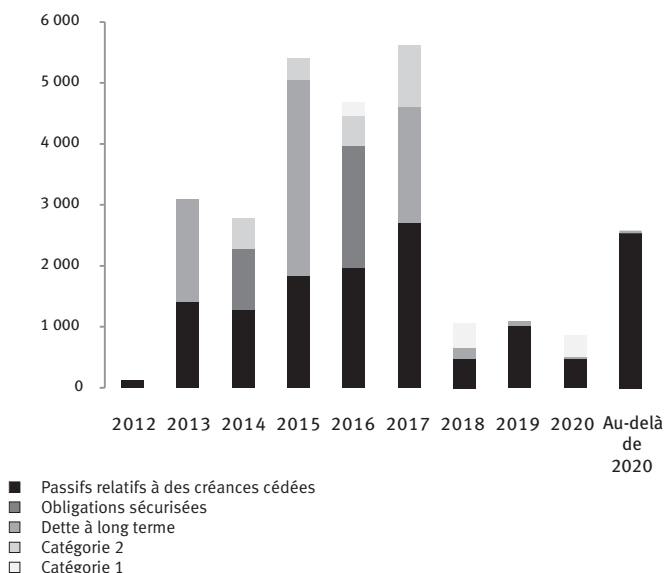
Le passif-dépôts provenant du réseau de succursales représente la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer les activités des marchés financiers. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à minimiser les fonds à court terme empruntés sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. Le premier tableau présenté ci-après fait état de la solidité de la structure du financement. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme. Le tableau ci-après illustre la répartition par échéance des fonds achetés à long terme sur le marché institutionnel.

## Sources de financement diversifiées



- Capital
- Dépôts
- Ventes à découvert et conventions de rachat
- Financement institutionnel
- Autres passifs

## Profil d'échéance du financement commercial à long terme (en millions de dollars canadiens)



- Passifs relatifs à des créances cédées
- Obligations sécurisées
- Dette à long terme
- Catégorie 2
- Catégorie 1

## Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, les vols, fraudes et activités non autorisées, pannes de systèmes, erreurs humaines, changements ou manquements aux exigences réglementaires ou juridiques, procédures judiciaires, recours collectifs ou autres litiges et dommages à des biens physiques ne sont que quelques exemples des événements susceptibles d'entraîner des pertes financières ou de porter atteinte à la réputation de la Banque, et ils constituent, à ce titre, des risques opérationnels.

La Banque peut, dans le cadre de son processus décisionnel en vue de l'autorisation d'un crédit ou d'autres transactions avec des clients et des tiers, utiliser des renseignements fournis par ces clients et tiers, notamment des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et des tiers en ce qui touche à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des tiers visés, cela constitue un risque opérationnel qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Banque.

Un autre risque opérationnel est lié à la capacité de la Banque de maintenir, voire d'accroître, sa part de marché qui est partiellement tributaire de sa façon d'adapter ses produits et services à l'évolution des normes dans son secteur d'activité. Les institutions financières subissent des pressions accrues à l'égard des prix de leurs produits et services, et ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions. En outre, l'implantation de nouvelles technologies, ainsi que la modification des technologies existantes afin de les adapter à ses produits et services, pourraient entraîner des dépenses élevées pour la Banque sans pour autant garantir le succès du déploiement de nouveaux produits ou services ni l'expansion de la clientèle.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, il est possible de le gérer de manière rigoureuse et transparente afin de le maintenir à un niveau acceptable. Ainsi, chaque unité d'affaires est responsable de la détection et de la gestion quotidienne des risques inhérents à ses produits, activités, ententes, processus et systèmes, conformément aux principes adoptés à l'échelle de la Banque. Une surveillance est assurée par les employés de chaque unité d'affaires auxquels des responsabilités précises de gestion du risque ont été confiées. De plus, la direction de l'unité d'affaires assure le suivi des pertes et des risques opérationnels ainsi que des événements observés dans d'autres institutions. Le cas échéant, des plans d'action sont conçus pour améliorer la structure de contrôle.

Le service Risques opérationnels et de réputation élabore les programmes, méthodes, outils et procédés de détection, de mesure, de suivi et de signalement des risques opérationnels, et il offre la formation et l'assistance nécessaire aux unités d'affaires dans leur mise en œuvre. Ce service définit le cadre de gestion du risque opérationnel ainsi que la structure de gouvernance requise.

### Cadre de gestion du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel sert à détecter, mesurer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les principales expositions à ce risque. Les principaux programmes, méthodes et procédés élaborés aux fins de ce cadre sont énumérés ci-après.

### Collecte et analyse des pertes subies par la Banque

Le service des Risques opérationnels et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles compilées à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et constitue une base centralisée de données incluant le montant de chaque perte ainsi qu'une description des événements qui l'ont entraînée, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation.

### Collecte et analyse des incidents opérationnels observés dans le milieu financier

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

### Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires d'agir de manière proactive pour cerner les principaux risques opérationnels auxquels elle est exposée, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

### Indicateurs de risques clés

Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques. Les indicateurs de risques clés servent à faire un suivi des profils de risque opérationnel et sont liés à des seuils critiques qui, une fois atteints, entraînent des mesures de la part de la direction. Les indicateurs de risques clés permettent de détecter de façon proactive toute variation défavorable de l'exposition au risque.

### Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion des risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière;
- gestion des risques technologiques et de la sécurité de l'information;
- gestion de la continuité des activités;
- gestion du risque d'impartition;
- gestion de la fraude; et
- confidentialité de l'information.

### Rapports et communication sur les risques opérationnels

Le service des Risques opérationnels et de réputation présente régulièrement au comité de gestion des risques opérationnels, au comité des risques globaux et au CAGR, de l'information sur les mesures prises à l'égard des risques et sur l'état des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, et assure ainsi que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des grands facteurs à l'origine du risque opérationnel.

### Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

### Capital réglementaire

La Banque a reçu l'approbation réglementaire lui permettant, depuis l'exercice 2008, d'utiliser l'approche standardisée pour rendre compte des fonds propres réglementaires se rapportant au risque opérationnel.

## Gestion du risque de réglementation

Le risque de réglementation est lié aux conséquences découlant du manquement aux obligations de conformité, soit lorsque la Banque ou un de ses employés ne se conforme pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Banque exerce ses activités, ce qui pourrait provoquer des enquêtes ou réclamations de nature réglementaire et entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.

La Banque mène ses activités dans un secteur strictement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation, car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

Les modifications à l'encadrement réglementaire et juridique constituent un facteur de risque potentiel important pour la Banque. Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les amendements à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits et services, ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits et services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois, règlements et autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

La Banque veille à assurer une saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive, et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La gestion du risque de réglementation permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de ses filiales, et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux lois, règlements, principes, normes, directives, lignes directrices, décisions, recommandations, codes de pratique et engagements volontaires se rapportant à ses activités.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque relève du service de la Conformité corporative, qui a le mandat suivant :

- veiller à ce que soient en place et opérationnelles les politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, y compris la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales;
- exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures; et
- soumettre au Conseil de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

## Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le Conseil – à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations complexes de financement structuré et d'autres opérations pouvant soulever des enjeux de réputation. Cette politique fixe les règles et pratiques de gestion du risque de réputation lié à ces opérations. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du comité des risques globaux.

Les activités des services de la Conformité corporative, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Affaires publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

## Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental représente la possibilité de subir une perte ou une atteinte à la réputation de la Banque découlant de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore portent atteinte à la réputation de la Banque. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente de propriétés contaminées par les clients de la Banque, ou au déploiement de projets à grande échelle, pourraient exposer la Banque au risque de crédit et de réputation. La Banque est également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié au contexte juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe Gestion des risques établit les exigences qu'elle prescrit dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent, pour leur part, intégrer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental. Le groupe Gestion des risques surveille son application et révisé les normes régulièrement.

## AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Outre les risques décrits dans la section sur la gestion des risques, il existe d'autres facteurs de risques pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs de la Banque.

### Contexte général et conjoncture économique

La Banque exerce ses activités principalement au Canada. Elle est également présente aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces pays peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créances et des marchés financiers, les taux de change, la crise de l'endettement qui touche certains pays d'Europe, la volatilité du marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis et celle des marchés connexes, ainsi que le resserrement des liquidités dans divers marchés financiers, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Banque. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume d'activités de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités.

Les variations des taux de change des monnaies des États-Unis et des autres pays où la Banque exerce des activités peuvent avoir une incidence importante sur la situation financière de celle-ci et sur les bénéfices futurs en raison des écarts de conversion. Ainsi l'appréciation du dollar canadien peut nuire aux profits des petites et moyennes entreprises ainsi que des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque, particulièrement si ces clients sont présents dans des domaines d'activité axés sur l'exportation.

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions d'organismes publics sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. Cette dernière n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux.

### Niveau de concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert et les changements aux produits et services proposés.

### Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque ou sa filiale a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

### Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou de les garder en poste.

### Infrastructure commerciale et ententes d'impartition

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et autres services de communication. La Banque est également partie à des ententes d'impartition majeures visant respectivement le soutien aux activités informatiques et le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients et d'exercer l'ensemble de ses activités.

### Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

### Autres facteurs

Enfin, des facteurs tels que les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les résultats futurs de la Banque.

## DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

## RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

|                                                                                        | 2012           |                |                |                |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
|                                                                                        | Total          | T4             | T3             | T2             | T1            |
| <b>Données relatives à l'état des résultats</b>                                        |                |                |                |                |               |
| Revenu net d'intérêts                                                                  | 2 338          | 593            | 579            | 574            | 592           |
| Revenus autres que d'intérêts                                                          | 2 975          | 757            | 642            | 925            | 651           |
| <b>Revenu total</b>                                                                    | <b>5 313</b>   | <b>1 350</b>   | <b>1 221</b>   | <b>1 499</b>   | <b>1 243</b>  |
| Dotations aux pertes sur créances                                                      | 180            | 46             | 40             | 49             | 45            |
| Charges d'exploitation                                                                 | 3 173          | 869            | 752            | 793            | 759           |
| Charge d'impôts                                                                        | 326            | 84             | 50             | 104            | 88            |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                              |                |                |                |                |               |
| <b>Résultat net</b>                                                                    | <b>1 634</b>   | <b>351</b>     | <b>379</b>     | <b>553</b>     | <b>351</b>    |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                              | 73             | 18             | 19             | 17             | 19            |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque</b>                          | <b>1 561</b>   | <b>333</b>     | <b>360</b>     | <b>536</b>     | <b>332</b>    |
| <b>Résultat par action ordinaire</b>                                                   |                |                |                |                |               |
| de base                                                                                | 9,40 \$        | 1,99 \$        | 2,16 \$        | 3,25 \$        | 2,00 \$       |
| dilué                                                                                  | 9,32           | 1,97           | 2,14           | 3,22           | 1,99          |
| <b>Dividendes (par action)</b>                                                         |                |                |                |                |               |
| Ordinaires                                                                             | 3,08 \$        | 0,79 \$        | 0,79 \$        | 0,75 \$        | 0,75 \$       |
| Privilégiés                                                                            |                |                |                |                |               |
| Série 15                                                                               | 1,4625         | 0,3656         | 0,3656         | 0,3657         | 0,3656        |
| Série 16                                                                               | 1,2125         | 0,3031         | 0,3031         | 0,3032         | 0,3031        |
| Série 20                                                                               | 1,5000         | 0,3750         | 0,3750         | 0,3750         | 0,3750        |
| Série 21                                                                               | 1,3438         | 0,3360         | 0,3360         | 0,3359         | 0,3359        |
| Série 24                                                                               | 1,6500         | 0,4125         | 0,4125         | 0,4125         | 0,4125        |
| Série 26                                                                               | 1,6500         | 0,4125         | 0,4125         | 0,4125         | 0,4125        |
| <b>Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires</b> | <b>24,5 %</b>  | <b>19,8 %</b>  | <b>21,7 %</b>  | <b>35,0 %</b>  | <b>21,9 %</b> |
| <b>Actif total</b>                                                                     | <b>177 903</b> | <b>179 823</b> | <b>176 463</b> | <b>175 252</b> |               |
| <b>Passif financier à long terme <sup>(2)</sup></b>                                    | <b>2 470</b>   | <b>2 479</b>   | <b>2 461</b>   | <b>1 496</b>   |               |
| <b>Prêts douteux nets</b>                                                              | <b>179</b>     | <b>158</b>     | <b>130</b>     | <b>159</b>     |               |
| <b>Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)</b>                        |                |                |                |                |               |
| moyen – de base                                                                        | 161 387        | 161 763        | 161 829        | 161 343        | 160 611       |
| moyen – dilué                                                                          | 162 873        | 163 190        | 163 231        | 163 117        | 162 097       |
| fin de période                                                                         |                | 161 308        | 161 959        | 161 911        | 160 920       |
| <b>Par action ordinaire</b>                                                            |                |                |                |                |               |
| Valeur comptable                                                                       |                | 40,04 \$       | 39,64 \$       | 39,17 \$       | 36,91 \$      |
| Cours de l'action                                                                      |                |                |                |                |               |
| haut                                                                                   | 81,27          | 77,51          | 77,39          | 81,27          | 77,94         |
| bas                                                                                    | 63,27          | 73,89          | 71,05          | 75,05          | 63,27         |
| <b>Nombre d'employés</b>                                                               |                | <b>19 920</b>  | <b>20 183</b>  | <b>19 785</b>  | <b>19 990</b> |
| <b>Nombre de succursales au Canada</b>                                                 |                | <b>451</b>     | <b>449</b>     | <b>449</b>     | <b>447</b>    |

(1) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Correspond à la dette subordonnée.

| 2011    |          |          |          |          | 2010 <sup>(1)</sup> |          |          |          |          |
|---------|----------|----------|----------|----------|---------------------|----------|----------|----------|----------|
| Total   | T4       | T3       | T2       | T1       | Total               | T4       | T3       | T2       | T1       |
| 2 330   | 586      | 569      | 560      | 615      | 1 933               | 507      | 502      | 444      | 480      |
| 2 336   | 583      | 588      | 618      | 547      | 2 351               | 580      | 561      | 606      | 604      |
| 4 666   | 1 169    | 1 157    | 1 178    | 1 162    | 4 284               | 1 087    | 1 063    | 1 050    | 1 084    |
| 184     | 50       | 29       | 50       | 55       | 144                 | 37       | 28       | 36       | 43       |
| 2 911   | 764      | 742      | 710      | 695      | 2 822               | 719      | 684      | 663      | 756      |
| 275     | 63       | 50       | 91       | 71       | 221                 | 28       | 64       | 76       | 53       |
|         |          |          |          |          | 63                  | 16       | 16       | 14       | 17       |
| 1 296   | 292      | 336      | 327      | 341      | 1 034               | 287      | 271      | 261      | 215      |
| 72      | 18       | 18       | 17       | 19       |                     |          |          |          |          |
| 1 224   | 274      | 318      | 310      | 322      |                     |          |          |          |          |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
| 7,00 \$ | 1,63 \$  | 1,90 \$  | 1,59 \$  | 1,88 \$  | 5,99 \$             | 1,67 \$  | 1,57 \$  | 1,51 \$  | 1,23 \$  |
| 6,92    | 1,62     | 1,87     | 1,57     | 1,86     | 5,94                | 1,66     | 1,56     | 1,50     | 1,22     |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
| 2,74 \$ | 0,71 \$  | 0,71 \$  | 0,66 \$  | 0,66 \$  | 2,48 \$             | 0,62 \$  | 0,62 \$  | 0,62 \$  | 0,62 \$  |
| 1,4625  | 0,3656   | 0,3656   | 0,3657   | 0,3656   | 1,4625              | 0,3656   | 0,3656   | 0,3657   | 0,3656   |
| 1,2125  | 0,3031   | 0,3031   | 0,3032   | 0,3031   | 1,2125              | 0,3031   | 0,3031   | 0,3032   | 0,3031   |
| 1,5000  | 0,3750   | 0,3750   | 0,3750   | 0,3750   | 1,5000              | 0,3750   | 0,3750   | 0,3750   | 0,3750   |
| 1,3438  | 0,3360   | 0,3360   | 0,3359   | 0,3359   | 1,3438              | 0,3360   | 0,3360   | 0,3359   | 0,3359   |
| 1,6500  | 0,4125   | 0,4125   | 0,4125   | 0,4125   | 1,6500              | 0,4125   | 0,4125   | 0,4125   | 0,4125   |
| 1,6500  | 0,4125   | 0,4125   | 0,4125   | 0,4125   | 1,6500              | 0,4125   | 0,4125   | 0,4125   | 0,4125   |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
| 20,2 %  | 18,3 %   | 21,4 %   | 18,7 %   | 22,2 %   | 17,0 %              | 18,0 %   | 17,7 %   | 18,0 %   | 14,3 %   |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
|         | 166 854  | 163 599  | 165 231  | 162 754  |                     | 145 302  | 146 333  | 150 705  | 134 321  |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
|         | 2 000    | 1 989    | 1 974    | 1 985    |                     | 2 033    | 2 019    | 1 976    | 2 022    |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
|         | 175      | 162      | 173      | 194      |                     | 162      | 176      | 246      | 259      |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
| 162 425 | 161 112  | 162 164  | 163 414  | 163 044  | 162 054             | 162 372  | 162 133  | 161 978  | 161 730  |
| 164 255 | 162 771  | 164 365  | 165 520  | 164 811  | 163 337             | 163 751  | 163 259  | 163 298  | 163 036  |
|         | 160 474  | 162 298  | 162 740  | 163 593  |                     | 162 772  | 162 340  | 162 228  | 161 810  |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
|         | 35,65 \$ | 35,19 \$ | 34,96 \$ | 34,75 \$ |                     | 37,59 \$ | 36,01 \$ | 34,48 \$ | 34,63 \$ |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
| 81,44   | 73,51    | 81,44    | 80,56    | 71,49    | 67,87               | 67,87    | 62,69    | 64,01    | 64,62    |
| 64,86   | 66,65    | 74,05    | 69,99    | 64,86    | 54,45               | 55,53    | 54,45    | 56,62    | 56,51    |
|         |          |          |          |          |                     |          |          |          |          |
|         | 19 431   | 19 217   | 18 492   | 18 407   |                     | 18 322   | 18 438   | 18 248   | 17 946   |
|         | 448      | 442      | 441      | 441      |                     | 442      | 442      | 444      | 444      |

## TABLEAU 1 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                          | 2012    | 2011    | 2010 <sup>(2)</sup> | 2009 <sup>(2)</sup> | 2008 <sup>(2)</sup> |
|----------------------------------------------------------|---------|---------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Revenu net d'intérêts                                    | 2 510   | 2 506   | 2 139               | 2 109               | 1 980               |
| Revenus autres que d'intérêts                            | 2 975   | 2 336   | 2 351               | 2 172               | 2 062               |
| Revenu total                                             | 5 485   | 4 842   | 4 490               | 4 281               | 4 042               |
| Charges d'exploitation                                   | 3 173   | 2 911   | 2 822               | 2 662               | 2 695               |
| Contribution                                             | 2 312   | 1 931   | 1 668               | 1 619               | 1 347               |
| Dotations aux pertes sur créances                        | 180     | 184     | 144                 | 305                 | 144                 |
| Résultat avant charge d'impôts                           | 2 132   | 1 747   | 1 524               | 1 314               | 1 203               |
| Charge d'impôts                                          | 498     | 451     | 427                 | 400                 | 375                 |
| Résultat avant participations ne donnant pas le contrôle | 1 634   | 1 296   | 1 097               | 914                 | 828                 |
| Participations ne donnant pas le contrôle                |         |         | 63                  | 60                  | 52                  |
| Résultat net                                             | 1 634   | 1 296   | 1 034               | 854                 | 776                 |
| Participations ne donnant pas le contrôle                | 73      | 72      |                     |                     |                     |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque   | 1 561   | 1 224   |                     |                     |                     |
| Actif moyen                                              | 181 344 | 165 942 | 140 360             | 140 978             | 128 319             |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

## TABLEAU 2 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                             | 2012    | 2011    | 2010 <sup>(2)</sup> | 2009 <sup>(2) (3)</sup> | 2008 <sup>(2) (3)</sup> |
|---------------------------------------------|---------|---------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Particuliers et entreprises</b>          |         |         |                     |                         |                         |
| Revenu net d'intérêts                       | 1 629   | 1 572   | 1 515               | 1 413                   | 1 390                   |
| Actif moyen                                 | 74 792  | 67 025  | 61 076              | 56 070                  | 52 306                  |
| Revenu net d'intérêts en % de l'actif moyen | 2,18 %  | 2,35 %  | 2,48 %              | 2,52 %                  | 2,66 %                  |
| <b>Gestion de patrimoine</b>                |         |         |                     |                         |                         |
| Revenu net d'intérêts                       | 179     | 145     | 108                 | 127                     | 137                     |
| Actif moyen                                 | 1 157   | 1 026   | 940                 | 873                     | 693                     |
| <b>Marchés financiers</b>                   |         |         |                     |                         |                         |
| Revenu net d'intérêts                       | 613     | 608     | 773                 | 794                     | 710                     |
| Actif moyen                                 | 78 385  | 73 998  | 65 469              | 97 805                  | 87 196                  |
| <b>Autres</b>                               |         |         |                     |                         |                         |
| Revenu net d'intérêts                       | 89      | 181     | (257)               | (225)                   | (257)                   |
| Actif moyen                                 | 27 010  | 23 893  | 12 875              | (13 770)                | (11 876)                |
| <b>Total</b>                                |         |         |                     |                         |                         |
| Revenu net d'intérêts                       | 2 510   | 2 506   | 2 139               | 2 109                   | 1 980                   |
| Actif moyen                                 | 181 344 | 165 942 | 140 360             | 140 978                 | 128 319                 |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(3) Les années 2009 et 2008 n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités de la Trésorerie du secteur des Marchés financiers vers la rubrique *Autres*.

## TABLEAU 3 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                         | 2012         | 2011         | 2010 <sup>(2)</sup> | 2009 <sup>(2)</sup> | 2008 <sup>(2)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils                                                                           | 318          | 308          | 268                 | 267                 | 233                 |
| Commissions de courtage en valeurs mobilières                                                                                           | 343          | 327          | 301                 | 282                 | 319                 |
| Frais d'administration sur les dépôts et les paiements                                                                                  | 229          | 228          | 228                 | 230                 | 228                 |
| Revenus (pertes) de négociation                                                                                                         | 233          | (25)         | (93)                | 21                  | (249)               |
| Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net                                                               | 123          | 105          | 112                 | (97)                | (88)                |
| Revenus sur cartes                                                                                                                      | 113          | 116          | 44                  | 38                  | 42                  |
| Revenus de crédit                                                                                                                       | 166          | 169          | 168                 | 140                 | 106                 |
| Revenus d'assurances                                                                                                                    | 111          | 111          | 121                 | 117                 | 119                 |
| Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie                                                                              | 203          | 166          | 146                 | 119                 | 77                  |
| Revenus de titrisation                                                                                                                  | –            | –            | 282                 | 346                 | 226                 |
| Revenus de change, autres que de négociation                                                                                            | 94           | 105          | 109                 | 110                 | 121                 |
| Revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement                                                                          | 480          | 426          | 375                 | 327                 | 354                 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises                                                               | 29           | 2            | 17                  | 80                  | 99                  |
| Divers                                                                                                                                  | 533          | 298          | 273                 | 192                 | 475                 |
| <b>Canada</b>                                                                                                                           | <b>2 975</b> | <b>2 336</b> | <b>2 351</b>        | <b>2 172</b>        | <b>2 062</b>        |
| <b>International</b>                                                                                                                    | <b>2 675</b> | <b>2 101</b> | <b>2 099</b>        | <b>2 088</b>        | <b>1 961</b>        |
| États-Unis                                                                                                                              | 223          | 185          | 160                 | 5                   | 240                 |
| Autres                                                                                                                                  | 77           | 50           | 92                  | 79                  | (139)               |
| Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable <sup>(1)</sup>                                          | 54,2 %       | 48,2 %       | 52,4 %              | 50,7 %              | 51,0 %              |
| Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup> | 50,7 %       | 48,1 %       | 52,2 %              | 53,6 %              | 50,8 %              |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

## TABLEAU 4 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION <sup>(1)</sup>

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                           | 2012       | 2011        | 2010 <sup>(3)</sup> | 2009 <sup>(3) (4)</sup> | 2008 <sup>(3) (4)</sup> |
|---------------------------|------------|-------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Marchés financiers</b> |            |             |                     |                         |                         |
| Titres de participation   | 249        | 241         | 243                 | 205                     | 148                     |
| Titres à revenus fixes    | 212        | 130         | 177                 | 388                     | 92                      |
| Marchandises et devises   | 73         | 92          | 85                  | 91                      | 112                     |
|                           | 534        | 463         | 505                 | 684                     | 352                     |
| <b>Autres secteurs</b>    | <b>154</b> | <b>(38)</b> | <b>28</b>           | <b>9</b>                | <b>36</b>               |
| <b>Total</b>              | <b>688</b> | <b>425</b>  | <b>533</b>          | <b>693</b>              | <b>388</b>              |

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

(3) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(4) Les années 2009 et 2008 n'ont pas été redressées pour refléter le transfert des activités de la Trésorerie du secteur des Marchés financiers vers la rubrique *Autres*.

## TABLEAU 5 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

| Exercice terminé le 31 octobre<br>(en millions de dollars canadiens)                                     | 2012   | 2011   | 2010 <sup>(1)</sup> | 2009 <sup>(1)</sup> | 2008 <sup>(1)</sup>   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux                                                      |        |        |                     |                     |                       |
| Particuliers                                                                                             | 138    | 141    | 95                  | 95                  | 75                    |
| Entreprises                                                                                              | 35     | 63     | 42                  | 53                  | 59                    |
| Grandes sociétés                                                                                         | 4      | (5)    | 2                   | 27                  | 2                     |
| Immobilier                                                                                               | 3      | –      | 5                   | –                   | –                     |
| Autres                                                                                                   | –      | –      | –                   | 4                   | (19)                  |
| Prêt garanti par des billets restructurés des conduits VAC                                               | –      | –      | –                   | –                   | 4                     |
| Total                                                                                                    | 180    | 199    | 144                 | 179                 | 121                   |
| Provision collective sur prêts non douteux <sup>(2)</sup>                                                | –      | (15)   | –                   | 126                 | 23                    |
| Total des dotations aux pertes sur créances                                                              | 180    | 184    | 144                 | 305                 | 144                   |
| Prêts et acceptations moyens                                                                             | 84 009 | 73 575 | 59 014              | 56 236              | 53 053                |
| Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux en % des prêts et acceptations moyens                | 0,21 % | 0,27 % | 0,24 %              | 0,32 %              | 0,22 % <sup>(3)</sup> |
| Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux et non douteux en % des prêts et acceptations moyens | 0,21 % | 0,25 % | 0,24 %              | 0,54 %              | 0,27 %                |
| Provisions pour pertes sur créances                                                                      |        |        |                     |                     |                       |
| Solde au début de l'exercice                                                                             | 608    | 638    | 642                 | 471                 | 430                   |
| Ajustement à la conversion aux IFRS                                                                      |        | 58     |                     |                     |                       |
| Dotations aux pertes sur créances                                                                        | 180    | 199    | 144                 | 305                 | 144                   |
| Radiations                                                                                               | (154)  | (193)  | (134)               | (103)               | (119)                 |
| Radiations sur cartes de crédit                                                                          | (78)   | (91)   | (103)               | (105)               | (75)                  |
| Recouvrements <sup>(4)</sup>                                                                             | 21     | 12     | 89                  | 74                  | 91                    |
| Renversement <sup>(5)</sup>                                                                              | –      | (15)   | –                   | –                   | –                     |
| Solde à la fin de l'exercice                                                                             | 577    | 608    | 638                 | 642                 | 471                   |
| Composition des provisions :                                                                             |        |        |                     |                     |                       |
| Portion applicable aux valeurs                                                                           | –      | –      | 2                   | 2                   | 2                     |
| Individuelles et collectives sur prêts douteux                                                           | 208    | 232    | 207                 | 184                 | 138                   |
| Collective sur prêt non douteux <sup>(6)</sup>                                                           | 369    | 376    | 429                 | 456                 | 331                   |

(1) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Dotations constituées (renversées) à l'égard de facilités de crédit accordées aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC.

(3) Excluant les dotations aux pertes sur prêt garanti par des billets restructurés des conduits VAC.

(4) Incluant les fluctuations des taux de change et la portion applicable aux valeurs de 2 M\$ en 2011.

(5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ avait été enregistré aux dotations aux pertes sur créances.

(6) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 3 M\$ (2011 : 10 M\$; 2010 : 121 M\$; 2009 : 148 M\$; 2008 : 23 M\$) constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

## TABLEAU 6 – CHARGES D'EXPLOITATION

| Exercice terminé le 31 octobre<br>(en millions de dollars canadiens)                                                              | 2012         | 2011         | 2010 <sup>(1)</sup> | 2009 <sup>(1)</sup> | 2008 <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Salaires et avantages du personnel <sup>(2)</sup>                                                                                 | 1 953        | 1 729        | 1 607               | 1 538               | 1 454               |
| Frais d'occupation                                                                                                                | 162          | 151          | 138                 | 153                 | 137                 |
| Technologie                                                                                                                       | 303          | 323          | 328                 | 356                 | 400                 |
| Frais d'amortissement – immobilisations                                                                                           | 43           | 39           | 40                  | 38                  | 39                  |
| Frais d'amortissement – technologie                                                                                               | 111          | 82           | 79                  | 71                  | 94                  |
| Communications                                                                                                                    | 70           | 74           | 71                  | 76                  | 78                  |
| Honoraires professionnels                                                                                                         | 195          | 185          | 162                 | 143                 | 165                 |
| Charges de restructuration <sup>(3)</sup>                                                                                         | –            | –            | 22                  | –                   | 66                  |
| Publicité et relations externes                                                                                                   | 64           | 58           | 55                  | 53                  | 48                  |
| Papeterie                                                                                                                         | 22           | 25           | 25                  | 24                  | 24                  |
| Frais de déplacement                                                                                                              | 19           | 19           | 17                  | 15                  | 19                  |
| Sécurité et vols                                                                                                                  | 30           | 22           | 17                  | 18                  | 15                  |
| Taxes sur capital et salaires                                                                                                     | 57           | 63           | 60                  | 50                  | 54                  |
| Divers                                                                                                                            | 144          | 141          | 201                 | 127                 | 102                 |
| <b>Total</b>                                                                                                                      | <b>3 173</b> | <b>2 911</b> | <b>2 822</b>        | <b>2 662</b>        | <b>2 695</b>        |
| Canada                                                                                                                            | 2 953        | 2 683        | 2 609               | 2 477               | 2 490               |
| International                                                                                                                     |              |              |                     |                     |                     |
| États-Unis                                                                                                                        | 167          | 167          | 150                 | 122                 | 131                 |
| Autres                                                                                                                            | 53           | 61           | 63                  | 63                  | 74                  |
| Charges d'exploitation en % du revenu total<br>en équivalent imposable <sup>(4)</sup>                                             | 57,8 %       | 60,1 %       | 62,9 %              | 62,2 %              | 66,7 %              |
| Charges d'exploitation en % du revenu total<br>en équivalent imposable et en excluant<br>les éléments particuliers <sup>(4)</sup> | 59,3 %       | 58,8 %       | 60,5 %              | 59,7 %              | 61,7 %              |

(1) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Les salaires et avantages du personnel de 2012 comprennent des indemnités de départ de 80 M\$; 2011 : 27 M\$.

(3) Les charges de restructuration comprenaient les éléments suivants; 2010 : 21 M\$ de salaires et avantages du personnel et 1 M\$ d'honoraires professionnels, 2008 : 49 M\$ de salaires et avantages du personnel et 17 M\$ d'honoraires professionnels.

(4) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

## TABLEAU 7 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                 | 2012                  |           | 2011                  |           | 2010 <sup>(2)</sup>   |           | 2009 <sup>(2)</sup>   |           | 2008 <sup>(2)</sup>   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|
|                                                                                                 | Volume<br>moyen<br>\$ | Taux<br>% | Volume<br>moyen<br>\$ | Taux<br>% | Volume<br>moyen<br>\$ | Taux<br>% | Volume<br>moyen<br>\$ | Taux<br>% | Volume<br>moyen<br>\$ | Taux<br>% |
| <b>Actif</b>                                                                                    |                       |           |                       |           |                       |           |                       |           |                       |           |
| Dépôts auprès d'institutions financières                                                        | 7 025                 | 0,24      | 6 211                 | 0,24      | 3 362                 | 0,06      | 2 069                 | 0,58      | 7 361                 | 2,81      |
| Valeurs mobilières                                                                              | 59 519                | 2,08      | 61 277                | 1,98      | 57 072                | 2,05      | 53 888                | 2,24      | 46 017                | 2,61      |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 15 929                | 0,69      | 10 868                | 1,45      | —                     | —         | —                     | —         | —                     | —         |
| Prêts hypothécaires résidentiels                                                                | 31 846                | 3,27      | 27 638                | 3,88      | 15 898                | 3,73      | 15 314                | 4,23      | 15 990                | 5,15      |
| Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit                                         | 25 236                | 4,32      | 22 585                | 4,43      | 19 315                | 3,41      | 16 726                | 3,63      | 13 965                | 6,07      |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques                                          | 19 394                | 3,72      | 17 318                | 3,91      | 26 712                | 2,38      | 29 523                | 2,50      | 29 021                | 4,37      |
| Prêts douteux nets                                                                              | (185)                 | (0,96)    | (226)                 | (0,79)    | (212)                 | (0,76)    | (116)                 | (1,29)    | (164)                 | (0,79)    |
| Actif portant intérêt                                                                           | 158 764               | 2,66      | 145 671               | 2,84      | 122 147               | 2,51      | 117 404               | 2,74      | 112 190               | 3,87      |
| Autres actifs                                                                                   | 22 580                |           | 20 271                |           | 18 213                |           | 23 574                |           | 16 129                |           |
| Actif total                                                                                     | 181 344               | 2,32      | 165 942               | 2,49      | 140 360               | 2,18      | 140 978               | 2,28      | 128 319               | 3,39      |
| <b>Passif et capitaux propres</b>                                                               |                       |           |                       |           |                       |           |                       |           |                       |           |
| Dépôts de particuliers                                                                          | 41 044                | 1,51      | 38 100                | 1,58      | 32 657                | 1,50      | 33 427                | 1,89      | 30 758                | 2,65      |
| Institutions de dépôts                                                                          | 7 801                 | 0,24      | 8 501                 | 0,24      | 7 466                 | 0,28      | 8 380                 | 0,71      | 8 162                 | 3,07      |
| Autres dépôts                                                                                   | 47 319                | 0,92      | 43 284                | 0,74      | 40 207                | 0,75      | 36 072                | 1,12      | 34 607                | 2,02      |
|                                                                                                 | 96 164                | 1,12      | 89 885                | 1,05      | 80 330                | 1,01      | 77 879                | 1,41      | 73 527                | 2,40      |
| Dettes subordonnées                                                                             | 1 927                 | 4,54      | 1 886                 | 4,88      | 1 895                 | 5,32      | 2 030                 | 5,01      | 1 886                 | 5,21      |
| Engagements autres que des dépôts                                                               | 43 431                | 1,23      | 37 751                | 1,55      | 34 589                | 0,74      | 31 857                | 0,80      | 31 652                | 1,92      |
| Passif portant intérêt                                                                          | 141 522               | 1,21      | 129 522               | 1,26      | 116 814               | 0,81      | 111 766               | 1,00      | 107 065               | 2,21      |
| Autres passifs                                                                                  | 31 859                |           | 28 878                |           | 16 739                |           | 23 092                |           | 16 133                |           |
| Capitaux propres                                                                                | 7 963                 |           | 7 542                 |           | 6 807                 |           | 6 120                 |           | 5 121                 |           |
| Passif et capitaux propres                                                                      | 181 344               | 0,94      | 165 942               | 0,98      | 140 360               | 0,67      | 140 978               | 0,79      | 128 319               | 1,85      |
| Marge bénéficiaire                                                                              |                       | 1,38      |                       | 1,51      |                       | 1,51      |                       | 1,49      |                       | 1,54      |

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 13.

(2) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées sont présentées sous les valeurs mobilières.

## TABLEAU 8 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

|                                      | 2012   |       | 2011   |       | 2010 <sup>(1)</sup> |       | 2009 <sup>(1)</sup> |       | 2008 <sup>(1)</sup> |       |
|--------------------------------------|--------|-------|--------|-------|---------------------|-------|---------------------|-------|---------------------|-------|
|                                      | \$     | %     | \$     | %     | \$                  | %     | \$                  | %     | \$                  | %     |
| Hypothèques résidentielles           | 33 538 | 40,3  | 28 921 | 39,1  | 15 806              | 27,3  | 14 961              | 28,1  | 15 366              | 29,4  |
| Particuliers <sup>(2)</sup>          | 26 529 | 31,9  | 24 274 | 32,8  | 20 549              | 35,5  | 18 313              | 34,3  | 15 695              | 30,1  |
| Hypothèques non résidentielles       | 1 300  | 1,6   | 1 275  | 1,7   | 1 348               | 2,3   | 1 318               | 2,5   | 1 350               | 2,6   |
| Agriculture et pêche                 | 2 314  | 2,8   | 2 115  | 2,9   | 2 017               | 3,5   | 1 911               | 3,6   | 1 952               | 3,7   |
| Finance et assurances                | 987    | 1,2   | 361    | 0,5   | 3 557               | 6,2   | 3 022               | 5,7   | 3 428               | 6,6   |
| Fabrication                          | 2 363  | 2,8   | 2 292  | 3,1   | 2 097               | 3,6   | 2 153               | 4,0   | 2 219               | 4,3   |
| Construction et services immobiliers | 2 239  | 2,7   | 1 739  | 2,4   | 1 390               | 2,4   | 1 399               | 2,6   | 1 264               | 2,4   |
| Transports et communications         | 1 861  | 2,2   | 1 682  | 2,3   | 1 437               | 2,5   | 1 165               | 2,2   | 890                 | 1,7   |
| Mines, carrières et énergie          | 1 988  | 2,4   | 1 349  | 1,8   | 728                 | 1,3   | 1 109               | 2,1   | 1 456               | 2,8   |
| Commerce de gros et de détail        | 3 823  | 4,6   | 3 201  | 4,3   | 2 549               | 4,4   | 2 119               | 4,0   | 1 932               | 3,7   |
| Services                             | 3 485  | 4,2   | 3 704  | 5,0   | 3 567               | 6,2   | 3 253               | 6,1   | 4 190               | 8,0   |
| Autres                               | 2 822  | 3,3   | 3 059  | 4,1   | 2 779               | 4,8   | 2 554               | 4,8   | 2 468               | 4,7   |
|                                      | 83 249 | 100,0 | 73 972 | 100,0 | 57 824              | 100,0 | 53 277              | 100,0 | 52 210              | 100,0 |

(1) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Incluant les marges de crédit hypothécaires, les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers.

## TABLEAU 9 – PRÊTS DOUTEUX

| Au 31 octobre<br>(en millions de dollars canadiens)                   | 2012   | 2011   | 2010 <sup>(1)</sup> | 2009 <sup>(1)</sup> | 2008 <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|--------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Prêts douteux nets – par secteur                                      |        |        |                     |                     |                     |
| Particuliers <sup>(2)</sup>                                           | 60     | 57     | 47                  | 56                  | 47                  |
| Entreprises                                                           | 58     | 81     | 79                  | 90                  | 80                  |
| Grandes sociétés                                                      | 43     | 16     | 15                  | 72                  | 32                  |
| Immobilier                                                            | 18     | 21     | 21                  | 5                   | 7                   |
| Autres                                                                | –      | –      | –                   | –                   | 3                   |
| Total des prêts douteux nets <sup>(3)</sup>                           | 179    | 175    | 162                 | 223                 | 169                 |
| Prêts douteux bruts                                                   | 387    | 407    | 369                 | 407                 | 307                 |
| Provisions individuelles et collectives sur<br>prêts douteux          | 208    | 232    | 207                 | 184                 | 138                 |
| Prêts douteux nets                                                    | 179    | 175    | 162                 | 223                 | 169                 |
| Taux de provisionnement                                               | 53,7 % | 57,0 % | 56,1 %              | 45,2 %              | 45,0 %              |
| En % des prêts et acceptations moyens                                 | 0,2 %  | 0,2 %  | 0,4 %               | 0,4 %               | 0,3 %               |
| En % des capitaux propres<br>attribuables aux actionnaires ordinaires | 2,5 %  | 2,7 %  | 2,6 %               | 4,1 %               | 3,6 %               |

(1) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Incluant 30 M\$ de prêts à la consommation nets en 2012 (2011 : 26 M\$; 2010 : 23 M\$; 2009 : 32 M\$; 2008 : 23 M\$).

(3) Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

## TABLEAU 10 – DÉPÔTS

| Au 31 octobre<br>(en millions de dollars canadiens) | 2012   |       | 2011   |       | 2010 <sup>(1)</sup> |       | 2009 <sup>(1)</sup> |       | 2008 <sup>(1)</sup> |       |
|-----------------------------------------------------|--------|-------|--------|-------|---------------------|-------|---------------------|-------|---------------------|-------|
|                                                     | \$     | %     | \$     | %     | \$                  | %     | \$                  | %     | \$                  | %     |
| Particuliers <sup>(2)</sup>                         | 43 905 | 47,1  | 40 433 | 47,3  | 38 767              | 47,4  | 39 990              | 53,2  | 37 200              | 48,9  |
| Commerciaux <sup>(2)</sup>                          | 23 890 | 25,6  | 18 154 | 21,2  | 12 661              | 15,5  | 13 007              | 17,3  | 12 171              | 16,0  |
| Fonds achetés                                       | 25 454 | 27,3  | 26 975 | 31,5  | 30 357              | 37,1  | 22 173              | 29,5  | 26 651              | 35,1  |
| Total                                               | 93 249 | 100,0 | 85 562 | 100,0 | 81 785              | 100,0 | 75 170              | 100,0 | 76 022              | 100,0 |
| Canada                                              | 82 593 | 88,6  | 74 865 | 87,5  | 71 872              | 87,9  | 65 461              | 87,1  | 68 887              | 90,6  |
| International                                       |        |       |        |       |                     |       |                     |       |                     |       |
| États-Unis                                          | 9 545  | 10,2  | 10 144 | 11,9  | 8 204               | 10,0  | 7 114               | 9,5   | 2 858               | 3,8   |
| Autres                                              | 1 111  | 1,2   | 553    | 0,6   | 1 709               | 2,1   | 2 595               | 3,4   | 4 277               | 5,6   |
| Total                                               | 93 249 | 100,0 | 85 562 | 100,0 | 81 785              | 100,0 | 75 170              | 100,0 | 76 022              | 100,0 |
| Dépôts des particuliers en %<br>de l'actif total    |        | 24,7  |        | 24,2  |                     | 26,7  |                     | 30,3  |                     | 28,8  |

(1) Les données sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Les dépôts des services aux intermédiaires ont été classés avec les dépôts aux particuliers pour refléter le détenteur ultime du dépôt.

## TABLEAU 11 – PORTEFEUILLE D'ACTIFS LIQUIDES

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

|                                                               | 2012            |                                   |                 | 2011            |                                   |                 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
|                                                               | \$              | Devises étrangères <sup>(1)</sup> | Total           | \$              | Devises étrangères <sup>(1)</sup> | Total           |
| <b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b> | <b>789</b>      | <b>1 247</b>                      | <b>2 036</b>    | <b>1 171</b>    | <b>559</b>                        | <b>1 730</b>    |
| <b>Valeurs mobilières</b>                                     |                 |                                   |                 |                 |                                   |                 |
| Émises ou garanties par des gouvernements                     | 21 505          | 742                               | 22 247          | 23 942          | 2 098                             | 26 040          |
| Émises ou garanties par des provinces                         | 12 583          | 736                               | 13 319          | 11 412          | 780                               | 12 192          |
| Autres <sup>(2)</sup>                                         | 15 757          | 3 683                             | 19 440          | 15 279          | 3 357                             | 18 636          |
|                                                               | 50 634          | 6 408                             | 57 042          | 51 804          | 6 794                             | 58 598          |
| <b>Accords de prise en pension <sup>(3)</sup></b>             | <b>7 771</b>    | <b>1 651</b>                      | <b>9 422</b>    | <b>7 645</b>    | <b>1 506</b>                      | <b>9 151</b>    |
| <b>Prêts de titres contre espèces <sup>(3)</sup></b>          | <b>1 318</b>    | <b>4 560</b>                      | <b>5 878</b>    | <b>957</b>      | <b>2 686</b>                      | <b>3 643</b>    |
|                                                               | 9 089           | 6 211                             | 15 300          | 8 602           | 4 192                             | 12 794          |
| <b>Total des actifs</b>                                       | <b>59 723</b>   | <b>12 619</b>                     | <b>72 342</b>   | <b>60 406</b>   | <b>10 986</b>                     | <b>71 392</b>   |
| <b>Actifs grevés <sup>(4)</sup></b>                           | <b>(38 913)</b> | <b>(272)</b>                      | <b>(39 185)</b> | <b>(36 189)</b> | <b>(4 706)</b>                    | <b>(40 895)</b> |
| <b>Total des actifs éligibles</b>                             | <b>20 810</b>   | <b>12 347</b>                     | <b>33 157</b>   | <b>24 217</b>   | <b>6 280</b>                      | <b>30 497</b>   |

(1) Actifs comptabilisés en devises étrangères et convertis en dollars canadiens à la date de clôture des états financiers.

(2) Inclut les titres émis ou garantis par les municipalités, les commissions scolaires, des organismes américains, certains titres de créances et les titres de participations.

(3) Correspond aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(4) Dans le cours normal de ses activités de financement ou de ventes à découvert et conformément aux pratiques de marché, la Banque fournit des actifs liquides en garantie. Les actifs ainsi grevés incluent les engagements afférents aux valeurs mobilières empruntées, les engagements au titre d'éléments d'actifs vendus dans le cadre d'accords de rachat, le collatéral grevé, les prêts et emprunts de titres contre titres, ainsi que les titres adossés à des créances.

## TABLEAU 12 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE <sup>(1)</sup>

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

|                                                             | 2012           |                                     |               | 2011          |               | 2010          |               | 2009          |               | 2008          |               |
|-------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                             | Solde au bilan | Solde pondéré en fonction du risque |               | Bâle II       | Bâle I        | Bâle II       | Bâle I        | Bâle II       | Bâle I        | Bâle II       | Bâle I        |
|                                                             |                | Bâle II                             | Bâle I        |               |               |               |               |               |               |               |               |
| <b>Actifs au bilan</b>                                      |                |                                     |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Liquidités                                                  | 2 843          | 422                                 | 415           | 604           | 489           | 435           | 392           | 386           | 386           | 589           | 575           |
| Valeurs mobilières                                          | 52 989         | 1 222                               | 1 178         | 1 716         | 1 169         | 2 041         | 2 510         | 1 413         | 2 672         | 2 957         | 2 957         |
| Titrisation                                                 | 1 909          | 766                                 | –             | 234           | –             | 264           | –             | 611           | –             | –             | –             |
| Prêts avec garanties hypothécaires                          | 31 236         | 3 369                               | 6 208         | 2 995         | 4 842         | 2 107         | 5 290         | 4 326         | 6 015         | 4 307         | 7 653         |
| Autres prêts                                                | 66 964         | 20 120                              | 31 971        | 18 011        | 33 845        | 18 610        | 28 438        | 23 298        | 25 712        | 22 653        | 23 095        |
| Autres actifs                                               | 21 962         | 7 557                               | 11 037        | 6 638         | 9 928         | 5 455         | 7 959         | 7 438         | 7 395         | 5 978         | 5 987         |
|                                                             | 177 903        | 33 456                              | 50 809        | 30 198        | 50 273        | 28 912        | 44 589        | 37 472        | 42 180        | 36 484        | 40 267        |
| <b>Provision collective sur prêts non douteux</b>           |                | –                                   | 369           | –             | 318           | –             | 429           | 456           | 456           | 331           | 331           |
| <b>Total des actifs au bilan</b>                            | <b>177 903</b> | <b>33 456</b>                       | <b>51 178</b> | <b>30 198</b> | <b>50 591</b> | <b>28 912</b> | <b>45 018</b> | <b>37 928</b> | <b>42 636</b> | <b>36 815</b> | <b>40 598</b> |
| <b>Éléments hors bilan</b>                                  |                |                                     |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Lettres de garantie et de crédit documentaire               |                | 1 334                               | 1 367         | 1 270         | 1 396         | 1 076         | 1 223         | 1 476         | 1 476         | 1 674         | 1 674         |
| Engagements de crédit                                       |                | 5 630                               | 8 252         | 4 918         | 7 684         | 5 634         | 7 283         | 4 989         | 6 621         | 4 074         | 5 126         |
| Titrisation                                                 |                | 735                                 | –             | 346           | –             | 262           | –             | 474           | –             | –             | –             |
| Instruments financiers dérivés                              |                |                                     |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Contrats de taux d'intérêt                                  |                | 1 098                               | 437           | 1 036         | 393           | 1 118         | 334           | 424           | 296           | 364           | 248           |
| Contrats de change                                          |                | 522                                 | 305           | 336           | 219           | 347           | 218           | 444           | 253           | 755           | 433           |
| Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit |                | 408                                 | 769           | 382           | 728           | 592           | 1 992         | 2 854         | 1 535         | 1 827         | 1 046         |
| <b>Total des actifs hors bilan</b>                          |                | <b>9 727</b>                        | <b>11 130</b> | <b>8 288</b>  | <b>10 420</b> | <b>9 029</b>  | <b>11 050</b> | <b>10 661</b> | <b>10 181</b> | <b>8 694</b>  | <b>8 527</b>  |
| <b>Éléments liés au risque de marché</b>                    |                | <b>2 631</b>                        | <b>1 579</b>  | <b>2 478</b>  | <b>2 346</b>  | <b>3 226</b>  | <b>2 819</b>  | <b>3 894</b>  | <b>3 459</b>  | <b>6 623</b>  | <b>5 765</b>  |
| <b>Éléments liés au risque opérationnel</b>                 |                | <b>8 057</b>                        | <b>–</b>      | <b>7 665</b>  | <b>–</b>      | <b>6 794</b>  | <b>–</b>      | <b>6 124</b>  | <b>–</b>      | <b>5 937</b>  | <b>–</b>      |
| <b>Facteur d'ajustement</b>                                 |                | <b>1 998</b>                        | <b>–</b>      | <b>1 791</b>  | <b>–</b>      | <b>1 870</b>  | <b>–</b>      | <b>–</b>      | <b>–</b>      | <b>–</b>      | <b>–</b>      |
|                                                             |                | <b>55 869</b>                       | <b>63 887</b> | <b>50 420</b> | <b>63 357</b> | <b>49 831</b> | <b>58 887</b> | <b>58 607</b> | <b>56 276</b> | <b>58 069</b> | <b>54 890</b> |

(1) Aucun retraitement pour le passage aux IFRS n'a été effectué aux données de 2011 et antérieures.

## TABLEAU 13 – PROVENANCE DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES<sup>(1)</sup>

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                    | 2012           |                | 2011    |        | 2010    |        | 2009    |        | 2008    |        |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
|                                                                    | Bâle II        | Bâle I         | Bâle II | Bâle I | Bâle II | Bâle I | Bâle II | Bâle I | Bâle II | Bâle I |
| <b>Fonds propres réglementaires – Total au début de l'exercice</b> | <b>8 499</b>   | <b>8 962</b>   | 8 697   | 9 201  | 8 399   | 8 533  | 7 679   | 7 717  | 6 116   | 6 116  |
| <b>Ajustements dus à la conversion aux IFRS</b>                    | <b>(1 107)</b> | <b>(1 107)</b> |         |        |         |        |         |        |         |        |
| Fonds propres autogénérés                                          |                |                |         |        |         |        |         |        |         |        |
| Résultat net                                                       | 1 561          | 1 561          | 1 213   | 1 213  | 1 034   | 1 034  | 854     | 854    | 776     | 776    |
| Dividendes sur actions ordinaires et privilégiées                  | (541)          | (541)          | (498)   | (498)  | (465)   | (465)  | (457)   | (457)  | (426)   | (426)  |
|                                                                    | 1 020          | 1 020          | 715     | 715    | 569     | 569    | 397     | 397    | 350     | 350    |
| Financement externe                                                |                |                |         |        |         |        |         |        |         |        |
| Dettes subordonnées admissibles                                    | 499            | 499            | (11)    | (11)   | (3)     | (3)    | (255)   | (255)  | 512     | 512    |
| Actions privilégiées                                               | –              | –              | –       | –      | –       | –      | 315     | 315    | 374     | 374    |
| Instruments novateurs                                              | –              | –              | –       | –      | –       | –      | –       | –      | 450     | 450    |
| Actions ordinaires                                                 | 97             | 97             | 275     | 275    | 82      | 82     | 80      | 80     | 81      | 81     |
| Rachat d'actions ordinaires                                        | (75)           | (75)           | (473)   | (473)  | –       | –      | –       | –      | –       | –      |
| Rachat d'actions privilégiées                                      | –              | –              | (361)   | (361)  | –       | –      | –       | –      | –       | –      |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales        | (5)            | (5)            | 3       | 3      | 6       | 6      | 1       | 1      | –       | –      |
|                                                                    | 516            | 516            | (567)   | (567)  | 85      | 85     | 141     | 141    | 1 417   | 1 417  |
| Autres                                                             |                |                |         |        |         |        |         |        |         |        |
| Gains (pertes) de change non réalisés, montant net                 | 119            | 119            | 3       | –      | (33)    | (33)   | (29)    | (29)   | 127     | 127    |
| Divers <sup>(2)</sup>                                              | (189)          | (164)          | (349)   | (387)  | (323)   | 47     | 211     | 307    | (331)   | (293)  |
|                                                                    | (70)           | (45)           | (346)   | (387)  | (356)   | 14     | 182     | 278    | (204)   | (166)  |
| Fonds propres réglementaires générés (utilisés)                    | 1 466          | 1 491          | (198)   | (239)  | 298     | 668    | 720     | 816    | 1 563   | 1 601  |
| <b>Fonds propres réglementaires – Total à la fin de l'exercice</b> | <b>8 858</b>   | <b>9 346</b>   | 8 499   | 8 962  | 8 697   | 9 201  | 8 399   | 8 533  | 7 679   | 7 717  |

(1) Aucun retraitement pour le passage aux IFRS n'a été effectué aux données de 2011 et antérieures.

(2) Représente la variation du montant admissible de la provision collective sur prêts non douteux, des montants des fonds propres réglementaires déduits au titre du goodwill, de la déduction admissible pour immobilisations incorporelles, des certains investissements dans des entreprises associées et coentreprises et des montants afférents aux opérations de titrisation.

## TABLEAU 14 – ADÉQUATION DES FONDS PROPRES SELON BÂLE II <sup>(1)</sup>

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

|                                                        |                                      | 2012                                 |                     |              |               | 2011          | 2010          | 2009          |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                        |                                      | Actif pondéré                        |                     |              |               | Actif pondéré | Actif pondéré | Actif pondéré |
|                                                        | Risque de défaillance <sup>(2)</sup> | Approche standardisée <sup>(3)</sup> | Approche NI avancée | Autres       | Total         | Total         | Total         | Total         |
| <b>Risque de crédit</b>                                |                                      |                                      |                     |              |               |               |               |               |
| Prêts – particuliers                                   |                                      |                                      |                     |              |               |               |               |               |
| Hypothèques résidentielles                             | 35 704                               | 85                                   | 3 578               |              | 3 663         | 3 242         | 2 256         | 4 326         |
| Crédits rotatifs admissibles                           | 4 433                                | –                                    | 1 343               |              | 1 343         | 1 386         | 1 123         | –             |
| Particuliers – autres                                  | 11 995                               | 930                                  | 4 552               |              | 5 482         | 5 222         | 5 297         | 7 853         |
| Prêts – autres que particuliers                        |                                      |                                      |                     |              |               |               |               |               |
| Entreprises                                            | 44 769                               | 5 225                                | 17 460              |              | 22 685        | 20 002        | 20 608        | 26 557        |
| États souverains                                       | 28 180                               | –                                    | 558                 |              | 558           | 564           | 366           | –             |
| Institutions financières                               | 44 840                               | 177                                  | 2 190               |              | 2 367         | 1 927         | 1 889         | 1 697         |
| Titres du portefeuille bancaire <sup>(4)</sup>         | 483                                  | –                                    | 483                 |              | 483           | 863           | 1 389         | 1 131         |
| Portefeuille de négociation                            | 5 931                                | 225                                  | 1 630               |              | 1 855         | 1 616         | 1 994         | 3 635         |
| Titrisation                                            | 4 868                                | –                                    | 1 500               |              | 1 500         | 580           | 526           | 1 085         |
|                                                        | 181 203                              | 6 642                                | 33 294              |              | 39 936        | 35 402        | 35 448        | 46 284        |
| Facteur scalaire réglementaire                         |                                      |                                      | 1 998               |              | 1 998         | 1 791         | 1 870         | –             |
| Autres actifs                                          | 11 919                               |                                      |                     | 3 247        | 3 247         | 3 084         | 2 493         | 2 305         |
| <b>Total – Risque de crédit</b>                        | <b>193 122</b>                       | <b>6 642</b>                         | <b>35 292</b>       | <b>3 247</b> | <b>45 181</b> | <b>40 277</b> | <b>39 811</b> | <b>48 589</b> |
| <b>Risque de marché</b>                                |                                      | <b>1 009</b>                         | <b>1 622</b>        |              | <b>2 631</b>  | <b>2 478</b>  | <b>3 226</b>  | <b>3 894</b>  |
| <b>Risque opérationnel</b>                             |                                      | <b>8 057</b>                         |                     |              | <b>8 057</b>  | <b>7 665</b>  | <b>6 794</b>  | <b>6 124</b>  |
| <b>Total de l'actif ajusté en fonction des risques</b> | <b>193 122</b>                       | <b>15 708</b>                        | <b>36 914</b>       | <b>3 247</b> | <b>55 869</b> | <b>50 420</b> | <b>49 831</b> | <b>58 607</b> |
| <b>Ratio des fonds propres – catégorie 1</b>           |                                      |                                      |                     |              | <b>12,0 %</b> | <b>13,6 %</b> | <b>14,0 %</b> | <b>10,7 %</b> |
| <b>Ratio des fonds propres – total</b>                 |                                      |                                      |                     |              | <b>15,9 %</b> | <b>16,9 %</b> | <b>17,5 %</b> | <b>14,3 %</b> |

(1) Aucun retraitement pour le passage aux IFRS n'a été effectué aux données de 2011 et antérieures.

(2) Le risque de défaillance se rapporte au risque brut prévu en cas de défaillance d'un débiteur. Ce montant est présenté déduction faite de toute provision pour pertes sur créances ou de radiation partielle et ne tient pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit ni des garanties détenues.

(3) L'actif pondéré selon l'approche standardisée tient compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et des garanties détenues.

(4) Tous les titres détenus au 31 octobre 2009 dans le portefeuille bancaire bénéficient d'une clause de droit acquis selon Bâle II et sont donc assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 % jusqu'à la fin de 2017.

## TABLEAU 15 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DES FONDS PROPRES<sup>(1)</sup>

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                                                               | 2012         |              | 2011         |              | 2010         |              | 2009         |              | 2008         |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                                                                                                                               | Bâle II      | Bâle I       | Bâle II      | Bâle I       | Bâle II      | Bâle I       | Bâle II      | Bâle I       | Bâle II      | Bâle I       |
| <b>Fonds propres de catégorie 1</b>                                                                                                                                           |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires                                                                                                                     | 6 366        | 6 366        | 6 432        | 6 432        | 5 934        | 5 934        | 5 282        | 5 282        | 4 797        | 4 797        |
| Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat global</i>      | (12)         | (12)         | (130)        | (130)        | (133)        | (133)        | (100)        | (100)        | (71)         | (71)         |
| Pertes nettes non réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat global</i> | –            | –            | (14)         | (14)         | –            | –            | (11)         | (11)         | (88)         | (88)         |
| Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives                                                                                                                             | 762          | 762          | 762          | 762          | 1 089        | 1 089        | 1 089        | 1 089        | 774          | 774          |
| Instruments novateurs <sup>(2)</sup>                                                                                                                                          | 975          | 975          | 975          | 975          | 975          | 975          | 971          | 971          | 828          | 828          |
| Participations ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>                                                                                                                      | 23           | 23           | 28           | 28           | 25           | 25           | 19           | 19           | 18           | 18           |
|                                                                                                                                                                               | 8 114        | 8 114        | 8 053        | 8 053        | 7 890        | 7 890        | 7 250        | 7 250        | 6 258        | 6 258        |
| Goodwill                                                                                                                                                                      | (1 063)      | (1 063)      | (1 001)      | (1 001)      | (744)        | (744)        | (746)        | (746)        | (740)        | (740)        |
| Immobilisations incorporelles au-delà de la limite                                                                                                                            | –            | –            | –            | –            | –            | –            | (35)         | (35)         | –            | –            |
| Gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation                                                                                                                   | –            | –            | (41)         | –            | (40)         | –            | (36)         | –            | (38)         | –            |
| Insuffisance de la provision (50 %)                                                                                                                                           | –            | –            | (17)         | –            | –            | –            | –            | –            | –            | –            |
| Placement dans les sociétés associées                                                                                                                                         | (247)        | –            | (81)         | –            | (79)         | –            | (118)        | –            | –            | –            |
| Déduction aux fins de titrisation (billets restructurés des conduits VAC)                                                                                                     | (94)         | –            | (59)         | –            | (57)         | –            | (50)         | –            | –            | –            |
|                                                                                                                                                                               | 6 710        | 7 051        | 6 854        | 7 052        | 6 970        | 7 146        | 6 265        | 6 469        | 5 480        | 5 518        |
| <b>Fonds propres de catégorie 2</b>                                                                                                                                           |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Dettes subordonnées                                                                                                                                                           | 2 382        | 2 382        | 1 883        | 1 883        | 1 894        | 1 894        | 1 897        | 1 897        | 2 153        | 2 153        |
| Provision collective admissible pour risque de crédit                                                                                                                         | 68           | 369          | 48           | 318          | 79           | 429          | 456          | 456          | 331          | 331          |
| Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat global</i>      | 39           | 39           | –            | –            | 13           | 13           | –            | –            | –            | –            |
| Instruments novateurs excédentaires admissibles aux fonds propres de catégorie 1 <sup>(2)</sup>                                                                               | –            | –            | –            | –            | –            | –            | 4            | 4            | 147          | 147          |
|                                                                                                                                                                               | 2 489        | 2 790        | 1 931        | 2 201        | 1 986        | 2 336        | 2 357        | 2 357        | 2 631        | 2 631        |
| Placements dans les entreprises associées et les fonds propres des sociétés d'assurances                                                                                      | (247)        | (495)        | (210)        | (291)        | (202)        | (281)        | (173)        | (293)        | (432)        | (432)        |
| Insuffisance de la provision (50 %)                                                                                                                                           | –            | –            | (17)         | –            | –            | –            | –            | –            | –            | –            |
| Protection de premier niveau                                                                                                                                                  | –            | –            | –            | –            | –            | –            | –            | –            | –            | –            |
| Déduction aux fins de titrisation (billets restructurés des conduits VAC)                                                                                                     | (94)         | –            | (59)         | –            | (57)         | –            | (50)         | –            | –            | –            |
|                                                                                                                                                                               | 2 148        | 2 295        | 1 645        | 1 910        | 1 727        | 2 055        | 2 134        | 2 064        | 2 199        | 2 199        |
| <b>Total des fonds propres</b>                                                                                                                                                | <b>8 858</b> | <b>9 346</b> | <b>8 499</b> | <b>8 962</b> | <b>8 697</b> | <b>9 201</b> | <b>8 399</b> | <b>8 533</b> | <b>7 679</b> | <b>7 717</b> |
| <b>Ratios des fonds propres réglementaires</b>                                                                                                                                |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Catégorie 1                                                                                                                                                                   | 12,0 %       | 11,0 %       | 13,6 %       | 11,1 %       | 14,0 %       | 12,1 %       | 10,7 %       | 11,5 %       | 9,4 %        | 10,1 %       |
| Total                                                                                                                                                                         | 15,9 %       | 14,6 %       | 16,9 %       | 14,1 %       | 17,5 %       | 15,6 %       | 14,3 %       | 15,2 %       | 13,2 %       | 14,1 %       |
| Avoir ordinaire tangible                                                                                                                                                      | 8,9 %        | 8,3 %        | 10,2 %       | 8,4 %        | 9,8 %        | 8,6 %        | 6,9 %        | 7,2 %        | 6,4 %        | 6,8 %        |
| Levier <sup>(4)</sup>                                                                                                                                                         | 18,3         | 19,2         | 17,1         | 17,6         | 15,9         | 16,0         | 15,4         | 15,2         | 16,7         | 16,6         |

(1) Aucun retraitement pour le passage aux IFRS n'a été effectué aux données de 2011 et antérieures.

(2) 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC ainsi que les 225 000 NBC CapS – série I émises par la Fiducie de capital BNC et présentées dans les *Participations ne donnant pas le contrôle*.

(3) En 2012 : excluant les éléments inclus dans les instruments novateurs. Pour 2011 et antérieures : excluant 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidées.

(4) Le levier correspond au total de l'actif du bilan et des substituts directs de crédit divisé par le total des fonds propres tel qu'il est défini dans les normes sur les fonds propres.

---

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

---

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière | 88 |
| Rapport de l'auditeur indépendant                                                      | 89 |
| Bilans consolidés                                                                      | 90 |
| États consolidés des résultats                                                         | 91 |
| États consolidés du résultat global                                                    | 92 |
| États consolidés de la variation des capitaux propres                                  | 93 |
| États consolidés des flux de trésorerie                                                | 94 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés audités                               | 95 |

## DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

---

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2012 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit et de gestion des risques (le CAGR). Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le CAGR est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le CAGR examine et recommande au Conseil l'approbation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité corporative, qui exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

La première vice-présidente, Audit interne, et la vice-présidente, Conformité corporative, bénéficient d'un accès direct au président du CAGR ainsi qu'au président et chef de la direction.

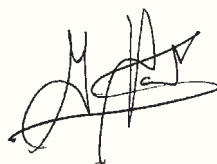
Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF examine régulièrement les activités de la Banque dans le but de vérifier la solidité financière de celle-ci ainsi que d'assurer la protection des déposants.

L'auditeur indépendant Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il a bénéficié d'un accès sans réserve au CAGR pour discuter de questions relatives à son audit et à la publication de l'information.



**Louis Vachon**  
Président et chef de la direction

Montréal, Canada, le 5 décembre 2012



**Ghislain Parent**  
Chef des finances et premier vice-président à la direction,  
Finance et Trésorerie

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.



Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. <sup>1</sup>

Montréal, Canada, le 5 décembre 2012

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104644

# BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                        |                  | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                                           |                  |                       |                       |                                     |
| <b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>                                                          |                  | <b>3 249</b>          | <b>2 851</b>          | <b>2 384</b>                        |
| <b>Valeurs mobilières</b>                                                                                              | Note 6           |                       |                       |                                     |
| À la juste valeur par le biais du résultat net                                                                         |                  | 44 524                | 47 450                | 43 775                              |
| Disponibles à la vente                                                                                                 |                  | 10 374                | 9 142                 | 9 318                               |
|                                                                                                                        |                  | <b>54 898</b>         | <b>56 592</b>         | <b>53 093</b>                       |
| <b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>                 |                  | <b>15 529</b>         | <b>12 507</b>         | <b>14 085</b>                       |
| <b>Prêts</b>                                                                                                           | Note 7           |                       |                       |                                     |
| Hypothécaires résidentiels                                                                                             |                  | 33 538                | 28 921                | 25 402                              |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit                                                                      |                  | 26 529                | 24 274                | 21 919                              |
| Aux entreprises et aux administrations publiques                                                                       |                  | 23 182                | 20 777                | 18 262                              |
|                                                                                                                        |                  | <b>83 249</b>         | <b>73 972</b>         | <b>65 583</b>                       |
| Provisions pour pertes sur créances                                                                                    |                  | (577)                 | (608)                 | (694)                               |
|                                                                                                                        |                  | <b>82 672</b>         | <b>73 364</b>         | <b>64 889</b>                       |
| <b>Autres actifs</b>                                                                                                   |                  |                       |                       |                                     |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                                                  |                  | 8 250                 | 7 394                 | 5 946                               |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                        | Note 16          | 6 696                 | 8 224                 | 8 122                               |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers                                                                     |                  | 1 661                 | 1 779                 | 2 906                               |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises                                                     | Note 9           | 625                   | 201                   | 187                                 |
| Immobilisations corporelles                                                                                            | Note 10          | 440                   | 418                   | 404                                 |
| Goodwill                                                                                                               | Note 11          | 1 063                 | 983                   | 744                                 |
| Immobilisations incorporelles                                                                                          | Note 11          | 778                   | 607                   | 480                                 |
| Actifs divers                                                                                                          | Note 12          | 2 042                 | 1 934                 | 1 508                               |
|                                                                                                                        |                  | <b>21 555</b>         | <b>21 540</b>         | <b>20 297</b>                       |
|                                                                                                                        |                  | <b>177 903</b>        | <b>166 854</b>        | <b>154 748</b>                      |
| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                                                      |                  |                       |                       |                                     |
| <b>Dépôts</b>                                                                                                          | Notes 4, 5 et 13 |                       |                       |                                     |
| Particuliers                                                                                                           |                  | 43 905                | 40 433                | 38 767                              |
| Entreprises et administrations publiques                                                                               |                  | 46 223                | 40 524                | 33 927                              |
| Institutions de dépôts                                                                                                 |                  | 3 121                 | 4 605                 | 5 463                               |
|                                                                                                                        |                  | <b>93 249</b>         | <b>85 562</b>         | <b>78 157</b>                       |
| <b>Autres passifs</b>                                                                                                  |                  |                       |                       |                                     |
| Acceptations                                                                                                           |                  | 8 250                 | 7 394                 | 5 946                               |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                  |                  | 18 124                | 18 146                | 18 350                              |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées |                  | 19 539                | 20 268                | 17 730                              |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                        | Note 16          | 5 600                 | 7 470                 | 6 219                               |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers                                                          |                  | 1 959                 | 1 351                 | 3 131                               |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                                                                 | Note 4           | 15 398                | 12 905                | 11 455                              |
| Passifs divers                                                                                                         | Note 14          | 5 074                 | 4 253                 | 4 266                               |
|                                                                                                                        |                  | <b>73 944</b>         | <b>71 787</b>         | <b>67 097</b>                       |
| <b>Dettes subordonnées</b>                                                                                             | Note 15          | <b>2 470</b>          | <b>2 000</b>          | <b>2 033</b>                        |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                                                                                |                  |                       |                       |                                     |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque</b>                                                     |                  |                       |                       |                                     |
| Actions privilégiées                                                                                                   | Note 18          | 762                   | 762                   | 1 089                               |
| Actions ordinaires                                                                                                     | Note 18          | 2 054                 | 1 970                 | 1 777                               |
| Surplus d'apport                                                                                                       | Note 22          | 58                    | 46                    | 39                                  |
| Résultats non distribués                                                                                               |                  | 4 091                 | 3 366                 | 3 139                               |
| Autres éléments cumulés du résultat global                                                                             |                  | 255                   | 337                   | 395                                 |
|                                                                                                                        |                  | <b>7 220</b>          | <b>6 481</b>          | <b>6 439</b>                        |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                                                                       | Note 19          | <b>1 020</b>          | <b>1 024</b>          | <b>1 022</b>                        |
|                                                                                                                        |                  | <b>8 240</b>          | <b>7 505</b>          | <b>7 461</b>                        |
|                                                                                                                        |                  | <b>177 903</b>        | <b>166 854</b>        | <b>154 748</b>                      |

Louis Vachon  
Président et chef de la direction

Paul Gobeil  
Administrateur

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens)

| Exercice terminé le 31 octobre                                            | 2012         | 2011         |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Revenus d'intérêts</b>                                                 |              |              |
| Prêts                                                                     | 3 037        | 2 917        |
| Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net         | 926          | 880          |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente                                 | 147          | 157          |
| Dépôts auprès d'institutions financières                                  | 17           | 15           |
|                                                                           | <b>4 127</b> | <b>3 969</b> |
| <b>Frais d'intérêts</b>                                                   |              |              |
| Dépôts                                                                    | 805          | 627          |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                    | 427          | 431          |
| Dettes subordonnées                                                       | 87           | 92           |
| Divers                                                                    | 470          | 489          |
|                                                                           | <b>1 789</b> | <b>1 639</b> |
| <b>Revenu net d'intérêts</b>                                              | <b>2 338</b> | <b>2 330</b> |
| <b>Revenus autres que d'intérêts</b>                                      |              |              |
| Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils             | 318          | 308          |
| Commissions de courtage en valeurs mobilières                             | 343          | 327          |
| Frais d'administration sur les dépôts et les paiements                    | 229          | 228          |
| Revenus (pertes) de négociation                                           | 233          | (25)         |
| Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net          | 123          | 105          |
| Revenus sur cartes                                                        | 113          | 116          |
| Revenus de crédit                                                         | 166          | 169          |
| Revenus d'assurances                                                      | 111          | 111          |
| Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie                | 203          | 166          |
| Revenus de change, autres que de négociation                              | 94           | 105          |
| Revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement            | 480          | 426          |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises | 29           | 2            |
| Divers                                                                    | 533          | 298          |
|                                                                           | <b>2 975</b> | <b>2 336</b> |
| <b>Revenu total</b>                                                       | <b>5 313</b> | <b>4 666</b> |
| <b>Dotations aux pertes sur créances</b>                                  | <b>180</b>   | <b>184</b>   |
|                                                                           | <b>5 133</b> | <b>4 482</b> |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                             |              |              |
| Salaires et avantages du personnel                                        | 1 953        | 1 729        |
| Frais d'occupation                                                        | 205          | 190          |
| Technologie                                                               | 414          | 405          |
| Communications                                                            | 70           | 74           |
| Honoraires professionnels                                                 | 195          | 185          |
| Divers                                                                    | 336          | 328          |
|                                                                           | <b>3 173</b> | <b>2 911</b> |
| <b>Résultat avant charge d'impôts</b>                                     | <b>1 960</b> | <b>1 571</b> |
| Charge d'impôts                                                           | 326          | 275          |
| <b>Résultat net</b>                                                       | <b>1 634</b> | <b>1 296</b> |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                 | 73           | 72           |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque</b>             | <b>1 561</b> | <b>1 224</b> |
| Dividendes sur actions privilégiées                                       | 43           | 53           |
| Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation   | –            | 34           |
| <b>Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires</b>       | <b>1 518</b> | <b>1 137</b> |
| <b>Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)</b>           |              |              |
| moyen – de base                                                           | 161 387      | 162 425      |
| moyen – dilué                                                             | 162 873      | 164 255      |
| <b>Résultat par action ordinaire (en dollars)</b>                         |              |              |
| de base                                                                   | 9,40         | 7,00         |
| dilué                                                                     | 9,32         | 6,92         |
| <b>Dividendes par action ordinaire (en dollars)</b>                       | <b>3,08</b>  | <b>2,74</b>  |

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

| Exercice terminé le 31 octobre                                                                                                                                            | 2012         | 2011         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                                       | <b>1 634</b> | <b>1 296</b> |
| <b>Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>                                                                                                     |              |              |
| <i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net</i>                                                                                                  |              |              |
| Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements à l'étranger                                                            | (20)         | (34)         |
| Incidence de la couverture des gains (pertes) nets de change sur conversion                                                                                               | 5            | 37           |
| <b>Variation nette des gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture</b>                                                            | <b>(15)</b>  | <b>3</b>     |
| Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente                                                                                        | 63           | 118          |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente                                                               | (79)         | (125)        |
| <b>Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de la juste valeur</b> | <b>(16)</b>  | <b>(7)</b>   |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie                                                 | (2)          | 32           |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés                                                                 | (54)         | (87)         |
| <b>Variation nette des gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie</b>                           | <b>(56)</b>  | <b>(55)</b>  |
| <i>Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net</i>                                                                                               |              |              |
| <b>Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel</b>                                                                                                         | <b>(233)</b> | <b>(65)</b>  |
| <b>Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises</b>                                                                   | <b>1</b>     | <b>1</b>     |
| <b>Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>                                                                                           | <b>(319)</b> | <b>(123)</b> |
| <b>Total du résultat global</b>                                                                                                                                           | <b>1 315</b> | <b>1 173</b> |
| <b>Total du résultat global attribuable aux :</b>                                                                                                                         |              |              |
| Actionnaires de la Banque                                                                                                                                                 | 1 246        | 1 101        |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                                 | 69           | 72           |

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

| Exercice terminé le 31 octobre                                                                                            | 2012         | 2011        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements à l'étranger            | (1)          | (5)         |
| Incidence de la couverture des gains (pertes) nets de change sur conversion                                               | 6            | 11          |
| Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente                                        | 26           | 42          |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente               | (34)         | (43)        |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie | (1)          | 4           |
| Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés                 | (20)         | (32)        |
| Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel                                                                | (86)         | (24)        |
| <b>Total de la charge (économie) d'impôts</b>                                                                             | <b>(110)</b> | <b>(47)</b> |

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

| Exercice terminé le 31 octobre                                                                                                                                  |         | 2012  | 2011  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|-------|
| <b>Actions privilégiées au début</b>                                                                                                                            | Note 18 | 762   | 1 089 |
| Rachat d'actions privilégiées, séries 21, 24 et 26, à des fins d'annulation                                                                                     |         | –     | (327) |
| <b>Actions privilégiées à la fin</b>                                                                                                                            |         | 762   | 762   |
| <b>Actions ordinaires au début</b>                                                                                                                              | Note 18 | 1 970 | 1 777 |
| Émissions d'actions ordinaires                                                                                                                                  |         |       |       |
| Régime d'options d'achat d'actions                                                                                                                              |         | 93    | 100   |
| Acquisitions                                                                                                                                                    | Note 27 | 2     | 169   |
| Autres                                                                                                                                                          |         | 2     | (2)   |
| Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation                                                                                                             | Note 18 | (13)  | (74)  |
| <b>Actions ordinaires à la fin</b>                                                                                                                              |         | 2 054 | 1 970 |
| <b>Surplus d'apport au début</b>                                                                                                                                |         | 46    | 39    |
| Charge au titre des options d'achat d'actions                                                                                                                   | Note 22 | 15    | 17    |
| Options d'achat d'actions levées                                                                                                                                |         | (10)  | (1)   |
| Autres                                                                                                                                                          |         | 7     | (9)   |
| <b>Surplus d'apport à la fin</b>                                                                                                                                |         | 58    | 46    |
| <b>Résultats non distribués au début</b>                                                                                                                        |         | 3 366 | 3 139 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque                                                                                                          |         | 1 561 | 1 224 |
| Dividendes                                                                                                                                                      | Note 18 |       |       |
| Actions privilégiées                                                                                                                                            |         | (43)  | (53)  |
| Actions ordinaires                                                                                                                                              |         | (498) | (445) |
| Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation                                                                                           | Note 18 | (62)  | (399) |
| Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation                                                                                         | Note 18 | –     | (34)  |
| Frais d'émission d'actions et autres, déduction faite des impôts                                                                                                |         | –     | (2)   |
| Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel                                                                                                      |         | (233) | (65)  |
| Autres                                                                                                                                                          |         | –     | 1     |
| <b>Résultats non distribués à la fin</b>                                                                                                                        |         | 4 091 | 3 366 |
| <b>Autres éléments cumulés du résultat global au début</b>                                                                                                      |         | 337   | 395   |
| Variation nette des gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture                                                         |         | (15)  | 3     |
| Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur |         | (16)  | (7)   |
| Variation nette des gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie                        |         | (52)  | (55)  |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises                                                                |         | 1     | 1     |
| <b>Autres éléments cumulés du résultat global à la fin</b>                                                                                                      |         | 255   | 337   |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque</b>                                                                                              |         | 7 220 | 6 481 |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle, au début</b>                                                                                                      |         | 1 024 | 1 022 |
| Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle                                                                                          |         | 73    | 72    |
| Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle                                                                    |         | (4)   | –     |
| Variation des participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                         |         | (73)  | (70)  |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle, à la fin</b>                                                                                                      |         | 1 020 | 1 024 |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                                                         |         | 8 240 | 7 505 |

### AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

|                                                                                                                                             | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Autres éléments cumulés du résultat global</b>                                                                                           |                       |                       |
| Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture                                                         | (12)                  | 3                     |
| Gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur | 164                   | 180                   |
| Gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie                        | 101                   | 153                   |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises                                            | 2                     | 1                     |
|                                                                                                                                             | 255                   | 337                   |

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

| Exercice terminé le 31 octobre                                                                                         | 2012    | 2011     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                                                           |         |          |
| Résultat net                                                                                                           | 1 634   | 1 296    |
| Ajustements pour :                                                                                                     |         |          |
| Dotations aux pertes sur créances                                                                                      | 180     | 184      |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles                                                         | 143     | 127      |
| Perte de valeur d'immobilisations incorporelles                                                                        | 18      | –        |
| Gain sur cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc.                                                  | (271)   | –        |
| Radiation de goodwill et d'immobilisations incorporelles                                                               | 31      | –        |
| Actifs et passifs d'impôt différé                                                                                      | 33      | 54       |
| Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net                                  | (159)   | (144)    |
| Baisses de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente                                                        | 36      | 39       |
| Charge au titre des options d'achat d'actions                                                                          | 15      | 17       |
| Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles :                                               |         |          |
| Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net                                                      | 2 926   | (3 675)  |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées                        | (3 022) | 1 578    |
| Prêts                                                                                                                  | (9 488) | (8 659)  |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises                                                     | (255)   | (14)     |
| Dépôts                                                                                                                 | 7 687   | 7 405    |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                  | (23)    | (204)    |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | (729)   | 2 538    |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés, montant net                                                           | (264)   | 1 233    |
| Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers                                       | 726     | (653)    |
| Variation des passifs relatifs à des créances cédées                                                                   | 2 553   | 1 466    |
| Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer                                                                  | 55      | (31)     |
| Actifs et passifs d'impôt exigible                                                                                     | 100     | (69)     |
| Variation des autres éléments                                                                                          | 251     | (411)    |
|                                                                                                                        | 2 177   | 2 077    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                            |         |          |
| Émissions d'actions ordinaires                                                                                         | 85      | 98       |
| Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation                                                                    | (75)    | (473)    |
| Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation                                                                  | –       | (361)    |
| Émission de dette subordonnée                                                                                          | 1 000   | –        |
| Rachat de dette subordonnée                                                                                            | (501)   | (10)     |
| Dividendes versés sur actions                                                                                          | (528)   | (490)    |
| Variation des autres éléments                                                                                          | (388)   | (125)    |
|                                                                                                                        | (407)   | (1 361)  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                                                          |         |          |
| Acquisition de Wellington West Holdings Inc.                                                                           | –       | (102)    |
| Acquisition des services-conseils Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.                                                | 109     | –        |
| Cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc.                                                           | 86      | –        |
| Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente                                                                    | (7 468) | (13 775) |
| Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente                                                                  | 6 269   | 13 895   |
| Variation nette des immobilisations corporelles                                                                        | (176)   | (136)    |
| Variation nette des immobilisations incorporelles                                                                      | (191)   | (132)    |
|                                                                                                                        | (1 371) | (250)    |
| <b>Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>                   | (1)     | 1        |
| <b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                                                  | 398     | 467      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début                                                                       | 2 851   | 2 384    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin <sup>(1)</sup>                                                        | 3 249   | 2 851    |
| <b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                             |         |          |
| Intérêts versés                                                                                                        | 1 741   | 1 544    |
| Intérêts et dividendes reçus                                                                                           | 4 120   | 4 095    |
| Impôts payés sur les résultats                                                                                         | 150     | 297      |

(1) Ce montant représente le solde au bilan consolidé intitulé *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières*. La Banque est tenue de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes est de 228 M\$ au 31 octobre 2012 (427 M\$ au 31 octobre 2011). De plus, un montant de 11 M\$ est entiercé au 31 octobre 2012 (22 M\$ au 31 octobre 2011); se reporter à la note 27 pour de plus amples renseignements.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

(en millions de dollars canadiens)

|         |                                                                                |     |         |                                                                                 |     |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Note 1  | Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables             | 95  | Note 18 | Capital-actions                                                                 | 157 |
| Note 2  | Modifications futures des méthodes comptables                                  | 108 | Note 19 | Participations ne donnant pas le contrôle                                       | 162 |
| Note 3  | Juste valeur des instruments financiers                                        | 109 | Note 20 | Informations sur le capital                                                     | 164 |
| Note 4  | Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 119 | Note 21 | Revenus liés aux activités de négociation                                       | 165 |
| Note 5  | Gestion des risques associés aux instruments financiers                        | 120 | Note 22 | Paielements fondés sur des actions                                              | 166 |
| Note 6  | Valeurs mobilières                                                             | 131 | Note 23 | Avantages du personnel                                                          | 169 |
| Note 7  | Prêts                                                                          | 137 | Note 24 | Impôts sur le résultat                                                          | 172 |
| Note 8  | Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés                          | 143 | Note 25 | Résultat par action                                                             | 173 |
| Note 9  | Entreprises associées et coentreprises                                         | 144 | Note 26 | Garanties, engagements et passifs éventuels                                     | 174 |
| Note 10 | Immobilisations corporelles                                                    | 146 | Note 27 | Acquisitions et disposition                                                     | 178 |
| Note 11 | Goodwill et immobilisations incorporelles                                      | 147 | Note 28 | Informations sur les entités ad hoc                                             | 180 |
| Note 12 | Actifs divers                                                                  | 149 | Note 29 | Informations relatives aux parties liées                                        | 182 |
| Note 13 | Dépôts                                                                         | 149 | Note 30 | Sensibilité au taux d'intérêt                                                   | 184 |
| Note 14 | Passifs divers                                                                 | 149 | Note 31 | Informations sectorielles                                                       | 185 |
| Note 15 | Dette subordonnée                                                              | 150 | Note 32 | Événements postérieurs à la date du bilan consolidé                             | 186 |
| Note 16 | Instruments financiers dérivés                                                 | 151 | Note 33 | Première application des Normes internationales d'information financière (IFRS) | 187 |
| Note 17 | Opérations de couverture                                                       | 155 |         |                                                                                 |     |

### NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers et de petites, moyennes et grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'exploitation, soit Particuliers et entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance ainsi que la gestion de patrimoine.

Le 5 décembre 2012, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012.

#### Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Puisque ces états financiers consolidés sont les premiers états financiers annuels consolidés de la Banque préparés selon les IFRS, la Banque a appliqué l'IFRS 1- *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1). Auparavant, la Banque appliquait les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR antérieurs du Canada). Les normes IFRS en vigueur au 31 octobre 2012 ont été appliquées de façon rétroactive, à l'exception de l'application de certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires prévues à l'IFRS 1. Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon uniforme pour tous les exercices présentés, y compris le bilan consolidé d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2010 (date de transition). L'incidence de la première application des IFRS sur les états financiers consolidés de la Banque est présentée à la note 33.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

## NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Résumé des principales méthodes comptables

#### Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net, et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent : les provisions pour pertes sur créances, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente, la dépréciation d'actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions, la consolidation d'entités ad hoc et la décomptabilisation d'actifs financiers. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

#### Périmètre de consolidation

##### Filiales

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de toutes les filiales et entités ad hoc dont la Banque détient le contrôle, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

Les entités sont considérées comme des filiales lorsque la Banque a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles pour retirer des avantages de leurs activités, tout en détenant généralement plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables, et la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote sont pris en compte au moment de déterminer si la Banque contrôle l'entité.

Les entités ad hoc sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Une entité ad hoc est consolidée lorsque la Banque conclut, suite à l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des risques et avantages inhérents à cette entité, qu'elle a le contrôle de ladite entité. Les indicateurs de contrôle comprennent, entre autres, une évaluation servant à établir ce qui suit :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Banque obtienne des avantages des activités de l'entité;
- la Banque a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité;
- la Banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, elle peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité; ou
- la Banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

L'évaluation du contrôle est effectuée au début de la relation avec l'entité et se fonde sur les accords en vigueur. La Banque réévalue son contrôle sur une entité dès que survient un changement dans sa relation avec l'entité.

#### Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Passifs divers* du bilan consolidé si certaines conditions sont respectées et que les parts répondent à la définition d'un passif.

Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque.

#### Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entreprise lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue. La Banque exerce un contrôle conjoint sur une entreprise lorsqu'elle partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel et lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles de l'entreprise exigent le consentement unanime des parties qui s'en partagent le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, la quote-part de la Banque dans le résultat net et les autres éléments du résultat global après l'acquisition sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé.

#### Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les charges libellés en devises sont, quant à eux, convertis aux taux de change moyens de la période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les éléments non monétaires libellés en devises évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée, et les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les éléments non monétaires classés disponibles à la vente sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Lors de la disposition ou suite à une perte de valeur d'un élément non monétaire classé disponible à la vente, les gains ou les pertes de change reportés sont reclassés, en totalité ou en partie, depuis les *Autres éléments cumulés du résultat global* dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque au taux en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis au taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement, le montant cumulé reporté comptabilisé dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

#### Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers au coût après amortissement. Les titres de créances qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée selon le même modèle que pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût après amortissement.

En vertu de l'option juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier comme à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les frais d'intérêts découlant de ces instruments financiers sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables; ou
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base. Ainsi, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables; ou
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

## NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie de l'échange de l'instrument dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Il n'est pas toujours possible d'obtenir la juste valeur d'une opération hors bourse, ou d'une opération effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles suite à des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses se fondent principalement sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, compte tenu des politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, de l'environnement économique, des caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

### Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement, et cette juste valeur devient son nouveau coût après amortissement, selon le cas. Aucun gain ou perte comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé des résultats ne peut être repris.

### Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en nantissement ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

### Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées à la juste valeur par le biais du résultat net, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie des prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite des impôts, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### **Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance**

Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, assortis de paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance déterminée. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur.

### **Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, valeurs mobilières empruntées et prêtées**

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. La Banque comptabilise ces transactions à la date de règlement, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui n'apparaissent pas au bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers au bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### **Prêts**

Les prêts, y compris les coûts de transaction directement imputables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur.

### **Dépréciation d'actifs financiers**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

### **Valeurs mobilières disponibles à la vente**

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées en date du bilan afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Dans le cas des titres de créances, la Banque tient compte de l'ensemble des événements générateurs de pertes, notamment : difficultés financières importantes de l'émetteur, manquement à un contrat tel qu'un défaut, faillite ou autre restructuration financière. Dans le cas des titres de participation, la Banque tient compte des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris des données observables ou de l'information à l'égard d'événements liés précisément aux titres concernés. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à une valeur mobilière disponible à la vente, le traitement comptable ultérieur diffère selon que l'instrument est un titre de créances ou un titre de participation :

- dans le cas d'un titre de créances disponible à la vente, une baisse subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation additionnelle en raison des autres diminutions des flux de trésorerie estimés du titre de créances. Les pertes de valeur comptabilisées dans les résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la perte;
- dans le cas d'un titre de participation disponible à la vente, les baisses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées ne sont pas reprises dans l'état consolidé des résultats. Toute augmentation subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

## NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Un prêt à l'égard duquel la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle est considéré comme un prêt en souffrance mais non douteux.

Lorsqu'un prêt est considéré douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, par une radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances. La perte de valeur est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, et sa valeur comptable actuelle incluant les intérêts courus. Les pertes sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Un prêt cesse d'être considéré douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouvrés.

Un prêt et sa provision pour pertes sur créances correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, quand la Banque considère que les chances de recouvrement sont inexistantes et que toutes garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouvrés.

### Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit.

Les variations de la provision pour pertes sur créances attribuables au passage du temps sont comptabilisées dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la provision, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise directement dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement, en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Quant aux prêts non douteux, les provisions pour pertes sur créances sont évaluées collectivement.

### Provisions individuelles sur prêts douteux

Une provision individuelle sur prêts douteux est comptabilisée suite à une analyse détaillée du dossier de l'emprunteur. Ce type de provision touche principalement les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Ces portefeuilles comprennent les prêts aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, de même que les prêts aux administrations publiques et aux institutions financières. Quant aux portefeuilles de prêts aux particuliers, la Banque constate des provisions individuelles pour les prêts hypothécaires résidentiels et certains autres prêts. Le risque de crédit pour ces prêts est évalué individuellement et de façon continue.

### Provisions collectives sur prêts douteux

La majorité des portefeuilles de prêts aux particuliers, autres que les prêts hypothécaires résidentiels, qui comprennent les prêts à la consommation et les prêts à certaines petites entreprises, sont des portefeuilles de prêts composés d'un nombre élevé de soldes homogènes gérés ensemble, à l'égard desquels une provision collective est établie prêt par prêt en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

### Provision collective sur prêts non douteux

La provision collective sur prêts non douteux comprend deux éléments pour le risque de crédit, soit la provision collective attribuée et la provision collective non attribuée. Cette provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée dans les prêts douteux.

La provision collective attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt et à laquelle est ajouté un montant qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision collective attribuée est calculée en fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique.

La provision collective non attribuée reflète l'estimation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision collective attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des données récentes en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision collective est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision collective attribuée.

#### Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit elle a assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe principalement à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés au bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

#### Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

#### Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

#### Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

#### Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé.

#### Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un produit dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier, ou le contrat, est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

## NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Un instrument financier dérivé incorporé est classé avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et il est évalué à sa juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Pour les dépôts dont le rendement est fonction de la gestion du portefeuille, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

#### *Politique*

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

#### *Documentation et appréciation de l'efficacité*

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est très efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

#### *Couverture de la juste valeur*

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* à l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

#### *Couverture des flux de trésorerie*

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

#### *Couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger*

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêt* de l'état consolidé des résultats.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les terrains sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles et les composantes significatives d'un immeuble, qui ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, sont amorties systématiquement sur leur durée d'utilité. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Charges d'exploitation* de l'état consolidé des résultats.

|                                                                               | Méthodes                       | Durée d'utilité |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|
| Composantes significatives d'un immeuble                                      |                                |                 |
| Aménagement extérieur                                                         | Amortissement linéaire         | 20 ans          |
| Aménagement intérieur, toiture et système électromécanique                    | Amortissement linéaire         | 30 ans          |
| Structure                                                                     | Amortissement linéaire         | 75 ans          |
| Autres immeubles                                                              | Amortissement dégressif de 5 % |                 |
| Matériel et mobilier                                                          | Amortissement linéaire         | 8 ans           |
| Équipements informatiques                                                     | Amortissement linéaire         | 3-4 ans         |
| Améliorations locatives                                                       | Amortissement linéaire         | (1)             |
| Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-financement | Amortissement linéaire         | (1)             |

(1) Période d'amortissement correspondant au moindre de la durée d'utilité et de la durée du bail plus la première option de renouvellement.

### Goodwill et regroupements d'entreprises

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés au titre de charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'achat et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après l'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

### Immobilisations incorporelles

#### Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels, les développements technologiques conçus à l'interne et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Charges d'exploitation* de l'état consolidé des résultats.

#### Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et des marques de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. La Banque réexamine à chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs.

## NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée, sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence marquée sur les résultats.

Les actifs de support, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif de support isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif de support a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif de support appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Pour des fins de tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Charges d'exploitation* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

### Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications des estimations sont reflétées dans l'état consolidé des résultats de la période où la réévaluation a lieu. Les provisions sont présentées dans les *Passifs divers* du bilan consolidé.

### Constatation des revenus

#### Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et les entrées futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut également les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou escomptes.

#### Revenus de commissions

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

#### Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats dès que le droit de l'entité d'en recevoir le paiement est établi.

#### Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance élevé, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Actifs divers* et les *Passifs divers* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

#### Revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement

Les revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

#### Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté au bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de résorption de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles relativement à ce qui suit :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de résorption de la différence temporelle; et
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporelle pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

## NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté au bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés au bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance.

De plus, la Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion, sous vérification par les autorités fiscales ou toutes autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, un ajustement à la provision doit être comptabilisé suite à une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

### Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement à l'échéance, en vertu des dispositions initiales ou amendées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garanties financières selon le montant le plus élevé entre l'estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation financière de la garantie et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé qui correspond au revenu gagné au cours de la période.

### Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations définies sont des régimes capitalisés. La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite), qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent également l'assurance-maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis et qui remplissent certaines conditions liées aux années de participation. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite ainsi que celle des avantages postérieurs au départ à la retraite sont basées sur la méthode de la répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction, en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux des salaires, des coûts de soins de santé, à la croissance d'autres coûts, à l'âge de départ à la retraite des employés, au taux de mortalité et à d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'hypothèse à l'égard des taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant le rendement des titres obligataires de sociétés de première catégorie comportant une durée se rapprochant de la durée des obligations des régimes de la Banque. Le rendement attendu des actifs des régimes est fondé sur la juste valeur des actifs des régimes au 31 octobre de chaque année.

Des actifs et des passifs relatifs aux régimes de retraite et autres régimes sont comptabilisés et présentés respectivement dans les *Actifs divers* ou *Passifs divers* au bilan consolidé et représentent la valeur actuelle des obligations au titre des prestations constituées moins la juste valeur des actifs des régimes.

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes est composée des éléments suivants : le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, les intérêts théoriques sur l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement attendu de l'actif des régimes basé sur la juste valeur, et l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés s'il y a lieu. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti sur une base linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits. Le coût des services passés à l'égard des prestations dont les droits sont déjà acquis est immédiatement constaté aux résultats.

Les écarts actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement attendu pour cette période, et des ajustements sur les passifs liés à l'historique ou à des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net et sont constatés dans les *Résultats non distribués*.

### Paielements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black & Scholes, et elle est comptabilisée sur la période respective d'acquisition des droits en tant qu'augmentation des *Salaires et avantages du personnel* et du *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé de façon graduelle sur la période d'acquisition de quatre ans dans les *Salaires et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP, et d'une unité du RRD est généralement comptabilisée dans le résultat net, graduellement sur la période d'acquisition, et la somme correspondante est présentée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans les *Salaires et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX.

Le coût de rémunération associé aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constaté immédiatement à la date d'attribution. Le coût de rémunération associé aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constaté sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Pour tous ces régimes, la charge est comptabilisée dès l'octroi et tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire.

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

## NOTE 2 – MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB a publié des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines pourraient avoir une incidence sur la Banque. Le résumé de ces normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque, qui ne peut adopter ces normes de façon anticipée, ni les modifications selon l'avis du BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'auront ces normes sur les résultats financiers futurs.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2013

#### IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la divulgation d'information sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par un accord global de compensation ou un arrangement connexe.

#### IFRS 10 – *États financiers consolidés*

L'IFRS 10 remplace les indications en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC-12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des entités.

#### IFRS 11 – *Partenariats*

L'IFRS 11 interdit le recours à la méthode de la consolidation proportionnelle pour les coentreprises, et fournit une définition plus restrictive d'une coentreprise.

#### IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires sur les entités consolidées et non consolidées dans lesquelles une entité détient une participation.

#### IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*

L'IFRS 13 définit la juste valeur et, dans une même norme, elle intègre un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et prescrit des informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur.

#### IAS 19 – *Avantages du personnel*

Les modifications à l'IAS 19 éliminent la méthode du corridor pour l'amortissement des gains et pertes actuariels. Ainsi, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au fur et à mesure qu'ils surviennent, sans possibilité de reclassement à l'état des résultats d'une période ultérieure. La charge des régimes de retraite à prestations définies présentée à l'état des résultats est composée de deux éléments : le coût des services rendus et les coûts financiers. De plus, le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits. Enfin, les modifications comprennent également des changements en matière d'information à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques qui y sont associés.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2014

#### IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2015

#### IFRS 9 – *Instruments financiers*

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, constitue un projet en trois phases et vise le remplacement de la norme actuelle sur les instruments financiers. La première phase porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et passifs financiers. L'IFRS 9 précise que les actifs financiers doivent être évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur, et ce, suivant le modèle économique utilisé par l'entité pour sa gestion ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent inchangés. Des modifications ont été apportées à la comptabilisation de la variation de la juste valeur d'un passif financier attribuable à la variation du risque de crédit de ce passif. Les autres phases de ce projet sont en cours d'élaboration et comprennent la dépréciation d'actifs financiers et la comptabilité de couverture.

## NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. La Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à leur échéance.

|                                                                                                                        | Au 31 octobre 2012                                                            |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------|
|                                                                                                                        | Valeur comptable et juste valeur                                              |                                                                                |                        | Valeur comptable                                                    | Juste valeur                                                        |                              |                          |
|                                                                                                                        | Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | Disponibles à la vente | Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement | Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement | Total de la valeur comptable | Total de la juste valeur |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                                                               |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                                                 | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 3 249                                                               | 3 249                                                               | 3 249                        | 3 249                    |
| Valeurs mobilières                                                                                                     | 39 072                                                                        | 5 452                                                                          | 10 374                 | –                                                                   | –                                                                   | 54 898                       | 54 898                   |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées                        | –                                                                             | 54                                                                             | –                      | 15 475                                                              | 15 475                                                              | 15 529                       | 15 529                   |
| Prêts                                                                                                                  | 1 017                                                                         | 39                                                                             | –                      | 81 616 <sup>(1)</sup>                                               | 82 233                                                              | 82 672                       | 83 289                   |
| <b>Autres actifs</b>                                                                                                   |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                                                  | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 8 250                                                               | 8 250                                                               | 8 250                        | 8 250                    |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                        | 6 696                                                                         | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 6 696                        | 6 696                    |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers                                                                     | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 1 661                                                               | 1 661                                                               | 1 661                        | 1 661                    |
| Actifs divers                                                                                                          | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 490                                                                 | 490                                                                 | 490                          | 490                      |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                                              |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Dépôts                                                                                                                 | –                                                                             | 1 039                                                                          | –                      | 92 210 <sup>(1)</sup>                                               | 93 064                                                              | 93 249                       | 94 103                   |
| <b>Autres passifs</b>                                                                                                  |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Acceptations                                                                                                           | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 8 250                                                               | 8 250                                                               | 8 250                        | 8 250                    |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                  | 18 124                                                                        | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 18 124                       | 18 124                   |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 19 539                                                              | 19 539                                                              | 19 539                       | 19 539                   |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                        | 5 600                                                                         | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 5 600                        | 5 600                    |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers                                                          | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 1 959                                                               | 1 959                                                               | 1 959                        | 1 959                    |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                                                                 | –                                                                             | 8 960                                                                          | –                      | 6 438                                                               | 6 684                                                               | 15 398                       | 15 644                   |
| Passifs divers                                                                                                         | 110                                                                           | –                                                                              | –                      | 2 451                                                               | 2 451                                                               | 2 561                        | 2 561                    |
| <b>Dettes subordonnées</b>                                                                                             | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 2 470                                                               | 2 479                                                               | 2 470                        | 2 479                    |

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

**NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

| Au 31 octobre 2011                                                                                                     |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------|
|                                                                                                                        | Valeur comptable et juste valeur                                              |                                                                                |                        | Valeur comptable                                                    | Juste valeur                                                        | Total de la valeur comptable | Total de la juste valeur |
|                                                                                                                        | Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | Disponibles à la vente | Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement | Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement |                              |                          |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                                                               |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                                                 | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 2 851                                                               | 2 851                                                               | 2 851                        | 2 851                    |
| Valeurs mobilières                                                                                                     | 41 111                                                                        | 6 339                                                                          | 9 142                  | –                                                                   | –                                                                   | 56 592                       | 56 592                   |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées                        | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 12 507                                                              | 12 507                                                              | 12 507                       | 12 507                   |
| Prêts                                                                                                                  | 231                                                                           | 8                                                                              | –                      | 73 125 <sup>(1)</sup>                                               | 73 630                                                              | 73 364                       | 73 869                   |
| Autres actifs                                                                                                          |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                                                  | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 7 394                                                               | 7 394                                                               | 7 394                        | 7 394                    |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                        | 8 224                                                                         | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 8 224                        | 8 224                    |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers                                                                     | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 1 779                                                               | 1 779                                                               | 1 779                        | 1 779                    |
| Actifs divers                                                                                                          | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 497                                                                 | 497                                                                 | 497                          | 497                      |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                                              |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Dépôts                                                                                                                 | –                                                                             | 623                                                                            | –                      | 84 939 <sup>(1)</sup>                                               | 85 347                                                              | 85 562                       | 85 970                   |
| Autres passifs                                                                                                         |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Acceptations                                                                                                           | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 7 394                                                               | 7 394                                                               | 7 394                        | 7 394                    |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                  | 18 146                                                                        | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 18 146                       | 18 146                   |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 20 268                                                              | 20 268                                                              | 20 268                       | 20 268                   |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                        | 7 470                                                                         | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 7 470                        | 7 470                    |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers                                                          | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 1 351                                                               | 1 351                                                               | 1 351                        | 1 351                    |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                                                                 | –                                                                             | 9 561                                                                          | –                      | 3 344                                                               | 3 323                                                               | 12 905                       | 12 884                   |
| Passifs divers                                                                                                         | 88                                                                            | –                                                                              | –                      | 2 309                                                               | 2 309                                                               | 2 397                        | 2 397                    |
| <b>Dettes subordonnées</b>                                                                                             | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 2 000                                                               | 1 962                                                               | 2 000                        | 1 962                    |

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2010

|                                                                                                                        | Valeur comptable et juste valeur                                              |                                                                                |                        | Valeur comptable                                                    | Juste valeur                                                        | Total de la valeur comptable | Total de la juste valeur |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------|
|                                                                                                                        | Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net | Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | Disponibles à la vente | Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement | Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement |                              |                          |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                                                               |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                                                 | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 2 384                                                               | 2 384                                                               | 2 384                        | 2 384                    |
| Valeurs mobilières                                                                                                     | 42 276                                                                        | 1 499                                                                          | 9 318                  | –                                                                   | –                                                                   | 53 093                       | 53 093                   |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées                        | –                                                                             | 84                                                                             | –                      | 14 001                                                              | 14 001                                                              | 14 085                       | 14 085                   |
| Prêts                                                                                                                  | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 64 889 <sup>(1)</sup>                                               | 65 574                                                              | 64 889                       | 65 574                   |
| Autres actifs                                                                                                          |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                                                  | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 5 946                                                               | 5 946                                                               | 5 946                        | 5 946                    |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                        | 8 122                                                                         | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 8 122                        | 8 122                    |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers                                                                     | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 2 906                                                               | 2 906                                                               | 2 906                        | 2 906                    |
| Actifs divers                                                                                                          | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 371                                                                 | 371                                                                 | 371                          | 371                      |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                                              |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Dépôts                                                                                                                 | –                                                                             | 627                                                                            | –                      | 77 530 <sup>(1)</sup>                                               | 78 268                                                              | 78 157                       | 78 895                   |
| Autres passifs                                                                                                         |                                                                               |                                                                                |                        |                                                                     |                                                                     |                              |                          |
| Acceptations                                                                                                           | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 5 946                                                               | 5 946                                                               | 5 946                        | 5 946                    |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                  | 18 350                                                                        | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 18 350                       | 18 350                   |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 17 730                                                              | 17 730                                                              | 17 730                       | 17 730                   |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                        | 6 219                                                                         | –                                                                              | –                      | –                                                                   | –                                                                   | 6 219                        | 6 219                    |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiersconventions                                               | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 3 131                                                               | 3 131                                                               | 3 131                        | 3 131                    |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                                                                 | –                                                                             | 9 930                                                                          | –                      | 1 525                                                               | 1 555                                                               | 11 455                       | 11 485                   |
| Passifs divers                                                                                                         | 432                                                                           | –                                                                              | –                      | 2 690                                                               | 2 690                                                               | 3 122                        | 3 122                    |
| <b>Dette subordonnée</b>                                                                                               | –                                                                             | –                                                                              | –                      | 2 033                                                               | 1 993                                                               | 2 033                        | 1 993                    |

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

### NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Détermination de la juste valeur

La Banque dispose de politiques régissant le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de la Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

À la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie qui serait versé pour l'instrument dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale, ou si les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation utilisée est reportée au bilan consolidé. Le gain, ou la perte, reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain, ou la perte, est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance. Aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les montants reportés sont négligeables.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses se fondent principalement sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, compte tenu des politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, de l'environnement économique, des caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue divers ajustements de la juste valeur pour tenir compte des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure lors de la détermination de la juste valeur. La Banque applique son jugement en tenant compte de facteurs qui pourraient être utilisés par les intervenants du marché mais qui ne sont pas intégrés au modèle d'évaluation. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur les marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

#### Méthodes d'évaluation et hypothèses

##### *Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable*

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La Banque considère que la valeur comptable de la trésorerie, des dépôts auprès d'institutions financières, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et des valeurs mobilières empruntées, des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations et des acceptations, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, ainsi que la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif divers, correspond à la juste valeur.

#### *Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert*

Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est fondée sur les cours publiés dans un marché actif; en l'absence de marché actif, elle est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Le détail de la détermination de la juste valeur des billets restructurés des conduits des VAC, désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est présenté à la note 6.

#### *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours publiés dans un marché actif lorsqu'ils sont disponibles. Autrement, elle est déterminée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données observées sur les marchés externes telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Banque incorpore le risque de crédit en tenant compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de l'évaluation de la valeur au marché actuelle ou future des opérations, ainsi que des mesures d'atténuation du risque de crédit comme les accords généraux de compensation et les ententes de sûreté. La Banque incorpore également son propre risque de crédit.

#### *Prêts*

La juste valeur des prêts est déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

#### *Dépôts*

La juste valeur des dépôts est principalement déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus et aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains dépôts, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. Quant aux billets de dépôts structurés, la juste valeur est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence.

#### *Passifs relatifs à des créances cédées*

Ces passifs résultent de deux transactions, soit : 1) la vente à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada, et 2) la vente de prêts hypothécaires résidentiels assurés à un fond commun de placement administré par la Banque. Ces transactions ne rencontrent pas les critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs au bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la vente à FCH, la juste valeur du passif à la date du bilan est établie au moyen de techniques d'évaluation fondée sur des données observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada. Quant à la vente au fond commun de placements, la juste valeur du passif est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

#### *Dettes subordonnées*

La juste valeur de la dette subordonnée est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de cours observables sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

### NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés suivant une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créances très liquides activement négociés sur le marché hors bourse;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent aux prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse, certains titres de créances ayant des cotes de crédit de première qualité, ainsi que certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif; et
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une grande part de données non observables sur le marché. Ces instruments regroupent principalement les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, certains investissements dans des titres de créances adossés à des actifs, certains instruments financiers dérivés incorporés relatifs aux facilités de crédit offertes à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC, et les titres de participation privés.

La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau de la hiérarchie le plus bas pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sur une base récurrente, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Au cours des exercices 2012 et 2011, il n'y a eu aucun transfert significatif d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2.

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent essentiellement des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC (se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements), certains investissements dans des titres de créances adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés;
- valeurs mobilières disponibles à la vente : les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC et des titres de participation privés;
- dérivés incorporés relatifs aux facilités de crédit offertes à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC (se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements) et inclus dans la provision collective constituée à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC (se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements); et
- billets de dépôts structurés compris dans les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés.

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement plausibles. Pour l'analyse de sensibilité sur les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, se reporter à la note 6. Pour les titres de participation privés classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur d'actif net ou les projections de flux monétaire futurs, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 18 M\$ au 31 octobre 2012 (une augmentation de 25 M\$ ou une diminution de 28 M\$ au 31 octobre 2011; une augmentation de 34 M\$ ou une diminution de 37 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Pour les autres instruments financiers classés dans le niveau 3, les analyses de sensibilité entraînent une variation négligeable de la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

|                                                                                                           | Au 31 octobre 2012 |               |              | Total des actifs<br>et passifs<br>financiers à la<br>juste valeur |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|--------------|-------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                           | Niveau 1           | Niveau 2      | Niveau 3     |                                                                   |
| <b>Actifs financiers</b>                                                                                  |                    |               |              |                                                                   |
| <b>Valeurs mobilières</b>                                                                                 |                    |               |              |                                                                   |
| <b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>                                                     |                    |               |              |                                                                   |
| Titres émis ou garantis par                                                                               |                    |               |              |                                                                   |
| Le Canada                                                                                                 | 7 343              | 7 417         | –            | 14 760                                                            |
| Les provinces                                                                                             | –                  | 10 442        | –            | 10 442                                                            |
| Les municipalités et les commissions scolaires                                                            | –                  | 412           | –            | 412                                                               |
| Le Trésor américain et autres organismes américains                                                       | 899                | –             | –            | 899                                                               |
| Autres titres de créances                                                                                 | –                  | 2 226         | 1 276        | 3 502                                                             |
| Titres de participation                                                                                   | 13 482             | 977           | 50           | 14 509                                                            |
|                                                                                                           | 21 724             | 21 474        | 1 326        | 44 524                                                            |
| <b>Disponibles à la vente</b>                                                                             |                    |               |              |                                                                   |
| Titres émis ou garantis par                                                                               |                    |               |              |                                                                   |
| Le Canada                                                                                                 | 709                | 4 966         | –            | 5 675                                                             |
| Les provinces                                                                                             | –                  | 2 908         | –            | 2 908                                                             |
| Les municipalités et les commissions scolaires                                                            | –                  | 294           | –            | 294                                                               |
| Le Trésor américain et autres organismes américains                                                       | 341                | –             | –            | 341                                                               |
| Autres titres de créances                                                                                 | –                  | 631           | 72           | 703                                                               |
| Titres de participation                                                                                   | 64                 | 191           | 198          | 453                                                               |
|                                                                                                           | 1 114              | 8 990         | 270          | 10 374                                                            |
| <b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et<br/>  valeurs mobilières prêtées</b> | –                  | 54            | –            | 54                                                                |
| <b>Prêts</b>                                                                                              | –                  | 1 056         | (3)          | 1 053                                                             |
| <b>Autres actifs</b>                                                                                      |                    |               |              |                                                                   |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                           | 407                | 6 242         | 47           | 6 696                                                             |
| <b>Total</b>                                                                                              | <b>23 245</b>      | <b>37 816</b> | <b>1 640</b> | <b>62 701</b>                                                     |
| <b>Passifs financiers</b>                                                                                 |                    |               |              |                                                                   |
| <b>Dépôts</b>                                                                                             |                    |               |              |                                                                   |
| Entreprises et administrations publiques                                                                  | –                  | 1 090         | 73           | 1 163                                                             |
| <b>Autres passifs</b>                                                                                     |                    |               |              |                                                                   |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                     | 10 300             | 7 824         | –            | 18 124                                                            |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                           | 171                | 5 346         | 83           | 5 600                                                             |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                                                    | –                  | 8 960         | –            | 8 960                                                             |
| Passifs divers                                                                                            | –                  | 110           | –            | 110                                                               |
| <b>Total</b>                                                                                              | <b>10 471</b>      | <b>23 330</b> | <b>156</b>   | <b>33 957</b>                                                     |

**NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

|                                                       |          |          |          | Au 31 octobre 2011                                                |
|-------------------------------------------------------|----------|----------|----------|-------------------------------------------------------------------|
|                                                       | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total des actifs<br>et passifs<br>financiers à la<br>juste valeur |
| <b>Actifs financiers</b>                              |          |          |          |                                                                   |
| <b>Valeurs mobilières</b>                             |          |          |          |                                                                   |
| <b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b> |          |          |          |                                                                   |
| Titres émis ou garantis par                           |          |          |          |                                                                   |
| Le Canada                                             | 10 050   | 8 451    | –        | 18 501                                                            |
| Les provinces                                         | –        | 9 579    | –        | 9 579                                                             |
| Les municipalités et les commissions scolaires        | –        | 677      | –        | 677                                                               |
| Le Trésor américain et autres organismes américains   | 1 676    | –        | –        | 1 676                                                             |
| Autres titres de créances                             | –        | 2 877    | 1 154    | 4 031                                                             |
| Titres de participation                               | 11 909   | 994      | 83       | 12 986                                                            |
|                                                       | 23 635   | 22 578   | 1 237    | 47 450                                                            |
| <b>Disponibles à la vente</b>                         |          |          |          |                                                                   |
| Titres émis ou garantis par                           |          |          |          |                                                                   |
| Le Canada                                             | 1 761    | 2 884    | –        | 4 645                                                             |
| Les provinces                                         | –        | 2 655    | –        | 2 655                                                             |
| Les municipalités et les commissions scolaires        | –        | 278      | –        | 278                                                               |
| Le Trésor américain et autres organismes américains   | 340      | –        | –        | 340                                                               |
| Autres titres de créances                             | –        | 247      | 86       | 333                                                               |
| Titres de participation                               | 192      | 422      | 277      | 891                                                               |
|                                                       | 2 293    | 6 486    | 363      | 9 142                                                             |
| <b>Prêts</b>                                          | –        | 239      | (10)     | 229                                                               |
| <b>Autres actifs</b>                                  |          |          |          |                                                                   |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés       | 265      | 7 925    | 34       | 8 224                                                             |
| <b>Total</b>                                          | 26 193   | 37 228   | 1 624    | 65 045                                                            |
| <b>Passifs financiers</b>                             |          |          |          |                                                                   |
| <b>Dépôts</b>                                         |          |          |          |                                                                   |
| Entreprises et administrations publiques              | –        | 716      | 13       | 729                                                               |
| <b>Autres passifs</b>                                 |          |          |          |                                                                   |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 10 471   | 7 675    | –        | 18 146                                                            |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés       | 211      | 7 237    | 22       | 7 470                                                             |
| Passifs relatifs à des créances cédées                | –        | 9 561    | –        | 9 561                                                             |
| Passifs divers                                        | –        | 88       | –        | 88                                                                |
| <b>Total</b>                                          | 10 682   | 25 277   | 35       | 35 994                                                            |

| Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010                                                                          |          |          |          | Total des actifs<br>et passifs<br>financiers à la<br>juste valeur |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|-------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                           | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |                                                                   |
| <b>Actifs financiers</b>                                                                                  |          |          |          |                                                                   |
| <b>Valeurs mobilières</b>                                                                                 |          |          |          |                                                                   |
| <b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>                                                     |          |          |          |                                                                   |
| Titres émis ou garantis par                                                                               |          |          |          |                                                                   |
| Le Canada                                                                                                 | 9 604    | 2 421    | –        | 12 025                                                            |
| Les provinces                                                                                             | –        | 6 982    | –        | 6 982                                                             |
| Les municipalités et les commissions scolaires                                                            | –        | 416      | –        | 416                                                               |
| Le Trésor américain et autres organismes américains                                                       | 573      | –        | –        | 573                                                               |
| Autres titres de créances                                                                                 | –        | 2 727    | 1 180    | 3 907                                                             |
| Titres de participation                                                                                   | 18 496   | 1 271    | 105      | 19 872                                                            |
|                                                                                                           | 28 673   | 13 817   | 1 285    | 43 775                                                            |
| <b>Disponibles à la vente</b>                                                                             |          |          |          |                                                                   |
| Titres émis ou garantis par                                                                               |          |          |          |                                                                   |
| Le Canada                                                                                                 | 801      | 3 876    | –        | 4 677                                                             |
| Les provinces                                                                                             | –        | 2 537    | –        | 2 537                                                             |
| Les municipalités et les commissions scolaires                                                            | –        | 337      | –        | 337                                                               |
| Le Trésor américain et autres organismes américains                                                       | 381      | –        | –        | 381                                                               |
| Autres titres de créances                                                                                 | –        | 314      | 56       | 370                                                               |
| Titres de participation                                                                                   | 175      | 475      | 366      | 1 016                                                             |
|                                                                                                           | 1 357    | 7 539    | 422      | 9 318                                                             |
| <b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et<br/>  valeurs mobilières prêtées</b> | –        | 84       | –        | 84                                                                |
| <b>Prêts</b>                                                                                              | –        | –        | (110)    | (110)                                                             |
| <b>Autres actifs</b>                                                                                      |          |          |          |                                                                   |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                           | 243      | 7 831    | 48       | 8 122                                                             |
| <b>Total</b>                                                                                              | 30 273   | 29 271   | 1 645    | 61 189                                                            |
| <b>Passifs financiers</b>                                                                                 |          |          |          |                                                                   |
| <b>Dépôts</b>                                                                                             |          |          |          |                                                                   |
| Entreprises et administrations publiques                                                                  | –        | 771      | 38       | 809                                                               |
| <b>Autres passifs</b>                                                                                     |          |          |          |                                                                   |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                     | 12 694   | 5 656    | –        | 18 350                                                            |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                           | 302      | 5 903    | 14       | 6 219                                                             |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                                                    | –        | 9 930    | –        | 9 930                                                             |
| Passifs divers                                                                                            | –        | 432      | –        | 432                                                               |
| <b>Total</b>                                                                                              | 12 996   | 22 692   | 52       | 35 740                                                            |

### NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée significative qui n'est pas observable sur les marchés, ou en présence d'un manque de liquidité sur certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données observables sur les marchés. Les gains et pertes présentés ci-après peuvent donc englober des variations de la juste valeur basées sur des données observables et non observables.

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux existants par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux suivants ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas pris en compte dans le montant net présenté dans les tableaux suivants.

| Exercice terminé le 31 octobre                                                                                                                                      | 2012                                                              |                                           |            |                                                                |                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                     | Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net | Valeurs mobilières disponibles à la vente | Prêts      | Juste valeur des instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup> | Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques |
| Juste valeur au 31 octobre 2011                                                                                                                                     | 1 237                                                             | 363                                       | (10)       | 12                                                             | (13)                                                |
| Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> <sup>(2)</sup>                                                                | 142                                                               | 54                                        | –          | (15)                                                           | (15)                                                |
| Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>                                                        | –                                                                 | (58)                                      | –          | –                                                              | –                                                   |
| Achats                                                                                                                                                              | 19                                                                | 4                                         | –          | –                                                              | –                                                   |
| Ventes                                                                                                                                                              | (59)                                                              | (61)                                      | –          | –                                                              | –                                                   |
| Émissions                                                                                                                                                           | –                                                                 | –                                         | –          | (26)                                                           | (58)                                                |
| Règlements et autres                                                                                                                                                | (12)                                                              | (33)                                      | 7          | –                                                              | –                                                   |
| Transferts d'instruments financiers dans le (ou sortis du) niveau 3 <sup>(3)</sup>                                                                                  | (1)                                                               | 1                                         | –          | (7)                                                            | 13                                                  |
| <b>Juste valeur au 31 octobre 2012</b>                                                                                                                              | <b>1 326</b>                                                      | <b>270</b>                                | <b>(3)</b> | <b>(36)</b>                                                    | <b>(73)</b>                                         |
| Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 31 octobre 2012 <sup>(4)</sup> | 142                                                               | 2                                         | –          | (15)                                                           | (15)                                                |

| Exercice terminé le 31 octobre                                                                                                                                      | 2011                                                              |                                           |             |                                                                |                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                     | Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net | Valeurs mobilières disponibles à la vente | Prêts       | Juste valeur des instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup> | Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques |
| Juste valeur au 1 <sup>er</sup> novembre 2010                                                                                                                       | 1 285                                                             | 422                                       | (110)       | 34                                                             | (38)                                                |
| Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> <sup>(5)</sup>                                                                | 2                                                                 | 15                                        | 15          | (25)                                                           | –                                                   |
| Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>                                                        | –                                                                 | 32                                        | –           | –                                                              | –                                                   |
| Achats                                                                                                                                                              | 58                                                                | 50                                        | –           | –                                                              | –                                                   |
| Ventes                                                                                                                                                              | (94)                                                              | (78)                                      | –           | –                                                              | –                                                   |
| Émissions                                                                                                                                                           | –                                                                 | –                                         | –           | 3                                                              | (6)                                                 |
| Règlements et autres                                                                                                                                                | (14)                                                              | (78)                                      | 85          | –                                                              | –                                                   |
| Transferts d'instruments financiers dans le (ou sortis du) niveau 3 <sup>(3)</sup>                                                                                  | –                                                                 | –                                         | –           | –                                                              | 31                                                  |
| <b>Juste valeur au 31 octobre 2011</b>                                                                                                                              | <b>1 237</b>                                                      | <b>363</b>                                | <b>(10)</b> | <b>12</b>                                                      | <b>(13)</b>                                         |
| Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 31 octobre 2011 <sup>(6)</sup> | (7)                                                               | 16                                        | –           | (25)                                                           | –                                                   |

(1) La juste valeur des instruments financiers dérivés comprend les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 166 M\$.

(3) Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011, certains instruments financiers ont été transférés dans le (ou sortis du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données observables sur le marché suite à l'évolution de conditions de marché.

(4) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 114 M\$.

(5) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 7 M\$.

(6) Le total des pertes non réalisées comprises dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 16 M\$.

## NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants :

| Exercice terminé le 31 octobre                                                    | 2012                                      |                                                                                                                                  |                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                   | Valeur comptable<br>au 31 octobre<br>2012 | Variation de la<br>juste valeur totale<br>(incluant la<br>variation de<br>la juste valeur<br>attribuable au<br>risque de crédit) | Variation de la<br>juste valeur<br>depuis la<br>comptabilisation<br>initiale de<br>l'instrument |
| <b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>  |                                           |                                                                                                                                  |                                                                                                 |
| Valeurs mobilières                                                                | 5 452                                     | 156                                                                                                                              | 299                                                                                             |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente                    | 54                                        | –                                                                                                                                | –                                                                                               |
| Prêts                                                                             | 39                                        | 3                                                                                                                                | 3                                                                                               |
| <b>Total</b>                                                                      | <b>5 545</b>                              | <b>159</b>                                                                                                                       | <b>302</b>                                                                                      |
| <b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                                           |                                                                                                                                  |                                                                                                 |
| Dépôts <sup>(1)</sup>                                                             | 1 039                                     | (25)                                                                                                                             | (58)                                                                                            |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                            | 8 960                                     | 76                                                                                                                               | (376)                                                                                           |
| <b>Total</b>                                                                      | <b>9 999</b>                              | <b>51</b>                                                                                                                        | <b>(434)</b>                                                                                    |

| Exercice terminé le 31 octobre                                                    | 2011                                      |                                                                                                                                  |                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                   | Valeur comptable<br>au 31 octobre<br>2011 | Variation de la<br>juste valeur totale<br>(incluant la<br>variation de<br>la juste valeur<br>attribuable au<br>risque de crédit) | Variation de la<br>juste valeur<br>depuis la<br>comptabilisation<br>initiale de<br>l'instrument |
| <b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>  |                                           |                                                                                                                                  |                                                                                                 |
| Valeurs mobilières                                                                | 6 339                                     | 164                                                                                                                              | 164                                                                                             |
| Prêts                                                                             | 8                                         | –                                                                                                                                | –                                                                                               |
| <b>Total</b>                                                                      | <b>6 347</b>                              | <b>164</b>                                                                                                                       | <b>164</b>                                                                                      |
| <b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                                           |                                                                                                                                  |                                                                                                 |
| Dépôts <sup>(1)</sup>                                                             | 623                                       | 20                                                                                                                               | (34)                                                                                            |
| Passifs relatifs à des créances cédées                                            | 9 561                                     | –                                                                                                                                | (426)                                                                                           |
| <b>Total</b>                                                                      | <b>10 184</b>                             | <b>20</b>                                                                                                                        | <b>(460)</b>                                                                                    |

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à une perte de 7 M\$ (gain de 5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1. Conformément à sa stratégie de gestion des risques, qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net certains titres de créances, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

## NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif visé d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.

### Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

#### Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait couramment la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Ces dernières proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires se conjuguent à la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

#### Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la Banque définit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

##### Le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, notamment le comité d'audit et de gestion des risques.

##### Le comité d'audit et de gestion des risques (CAGR)

Le CAGR approuve les principales politiques de gestion des risques et les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement de manière continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

##### Le bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque.

##### La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

##### Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation par le Conseil de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque de la Banque et de la gestion du profil de risque. Les comités de gestion des risques de marché, de gestion des risques opérationnels et de gestion de l'appariement lui sont subordonnés.

##### Le comité de divulgation de l'information

Le comité de divulgation de l'information a la responsabilité de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles relatifs à la divulgation de l'information financière.

##### Le groupe Gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en place les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi pour tâche de proposer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CAGR et d'informer la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

##### Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à déceler, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et à mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques en vigueur et, particulièrement, les limites qui y sont établies.

## Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement – dans la plupart des cas annuellement – afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels la poursuite des activités de l'entreprise, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent généralement à l'ensemble de la Banque.

Les politiques de gestion des risques de la Banque, ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent, sont présentées dans le Rapport de gestion.

## Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, tels que les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'activités donnés.

### Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comprenant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur concerné;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD); et
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

### Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles permettent de déterminer la cote de risque de défaut du débiteur pour les crédits aux particuliers. L'évaluation tient également compte du risque lié au produit, par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement ;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque; et
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

## NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt-valeur et les types de garanties. Les politiques de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que la politique de révision et renouvellement et la politique de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

### Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles ont été créés pour sept différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, états souverains, énergie, immobilier et agriculture.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur et qui traduit en quelque sorte la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau qui suit) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. Une telle évaluation doit être faite indépendamment de la conjoncture extérieure, particulièrement de conditions économiques ou financières défavorables susceptibles de provoquer des situations de tension pour la Banque. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et gouvernements préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-dessous présente un regroupement des 19 échelons par grande catégorie de risque et permet une comparaison avec les cotes de deux grandes agences de notation.

### Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et administrations publiques

| Cotes     | Standard & Poor's | Moody's      | Descriptif <sup>(1)</sup> |
|-----------|-------------------|--------------|---------------------------|
| 1 – 2,5   | AAA à A-          | Aaa à A3     | Excellent                 |
| 3 – 4     | BBB+ à BBB-       | Baa1 à Baa3  | Bon                       |
| 4,5 – 6   | BB+ à B+          | Ba1 à B1     | Satisfaisant              |
| 6,5 – 7,5 | B à CCC +         | B2 à Caa1    | À signaler                |
| 8 – 8,5   | CCC et CCC-       | Caa2 et Caa3 | Faible                    |
| 9 – 10    | CC, C et D        | Ca, C et D   | Défaut                    |

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux de la page 126.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

### Processus d'adjudication et d'autorisation de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou présentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

### Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. L'obtention par la Banque de sûretés bonnes et valables de l'emprunteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés, que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes : comptes clients, stocks, équipement et outillage, matériel roulant, hypothèques sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels ainsi qu'espèces, titres négociables, cautions et garanties gouvernementales.

Les engagements de contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA soit conclue avec la plupart de ses contreparties transigeant des instruments financiers dérivés et des contrats de change à terme.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en nantissement à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec les institutions financières et les gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

## NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et les montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : latitudes d'autorisation de crédit et de limites pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de Gestion des risques, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

### Autres méthodes d'atténuation

#### – *Instruments financiers dérivés de crédit*

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.

#### – *Syndication de prêts*

En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.

### Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit concerné un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des prêts déboursés et des montants non utilisés de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1.

## Exposition maximale au risque de crédit

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en collatéral. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

|                                 | Au 31 octobre 2012                                                                           |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------|
|                                 | Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de l'Accord de Bâle II |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
|                                 | Montants<br>utilisés                                                                         | Engagements<br>inutilisés | Transactions<br>assimilées à<br>des accords<br>de prise en<br>pension <sup>(1)</sup> | Instruments<br>financiers<br>dérivés<br>hors<br>bourse | Autres<br>éléments<br>hors bilan <sup>(2)</sup> | Total   |
| Particuliers                    |                                                                                              |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
| Hypothèques résidentielles      | 31 235                                                                                       | 4 469                     | –                                                                                    | –                                                      | –                                               | 35 704  |
| Crédits rotatifs admissibles    | 2 559                                                                                        | 1 874                     | –                                                                                    | –                                                      | –                                               | 4 433   |
| Particuliers – autres           | 10 883                                                                                       | 1 096                     | –                                                                                    | –                                                      | 16                                              | 11 995  |
| Particuliers – total            | 44 677                                                                                       | 7 439                     | –                                                                                    | –                                                      | 16                                              | 52 132  |
| Autres que particuliers         |                                                                                              |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
| Entreprises                     | 30 605                                                                                       | 10 246                    | 1 884                                                                                | 23                                                     | 2 011                                           | 44 769  |
| États souverains                | 14 120                                                                                       | 3 002                     | 10 873                                                                               | 75                                                     | 110                                             | 28 180  |
| Institutions financières        | 4 114                                                                                        | 143                       | 39 134                                                                               | 663                                                    | 786                                             | 44 840  |
| Autres que particuliers – total | 48 839                                                                                       | 13 391                    | 51 891                                                                               | 761                                                    | 2 907                                           | 117 789 |
| Portefeuille de négociation     | –                                                                                            | –                         | –                                                                                    | 5 931                                                  | –                                               | 5 931   |
| Titrisation                     | 1 909                                                                                        | –                         | –                                                                                    | –                                                      | 2 959                                           | 4 868   |
| Total – Risque de crédit        | 95 425                                                                                       | 20 830                    | 51 891                                                                               | 6 692                                                  | 5 882                                           | 180 720 |
| Approche standardisée           | 7 930                                                                                        | 596                       | 1 786                                                                                | 883                                                    | 787                                             | 11 982  |
| Approche NI avancée             | 87 495                                                                                       | 20 234                    | 50 105                                                                               | 5 809                                                  | 5 095                                           | 168 738 |
| Total – Risque de crédit        | 95 425                                                                                       | 20 830                    | 51 891                                                                               | 6 692                                                  | 5 882                                           | 180 720 |

| Au 31 octobre 2011                                                            |                      |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------|
| Exposition maximale au risque de crédit selon les classes d'actifs de Bâle II |                      |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
|                                                                               | Montants<br>utilisés | Engagements<br>inutilisés | Transactions<br>assimilées à<br>des accords<br>de prise en<br>pension <sup>(1)</sup> | Instruments<br>financiers<br>dérivés<br>hors<br>bourse | Autres<br>éléments<br>hors bilan <sup>(2)</sup> | Total   |
|                                                                               |                      |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
| Particuliers                                                                  |                      |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
| Hypothèques résidentielles                                                    | 27 348               | 3 769                     | –                                                                                    | –                                                      | –                                               | 31 117  |
| Crédits rotatifs admissibles                                                  | 2 560                | 1 828                     | –                                                                                    | –                                                      | –                                               | 4 388   |
| Particuliers – autres                                                         | 10 588               | 1 029                     | –                                                                                    | –                                                      | 18                                              | 11 635  |
| Particuliers – total                                                          | 40 496               | 6 626                     | –                                                                                    | –                                                      | 18                                              | 47 140  |
|                                                                               |                      |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
| Autres que particuliers                                                       |                      |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
| Entreprises                                                                   | 25 688               | 9 344                     | 2 045                                                                                | –                                                      | 1 938                                           | 39 015  |
| États souverains                                                              | 14 599               | 2 997                     | 10 614                                                                               | –                                                      | 46                                              | 28 256  |
| Institutions financières                                                      | 4 302                | 49                        | 37 332                                                                               | 635                                                    | 681                                             | 42 999  |
| Autres que particuliers – total                                               | 44 589               | 12 390                    | 49 991                                                                               | 635                                                    | 2 665                                           | 110 270 |
| Portefeuille de négociation                                                   | –                    | –                         | –                                                                                    | 5 184                                                  | –                                               | 5 184   |
| Titrisation                                                                   | 1 249                | –                         | –                                                                                    | –                                                      | 3 257                                           | 4 506   |
| Total – Risque de crédit                                                      | 86 334               | 19 016                    | 49 991                                                                               | 5 819                                                  | 5 940                                           | 167 100 |
|                                                                               |                      |                           |                                                                                      |                                                        |                                                 |         |
| Approche standardisée                                                         | 6 882                | 514                       | 2 021                                                                                | 711                                                    | 761                                             | 10 889  |
| Approche NI avancée                                                           | 79 452               | 18 502                    | 47 970                                                                               | 5 108                                                  | 5 179                                           | 156 211 |
| Total – Risque de crédit                                                      | 86 334               | 19 016                    | 49 991                                                                               | 5 819                                                  | 5 940                                           | 167 100 |

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

## NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche de la notation interne avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche de la notation interne avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs.

|                           | Exposition en cas de défaut      |                                       |                                   |         |                    |
|---------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|---------|--------------------|
|                           | Au 31 octobre 2012               |                                       |                                   |         | Au 31 octobre 2011 |
|                           | Montants utilisés <sup>(1)</sup> | Engagements inutilisés <sup>(2)</sup> | Autres expositions <sup>(3)</sup> | Total   | Total              |
| Excellent                 | 17 153                           | 4 762                                 | 28 700                            | 50 615  | 54 011             |
| Bon                       | 11 292                           | 5 891                                 | 19 758                            | 36 941  | 31 126             |
| Satisfaisant              | 13 163                           | 1 892                                 | 4 429                             | 19 484  | 14 612             |
| À signaler                | 1 891                            | 241                                   | 66                                | 2 198   | 2 269              |
| Faible                    | 76                               | 7                                     | 9                                 | 92      | 109                |
| Défaut                    | 252                              | 2                                     | 2                                 | 256     | 354                |
| Total du risque de crédit | 43 827                           | 12 795                                | 52 964                            | 109 586 | 102 481            |

- (1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créances disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.
- (2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options; incluent également les lettres de garantie, de crédit documentaire et les actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

### Portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche de la notation interne avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche de la notation interne avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs.

|                           | Exposition en cas de défaut               |                                             |                                              |                    | Total  |
|---------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------|--------|
|                           | Au 31 octobre 2012                        |                                             |                                              | Au 31 octobre 2011 |        |
|                           | Hypothèques résidentielles <sup>(1)</sup> | Crédits rotatifs admissibles <sup>(2)</sup> | Autres prêts aux particuliers <sup>(3)</sup> | Total              |        |
| Excellent                 | 15 380                                    | 1 974                                       | 2 509                                        | 19 863             | 17 392 |
| Bon                       | 13 460                                    | 934                                         | 2 906                                        | 17 300             | 15 800 |
| Satisfaisant              | 5 316                                     | 1 007                                       | 3 510                                        | 9 833              | 9 309  |
| À signaler                | 568                                       | 406                                         | 594                                          | 1 568              | 1 554  |
| Faible                    | 218                                       | 89                                          | 125                                          | 432                | 482    |
| Défaut                    | 90                                        | 23                                          | 105                                          | 218                | 214    |
| Total du risque de crédit | 35 032                                    | 4 433                                       | 9 749                                        | 49 214             | 44 751 |

- (1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.
- (2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.
- (3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

### Gestion du risque du marché

Le risque de marché représente la possibilité de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés notamment les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés. Le risque de marché est indissociable de la participation aux activités des marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

## Évaluation du risque de marché

La gestion du risque de marché est assurée au moyen d'un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée notamment par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue l'encadrement de sa gestion et de sa surveillance des risques des marchés en fonction d'un contexte réglementaire très changeant.

Divers mécanismes de mesure des risques de marché sont utilisés par le groupe Gestion des risques pour en contrôler et en surveiller l'exposition. Le principal outil est l'approche de la valeur à risque (VaR). La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La VaR à un jour représente donc le maximum, dans 99 cas sur 100, de la perte quotidienne que pourrait subir la Banque dans un portefeuille donné; autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100. Par ailleurs, la mesure de la VaR globale est effectuée en supposant une période de conservation d'un jour (10 jours pour le calcul du capital réglementaire). Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur une méthodologie de simulation historique qui utilise des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille, par unité d'affaires ainsi que par grande catégorie d'activité, soit la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissement, en plus de la politique de la gestion des risques de marché. De plus, la Banque effectue des tests rétroactifs de validité, qui sont exigés parce qu'ils sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR de prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle.

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, soit, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque simule également l'incidence sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes et peu fréquents (un krach boursier, par exemple). Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change, à la volatilité des divers marchés et à l'écart du crédit.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et les montants applicables aux portefeuilles globaux de la Banque sont approuvés par le Conseil. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

## Activités de négociation

Le premier tableau ci-après illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation. Le second tableau illustre la distribution de la VaR en période de tension, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

## VaR globale par catégorie de risque <sup>(1)</sup>

| Exercice terminé le 31 octobre      |              |               |              | 2012         | 2011         |
|-------------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
|                                     | Bas          | Haut          | Moyenne      | À la fin     | À la fin     |
| Taux d'intérêt                      | (4,0)        | (9,3)         | (5,7)        | (5,4)        | (4,2)        |
| Change                              | (0,2)        | (2,4)         | (1,1)        | (0,5)        | (0,3)        |
| Actions                             | (1,9)        | (7,3)         | (3,5)        | (4,5)        | (2,1)        |
| Contrats sur marchandises           | (0,6)        | (2,3)         | (1,0)        | (0,8)        | (1,2)        |
| Effet de corrélation <sup>(2)</sup> | n.s.         | n.s.          | 5,6          | 5,3          | 3,8          |
| <b>VaR globale</b>                  | <b>(3,9)</b> | <b>(11,4)</b> | <b>(5,7)</b> | <b>(5,9)</b> | <b>(4,0)</b> |

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

## NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### VaR en période de tension <sup>(1)</sup>

| Exercice terminé le 31 octobre      | 2012         |               |              |              |
|-------------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
|                                     | Bas          | Haut          | Moyenne      | À la fin     |
| Taux d'intérêt                      | (5,9)        | (15,3)        | (10,2)       | (9,5)        |
| Change                              | (0,3)        | (4,2)         | (1,4)        | (0,8)        |
| Actions                             | (2,0)        | (11,4)        | (5,2)        | (6,3)        |
| Contrats sur marchandises           | (1,1)        | (6,6)         | (2,4)        | (1,5)        |
| Effet de corrélation <sup>(2)</sup> | n.s.         | n.s.          | 10,1         | 9,8          |
| <b>VaR globale</b>                  | <b>(5,0)</b> | <b>(18,9)</b> | <b>(9,1)</b> | <b>(8,3)</b> |

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

### Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuille adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit. Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

### Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et l'obtention de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, essentiellement le désappariement des échéances et des dates de rajustement des taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif, le risque lié au niveau, à la forme et à la pente de la courbe des taux d'intérêt en fonction de l'échéance, et aux changements dans ces caractéristiques, le risque lié aux privilèges d'options rattachés aux produits inscrits au bilan, qu'ils soient implicites (remboursement anticipé de prêts hypothécaires, rachat de dépôts) ou explicites (hypothèque à taux plafonnés), et le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt. L'objectif de la Banque est de gérer de façon dynamique et efficace l'exposition et d'optimiser l'impact des variations de taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique spécifique, approuvée par le Conseil, dont la révision et l'application sont supervisées par divers comités. La politique fixe les diverses limites de risque en fonction de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur divers paramètres, principalement le revenu net d'intérêts annuel (perte maximale) et la valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue en deçà de certaines limites.

Des simulations sont effectuées sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

## Sensibilité au taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

|                                                                 | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base            |                       |                       |
| Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois) | 10                    | 20                    |
| Effet sur les capitaux propres                                  | (121)                 | (97)                  |
| Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base              |                       |                       |
| Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois) | (20)                  | (30)                  |
| Effet sur les capitaux propres                                  | 92                    | 74                    |

## Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes de trésorerie et de nantissement de sûretés sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation des responsabilités et une séparation des fonctions.

### Gestion de la liquidité

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités et de financement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume de ces opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale de la liquidité, la Banque gère celle-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de suivi de la liquidité et de financement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner les activités de financement et de surveillance des risques. De plus, elle simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites et seuils applicables à la liquidité et au financement, puisque la plupart s'appliquent uniquement sur une base consolidée, notamment les ratios de liquidité. Néanmoins, la politique de gestion des liquidités et de financement comporte des dispositions particulières pour les centres étrangers de la Banque les plus actifs en terme de financement sur le marché institutionnel et fixe à ces centres certaines limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative. Par ailleurs, le système d'établissement des prix de cession interne de fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme, les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La rémunération des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables du réseau de succursales de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et mesures, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels variés.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque liées aux opérations de financement garanti par des sûretés et aux transactions sur instruments financiers dérivés sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels suivant diverses simulations. La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du financement non garanti par des sûretés sur le marché institutionnel, échéant dans moins d'un an. La Banque doit détenir, après avoir établi une marge de sécurité conservatrice, un encours d'actifs liquides libres de sûreté équivalent au moins au montant total de financement non garanti du marché institutionnel échéant dans moins d'un an.

La période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai (en mois) nécessaire d'utilisation des actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée et où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance, est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de six scénarios. Ces derniers sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité de la Banque à une crise spécifique à la Banque ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains postes de l'actif est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios de ces tests de tension sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

## NOTE 5 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Financement

Le passif-dépôts provenant du réseau de succursales représente la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer les activités des marchés financiers. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à minimiser les fonds à court terme empruntés sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

### Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers et des engagements de prêts

|                                                                                                                               | Au 31 octobre 2012          |                       |              |              |               | Au 31 octobre 2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|--------------|--------------|---------------|--------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                               | Payables à vue et à préavis | Payables à terme fixe |              |              |               |                    |                                  |
|                                                                                                                               |                             | Moins d'un an         | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total              | Total                            |
| <b>Dépôts</b>                                                                                                                 |                             |                       |              |              |               |                    |                                  |
| Particuliers                                                                                                                  | 23 494                      | 7 521                 | 4 702        | 7 496        | 692           | 43 905             | 38 767                           |
| Autres que particuliers                                                                                                       | 23 080                      | 13 545                | 1 850        | 10 302       | 567           | 49 344             | 39 390                           |
|                                                                                                                               | 46 574                      | 21 066                | 6 552        | 17 798       | 1 259         | 93 249             | 78 157                           |
|                                                                                                                               |                             |                       |              |              |               |                    |                                  |
|                                                                                                                               | Payables à vue et à préavis | Moins d'un an         | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance      | Total                            |
| <b>Acceptations</b>                                                                                                           | –                           | 8 250                 | –            | –            | –             | –                  | 8 250                            |
| <b>Engagements afférents à des titres vendus à découvert</b>                                                                  | –                           | –                     | –            | –            | –             | 18 124             | 18 124                           |
| <b>Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées</b> | 2 541                       | 16 998                | –            | –            | –             | –                  | 19 539                           |
| <b>Instruments financiers dérivés désignés</b>                                                                                |                             |                       |              |              |               |                    |                                  |
| Instruments de couverture de la juste valeur                                                                                  | –                           | 1                     | –            | 8            | 198           | –                  | 207                              |
| Instruments de couverture des flux de trésorerie                                                                              | –                           | –                     | –            | 23           | 5             | –                  | 28                               |
| Instruments de couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger                                          | –                           | 1                     | –            | –            | –             | –                  | 1                                |
| <b>Total des instruments financiers dérivés désignés</b>                                                                      | –                           | 2                     | –            | 31           | 203           | –                  | 236                              |
| <b>Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation</b>                                                       | –                           | 1 220                 | 684          | 1 652        | 1 808         | –                  | 5 364                            |
| <b>Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers</b>                                                          | 1 959                       | –                     | –            | –            | –             | –                  | 1 959                            |
| <b>Passifs relatifs à des créances cédées</b>                                                                                 | –                           | 3 032                 | 1 579        | 5 956        | 4 831         | –                  | 15 398                           |
| <b>Passifs divers</b>                                                                                                         | –                           | 1 559                 | 6            | 851          | 35            | 110                | 2 561                            |
| <b>Dette subordonnée</b>                                                                                                      | –                           | 88                    | 500          | 1 850        | 32            | –                  | 2 470                            |
| <b>Engagements de prêts</b>                                                                                                   | –                           | 39 891                | –            | –            | –             | –                  | 39 891                           |

## NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

### Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

|                                                                          | Au 31 octobre 2012 |               |               |               |               | Au 31 octobre 2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|----------------------------------|
|                                                                          | Moins d'un an      | De 1 à 5 ans  | Plus de 5 ans | Sans échéance | Total         | Total              | Total                            |
| <b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                    |               |               |               |               |                    |                                  |
| Titres émis ou garantis par                                              |                    |               |               |               |               |                    |                                  |
| Le Canada                                                                | 3 749              | 6 714         | 4 297         | –             | 14 760        | 18 501             | 12 025                           |
| Les provinces                                                            | 1 215              | 4 219         | 5 008         | –             | 10 442        | 9 579              | 6 982                            |
| Les municipalités et les commissions scolaires                           | 156                | 220           | 36            | –             | 412           | 677                | 416                              |
| Le Trésor américain et autres organismes américains                      | –                  | 825           | 74            | –             | 899           | 1 676              | 573                              |
| Autres titres de créances                                                | 868                | 860           | 1 774         | –             | 3 502         | 4 031              | 3 907                            |
| Titres de participation                                                  | 1                  | 14            | –             | 14 494        | 14 509        | 12 986             | 19 872                           |
| <b>Total</b>                                                             | <b>5 989</b>       | <b>12 852</b> | <b>11 189</b> | <b>14 494</b> | <b>44 524</b> | <b>47 450</b>      | <b>43 775</b>                    |
| <b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>                         |                    |               |               |               |               |                    |                                  |
| Titres émis ou garantis par                                              |                    |               |               |               |               |                    |                                  |
| Le Canada                                                                | 256                | 4 571         | 848           | –             | 5 675         | 4 645              | 4 677                            |
| Les provinces                                                            | 1                  | 542           | 2 365         | –             | 2 908         | 2 655              | 2 537                            |
| Les municipalités et les commissions scolaires                           | 12                 | 50            | 232           | –             | 294           | 278                | 337                              |
| Le Trésor américain et autres organismes américains                      | 341                | –             | –             | –             | 341           | 340                | 381                              |
| Autres titres de créances                                                | 613                | 8             | 82            | –             | 703           | 333                | 370                              |
| Titres de participation                                                  | –                  | –             | –             | 453           | 453           | 891                | 1 016                            |
| <b>Total</b>                                                             | <b>1 223</b>       | <b>5 171</b>  | <b>3 527</b>  | <b>453</b>    | <b>10 374</b> | <b>9 142</b>       | <b>9 318</b>                     |

**NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)**

**Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente**

|                                                     | Au 31 octobre 2012          |                             |                                |                  |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------|
|                                                     | Coût après<br>amortissement | Gains bruts<br>non réalisés | Pertes brutes<br>non réalisées | Valeur comptable |
| Titres émis ou garantis par                         |                             |                             |                                |                  |
| Le Canada                                           | 5 619                       | 56                          | –                              | 5 675            |
| Les provinces                                       | 2 658                       | 250                         | –                              | 2 908            |
| Les municipalités et les commissions scolaires      | 270                         | 24                          | –                              | 294              |
| Le Trésor américain et autres organismes américains | 341                         | –                           | –                              | 341              |
| Autres titres de créances                           | 670                         | 35                          | (2)                            | 703              |
| Titres de participation                             | 401                         | 63                          | (11)                           | 453              |
|                                                     | <b>9 959</b>                | <b>428</b>                  | <b>(13)</b>                    | <b>10 374</b>    |

|                                                     | Au 31 octobre 2011          |                             |                                |                  |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------|
|                                                     | Coût après<br>amortissement | Gains bruts<br>non réalisés | Pertes brutes<br>non réalisées | Valeur comptable |
| Titres émis ou garantis par                         |                             |                             |                                |                  |
| Le Canada                                           | 4 621                       | 30                          | (6)                            | 4 645            |
| Les provinces                                       | 2 454                       | 202                         | (1)                            | 2 655            |
| Les municipalités et les commissions scolaires      | 256                         | 22                          | –                              | 278              |
| Le Trésor américain et autres organismes américains | 340                         | –                           | –                              | 340              |
| Autres titres de créances                           | 296                         | 39                          | (2)                            | 333              |
| Titres de participation                             | 824                         | 126                         | (59)                           | 891              |
|                                                     | <b>8 791</b>                | <b>419</b>                  | <b>(68)</b>                    | <b>9 142</b>     |

|                                                     | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |                             |                                |                  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------|
|                                                     | Coût après<br>amortissement      | Gains bruts<br>non réalisés | Pertes brutes<br>non réalisées | Valeur comptable |
| Titres émis ou garantis par                         |                                  |                             |                                |                  |
| Le Canada                                           | 4 582                            | 95                          | –                              | 4 677            |
| Les provinces                                       | 2 401                            | 137                         | (1)                            | 2 537            |
| Les municipalités et les commissions scolaires      | 315                              | 22                          | –                              | 337              |
| Le Trésor américain et autres organismes américains | 381                              | –                           | –                              | 381              |
| Autres titres de créances                           | 352                              | 18                          | –                              | 370              |
| Titres de participation                             | 860                              | 200                         | (44)                           | 1 016            |
|                                                     | <b>8 891</b>                     | <b>472</b>                  | <b>(45)</b>                    | <b>9 318</b>     |

**Pertes brutes non réalisées**

Aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur à l'état consolidé des résultats.

**Pertes de valeur comptabilisées**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, des pertes de valeur de 36 M\$ (39 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours des exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créances dépréciés antérieurement.

## Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2012, la valeur nominale des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 933 M\$ (2 015 M\$ au 31 octobre 2011 et 1 926 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010), dont un montant de 1 647 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 286 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 675 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 340 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2011; 1 664 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 262 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012 est principalement attribuable aux billets restructurés repris des clients ayant des facilités de crédit adossées à ces billets, atténuée par des remboursements de capital, des dispositions et certaines radiations.

La valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

|                                                                | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| <b>VAC I</b>                                                   |                       |                       |                                     |
| Catégorie A-1                                                  | 597                   | 599                   | 601                                 |
| Catégorie A-2                                                  | 552                   | 552                   | 553                                 |
| Catégorie B                                                    | 94                    | 94                    | 94                                  |
| Catégorie C                                                    | 39                    | 39                    | 39                                  |
| Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)             | 20                    | 33                    | 44                                  |
| <b>Total VAC I</b>                                             | <b>1 302</b>          | <b>1 317</b>          | <b>1 331</b>                        |
| <b>VAC II</b>                                                  |                       |                       |                                     |
| Catégorie A-1                                                  | 100                   | 114                   | 106                                 |
| Catégorie A-2                                                  | 82                    | 92                    | 87                                  |
| Catégorie B                                                    | 15                    | 14                    | 18                                  |
| Catégorie C                                                    | 6                     | 6                     | 7                                   |
| Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)             | 21                    | 32                    | 12                                  |
| <b>Total VAC II</b>                                            | <b>224</b>            | <b>258</b>            | <b>230</b>                          |
| <b>VAC III</b>                                                 |                       |                       |                                     |
| Billets reflets pour les actifs traditionnels (AT)             | 15                    | 37                    | 53                                  |
| Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)             | 243                   | 252                   | 171                                 |
| <b>Total VAC III</b>                                           | <b>258</b>            | <b>289</b>            | <b>224</b>                          |
| Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien | 149                   | 151                   | 141                                 |
| <b>Total</b>                                                   | <b>1 933</b>          | <b>2 015</b>          | <b>1 926</b>                        |

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 910 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

## NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

### Établissement à la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2012, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 269 M\$, et 69 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 150 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 86 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2011; 1 147 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 53 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour une juste valeur de 8 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012 (73 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

La valeur comptable des billets restructurés détenus par la Banque se détaille comme suit :

|                                                                | Au 31 octobre 2012 |               |       | Au 31 octobre 2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|-------|--------------------|----------------------------------|
|                                                                | De 1 an à 5 ans    | Plus de 5 ans | Total | Total              | Total                            |
| VAC I et VAC II                                                | 9                  | 1 187         | 1 196 | 1 118              | 1 118                            |
| VAC III                                                        | –                  | 62            | 62    | 77                 | 44                               |
| Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien | 80                 | –             | 80    | 41                 | 38                               |
| Valeur comptable des billets                                   | 89                 | 1 249         | 1 338 | 1 236              | 1 200                            |
| Facilité de financement de marge                               |                    |               | (38)  | (47)               | (55)                             |
| Total                                                          | 89                 | 1 249         | 1 300 | 1 189              | 1 145                            |

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation intégrant des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. La méthode d'évaluation de la juste valeur tient également compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. L'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 30 % en 2012 (20 % en 2011) dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Ce changement reflète les conditions de marché. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée par une analyse des actifs sous-jacents des billets et de la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

La Banque établit la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées pour établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, des revenus de 111 M\$ et de 34 M\$ ont été enregistrés en raison de la variation de la juste valeur des billets restructurés et du papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien, respectivement. Ces montants ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative au 31 octobre 2012. Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 ont augmenté de « A (élevé) (sf) » à « AA (faible) (sf) ». Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-2 demeurent inchangées et s'établissent à « A (sf) » et à « BBB (élevé) (sf) ».

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2012, ce qui pourrait changer dans le futur. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2012 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 20 M\$ à 40 M\$;
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 10 M\$ à 20 M\$;
- une variation de 1 % de la prime de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 14 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 9 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C donnerait lieu à une diminution ou une augmentation de 14 M\$ de la juste valeur; et
- une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne se transigent pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays européens, et (4) des modifications aux lois.

#### **Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC**

Au 31 octobre 2012, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 26 M\$ (51 M\$ au 31 octobre 2011 et 143 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et les provisions pour pertes sur créances sont de 3 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2011 et 121 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Au 31 octobre 2012, les facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC et celles adossées aux billets reflète pour les actifs inadmissibles totalisent respectivement 100 M\$ et 4 M\$ (332 M\$ et 8 M\$ au 31 octobre 2011; 540 M\$ et 147 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Au total, les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients sont détaillés dans les tableaux ci-après.

**NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)**

| Biens affectés en garantie                         | Au 31 octobre 2012          |                                                                    |                                                                                       |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | Valeur nominale des billets | Facilités de crédit adossées aux billets reflète AI <sup>(1)</sup> | Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup> |
| <b>VAC II</b>                                      |                             |                                                                    |                                                                                       |
| Catégorie A-1                                      | 57                          | –                                                                  | 38                                                                                    |
| Catégorie A-2                                      | 80                          | –                                                                  | 52                                                                                    |
| Catégorie B                                        | 10                          | –                                                                  | 5                                                                                     |
| Catégorie C                                        | 3                           | –                                                                  | 2                                                                                     |
| Billets pour les actifs inadmissibles (AI)         | –                           | –                                                                  | –                                                                                     |
| <b>Total VAC II</b>                                | <b>150</b>                  | <b>–</b>                                                           | <b>97</b>                                                                             |
| <b>VAC III</b>                                     |                             |                                                                    |                                                                                       |
| Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) | 5                           | –                                                                  | 3                                                                                     |
| Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) | 4                           | 4                                                                  | –                                                                                     |
| <b>Total VAC III</b>                               | <b>9</b>                    | <b>4</b>                                                           | <b>3</b>                                                                              |
| <b>Total</b>                                       | <b>159</b>                  | <b>4</b>                                                           | <b>100</b>                                                                            |

| Biens affectés en garantie                         | Au 31 octobre 2011          |                                                                    |                                                                                       |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | Valeur nominale des billets | Facilités de crédit adossées aux billets reflète AI <sup>(1)</sup> | Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup> |
| <b>VAC II</b>                                      |                             |                                                                    |                                                                                       |
| Catégorie A-1                                      | 168                         | –                                                                  | 140                                                                                   |
| Catégorie A-2                                      | 196                         | –                                                                  | 161                                                                                   |
| Catégorie B                                        | 23                          | –                                                                  | 16                                                                                    |
| Catégorie C                                        | 8                           | –                                                                  | 6                                                                                     |
| Billets pour les actifs inadmissibles (AI)         | 3                           | 3                                                                  | –                                                                                     |
| <b>Total VAC II</b>                                | <b>398</b>                  | <b>3</b>                                                           | <b>323</b>                                                                            |
| <b>VAC III</b>                                     |                             |                                                                    |                                                                                       |
| Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) | 12                          | –                                                                  | 9                                                                                     |
| Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) | 5                           | 5                                                                  | –                                                                                     |
| <b>Total VAC III</b>                               | <b>17</b>                   | <b>5</b>                                                           | <b>9</b>                                                                              |
| <b>Total</b>                                       | <b>415</b>                  | <b>8</b>                                                           | <b>332</b>                                                                            |

| Biens affectés en garantie                         | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |                                                                    |                                                                                       |
|----------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | Valeur nominale des billets      | Facilités de crédit adossées aux billets reflète AI <sup>(1)</sup> | Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup> |
| <b>VAC II</b>                                      |                                  |                                                                    |                                                                                       |
| Catégorie A-1                                      | 302                              | –                                                                  | 244                                                                                   |
| Catégorie A-2                                      | 277                              | –                                                                  | 225                                                                                   |
| Catégorie B                                        | 50                               | –                                                                  | 41                                                                                    |
| Catégorie C                                        | 19                               | –                                                                  | 15                                                                                    |
| Billets pour les actifs inadmissibles (AI)         | 105                              | 68                                                                 | –                                                                                     |
| <b>Total VAC II</b>                                | <b>753</b>                       | <b>68</b>                                                          | <b>525</b>                                                                            |
| <b>VAC III</b>                                     |                                  |                                                                    |                                                                                       |
| Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) | 17                               | –                                                                  | 15                                                                                    |
| Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) | 110                              | 79                                                                 | –                                                                                     |
| <b>Total VAC III</b>                               | <b>127</b>                       | <b>79</b>                                                          | <b>15</b>                                                                             |
| <b>Total</b>                                       | <b>880</b>                       | <b>147</b>                                                         | <b>540</b>                                                                            |

(1) Ces facilités de crédits représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets, moins le remboursement de leur capital.

(2) Ces facilités de crédits représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et à 45 % par les billets, moins le remboursement de leur capital.

## NOTE 7 – PRÊTS

### Échéances contractuelles résiduelles des prêts bruts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations <sup>(1)</sup>

|                                              | Au 31 octobre 2012 |               |               | Au 31 octobre 2011 |
|----------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|
|                                              | Moins d'un an      | De 1 à 5 ans  | Plus de 5 ans | Total              |
| <b>Particuliers</b>                          |                    |               |               |                    |
| Hypothécaires résidentiels <sup>(2)</sup>    | 23 587             | 19 326        | 313           | 43 226             |
| Crédits rotatifs admissibles <sup>(3)</sup>  | 3 918              | –             | –             | 3 917              |
| Autres prêts aux particuliers <sup>(4)</sup> | 7 007              | 3 205         | 1 392         | 11 365             |
| <b>Total – Particuliers</b>                  | <b>34 512</b>      | <b>22 531</b> | <b>1 705</b>  | <b>58 748</b>      |
| <b>Autres que particuliers</b>               |                    |               |               |                    |
| Entreprises                                  | 16 618             | 12 622        | 749           | 29 989             |
| États souverains                             | 1 417              | 702           | 233           | 2 352              |
| Institutions financières                     | 410                | –             | –             | 410                |
| <b>Total – Autres que particuliers</b>       | <b>18 445</b>      | <b>13 324</b> | <b>982</b>    | <b>32 751</b>      |
|                                              | <b>52 957</b>      | <b>35 855</b> | <b>2 687</b>  | <b>91 499</b>      |

(1) Les données sont présentées selon les catégories d'actifs de l'Accord de Bâle II.

(2) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(3) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(4) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, les prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

**NOTE 7 – PRÊTS (suite)**

**Qualité du crédit des prêts**

| Au 31 octobre 2012                                                |                               |                                                         |                                                                          |               |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------|
|                                                                   | Hypothécaires<br>résidentiels | Aux particuliers<br>et créances sur<br>cartes de crédit | Aux entreprises<br>et aux<br>administrations<br>publiques <sup>(1)</sup> | Total         |
| Ni en souffrance <sup>(2)</sup> ni douteux                        | 33 214                        | 26 248                                                  | 22 720                                                                   | 82 182        |
| En souffrance <sup>(2)</sup> mais non douteux                     | 285                           | 226                                                     | 169                                                                      | 680           |
| Douteux                                                           | 39                            | 55                                                      | 293                                                                      | 387           |
| <b>Total des prêts bruts</b>                                      | <b>33 538</b>                 | <b>26 529</b>                                           | <b>23 182</b>                                                            | <b>83 249</b> |
| Moins : provisions sur prêts douteux                              |                               |                                                         |                                                                          |               |
| Provisions individuelles                                          | 7                             | 7                                                       | 173                                                                      | 187           |
| Provisions collectives                                            | –                             | 18                                                      | 3                                                                        | 21            |
| <b>Total des provisions sur prêts douteux</b>                     | <b>7</b>                      | <b>25</b>                                               | <b>176</b>                                                               | <b>208</b>    |
|                                                                   | <b>33 531</b>                 | <b>26 504</b>                                           | <b>23 006</b>                                                            | <b>83 041</b> |
| Moins : provision collective sur prêts non douteux <sup>(3)</sup> |                               |                                                         |                                                                          | 369           |
| <b>Prêts nets des provisions</b>                                  |                               |                                                         |                                                                          | <b>82 672</b> |

| Au 31 octobre 2011                                                |                               |                                                         |                                                                          |               |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------|
|                                                                   | Hypothécaires<br>résidentiels | Aux particuliers<br>et créances sur<br>cartes de crédit | Aux entreprises<br>et aux<br>administrations<br>publiques <sup>(1)</sup> | Total         |
| Ni en souffrance <sup>(2)</sup> ni douteux                        | 28 597                        | 23 950                                                  | 20 250                                                                   | 72 797        |
| En souffrance <sup>(2)</sup> mais non douteux                     | 286                           | 275                                                     | 207                                                                      | 768           |
| Douteux                                                           | 38                            | 49                                                      | 320                                                                      | 407           |
| <b>Total des prêts bruts</b>                                      | <b>28 921</b>                 | <b>24 274</b>                                           | <b>20 777</b>                                                            | <b>73 972</b> |
| Moins : provisions sur prêts douteux                              |                               |                                                         |                                                                          |               |
| Provisions individuelles                                          | 5                             | 8                                                       | 202                                                                      | 215           |
| Provisions collectives                                            | –                             | 15                                                      | 2                                                                        | 17            |
| <b>Total des provisions sur prêts douteux</b>                     | <b>5</b>                      | <b>23</b>                                               | <b>204</b>                                                               | <b>232</b>    |
|                                                                   | <b>28 916</b>                 | <b>24 251</b>                                           | <b>20 573</b>                                                            | <b>73 740</b> |
| Moins : provision collective sur prêts non douteux <sup>(3)</sup> |                               |                                                         |                                                                          | 376           |
| <b>Prêts nets des provisions</b>                                  |                               |                                                         |                                                                          | <b>73 364</b> |

| Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010                                  |                               |                                                         |                                                                          |               |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------|
|                                                                   | Hypothécaires<br>résidentiels | Aux particuliers<br>et créances sur<br>cartes de crédit | Aux entreprises<br>et aux<br>administrations<br>publiques <sup>(1)</sup> | Total         |
| Ni en souffrance <sup>(2)</sup> ni douteux                        | 25 118                        | 21 567                                                  | 17 748                                                                   | 64 433        |
| En souffrance <sup>(2)</sup> mais non douteux                     | 255                           | 304                                                     | 222                                                                      | 781           |
| Douteux                                                           | 29                            | 48                                                      | 292                                                                      | 369           |
| <b>Total des prêts bruts</b>                                      | <b>25 402</b>                 | <b>21 919</b>                                           | <b>18 262</b>                                                            | <b>65 583</b> |
| Moins : provisions sur prêts douteux                              |                               |                                                         |                                                                          |               |
| Provisions individuelles                                          | 4                             | 9                                                       | 175                                                                      | 188           |
| Provisions collectives                                            | –                             | 16                                                      | 3                                                                        | 19            |
| <b>Total des provisions sur prêts douteux</b>                     | <b>4</b>                      | <b>25</b>                                               | <b>178</b>                                                               | <b>207</b>    |
|                                                                   | <b>25 398</b>                 | <b>21 894</b>                                           | <b>18 084</b>                                                            | <b>65 376</b> |
| Moins : provision collective sur prêts non douteux <sup>(3)</sup> |                               |                                                         |                                                                          | 487           |
| <b>Prêts nets des provisions</b>                                  |                               |                                                         |                                                                          | <b>64 889</b> |

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Un prêt est considéré en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(3) La dépréciation pour prêts évalués collectivement pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, incluant un montant constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

## Prêts en souffrance mais non douteux

|                                         | Au 31 octobre 2012         |                                                   |                                                  | Au 31 octobre 2011         |                                                   |                                                  | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |                                                   |                                                  |
|-----------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                         | Hypothécaires résidentiels | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | Aux entreprises et aux administrations publiques | Hypothécaires résidentiels | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | Aux entreprises et aux administrations publiques | Hypothécaires résidentiels       | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | Aux entreprises et aux administrations publiques |
| En souffrance mais non douteux          |                            |                                                   |                                                  |                            |                                                   |                                                  |                                  |                                                   |                                                  |
| 1 mois de retard                        | 166                        | 82                                                | 70                                               | 143                        | 91                                                | 98                                               | 118                              | 116                                               | 96                                               |
| 2 mois de retard                        | 45                         | 34                                                | 40                                               | 41                         | 41                                                | 53                                               | 44                               | 46                                                | 53                                               |
| 3 mois de retard et plus <sup>(1)</sup> | 74                         | 110                                               | 59                                               | 102                        | 143                                               | 56                                               | 93                               | 142                                               | 73                                               |
| <b>Total</b>                            | <b>285</b>                 | <b>226</b>                                        | <b>169</b>                                       | <b>286</b>                 | <b>275</b>                                        | <b>207</b>                                       | <b>255</b>                       | <b>304</b>                                        | <b>222</b>                                       |

(1) Comprend les prêts entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit sont incluses dans cette catégorie puisque la radiation de ces créances s'effectue lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

## Prêts douteux

|                                                   | Au 31 octobre 2012 |                          |                        |            |
|---------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------------|------------|
|                                                   | Bruts              | Provisions individuelles | Provisions collectives | Nets       |
| Prêts                                             |                    |                          |                        |            |
| Hypothécaires résidentiels                        | 39                 | 7                        | –                      | 32         |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | 55                 | 7                        | 18                     | 30         |
| Aux entreprises et aux administrations publiques  | 293                | 173                      | 3                      | 117        |
| <b>Total</b>                                      | <b>387</b>         | <b>187</b>               | <b>21</b>              | <b>179</b> |

|                                                   | Au 31 octobre 2011 |                          |                        |            |
|---------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------------|------------|
|                                                   | Bruts              | Provisions individuelles | Provisions collectives | Nets       |
| Prêts                                             |                    |                          |                        |            |
| Hypothécaires résidentiels                        | 38                 | 5                        | –                      | 33         |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | 49                 | 8                        | 15                     | 26         |
| Aux entreprises et aux administrations publiques  | 320                | 202                      | 2                      | 116        |
| <b>Total</b>                                      | <b>407</b>         | <b>215</b>               | <b>17</b>              | <b>175</b> |

|                                                   | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |                          |                        |            |
|---------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------------|------------|
|                                                   | Bruts                            | Provisions individuelles | Provisions collectives | Nets       |
| Prêts                                             |                                  |                          |                        |            |
| Hypothécaires résidentiels                        | 29                               | 4                        | –                      | 25         |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit | 48                               | 9                        | 16                     | 23         |
| Aux entreprises et aux administrations publiques  | 292                              | 175                      | 3                      | 114        |
| <b>Total</b>                                      | <b>369</b>                       | <b>188</b>               | <b>19</b>              | <b>162</b> |

**NOTE 7 – PRÊTS (suite)**

## Provisions pour pertes sur créances

| Exercice terminé le 31 octobre                                   |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          | 2012                   |            |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|------------|
|                                                                  | Hypothécaires résidentielles |                        | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit |                        | Aux entreprises et aux administrations publiques |                        |                          | Total                  | Total      |
|                                                                  | Provisions individuelles     | Provisions collectives | Provisions individuelles                          | Provisions collectives | Provisions individuelles                         | Provisions collectives | Provisions individuelles | Provisions collectives |            |
| <b>Provisions sur prêts douteux</b>                              |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        |            |
| Solde au début                                                   | 5                            | –                      | 8                                                 | 15                     | 202                                              | 2                      | 215                      | 17                     | 232        |
| Dotations aux pertes sur créances                                | 5                            | –                      | 104                                               | 31                     | 35                                               | 5                      | 144                      | 36                     | 180        |
| Radiations                                                       | (3)                          | –                      | (30)                                              | (30)                   | (79)                                             | (5)                    | (112)                    | (35)                   | (147)      |
| Radiations sur cartes de crédit                                  | –                            | –                      | (78)                                              | –                      | –                                                | –                      | (78)                     | –                      | (78)       |
| Recouvrements                                                    | –                            | –                      | 3                                                 | 2                      | 15                                               | 1                      | 18                       | 3                      | 21         |
| Provisions à la fin                                              | 7                            | –                      | 7                                                 | 18                     | 173                                              | 3                      | 187                      | 21                     | 208        |
| <b>Provision collective sur prêts non douteux <sup>(1)</sup></b> |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        |            |
| Solde au début                                                   |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | 376        |
| Radiations                                                       |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | (7)        |
| Provision à la fin                                               |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | 369        |
| <b>Provisions totales à la fin</b>                               |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | <b>577</b> |

| Exercice terminé le 31 octobre                                   |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          | 2011                   |            |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|------------|
|                                                                  | Hypothécaires résidentielles |                        | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit |                        | Aux entreprises et aux administrations publiques |                        |                          | Total                  | Total      |
|                                                                  | Provisions individuelles     | Provisions collectives | Provisions individuelles                          | Provisions collectives | Provisions individuelles                         | Provisions collectives | Provisions individuelles | Provisions collectives |            |
| <b>Provisions sur prêts douteux</b>                              |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        |            |
| Solde au début                                                   | 4                            | –                      | 9                                                 | 16                     | 175                                              | 3                      | 188                      | 19                     | 207        |
| Dotations aux pertes sur créances                                | (3)                          | –                      | 115                                               | 26                     | 58                                               | 3                      | 170                      | 29                     | 199        |
| Radiations                                                       | (1)                          | –                      | (26)                                              | (31)                   | (35)                                             | (4)                    | (62)                     | (35)                   | (97)       |
| Radiations sur cartes de crédit                                  | –                            | –                      | (91)                                              | –                      | –                                                | –                      | (91)                     | –                      | (91)       |
| Recouvrements                                                    | 5                            | –                      | 1                                                 | 4                      | 4                                                | –                      | 10                       | 4                      | 14         |
| Provisions à la fin                                              | 5                            | –                      | 8                                                 | 15                     | 202                                              | 2                      | 215                      | 17                     | 232        |
| <b>Provision collective sur prêts non douteux <sup>(2)</sup></b> |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        |            |
| Solde au début                                                   |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | 487        |
| Radiations                                                       |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | (96)       |
| Renversements (dotations)                                        |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | (15)       |
| Provision à la fin                                               |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | 376        |
| <b>Provisions totales à la fin</b>                               |                              |                        |                                                   |                        |                                                  |                        |                          |                        | <b>608</b> |

(1) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 10 M\$ au 31 octobre 2011 et un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2012 constitués à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

(2) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 121 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et un montant de 10 M\$ au 31 octobre 2011 constitués à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

## Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de l'Accord de Bâle II

|                                                     | 2012          |               |                              |                                   |            |
|-----------------------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------|-----------------------------------|------------|
|                                                     | Au 31 octobre |               |                              | Exercice terminé le 31 octobre    |            |
|                                                     | Prêts bruts   | Prêts douteux | Provisions sur prêts douteux | Dotations aux pertes sur créances | Radiations |
| Hypothèques résidentielles <sup>(1)</sup>           | 43 226        | 41            | 6                            | 5                                 | 4          |
| Crédits rotatifs admissibles <sup>(2)</sup>         | 3 918         | 13            | 7                            | 78                                | 78         |
| Autres prêts aux particuliers <sup>(3)</sup>        | 11 472        | 62            | 27                           | 57                                | 60         |
| <b>Total – Particuliers</b>                         | <b>58 616</b> | <b>116</b>    | <b>40</b>                    | <b>140</b>                        | <b>142</b> |
| Agriculture et pêche                                | 2 314         | 19            | 11                           | 1                                 | 7          |
| Mines, carrières et énergie                         | 1 988         | 6             | 3                            | 1                                 | 3          |
| Construction et services immobiliers <sup>(4)</sup> | 3 539         | 33            | 10                           | (2)                               | 4          |
| Fabrication                                         | 2 363         | 75            | 68                           | 2                                 | 14         |
| Commerce de gros et de détail                       | 3 823         | 15            | 12                           | 7                                 | 23         |
| Transports                                          | 711           | 1             | –                            | –                                 | –          |
| Communications                                      | 1 150         | 83            | 43                           | 6                                 | –          |
| Finance et assurances                               | 987           | 1             | –                            | –                                 | –          |
| Services                                            | 4 185         | 28            | 11                           | 23                                | 26         |
| Gouvernements                                       | 305           | –             | –                            | –                                 | –          |
| Autres                                              | 3 268         | 10            | 10                           | 2                                 | 6          |
| <b>Total – Autres que particuliers</b>              | <b>24 633</b> | <b>271</b>    | <b>168</b>                   | <b>40</b>                         | <b>83</b>  |
| <b>Total</b>                                        | <b>83 249</b> | <b>387</b>    | <b>208</b>                   | <b>180</b>                        | <b>225</b> |

|                                                     | 2011          |               |                              |                                   |            |
|-----------------------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------|-----------------------------------|------------|
|                                                     | Au 31 octobre |               |                              | Exercice terminé le 31 octobre    |            |
|                                                     | Prêts bruts   | Prêts douteux | Provisions sur prêts douteux | Dotations aux pertes sur créances | Radiations |
| Hypothèques résidentielles <sup>(1)</sup>           | 37 639        | 39            | 5                            | (3)                               | 1          |
| Crédits rotatifs admissibles <sup>(2)</sup>         | 3 917         | 12            | 7                            | 91                                | 91         |
| Autres prêts aux particuliers <sup>(3)</sup>        | 11 226        | 58            | 24                           | 49                                | 60         |
| <b>Total – Particuliers</b>                         | <b>52 782</b> | <b>109</b>    | <b>36</b>                    | <b>137</b>                        | <b>152</b> |
| Agriculture et pêche                                | 2 115         | 30            | 16                           | 2                                 | 3          |
| Mines, carrières et énergie                         | 1 349         | 3             | 2                            | –                                 | 1          |
| Construction et services immobiliers <sup>(4)</sup> | 3 015         | 44            | 14                           | 2                                 | 2          |
| Fabrication                                         | 2 435         | 124           | 96                           | 26                                | 5          |
| Commerce de gros et de détail                       | 3 240         | 17            | 13                           | 7                                 | 11         |
| Transports                                          | 605           | 1             | 1                            | –                                 | –          |
| Communications                                      | 1 078         | 43            | 29                           | 1                                 | –          |
| Finance et assurances                               | 580           | 1             | –                            | –                                 | –          |
| Services                                            | 3 317         | 20            | 12                           | 25                                | 13         |
| Gouvernements                                       | 408           | –             | –                            | –                                 | –          |
| Autres                                              | 3 048         | 15            | 13                           | (1)                               | 1          |
| <b>Total – Autres que particuliers</b>              | <b>21 190</b> | <b>298</b>    | <b>196</b>                   | <b>62</b>                         | <b>36</b>  |
| <b>Total</b>                                        | <b>73 972</b> | <b>407</b>    | <b>232</b>                   | <b>199</b>                        | <b>188</b> |

(1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, les prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

(4) Incluant les hypothèques non résidentielles.

**NOTE 7 – PRÊTS** (suite)

|                                                     | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |                  |                                 |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------|
|                                                     | Prêts<br>bruts                   | Prêts<br>douteux | Provisions sur<br>prêts douteux |
| Hypothèques résidentielles <sup>(1)</sup>           | 33 205                           | 31               | 5                               |
| Crédits rotatifs admissibles <sup>(2)</sup>         | 3 926                            | 15               | 9                               |
| Autres prêts aux particuliers <sup>(3)</sup>        | 10 207                           | 53               | 22                              |
| <b>Total – Particuliers</b>                         | <b>47 338</b>                    | <b>99</b>        | <b>36</b>                       |
| Agriculture et pêche                                | 2 017                            | 27               | 17                              |
| Mines, carrières et énergie                         | 728                              | 4                | 2                               |
| Construction et services immobiliers <sup>(4)</sup> | 2 738                            | 41               | 14                              |
| Fabrication                                         | 2 097                            | 117              | 81                              |
| Commerce de gros et de détail                       | 2 549                            | 15               | 15                              |
| Transports                                          | 503                              | 1                | –                               |
| Communications                                      | 934                              | 40               | 23                              |
| Finance et assurances                               | 350                              | 1                | –                               |
| Services                                            | 3 135                            | 10               | 5                               |
| Gouvernements                                       | 432                              | –                | –                               |
| Autres                                              | 2 762                            | 14               | 14                              |
| <b>Total – Autres que particuliers</b>              | <b>18 245</b>                    | <b>270</b>       | <b>171</b>                      |
| <b>Total</b>                                        | <b>65 583</b>                    | <b>369</b>       | <b>207</b>                      |

(1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, les prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

(4) Incluant les hypothèques non résidentielles.

## NOTE 8 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cadre de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités ad hoc, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

### Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme de trésorerie sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* dans le bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

### Actifs financiers transférés aux entités ad hoc

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. La Banque vend également des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le montant en trésorerie reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

|                                                                                   | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| <b>Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b> |                       |                       |                                     |
| Valeurs mobilières <sup>(1)</sup>                                                 | 29 527                | 27 973                | 28 244                              |
| Prêts hypothécaires résidentiels                                                  | 13 619                | 11 260                | 9 555                               |
| <b>Total</b>                                                                      | <b>43 146</b>         | <b>39 233</b>         | <b>37 799</b>                       |
| <b>Valeur comptable des passifs associés <sup>(2)</sup></b>                       | <b>28 034</b>         | <b>24 953</b>         | <b>21 849</b>                       |
| <b>Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b>     |                       |                       |                                     |
| Valeurs mobilières <sup>(1)</sup>                                                 | 29 527                | 27 973                | 28 244                              |
| Prêts hypothécaires résidentiels                                                  | 13 441                | 11 163                | 9 547                               |
| <b>Total</b>                                                                      | <b>42 968</b>         | <b>39 136</b>         | <b>37 791</b>                       |
| <b>Juste valeur des passifs associés <sup>(2)</sup></b>                           | <b>28 087</b>         | <b>24 933</b>         | <b>21 879</b>                       |

(1) Pour les prêts de titres, le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées, net des emprunts. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 6 903 M\$ au 31 octobre 2012 (8 219 M\$ au 31 octobre 2011 et 7 336 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

|                                                                                                         | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| <b>Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b>                       |                       |                       |                                     |
| Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à FCH | 14 672                | 11 896                | 10 408                              |
| Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat                                            | 12 472                | 12 097                | 10 508                              |
| Valeurs mobilières prêtées                                                                              | 15 780                | 14 879                | 16 419                              |
| Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement                              | 222                   | 361                   | 464                                 |
| <b>Total</b>                                                                                            | <b>43 146</b>         | <b>39 233</b>         | <b>37 799</b>                       |

## NOTE 9 – ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

### Principales participations dans des entreprises associées et des coentreprises

|                                                                                        |                             |                                 | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Dénomination sociale                                                                   | Secteur d'exploitation      | Pourcentage de<br>participation | Valeur comptable      | Valeur comptable      | Valeur comptable                    |
| <b>Entreprises associées cotées</b> <sup>(1) (2)</sup>                                 |                             |                                 |                       |                       |                                     |
| Groupe TMX limitée                                                                     | Autres                      | 8,8 %                           | 228                   | –                     | –                                   |
| Corporation Fiera Capital <sup>(3)</sup>                                               | Gestion de patrimoine       | 35,0 %                          | 165                   | –                     | –                                   |
| <b>Entreprises associées non cotées</b>                                                |                             |                                 |                       |                       |                                     |
| Maple Financial Group Inc.                                                             | Marchés financiers          | 22,5 %                          | 149                   | 134                   | 143                                 |
| Autres entreprises associées non cotées                                                |                             |                                 | 30                    | 29                    | 15                                  |
| <b>Coentreprises</b>                                                                   |                             |                                 |                       |                       |                                     |
| Assurances générales Banque Nationale inc. et<br>Innovassur, assurances générales inc. | Particuliers et entreprises | 50,0 %                          | 38                    | 31                    | 29                                  |
| Gestion de placements Innocap inc.                                                     | Gestion de patrimoine       | 50,0 %                          | 7                     | 7                     | –                                   |
| Autres coentreprises                                                                   | Marchés financiers          |                                 | 8                     | –                     | –                                   |
| <b>Total</b>                                                                           |                             |                                 | <b>625</b>            | <b>201</b>            | <b>187</b>                          |

(1) La juste valeur des participations dans des entreprises associées basée sur les prix cotés publiés se chiffre à 397 M\$ au 31 octobre 2012.

(2) La Banque a fait l'acquisition d'une participation dans ces entreprises en 2012, soit le 2 avril 2012 pour Corporation Fiera Capital et le 1<sup>er</sup> août 2012 pour Groupe TMX limitée, et elles sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence depuis ces dates.

(3) Se reporter à la note 27 pour de plus amples renseignements.

Les tableaux suivants présentent collectivement les informations financières résumées des entreprises associées et des coentreprises de la Banque.

### Informations financières résumées relatives au bilan

|                              |  | Au 31 octobre<br>2012 <sup>(1)</sup> | Au 31 octobre<br>2011 <sup>(2)</sup> | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 <sup>(2)</sup> |
|------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Entreprises associées</b> |  |                                      |                                      |                                                    |
| Actif                        |  | 23 499                               | 13 495                               | 11 111                                             |
| Passif                       |  | 19 658                               | 12 821                               | 10 371                                             |
| <b>Coentreprises</b>         |  |                                      |                                      |                                                    |
| Actif                        |  | 124                                  | 110                                  | 94                                                 |
| Passif                       |  | 74                                   | 76                                   | 65                                                 |

(1) Certains montants ont été établis à partir des états financiers non audités au 30 septembre 2012.

(2) Certains montants ont été établis à partir des états financiers audités au 31 décembre et au 30 septembre de l'année correspondante.

## Informations financières résumées relatives à l'état des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 octobre | 2012 <sup>(1)</sup> | 2011 <sup>(2)</sup> |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Entreprises associées</b>          |                     |                     |
| Revenu total                          | 357                 | 145                 |
| Résultat net                          | 18                  | 68                  |
| <b>Coentreprises</b>                  |                     |                     |
| Revenu total                          | 59                  | 55                  |
| Résultat net                          | 7                   | 3                   |

(1) Certains montants ont été établis à partir des états financiers non audités au 30 septembre 2012.

(2) Certains montants ont été établis à partir des états financiers audités au 31 décembre et au 30 septembre.

Les entreprises associées et les coentreprises n'avaient aucun passif éventuel ni aux 31 octobre 2012 et 2011, ni au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Groupe TMX limitée

Le 31 juillet 2012, Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), maintenant Groupe TMX limitée, une société comptant parmi ses investisseurs la Banque ainsi que 11 autres grandes institutions financières et caisses de retraite canadiennes, ont annoncé que toutes les conditions de l'offre de Maple visant à acquérir jusqu'à 80 % des actions de Groupe TMX Inc. (TMX), au prix de 50 \$ par action en espèces, ont été remplies.

Le 1<sup>er</sup> août 2012, Maple a conclu l'acquisition d'Alpha Trading Systems Inc., d'Alpha Trading Systems Limited Partnership et de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. La Banque a comptabilisé un gain de 25 M\$ (18 M\$ après impôt) sur la vente des participations qu'elle détenait dans ces trois sociétés.

Le 1<sup>er</sup> août 2012, dans le cadre de son engagement à investir dans Maple, la Banque, par l'entremise d'une filiale, a souscrit à des titres de Maple pour un montant de 190 M\$. De plus, la Banque a agi à titre de co-preneur ferme, co-teneur de livres et d'agent administratif dans le cadre du financement de l'acquisition. À titre de prêteur, la Banque a accordé un prêt non garanti de 210 M\$ à Maple. Parallèlement au financement, la Banque a organisé et conclu des swaps de taux d'intérêt desquels elle a conservé un montant nominal de référence total de 300 M\$ au 31 octobre 2012.

Le 13 septembre 2012, le tribunal a approuvé le plan d'arrangement au terme duquel les actions de TMX qui n'étaient pas acquises à cette date par Maple seront échangées contre des actions ordinaires de Maple, à raison d'une contre une. Le 14 septembre 2012, Maple détenait la totalité des actions de TMX.

La Banque a conclu qu'elle exerce une influence notable sur Maple sur la base principalement de sa participation au capital, du financement accordé, et en raison de sa présence au conseil d'administration de Maple. La participation dans Maple (maintenant Groupe TMX limitée) est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> août 2012.

## NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                                                               | Coût               |              |              |                    | Amortissement cumulé |              |              |                    | Valeur comptable   |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------------|----------------------|--------------|--------------|--------------------|--------------------|
|                                                                               | Au 31 octobre 2011 | Acquisitions | Dispositions | Au 31 octobre 2012 | Au 31 octobre 2011   | Acquisitions | Dispositions | Au 31 octobre 2012 | Au 31 octobre 2012 |
| Terrains                                                                      | 15                 | –            | –            | 15                 |                      |              |              |                    | 15                 |
| Immeubles                                                                     | 252                | 15           | (4)          | 263                | 139                  | 8            | (4)          | 143                | 120                |
| Équipements informatiques                                                     | 91                 | 31           | (3)          | 119                | 54                   | 18           | (1)          | 71                 | 48                 |
| Matériel et mobilier                                                          | 333                | 16           | (9)          | 340                | 289                  | 10           | (8)          | 291                | 49                 |
| Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-financement | 85                 | –            | –            | 85                 | 31                   | 12           | –            | 43                 | 42                 |
| Améliorations locatives                                                       | 522                | 37           | (5)          | 554                | 367                  | 26           | (5)          | 388                | 166                |
|                                                                               | 1 298              | 99           | (21)         | 1 376              | 880                  | 74           | (18)         | 936                | 440                |

|                                                                               | Coût                             |              |              |                    | Amortissement cumulé             |              |              |                    | Valeur comptable   |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------|--------------|--------------------|----------------------------------|--------------|--------------|--------------------|--------------------|
|                                                                               | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 | Acquisitions | Dispositions | Au 31 octobre 2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 | Acquisitions | Dispositions | Au 31 octobre 2011 | Au 31 octobre 2011 |
| Terrains                                                                      | 15                               | –            | –            | 15                 |                                  |              |              |                    | 15                 |
| Immeubles                                                                     | 247                              | 7            | (2)          | 252                | 133                              | 8            | (2)          | 139                | 113                |
| Équipements informatiques                                                     | 78                               | 15           | (2)          | 91                 | 42                               | 14           | (2)          | 54                 | 37                 |
| Matériel et mobilier                                                          | 330                              | 13           | (10)         | 333                | 291                              | 8            | (10)         | 289                | 44                 |
| Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-financement | 85                               | –            | –            | 85                 | 19                               | 12           | –            | 31                 | 54                 |
| Améliorations locatives                                                       | 484                              | 44           | (6)          | 522                | 350                              | 23           | (6)          | 367                | 155                |
|                                                                               | 1 239                            | 79           | (20)         | 1 298              | 835                              | 65           | (20)         | 880                | 418                |

Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la valeur comptable des immobilisations corporelles se chiffrait à 404 M\$.

### Immeubles loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles et dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement à ces contrats :

|                                                       | Au 31 octobre 2012 |
|-------------------------------------------------------|--------------------|
| Moins d'un an                                         | 15                 |
| De 1 à 5 ans                                          | 52                 |
| Plus de 5 ans                                         | 29                 |
| <b>Total des paiements minimaux futurs à recevoir</b> | <b>96</b>          |

## NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011.

|                                                                                                                       | Particuliers<br>et entreprises <sup>(1) (2)</sup> | Gestion de patrimoine <sup>(1)</sup>  |                                                     |                                    | Total      | Marchés<br>financiers <sup>(1) (2)</sup> | Total        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------|------------|------------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                       |                                                   | Solutions<br>aux tiers <sup>(2)</sup> | Courtage<br>en valeurs<br>mobilières <sup>(2)</sup> | Solutions<br>gérées <sup>(2)</sup> |            |                                          |              |
| Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2010                                                                                | 51                                                | 114                                   | 74                                                  | 285                                | 473        | 220                                      | 744          |
| Acquisition de Wellington West Holdings Inc.                                                                          | –                                                 | –                                     | 187                                                 | –                                  | 187        | 51                                       | 238          |
| Transfert d'UGT <sup>(3)</sup>                                                                                        | –                                                 | (61)                                  | 61                                                  | –                                  | –          | –                                        | –            |
| Acquisition de Montrusco Bolton Investments Inc.                                                                      | –                                                 | –                                     | –                                                   | 2                                  | 2          | –                                        | 2            |
| Écarts de conversion et autres                                                                                        | –                                                 | –                                     | –                                                   | –                                  | –          | (1)                                      | (1)          |
| Solde au 31 octobre 2011                                                                                              | 51                                                | 53                                    | 322                                                 | 287                                | 662        | 270                                      | 983          |
| Transferts d'UGT <sup>(4)</sup>                                                                                       | –                                                 | (3)                                   | 14                                                  | –                                  | 11         | (11)                                     | –            |
| Acquisition des services-conseils en placement de plein exercice Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. <sup>(4)</sup> | –                                                 | –                                     | 104                                                 | –                                  | 104        | –                                        | 104          |
| Cession des activités de Gestion de portefeuille Natcan inc. (note 27)                                                | –                                                 | –                                     | –                                                   | (18)                               | (18)       | –                                        | (18)         |
| Cession d'une filiale de Wellington West Holdings Inc.                                                                | –                                                 | –                                     | (6)                                                 | –                                  | (6)        | –                                        | (6)          |
| <b>Solde au 31 octobre 2012</b>                                                                                       | <b>51</b>                                         | <b>50</b>                             | <b>434</b>                                          | <b>269</b>                         | <b>753</b> | <b>259</b>                               | <b>1 063</b> |

(1) Constitue un secteur d'exploitation de la Banque.

(2) Constitue une UGT.

(3) Un transfert de goodwill de 61 M\$ a été effectué entre Solutions aux tiers et Courtage en valeurs mobilières suite à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc.

(4) Suite à des modifications de la structure du secteur de Gestion de patrimoine, un transfert de goodwill de 2 M\$ a été effectué entre Courtage en valeurs mobilières et Solutions aux tiers. Un transfert de goodwill de 11 M\$ a également été effectué entre le secteur des Marchés financiers et Courtage en valeurs mobilières suite à la finalisation de la répartition du prix d'achat de Wellington West Holdings Inc. De plus, l'acquisition des services-conseils en placement de plein exercice Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. a engendré un transfert de goodwill de 5 M\$ entre Solutions aux tiers et Courtage en valeurs mobilières.

### Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Pour des fins de tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes, approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé au 31 octobre 2012 est de 13,5 % (13,4 % au 31 octobre 2011 et 13,6 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et le taux de croissance à long terme au 31 octobre 2012 varie, selon l'UGT visée, de 2,4 % à 4,0 % (variation de 2,0 % à 4,0 % au 31 octobre 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et au cours des exercices terminés les 31 octobre 2011 et 2012, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

**NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)**

## Immobilisations incorporelles

| Coût                                                     |              |              |                                 |                    | Amortissement cumulé |               |                                 |                    | Valeur comptable   |     |
|----------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------------------------|--------------------|----------------------|---------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|-----|
| Au 31 octobre 2011                                       | Acquisitions | Dispositions | Pertes de valeur <sup>(2)</sup> | Au 31 octobre 2012 | Au 31 octobre 2011   | Amortissement | Pertes de valeur <sup>(2)</sup> | Au 31 octobre 2012 | Au 31 octobre 2012 |     |
| Durée d'utilité déterminée                               |              |              |                                 |                    |                      |               |                                 |                    |                    |     |
| Logiciels                                                | 154          | 16           | –                               | –                  | 170                  | 120           | 12                              | –                  | 132                | 38  |
| Développements technologiques à l'interne <sup>(1)</sup> | 669          | 247          | –                               | (45)               | 871                  | 310           | 49                              | (27)               | 332                | 539 |
| Autres                                                   | 46           | 3            | (1)                             | –                  | 48                   | 11            | 8                               | –                  | 19                 | 29  |
|                                                          | 869          | 266          | (1)                             | (45)               | 1 089                | 441           | 69                              | (27)               | 483                | 606 |
| Durée d'utilité indéterminée                             |              |              |                                 |                    |                      |               |                                 |                    |                    |     |
| Contrats de gestion                                      | 168          | –            | (7)                             | –                  | 161                  |               |                                 |                    |                    | 161 |
| Marques de commerce                                      | 11           | –            | –                               | –                  | 11                   |               |                                 |                    |                    | 11  |
|                                                          | 179          | –            | (7)                             | –                  | 172                  |               |                                 |                    |                    | 172 |
|                                                          | 1 048        | 266          | (8)                             | (45)               | 1 261                | 441           | 69                              | (27)               | 483                | 778 |

|                                                                |     |              |              |                     | Coût                  | Amortissement cumulé                |               |                     |                       | Valeur<br>comptable   |
|----------------------------------------------------------------|-----|--------------|--------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010                            |     | Acquisitions | Dispositions | Pertes de<br>valeur | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 | Amortissement | Pertes de<br>valeur | Au 31 octobre<br>2011 | Au 31 octobre<br>2011 |
| <b>Durée d'utilité<br/>déterminée</b>                          |     |              |              |                     |                       |                                     |               |                     |                       |                       |
| Logiciels                                                      | 145 | 9            | –            | –                   | 154                   | 102                                 | 18            | –                   | 120                   | 34                    |
| Développements<br>technologiques<br>à l'interne <sup>(1)</sup> | 531 | 139          | –            | (1)                 | 669                   | 272                                 | 39            | (1)                 | 310                   | 359                   |
| Autres                                                         | 21  | 25           | –            | –                   | 46                    | 6                                   | 5             | –                   | 11                    | 35                    |
|                                                                | 697 | 173          | –            | (1)                 | 869                   | 380                                 | 62            | (1)                 | 441                   | 428                   |
| <b>Durée d'utilité<br/>indéterminée</b>                        |     |              |              |                     |                       |                                     |               |                     |                       |                       |
| Contrats de<br>gestion                                         | 152 | 16           | –            | –                   | 168                   |                                     |               |                     |                       | 168                   |
| Marques de<br>commerce                                         | 11  | –            | –            | –                   | 11                    |                                     |               |                     |                       | 11                    |
|                                                                | 163 | 16           | –            | –                   | 179                   |                                     |               |                     |                       | 179                   |
|                                                                | 860 | 189          | –            | (1)                 | 1 048                 | 380                                 | 62            | (1)                 | 441                   | 607                   |

(1) La durée restante de la période d'amortissement pour les développements technologiques à l'interne significatifs est de quatre ans.

(2) Certains développements technologiques relatifs à des applications désuètes, pour lesquelles la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation ou de les remplacer par une autre solution, ont été radiés. La valeur recouvrable de ces applications a été estimée à nulle. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, une perte de valeur de 18 M\$ a été comptabilisée et imputée à la rubrique *Autres*.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la valeur comptable des immobilisations incorporelles se chiffrait à 480 M\$.

## NOTE 12 – ACTIFS DIVERS

|                                                      | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Intérêts et dividendes à recevoir                    | 490                   | 497                   | 371                                 |
| Frais payés d'avance et frais reportés               | 756                   | 680                   | 329                                 |
| Actif au titre des prestations constituées (note 23) | 47                    | 142                   | 135                                 |
| Actifs d'impôt différé (note 24)                     | 349                   | 265                   | 296                                 |
| Actifs d'impôt exigible (note 24)                    | 31                    | 12                    | 31                                  |
| Actifs au titre des cessions en réassurance          | 25                    | 27                    | 23                                  |
| Autres                                               | 344                   | 311                   | 323                                 |
|                                                      | 2 042                 | 1 934                 | 1 508                               |

## NOTE 13 – DÉPÔTS

|                         | Au 31 octobre<br>2012             |                             |                  |                     |                 |                 |                  | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------------|-------------------------------------|
|                         | Payables<br>à vue et<br>à préavis | Payables<br>à terme<br>fixe |                  |                     |                 |                 | Total            | Total                 | Total                               |
|                         |                                   | Moins<br>de 3 mois          | De 3 à<br>6 mois | De 6 mois<br>à 1 an | De 1 à<br>2 ans | De 2 à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans |                       |                                     |
| Particuliers            | 23 494                            | 2 097                       | 2 097            | 3 327               | 4 702           | 7 496           | 692              | 43 905                | 40 433                              |
| Autres que particuliers | 23 080                            | 7 998                       | 2 427            | 3 120               | 1 850           | 10 302          | 567              | 49 344                | 45 129                              |
| Total des dépôts        | 46 574                            | 10 095                      | 4 524            | 6 447               | 6 552           | 17 798          | 1 259            | 93 249                | 85 562                              |

## NOTE 14 – PASSIFS DIVERS

|                                                       | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Dettes de filiales envers des tiers                   | 1 466                 | 1 502                 | 2 000                               |
| Charges à payer et revenus reportés                   | 1 418                 | 1 180                 | 520                                 |
| Intérêts et dividendes à payer                        | 739                   | 676                   | 573                                 |
| Fournisseurs et autres créditeurs                     | 356                   | 219                   | 549                                 |
| Passif au titre des prestations constituées (note 23) | 327                   | 181                   | 158                                 |
| Passifs d'impôt différé (note 24)                     | 127                   | 96                    | 97                                  |
| Passifs d'impôt exigible (note 24)                    | 196                   | 77                    | 165                                 |
| Passifs d'assurance                                   | 81                    | 87                    | 83                                  |
| Autres <sup>(1)</sup>                                 | 364                   | 235                   | 121                                 |
|                                                       | 5 074                 | 4 253                 | 4 266                               |

(1) Au 31 octobre 2012, le montant de 364 M\$ inclut une provision de 64 M\$ relativement à des indemnités de départ liées à la révision de certaines structures organisationnelles.

## NOTE 15 – DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et débentures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a émis des billets d'une valeur totale de 1 G\$ échéant en avril 2022 dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a racheté, à des fins d'annulation, des billets d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en novembre 2016.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a racheté, à des fins d'annulation, des débentures subordonnées d'une valeur totale de 1 M\$ US (10 M\$ US au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011) échéant en février 2087. Un gain de 4 M\$ avait été constaté dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011.

|                                                                |                          |                                                           |  | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Échéance                                                       | Taux<br>d'intérêt        | Caractéristiques                                          |  |                       |                       |                                     |
| Novembre 2016                                                  | 4,456 % <sup>(1)</sup>   | Remboursables par anticipation <sup>(2)</sup>             |  | –                     | 500                   | 500                                 |
| Novembre 2018                                                  | 5,55 % <sup>(3)</sup>    | Remboursables par anticipation <sup>(4)</sup>             |  | 500                   | 500                   | 500                                 |
| Décembre 2019                                                  | 4,926 % <sup>(5)</sup>   | Remboursables par anticipation <sup>(6)</sup>             |  | 350                   | 350                   | 350                                 |
| Novembre 2020                                                  | 4,70 % <sup>(7)</sup>    | Remboursables par anticipation <sup>(8)</sup>             |  | 500                   | 500                   | 500                                 |
| Avril 2022                                                     | 3,261 % <sup>(9)</sup>   | Remboursables par anticipation <sup>(10)</sup>            |  | 1 000                 | –                     | –                                   |
| Février 2087                                                   | Variable <sup>(11)</sup> | Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993 |  | 32                    | 33                    | 44                                  |
|                                                                |                          |                                                           |  | 2 382                 | 1 883                 | 1 894                               |
| Ajustement au titre de la juste valeur <sup>(12)</sup>         |                          |                                                           |  | 94                    | 120                   | 143                                 |
| Solde non amorti des coûts reliés à l'émission <sup>(13)</sup> |                          |                                                           |  | (6)                   | (3)                   | (4)                                 |
| <b>Total</b>                                                   |                          |                                                           |  | <b>2 470</b>          | <b>2 000</b>          | <b>2 033</b>                        |

(1) Portant intérêt au taux de 4,456 % jusqu'au 2 novembre 2011 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.

(2) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 2 novembre 2011, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (ce dernier est défini comme le rendement, composé semestriellement qu'offriraient des obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation si elles étaient émises à leur valeur nominale à la date de remboursement anticipé, en dollars canadiens, au Canada, et dont le temps à courir avant l'échéance serait égal à celui à courir jusqu'à la date de réajustement des intérêts) plus 12 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 2 novembre 2011 ou par la suite, à la valeur nominale.

(3) Portant intérêt au taux de 5,55 % jusqu'au 15 novembre 2013 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 2,64 %.

(4) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 15 novembre 2013, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel qu'il est défini au point 2 ci-dessus) plus 55 points de base, ou ii) si les billets sont remboursés le 15 novembre 2013 ou par la suite, à la valeur nominale.

(5) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.

(6) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 22 décembre 2014, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel qu'il est défini au point 2 ci-dessus) plus 17 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 22 décembre 2014 ou par la suite, à la valeur nominale.

(7) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.

(8) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 2 novembre 2015, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel qu'il est défini au point 2 ci-dessus) plus 16 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 2 novembre 2015 ou par la suite, à la valeur nominale.

(9) Portant intérêt au taux de 3,261 % jusqu'au 11 avril 2017 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux du CDOR à trois mois plus 1,38 %.

(10) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets à la valeur nominale plus les intérêts courus et non payés.

(11) Débentures libellées en devises d'un montant de 33 M\$ US au 31 octobre 2012 (2011 : 34 M\$ US ; 2010 : 44 M\$ US) et portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR.

(12) Réflète l'ajustement apporté à la valeur comptable de la dette subordonnée faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur.

(13) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les échéances contractuelles de la dette subordonnée s'établissent comme suit :

|                      |       |
|----------------------|-------|
| 2013 à 2017          | –     |
| 2018 à 2022          | 2 350 |
| 2023 et par la suite | 32    |
|                      | 2 382 |

## NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

### Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

### Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence; et
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des frais d'intérêts à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

### Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

**NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS** (suite)

## Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence à l'application d'un cours de change, d'un taux d'intérêt, d'un cours boursier ou autre pour établir les flux de trésorerie à échanger.

|                                                                               |                          |                   |                 |                  |                       | Au 31 octobre<br>2012                               | Au 31 octobre<br>2011                                        |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|-----------------|------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                               | Durée jusqu'à l'échéance |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
|                                                                               |                          |                   |                 |                  |                       | Contrats<br>détenus à<br>des fins de<br>négociation | Contrats<br>désignés<br>comme<br>instrument<br>de couverture | Total des<br>contrats |
|                                                                               | Moins de<br>3 mois       | De 3 à<br>12 mois | De 1 à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans | Total des<br>contrats |                                                     |                                                              |                       |
| CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT                                                    |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Hors bourse                                                                   |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt                                        | 139                      | 55 499            | 2 260           | –                | 57 898                | 57 898                                              | –                                                            | 31 884                |
| Swaps                                                                         | 55 312                   | 65 835            | 131 817         | 44 627           | 297 591               | 274 721                                             | 22 870                                                       | 287 601               |
| Options achetées                                                              | 4                        | 3 266             | 792             | 47               | 4 109                 | 4 059                                               | 50                                                           | 4 267                 |
| Options vendues                                                               | 3 008                    | 524               | 1 626           | 223              | 5 381                 | 5 304                                               | 77                                                           | 3 131                 |
|                                                                               | 58 463                   | 125 124           | 136 495         | 44 897           | 364 979               | 341 982                                             | 22 997                                                       | 326 883               |
| Négociés en bourse                                                            |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Contrats à terme                                                              |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Positions créditrices                                                         | 95                       | 1 921             | 391             | –                | 2 407                 | 2 407                                               | –                                                            | 2 902                 |
| Positions à découvert                                                         | 5 168                    | 9 187             | 1 300           | –                | 15 655                | 15 655                                              | –                                                            | 15 362                |
| Options achetées                                                              | 6 069                    | 8 561             | –               | –                | 14 630                | 14 630                                              | –                                                            | 61 588                |
| Options vendues                                                               | 4 917                    | 161               | –               | –                | 5 078                 | 5 078                                               | –                                                            | 9 546                 |
|                                                                               | 16 249                   | 19 830            | 1 691           | –                | 37 770                | 37 770                                              | –                                                            | 89 398                |
| CONTRATS DE CHANGE                                                            |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Hors bourse                                                                   |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Contrats à terme                                                              | 5 786                    | 3 182             | 1 266           | 133              | 10 367                | 10 321                                              | 46                                                           | 9 558                 |
| Swaps                                                                         | 38 631                   | 9 976             | 12 960          | 5 765            | 67 332                | 67 197                                              | 135                                                          | 54 092                |
| Options achetées                                                              | 2 868                    | 2 876             | 127             | –                | 5 871                 | 5 871                                               | –                                                            | 4 071                 |
| Options vendues                                                               | 2 221                    | 2 415             | 202             | –                | 4 838                 | 4 838                                               | –                                                            | 3 665                 |
|                                                                               | 49 506                   | 18 449            | 14 555          | 5 898            | 88 408                | 88 227                                              | 181                                                          | 71 386                |
| Négociés en bourse                                                            |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Contrats à terme                                                              |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Positions créditrices                                                         | 193                      | –                 | –               | –                | 193                   | 193                                                 | –                                                            | 171                   |
| Positions à découvert                                                         | 41                       | –                 | –               | –                | 41                    | 41                                                  | –                                                            | 113                   |
| Options achetées                                                              | 64                       | –                 | –               | –                | 64                    | 64                                                  | –                                                            | 65                    |
| Options vendues                                                               | 71                       | –                 | –               | –                | 71                    | 71                                                  | –                                                            | 62                    |
|                                                                               | 369                      | –                 | –               | –                | 369                   | 369                                                 | –                                                            | 411                   |
| CONTRATS SUR ACTIONS, PRODUITS DE BASE<br>ET DÉRIVÉS DE CRÉDIT <sup>(1)</sup> |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Hors bourse                                                                   |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Contrats à terme                                                              | 15                       | 209               | 282             | 4                | 510                   | 510                                                 | –                                                            | 106                   |
| Swaps                                                                         | 4 962                    | 8 070             | 12 063          | 1 888            | 26 983                | 26 941                                              | 42                                                           | 26 271                |
| Options achetées                                                              | 1 330                    | 840               | 1 070           | 57               | 3 297                 | 3 297                                               | –                                                            | 3 187                 |
| Options vendues                                                               | 1 294                    | 168               | 1 030           | 25               | 2 517                 | 2 517                                               | –                                                            | 2 991                 |
|                                                                               | 7 601                    | 9 287             | 14 445          | 1 974            | 33 307                | 33 265                                              | 42                                                           | 32 555                |
| Négociés en bourse                                                            |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Contrats à terme                                                              |                          |                   |                 |                  |                       |                                                     |                                                              |                       |
| Positions créditrices                                                         | 630                      | 353               | 344             | 59               | 1 386                 | 1 386                                               | –                                                            | 2 115                 |
| Positions à découvert                                                         | 3 192                    | 1 588             | 968             | –                | 5 748                 | 5 748                                               | –                                                            | 4 698                 |
| Options achetées                                                              | 2 654                    | 918               | 754             | 3                | 4 329                 | 4 329                                               | –                                                            | 2 940                 |
| Options vendues                                                               | 593                      | 1                 | 2               | –                | 596                   | 596                                                 | –                                                            | 518                   |
|                                                                               | 7 069                    | 2 860             | 2 068           | 62               | 12 059                | 12 059                                              | –                                                            | 10 271                |
| Total                                                                         | 139 257                  | 175 550           | 169 254         | 52 831           | 536 892               | 513 672                                             | 23 220                                                       | 530 904               |

(1) Comprend des contrats sur métaux précieux.

## Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des accords généraux de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

## Termes utilisés

### Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des accords de compensation ni des garanties détenues.

### Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le BSIF.

### Montant pondéré en fonction du risque

Montant en équivalent-crédit multiplié par le facteur pondéré de chacune des contreparties conformément aux règles édictées par le BSIF.

## Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

|                                                             | Au 31 octobre 2012                  |                   |                                       | Au 31 octobre 2011                  |                   |                                       |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|
|                                                             | Coût de remplacement <sup>(1)</sup> | Équivalent-crédit | Montant pondéré en fonction du risque | Coût de remplacement <sup>(1)</sup> | Équivalent-crédit | Montant pondéré en fonction du risque |
| Contrats de taux d'intérêt                                  | 4 272                               | 5 628             | 1 823                                 | 4 576                               | 5 746             | 2 079                                 |
| Contrats de change                                          | 913                                 | 2 763             | 358                                   | 839                                 | 2 160             | 624                                   |
| Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit | 1 104                               | 3 572             | 1 072                                 | 2 536                               | 5 336             | 1 998                                 |
|                                                             | 6 289                               | 11 963            | 3 253                                 | 7 951                               | 13 242            | 4 701                                 |
| Incidence des accords généraux de compensation              | (3 831)                             | (6 395)           | (1 225)                               | (5 657)                             | (8 130)           | (2 947)                               |
|                                                             | 2 458                               | 5 568             | 2 028                                 | 2 294                               | 5 112             | 1 754                                 |

(1) Au 31 octobre 2012, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 0,4 G\$ est exclu (0,2 G\$ au 31 octobre 2011).

## Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

|                                                         | Au 31 octobre 2012   |                   | Au 31 octobre 2011   |                   |
|---------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
|                                                         | Coût de remplacement | Équivalent-crédit | Coût de remplacement | Équivalent-crédit |
| Gouvernements des pays membres de l'OCDE <sup>(1)</sup> | 162                  | 378               | 236                  | 524               |
| Banques des pays membres de l'OCDE                      | 881                  | 2 565             | 857                  | 2 387             |
| Autres                                                  | 1 415                | 2 625             | 1 201                | 2 201             |
| Total                                                   | 2 458                | 5 568             | 2 294                | 5 112             |

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

**NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS** (suite)

**Juste valeur des instruments financiers dérivés**

|                                                                                                    | Au 31 octobre 2012 |          |       | Au 31 octobre 2011 |          |       | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |          |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------|-------|--------------------|----------|-------|----------------------------------|----------|-------|
|                                                                                                    | Positive           | Négative | Nette | Positive           | Négative | Nette | Positive                         | Négative | Nette |
| <b>CONTRATS À DES FINS DE NÉGOCIATION</b>                                                          |                    |          |       |                    |          |       |                                  |          |       |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>                                                                  |                    |          |       |                    |          |       |                                  |          |       |
| Contrats à terme                                                                                   | 13                 | 10       | 3     | 19                 | 34       | (15)  | 4                                | 9        | (5)   |
| Swaps                                                                                              | 3 575              | 3 163    | 412   | 3 878              | 3 380    | 498   | 3 392                            | 2 751    | 641   |
| Options                                                                                            | 2                  | 15       | (13)  | 8                  | 24       | (16)  | 9                                | 25       | (16)  |
|                                                                                                    | 3 590              | 3 188    | 402   | 3 905              | 3 438    | 467   | 3 405                            | 2 785    | 620   |
| <b>Contrats de change</b>                                                                          |                    |          |       |                    |          |       |                                  |          |       |
| Contrats à terme                                                                                   | 69                 | 91       | (22)  | 62                 | 78       | (16)  | 69                               | 90       | (21)  |
| Swaps                                                                                              | 796                | 675      | 121   | 733                | 968      | (235) | 689                              | 601      | 88    |
| Options                                                                                            | 54                 | 55       | (1)   | 52                 | 86       | (34)  | 60                               | 91       | (31)  |
|                                                                                                    | 919                | 821      | 98    | 847                | 1 132    | (285) | 818                              | 782      | 36    |
| <b>Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit</b>                                 |                    |          |       |                    |          |       |                                  |          |       |
| Contrats à terme                                                                                   | 341                | 131      | 210   | 204                | 148      | 56    | 175                              | 266      | (91)  |
| Swaps                                                                                              | 860                | 942      | (82)  | 2 229              | 2 241    | (12)  | 2 922                            | 1 894    | 1 028 |
| Options                                                                                            | 297                | 282      | 15    | 351                | 291      | 60    | 318                              | 280      | 38    |
|                                                                                                    | 1 498              | 1 355    | 143   | 2 784              | 2 680    | 104   | 3 415                            | 2 440    | 975   |
| Total – Contrats à des fins de négociation                                                         | 6 007              | 5 364    | 643   | 7 536              | 7 250    | 286   | 7 638                            | 6 007    | 1 631 |
| <b>CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENT DE COUVERTURE</b>                                            |                    |          |       |                    |          |       |                                  |          |       |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>                                                                  |                    |          |       |                    |          |       |                                  |          |       |
| Contrats à terme                                                                                   | –                  | –        | –     | –                  | –        | –     | –                                | –        | –     |
| Swaps                                                                                              | 685                | 235      | 450   | 681                | 210      | 471   | 482                              | 212      | 270   |
| Options                                                                                            | 2                  | –        | 2     | 3                  | –        | 3     | 2                                | –        | 2     |
|                                                                                                    | 687                | 235      | 452   | 684                | 210      | 474   | 484                              | 212      | 272   |
| <b>Contrats de change</b>                                                                          |                    |          |       |                    |          |       |                                  |          |       |
| Contrats à terme                                                                                   | –                  | –        | –     | 2                  | 10       | (8)   | –                                | –        | –     |
| Swaps                                                                                              | –                  | 1        | (1)   | 2                  | –        | 2     | –                                | –        | –     |
| Options                                                                                            | –                  | –        | –     | –                  | –        | –     | –                                | –        | –     |
|                                                                                                    | –                  | 1        | (1)   | 4                  | 10       | (6)   | –                                | –        | –     |
| <b>Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit</b>                                 |                    |          |       |                    |          |       |                                  |          |       |
| Contrats à terme                                                                                   | –                  | –        | –     | –                  | –        | –     | –                                | –        | –     |
| Swaps                                                                                              | 2                  | –        | 2     | –                  | –        | –     | –                                | –        | –     |
| Options                                                                                            | –                  | –        | –     | –                  | –        | –     | –                                | –        | –     |
|                                                                                                    | 2                  | –        | 2     | –                  | –        | –     | –                                | –        | –     |
| Total – Contrats désignés comme instrument de couverture                                           | 689                | 236      | 453   | 688                | 220      | 468   | 484                              | 212      | 272   |
| Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur                                         | 559                | 207      | 352   | 509                | 178      | 331   | 287                              | 193      | 94    |
| Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie                                     | 130                | 28       | 102   | 175                | 32       | 143   | 197                              | 19       | 178   |
| Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger | –                  | 1        | (1)   | 4                  | 10       | (6)   | –                                | –        | –     |
| <b>Juste valeur totale</b>                                                                         | 6 696              | 5 600    | 1 096 | 8 224              | 7 470    | 754   | 8 122                            | 6 219    | 1 903 |
| <b>Incidence des accords généraux de compensation</b>                                              | (3 831)            | (3 831)  | –     | (5 657)            | (5 657)  | –     | (3 710)                          | (3 710)  | –     |
|                                                                                                    | 2 865              | 1 769    | 1 096 | 2 567              | 1 813    | 754   | 4 412                            | 2 509    | 1 903 |

## NOTE 17 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

### Couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente, de dépôts à taux fixe, de passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

### Résultats de la couverture de la juste valeur

| Exercice terminé le 31 octobre                                      | 2012 | 2011  |
|---------------------------------------------------------------------|------|-------|
| Gains (pertes) sur instruments de couverture                        | (4)  | 153   |
| Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert | 7    | (150) |
| Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur         | –    | 3     |

### Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts à taux variable. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre des relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

### Résultats de la couverture des flux de trésorerie

| Exercice terminé le 31 octobre                                                                                                                       | 2012 | 2011 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture | (3)  | 36   |
| Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats                                                    | 74   | 119  |
| Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie                                                                                      | –    | 4    |

## NOTE 17 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE (suite)

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

|                                                 | Au 31 octobre 2012 |              |              |               |
|-------------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|---------------|
|                                                 | Moins d'un an      | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Flux monétaires prévus sur les actifs couverts  | 71                 | 60           | 116          | 52            |
| Flux monétaires prévus sur les passifs couverts | 15                 | 13           | 22           | –             |
| Exposition nette                                | 56                 | 47           | 94           | 52            |

|                                                 | Au 31 octobre 2011 |              |              |               |
|-------------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|---------------|
|                                                 | Moins d'un an      | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Flux monétaires prévus sur les actifs couverts  | 108                | 67           | 134          | 88            |
| Flux monétaires prévus sur les passifs couverts | 14                 | 11           | 34           | 3             |
| Exposition nette                                | 94                 | 56           | 100          | 85            |

## Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

|                                                               | Au 31 octobre 2012            |                                   |                                    | Au 31 octobre 2011            |                                   |                                    | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |                                   |                                    |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
|                                                               | Couverture de la juste valeur | Couverture des flux de trésorerie | Couverture de l'investissement net | Couverture de la juste valeur | Couverture des flux de trésorerie | Couverture de l'investissement net | Couverture de la juste valeur    | Couverture des flux de trésorerie | Couverture de l'investissement net |
| <b>Actifs</b>                                                 |                               |                                   |                                    |                               |                                   |                                    |                                  |                                   |                                    |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés               | 559                           | 130                               | –                                  | 509                           | 175                               | 4                                  | 287                              | 197                               | –                                  |
| <b>Passifs</b>                                                |                               |                                   |                                    |                               |                                   |                                    |                                  |                                   |                                    |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés               | 207                           | 28                                | 1                                  | 178                           | 32                                | 10                                 | 193                              | 19                                | –                                  |
| Valeur comptable des instruments financiers non dérivés       | –                             | –                                 | 1 810                              | –                             | –                                 | 1 713                              | –                                | –                                 | 1 770                              |
| Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés | 20 265                        | 2 778                             | 177                                | 15 394                        | 4 491                             | 405                                | 9 605                            | 5 998                             | 395                                |

## NOTE 18 – CAPITAL-ACTIONS

### Autorisé

#### Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

#### Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

#### *Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang émises (montants en dollars)*

##### *Série 15*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, depuis le 15 mai 2008, en totalité ou en partie, au prix de 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2011, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2012, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,365625 \$.

##### *Série 16*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, depuis le 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,303125 \$.

##### *Série 20*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 mai 2013, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2014, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2015, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2016, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2017, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2017, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,375 \$.

##### *Série 21*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 22 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,33594 \$ pour la période initiale se terminant le 15 août 2013. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 2,05 %.

##### *Série 24*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 25 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,4125 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2014. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 4,63 %.

##### *Série 26*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 27 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,4125 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2014. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 4,79 %.

## NOTE 18 – CAPITAL-ACTIONS (suite)

### *Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises (montants en dollars)*

#### *Série 17*

Chaque part de fiducie NBC CapS - série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 à dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

#### *Série 18*

Chaque part de fiducie NBC CapS - série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures juridiques sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du BSIF depuis le 30 juin 2011, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

#### *Série 19*

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang, série 19 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 30 juin 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

#### *Série 22*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 16 août 2018 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 16 août 2013. Les actions privilégiées de premier rang, série 22 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 16 août 2013.

#### *Série 23*

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. Les actions privilégiées de premier rang, série 23 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 31 juillet 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

#### *Série 25*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014. Les actions privilégiées de premier rang, série 25 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 février 2014.

#### *Série 27*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014. Les actions privilégiées de premier rang, série 27 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 février 2014.

#### *Série 28*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 novembre 2017 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en un nombre égal d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 29 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 novembre 2017 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2375 \$ pour la période initiale se terminant le 15 novembre 2017. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 2,43 %.

### Série 29

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du BSIF, à compter du 15 novembre 2022 et le 15 novembre tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 novembre 2017. Les actions privilégiées de premier rang, série 29 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 novembre 2017.

### Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2012, aucune action n'a été émise ni négociée.

## Actions en circulation et dividendes déclarés

|                                                                     | Au 31 octobre 2012  |       | Exercice terminé le<br>31 octobre 2012 |            |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|----------------------------------------|------------|
|                                                                     | Actions             |       | Dividendes                             |            |
|                                                                     | Nombre<br>d'actions | \$    | \$                                     | Par action |
| Actions privilégiées de premier rang                                |                     |       |                                        |            |
| Série 15                                                            | 8 000 000           | 200   | 12                                     | 1,4625     |
| Série 16                                                            | 8 000 000           | 200   | 10                                     | 1,2125     |
| Série 20                                                            | 6 900 000           | 173   | 10                                     | 1,5000     |
| Série 21                                                            | 3 410 861           | 85    | 4                                      | 1,3438     |
| Série 24                                                            | 2 425 880           | 61    | 4                                      | 1,6500     |
| Série 26                                                            | 1 724 835           | 43    | 3                                      | 1,6500     |
| Actions privilégiées et dividendes                                  | 30 461 576          | 762   | 43                                     |            |
| Actions ordinaires au début                                         | 160 474 334         | 1 970 |                                        |            |
| Émises au titre des :                                               |                     |       |                                        |            |
| Régime d'options d'achat d'actions                                  | 1 706 081           | 93    |                                        |            |
| Acquisition de Wellington West Holdings Inc. (note 27)              | 28 399              | 2     |                                        |            |
| Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation | 97 165              | 2     |                                        |            |
| Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation                 | (1 000 000)         | (13)  |                                        |            |
| Autres                                                              | 2 294               | –     |                                        |            |
| Actions ordinaires à la fin et dividendes                           | 161 308 273         | 2 054 | 498                                    | 3,0800     |
| Total des dividendes                                                |                     |       | 541                                    |            |

|                                                                     | Au 31 octobre 2011  |       | Exercice terminé le<br>31 octobre 2011 |            |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|----------------------------------------|------------|
|                                                                     | Actions             |       | Dividendes                             |            |
|                                                                     | Nombre<br>d'actions | \$    | \$                                     | Par action |
| Actions privilégiées de premier rang                                |                     |       |                                        |            |
| Série 15                                                            | 8 000 000           | 200   | 12                                     | 1,4625     |
| Série 16                                                            | 8 000 000           | 200   | 10                                     | 1,2125     |
| Série 20                                                            | 6 900 000           | 173   | 10                                     | 1,5000     |
| Série 21                                                            | 3 410 861           | 85    | 8                                      | 1,3438     |
| Série 24                                                            | 2 425 880           | 61    | 7                                      | 1,6500     |
| Série 26                                                            | 1 724 835           | 43    | 6                                      | 1,6500     |
| Actions privilégiées et dividendes                                  | 30 461 576          | 762   | 53                                     |            |
| Actions ordinaires au début                                         | 162 771 816         | 1 777 |                                        |            |
| Émises au titre des :                                               |                     |       |                                        |            |
| Régime d'options d'achat d'actions                                  | 1 965 631           | 100   |                                        |            |
| Acquisition de Wellington West Holdings Inc. (note 27)              | 2 149 108           | 169   |                                        |            |
| Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation | (167 521)           | (2)   |                                        |            |
| Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation                 | (6 244 700)         | (74)  |                                        |            |
| Actions ordinaires à la fin et dividendes                           | 160 474 334         | 1 970 | 445                                    | 2,7400     |
| Total des dividendes                                                |                     |       | 498                                    |            |

## NOTE 18 – CAPITAL-ACTIONS (suite)

|                                      | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |               |
|--------------------------------------|----------------------------------|---------------|
|                                      | Nombre<br>d'actions              | Actions<br>\$ |
| Actions privilégiées de premier rang |                                  |               |
| Série 15                             | 8 000 000                        | 200           |
| Série 16                             | 8 000 000                        | 200           |
| Série 20                             | 6 900 000                        | 173           |
| Série 21                             | 8 050 000                        | 201           |
| Série 24                             | 6 800 000                        | 170           |
| Série 26                             | 5 800 000                        | 145           |
|                                      | 43 550 000                       | 1 089         |
| Actions ordinaires                   | 162 771 816                      | 1 777         |

### Rachat d'actions privilégiées

Le 24 février 2011, la Banque avait annoncé une offre publique de rachat pour annulation visant la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, séries 21, 24 et 26, émises et en circulation. L'offre prévoyait le rachat à prime par rapport au cours du marché précédant l'annonce, plus le dividende périodique déclaré et impayé. Cette offre de rachat expirait le 26 avril 2011. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a complété le rachat de 4 639 139 actions privilégiées série 21, 4 374 120 actions privilégiées série 24 et 4 075 165 actions privilégiées série 26 pour un prix total de 361 M\$, ce qui avait réduit de 327 M\$ le *Capital-actions privilégiées* et de 34 M\$ les *Résultats non distribués*.

### Émissions d'actions privilégiées

Le 30 octobre 2012, la Banque a annoncé l'émission de 7 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 28 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 175 M\$. La Banque a également attribué aux preneurs fermes une option leur permettant de souscrire jusqu'à un million d'actions privilégiées série 28 additionnelles. Si l'option est exercée en totalité, le produit brut total atteindra 200 M\$. La Banque a complété l'émission le 7 novembre 2012. Se référer à la note 32 pour de plus amples renseignements.

### Rachat d'actions ordinaires

Le 31 mai 2012, la Banque a annoncé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à concurrence de 3 236 834 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois comprise entre le 20 juin 2012 et le 19 juin 2013. En vertu de l'offre publique de rachat initiale annoncée le 27 janvier 2011, la Banque était autorisée à racheter jusqu'à concurrence de 4 903 162 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 janvier 2012. Le 28 juillet 2011, la Banque a reçu de la Bourse de Toronto et du BSIF, l'autorisation d'amender son offre publique du 27 janvier 2011 et de porter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées à 7 127 132 actions. Les rachats ont été effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été comptabilisés dans les *Résultats non distribués*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a complété le rachat de 1 000 000 actions ordinaires au prix de 75 M\$, ce qui a réduit de 13 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 62 M\$ les *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque avait complété le rachat de 6 244 700 actions ordinaires au prix de 473 M\$, ce qui avait réduit de 74 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 399 M\$ les *Résultats non distribués*.

### Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2012, 7 753 784 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 14 830 201 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions.

### Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West) conclue le 15 juillet 2011, la Banque avait émis 2 149 108 actions ordinaires pour un montant de 169 M\$. Au cours de la période d'évaluation terminée le 15 juillet 2012, le calcul des ajustements du fonds de roulement a donné lieu à l'émission de 28 399 actions ordinaires additionnelles de la Banque pour un montant de 2 M\$. La totalité de ces actions ordinaires a été entiercée au nom des vendeurs et sera versée conditionnellement au respect de certains critères de non-concurrence. En juillet 2012, la Banque a effectué un premier versement de 375 670 actions ordinaires. En octobre 2012, dans le cadre de la vente d'une des filiales de Wellington West, Wellington West Financial Services Inc., la Banque a également effectué un versement accéléré de 12 083 actions ordinaires. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entiercées restantes seront versées au cours des trois prochains exercices.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, dans le cadre de l'acquisition de Groupe Option Retraite Inc. conclue le 18 septembre 2008, la Banque a effectué le versement final des actions ordinaires entiercées. La Banque a également procédé à l'annulation de 11 935 actions ordinaires entiercées pour certains cas de violation de la condition relative au maintien d'un certain niveau d'actifs sous gestion.

### Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si la Fiducie de capital BNC ou la Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 19 pour de plus amples renseignements.

### Régime de réinvestissement de dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires sont émises contre un montant équivalant à la moyenne des cours de clôture négociés à la Bourse de Toronto des cinq jours ouvrables précédant immédiatement la date de versement d'un dividende.

## NOTE 19 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

|                                                                                        | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Parts de fiducie émises par Fiducie de capital BNC (NBC CapS – série 1) <sup>(1)</sup> | 229                   | 229                   | 229                                 |
| Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)                         |                       |                       |                                     |
| Série 1 <sup>(2)</sup>                                                                 | 409                   | 409                   | 409                                 |
| Série 2 <sup>(3)</sup>                                                                 | 359                   | 359                   | 359                                 |
| Autres                                                                                 | 23                    | 27                    | 25                                  |
| <b>Total</b>                                                                           | <b>1 020</b>          | <b>1 024</b>          | <b>1 022</b>                        |

(1) Comprend des intérêts courus de 4 M\$ (4 M\$ au 31 octobre 2011 et 4 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

(2) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2011 et 9 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

(3) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2011 et 9 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

### Parts de fiducie émises par Fiducie de capital BNC

La Banque a émis le 15 juin 2006, par l'intermédiaire de l'entité ad hoc Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres fiduciaires de capital – série 1 », ou « NBC CapS – série 1 ». Ces titres ne sont pas rachetables au gré du porteur. Le produit brut de 225 M\$ tiré du placement a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS – série 1 se présentent comme suit :

|         | Nombre  | Date<br>d'émission | Rendement<br>annuel | Dates de<br>distribution | Distribution<br>semestrielle<br>par NBC CapS<br>– série 1 <sup>(1)</sup> | Date de<br>conversion<br>au gré<br>du porteur <sup>(2)</sup> | Date de<br>rachat au gré<br>de la Fiducie <sup>(3)</sup> |
|---------|---------|--------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Série 1 | 225 000 | 15 juin 2006       | 5,329 %             | 30 juin,<br>31 décembre  | 26,645 \$ <sup>(4)</sup>                                                 | En tout temps                                                | 30 juin,<br>31 décembre                                  |

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Les porteurs de NBC CapS – série 1 pourront, sur préavis, remettre chaque NBC CapS – série 1 en échange de 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. Ce droit d'échange sera mis en œuvre par la conversion par la Fiducie du montant correspondant du billet de dépôt de la Banque. Les NBC CapS – série 1 échangées contre les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque seront annulées par la Fiducie.

(3) La Fiducie peut, à son gré, racheter les NBC CapS – série 1, en totalité ou en partie, aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus, s'il survient des événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du BSIF.

(4) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2016, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

### Distribution

Aucune distribution en espèces ne sera payable par la Fiducie sur les NBC CapS – série 1 si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en qualité de porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

### Échange automatique

Chaque NBC CapS – série 1 sera échangée automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque, à l'occasion de certains éléments prédéterminés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 18. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

### Achat à des fins d'annulation

Depuis le 30 juin 2011, la Fiducie peut, à la demande de la Banque et avec l'accord du BSIF, acheter en tout temps les NBC CapS – série 1 en circulation en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Les NBC CapS – série 1 achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

### Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS – série 1 de 225 M\$ se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1.

### Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité ad hoc Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres de la Fiducie de capital », ou « NBC CapS II ». Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS II se présentent comme suit :

|         | Nombre  | Date d'émission | Rendement annuel | Dates de distribution | Distribution semestrielle par NBC CapS II <sup>(1)</sup> | Date de rachat au gré de la Fiducie <sup>(2)</sup> |
|---------|---------|-----------------|------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Série 1 | 400 000 | 22 janvier 2008 | 7,235 %          | 30 juin, 31 décembre  | 36,175 \$ <sup>(3)</sup>                                 | 30 juin 2013                                       |
| Série 2 | 350 000 | 30 juin 2008    | 7,447 %          | 30 juin, 31 décembre  | 37,235 \$ <sup>(4)</sup>                                 | 31 juillet 2013                                    |

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) La Fiducie peut, à son gré, racheter, en totalité (mais non en partie), les NBC CapS II sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du BSIF, à la date de rachat indiquée ci-dessus (et à toute date de distribution ultérieure), ou avant s'il survient des événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés.

(3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(4) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

### Distribution

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

### Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, à l'occasion de certains éléments prédéterminés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 18. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

### Achat à des fins d'annulation

Pour chacune des séries, à compter du cinquième anniversaire de l'émission, la Fiducie pourra, avec l'accord du BSIF, acheter les NBC CapS II en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

### Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1. Selon les directives du BSIF, les instruments de capital novateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net des fonds propres de catégorie 1 et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de fonds propres de catégorie 2B.

## NOTE 20 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

### Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque et de soutenir les secteurs d'exploitation pour la protection des clients.

Le Conseil, sur recommandation du CAGR, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Par ailleurs, des tests de tension sont effectués afin d'obtenir l'assurance que la Banque dispose de fonds propres suffisants, même en cas de crise. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat d'actions et de titres de dette subordonnée, de même que la politique de dividendes.

### Gestion du capital

Le ratio des fonds propres est le rapport exprimé en pourcentage des fonds propres définis par réglementation à l'actif pondéré en fonction du risque. L'actif pondéré en fonction du risque est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnels sont pris en compte dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires. La définition adoptée par la Banque des règlements internationaux (la BRI) distingue deux catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle, desquels on déduit le goodwill. Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion de la dette subordonnée, la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit de même que le montant des instruments novateurs ne pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des participations dans les entreprises associées et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

La Banque se conforme au cadre réglementaire de l'Accord de Bâle II depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007. Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a reçu l'autorisation du BSIF afin d'utiliser l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) de l'Accord de Bâle II pour calculer le capital lié au risque de crédit à des fins de présentation de l'information réglementaire consolidée. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. Enfin, pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions. Le 1<sup>er</sup> novembre 2011, le BSIF a mis en œuvre des changements au cadre réglementaire en matière de risque de marché en vertu desquels les banques doivent inclure une charge additionnelle dans leur actif pondéré en fonction du risque pour la valeur à risque (VaR) en période de tension, ainsi qu'une charge de capital supplémentaire liée au risque à l'égard du portefeuille de négociation.

Le BSIF considère que les institutions financières bien capitalisées doivent maintenir un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. La Banque a maintenu des ratios qui satisfont à ces exigences en 2012 comme en 2011. De nouvelles normes des fonds propres de Bâle III entreront en vigueur graduellement du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dès 2013, la Banque devra maintenir un ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III d'au moins 7 %, dont 4,5 % attribuables à un ratio minimal des fonds propres attribuables aux actions ordinaires et 2,5 % à un coussin de conservation des fonds propres. La Banque présente un ratio pro forma des fonds propres attribuables aux actions ordinaires selon Bâle III depuis le début de l'exercice 2011. Ce ratio comprend les déductions appliquées intégralement, tel que requis pour la fin de 2018.

Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires. Le levier de la Banque répond aux exigences du test de levier en 2012 comme en 2011.

Selon les lignes directrices du BSIF couvrant l'adéquation des fonds propres, les institutions financières peuvent appliquer progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS sur le capital réglementaire présenté. La Banque a décidé de se prévaloir de ce choix et elle applique progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS suivant la méthode linéaire, sur une période s'échelonnant sur cinq trimestres depuis le premier trimestre de 2012.

## Fonds propres réglementaires selon l'Accord de Bâle II

|                                                                                                                                                                                   | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| <b>Fonds propres de catégorie 1</b>                                                                                                                                               |                       |                                      |
| Actions ordinaires                                                                                                                                                                | 2 054                 | 2 016                                |
| Surplus d'apport                                                                                                                                                                  | 58                    | 55                                   |
| Résultats non distribués                                                                                                                                                          | 4 091                 | 4 361                                |
| Transition aux IFRS                                                                                                                                                               | 163                   | –                                    |
| Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts,<br>inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat global</i>       | (12)                  | (130)                                |
| Pertes nettes non réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente,<br>inscrites dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat global</i> | –                     | (14)                                 |
| Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives                                                                                                                                 | 762                   | 762                                  |
| Instruments novateurs <sup>(2)</sup>                                                                                                                                              | 975                   | 975                                  |
| Participations ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>                                                                                                                          | 23                    | 28                                   |
| Cessions à découvert des actions de la Banque                                                                                                                                     | –                     | –                                    |
| <b>Fonds propres bruts de catégorie 1</b>                                                                                                                                         | <b>8 114</b>          | <b>8 053</b>                         |
| Goodwill                                                                                                                                                                          | (1 063)               | (1 001)                              |
| <b>Fonds propres nets de catégorie 1</b>                                                                                                                                          | <b>7 051</b>          | <b>7 052</b>                         |
| Gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation à rechargement                                                                                                        | –                     | (41)                                 |
| Autres déductions                                                                                                                                                                 | (341)                 | (157)                                |
| <b>Fonds propres nets de catégorie 1 rajustés</b>                                                                                                                                 | <b>6 710</b>          | <b>6 854</b>                         |
| <b>Fonds propres de catégorie 2</b>                                                                                                                                               |                       |                                      |
| Dettes subordonnées                                                                                                                                                               | 2 382                 | 1 883                                |
| Provision collective sur prêts non douteux admissible pour risque de crédit                                                                                                       | 68                    | 48                                   |
| Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente,<br>inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat global</i>       | 39                    | –                                    |
| <b>Fonds propres de catégorie 2</b>                                                                                                                                               | <b>2 489</b>          | <b>1 931</b>                         |
| Autres déductions                                                                                                                                                                 | (341)                 | (286)                                |
| <b>Fonds propres de catégorie 2 rajustés</b>                                                                                                                                      | <b>2 148</b>          | <b>1 645</b>                         |
| <b>Total des fonds propres</b>                                                                                                                                                    | <b>8 858</b>          | <b>8 499</b>                         |

(1) Les données du 31 octobre 2011 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada, car le BSIF n'exigeait pas leur retraitement à des fins réglementaires.

(2) 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC, ainsi que les 225 000 NBC CapS – série 1 émises par Fiducie de capital BNC présentées dans les *Participations ne donnant pas le contrôle*.

(3) Excluant 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC et les 225 000 NBC CapS – série 1 émises par Fiducie de capital BNC.

## NOTE 21 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les intérêts et les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs mobilières classées comme évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

| Exercice terminé le 31 octobre | 2012       | 2011       |
|--------------------------------|------------|------------|
| Revenu net d'intérêts          | 284        | 274        |
| Revenus autres que d'intérêts  | 233        | (25)       |
| <b>Total</b>                   | <b>517</b> | <b>249</b> |

## NOTE 22 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

### Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 14 830 201 au 31 octobre 2012 (10 804 954 au 31 octobre 2011). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

|                              | Au 31 octobre 2012 |                             | Au 31 octobre 2011 |                             |
|------------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|-----------------------------|
|                              | Nombre d'options   | Prix de levée moyen pondéré | Nombre d'options   | Prix de levée moyen pondéré |
| <b>Régime d'options</b>      |                    |                             |                    |                             |
| En circulation au début      | 7 903 735          | 54,58 \$                    | 8 485 086          | 50,92 \$                    |
| Octroyées                    | 1 761 548          | 68,17 \$                    | 1 623 808          | 68,67 \$                    |
| Levées                       | (1 706 081)        | 49,55 \$                    | (1 965 631)        | 50,41 \$                    |
| Annulées <sup>(1)</sup>      | (164 984)          | 58,35 \$                    | (239 528)          | 55,13 \$                    |
| En circulation à la fin      | 7 794 218          | 58,66 \$                    | 7 903 735          | 54,58 \$                    |
| Pouvant être levées à la fin | 3 615 009          | 54,39 \$                    | 3 536 087          | 52,99 \$                    |

(1) Aucune option échue durant les exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011.

| Prix de levée | Options en circulation | Options pouvant être levées | Échéance      |
|---------------|------------------------|-----------------------------|---------------|
| 30,95 \$      | 53 675                 | 53 675                      | Décembre 2012 |
| 41,00 \$      | 101 900                | 101 900                     | Décembre 2013 |
| 48,20 \$      | 138 750                | 131 250                     | Décembre 2014 |
| 61,44 \$      | 291 650                | 291 650                     | Décembre 2015 |
| 65,90 \$      | 631 048                | 631 048                     | Décembre 2016 |
| 53,85 \$      | 861 919                | 861 919                     | Décembre 2017 |
| 34,87 \$      | 1 149 860              | 643 886                     | Décembre 2018 |
| 58,49 \$      | 1 373 144              | 561 300                     | Décembre 2019 |
| 68,67 \$      | 1 465 484              | 338 381                     | Décembre 2020 |
| 68,17 \$      | 1 726 788              | –                           | Décembre 2021 |
| <b>Total</b>  | <b>7 794 218</b>       | <b>3 615 009</b>            |               |

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a octroyé 1 761 548 options (1 623 808 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011) d'une juste valeur moyenne de 8,89 \$ par option (11,42 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes :

|                                 | Au 31 octobre 2012 | Au 31 octobre 2011 |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Taux d'intérêt hors risque      | 1,53 %             | 2,69 %             |
| Durée de vie prévue des options | 6 ans              | 6 ans              |
| Volatilité prévue               | 24,29 %            | 24,92 %            |
| Dividendes prévus               | 4,4 %              | 3,8 %              |

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Le rendement des dividendes représente le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

La charge de rémunération constatée à l'égard des options pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012 s'élève à 15 M\$ (17 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

#### Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquies des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012 à l'égard de ce régime est de 1 M\$ (1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

|                               | Au 31 octobre 2012 |                               | Au 31 octobre 2011 |                               |
|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|
|                               | Nombre de DPVA     | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre de DPVA     | Prix d'exercice moyen pondéré |
| <b>Régime de DPVA</b>         |                    |                               |                    |                               |
| En circulation au début       | 175 770            | 55,47 \$                      | 160 699            | 51,41 \$                      |
| Octroyés                      | 17 580             | 68,17 \$                      | 39 392             | 68,67 \$                      |
| Exercés                       | (10 127)           | 48,78 \$                      | (20 369)           | 47,17 \$                      |
| Annulés <sup>(1)</sup>        | (3 197)            | 48,64 \$                      | (3 952)            | 64,26 \$                      |
| En circulation à la fin       | 180 026            | 57,22 \$                      | 175 770            | 55,47 \$                      |
| Pouvant être exercés à la fin | 98 942             | 54,50 \$                      | 64 897             | 55,14 \$                      |

(1) Aucun DPVA échu durant les exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011.

| Prix d'exercice | DPVA en circulation | DPVA pouvant être exercés | Échéance      |
|-----------------|---------------------|---------------------------|---------------|
| 48,20 \$        | 2 850               | 2 850                     | Décembre 2014 |
| 61,44 \$        | 2 300               | 2 300                     | Décembre 2015 |
| 65,90 \$        | 23 140              | 23 140                    | Décembre 2016 |
| 53,85 \$        | 19 552              | 19 552                    | Décembre 2017 |
| 34,87 \$        | 36 325              | 23 435                    | Décembre 2018 |
| 58,49 \$        | 38 887              | 17 817                    | Décembre 2019 |
| 68,67 \$        | 39 392              | 9 848                     | Décembre 2020 |
| 68,17 \$        | 17 580              | –                         | Décembre 2021 |
| <b>Total</b>    | <b>180 026</b>      | <b>98 942</b>             |               |

#### Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquies toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a octroyé 49 308 UAD à un prix moyen pondéré de 68,17 \$ (84 656 UAD à un prix moyen pondéré de 68,67 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011). Au total, 362 961 UAD sont en circulation au 31 octobre 2012 (336 078 UAD au 31 octobre 2011). Une charge de rémunération de 8 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012 à l'égard de ces régimes (5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

## NOTE 22 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

### Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines d'entre elles sont acquises le dernier jour du 35<sup>e</sup> mois suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a octroyé 1 119 173 UAR à un prix moyen pondéré de 68,17 \$ (846 497 UAR à un prix moyen pondéré de 68,68 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2012, 2 594 150 UAR sont en circulation (2 375 558 UAR au 31 octobre 2011). Une charge de rémunération de 78 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012 à l'égard de ce régime (76 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

### Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse à certains membres de la haute direction de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces hauts dirigeants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le dernier jour du 35<sup>e</sup> mois suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a octroyé 118 087 UAP à un prix moyen pondéré de 68,17 \$ (58 108 UAP à un prix moyen pondéré de 68,67 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2012, 263 746 UAP sont en circulation (139 486 UAP au 31 octobre 2011). Une charge de rémunération de 9 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012 à l'égard de ce régime (4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

### Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, FBN a octroyé 133 787 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 71,26 \$ (28 299 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 69,51 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2012, 569 575 unités sont en circulation (428 725 au 31 octobre 2011). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, une charge de rémunération de 8 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011).

### Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises à l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 8 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012 (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011), sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages du personnel* une fois payées. Au 31 octobre 2012, 2 975 711 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (2 894 419 actions ordinaires au 31 octobre 2011).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 294 M\$ au 31 octobre 2012 (235 M\$ au 31 octobre 2011 et 172 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 139 M\$ au 31 octobre 2012 (110 M\$ au 31 octobre 2011).

## NOTE 23 – AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations définies sont des régimes capitalisés. La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite) qui sont généralement non capitalisés.

Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui sont fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La date de mesure utilisée pour l'évaluation de l'actif des régimes est le 31 octobre de chaque année.

### Obligation au titre des prestations constituées, actif des régimes et capitalisation

|                                                                                                   | Au 31 octobre<br>2012  | Au 31 octobre<br>2011 | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                                                                   | Régimes de<br>retraite |                       | Autres<br>régimes     |                       |
| <b>Obligation au titre des prestations constituées</b>                                            |                        |                       |                       |                       |
| Solde au début                                                                                    | 2 234                  | 2 131                 | 178                   | 158                   |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                                                   | 42                     | 43                    | 6                     | 5                     |
| Intérêts débiteurs                                                                                | 129                    | 124                   | 10                    | 9                     |
| Cotisations des employés                                                                          | 31                     | 26                    | –                     | –                     |
| Prestations versées                                                                               | (111)                  | (101)                 | (8)                   | (8)                   |
| Pertes (gains) actuariels                                                                         | 371                    | 11                    | 11                    | 14                    |
| <b>Solde à la fin</b>                                                                             | <b>2 696</b>           | <b>2 234</b>          | <b>197</b>            | <b>178</b>            |
| <b>Actif des régimes</b>                                                                          |                        |                       |                       |                       |
| Juste valeur au début                                                                             | 2 373                  | 2 266                 | –                     | –                     |
| Rendement attendu de l'actif des régimes                                                          | 167                    | 162                   | –                     | –                     |
| Gains (pertes) actuariels                                                                         | 63                     | (64)                  | –                     | –                     |
| Cotisations de la Banque <sup>(1)</sup>                                                           | 90                     | 84                    | –                     | –                     |
| Cotisations des employés                                                                          | 31                     | 26                    | –                     | –                     |
| Prestations versées                                                                               | (111)                  | (101)                 | –                     | –                     |
| <b>Juste valeur à la fin</b>                                                                      | <b>2 613</b>           | <b>2 373</b>          | <b>–</b>              | <b>–</b>              |
| <b>Actif (passif) au titre des prestations constituées<br/>à la fin de l'exercice</b>             | <b>(83)</b>            | <b>139</b>            | <b>(197)</b>          | <b>(178)</b>          |
| Ajustement de l'obligation des régimes liés à l'expérience <sup>(2)</sup>                         | –                      | (11)                  | (1)                   | (14)                  |
| Ajustement de l'obligation des régimes liés à l'expérience <sup>(2)</sup><br>en % de l'obligation | – %                    | (0,5) %               | (0,5) %               | (7,9) %               |
| Ajustement de l'actif des régimes liés à l'expérience <sup>(2)</sup>                              | 63                     | (64)                  | –                     | –                     |
| Ajustement de l'actif des régimes liés à l'expérience <sup>(2)</sup> en % de l'actif              | 2,4 %                  | (2,7) %               | –                     | –                     |

(1) La Banque prévoit verser un montant de 89 M\$ comme cotisations d'employeur pour l'exercice 2013 au titre des régimes de retraite à prestations définies.

(2) Les ajustements liés à l'expérience sont constitués de l'ensemble des écarts actuariels (gains et pertes) qui ne sont pas le résultat de modifications apportées aux hypothèses actuarielles d'une année à l'autre.

### Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées

|                                                                                           | Au 31 octobre<br>2012  | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
|                                                                                           | Régimes de<br>retraite |                       |                                     | Autres<br>régimes     |                       |                                     |
| Actif au titre des prestations constituées<br>inclus dans le poste <i>Actifs divers</i>   | 47                     | 142                   | 135                                 | –                     | –                     | –                                   |
| Passif au titre des prestations constituées<br>inclus dans le poste <i>Passifs divers</i> | (130)                  | (3)                   | –                                   | (197)                 | (178)                 | (158)                               |
| <b>Montant net</b>                                                                        | <b>(83)</b>            | <b>139</b>            | <b>135</b>                          | <b>(197)</b>          | <b>(178)</b>          | <b>(158)</b>                        |

## NOTE 23 – AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

### Actif des régimes de retraite

|                    | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011                             | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011                                  |
|--------------------|-----------------------|---------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------|
|                    |                       | % de la juste<br>valeur des<br>catégories d'actif |                       | % de rendement<br>attendu<br>des catégories<br>d'actif |
| Catégories d'actif |                       |                                                   |                       |                                                        |
| Obligations        | 42                    | 37                                                | 3,75 %                | 4,15 %                                                 |
| Actions            | 49                    | 55                                                | 7,75 %                | 8,00 %                                                 |
| Autres             | 9                     | 8                                                 |                       |                                                        |

Le taux de rendement attendu des catégories d'actif est lié à la composition de l'actif. Généralement, les taux de rendement attendus des catégories d'actif des régimes sont calculés en pondérant les rendements prévus de chacune des catégories d'actif par leur poids respectif dans la répartition cible de l'actif prévu dans la politique de placement. Pour déterminer le taux de rendement attendu de l'actif des régimes, une valeur supplémentaire doit être considérée pour tenir compte de l'effet de levier et du rééquilibrage périodique des catégories d'actif.

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2012, ces placements totalisent 168 M\$ (144 M\$ au 31 octobre 2011 et 118 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Les honoraires de gestion payés à la Banque et à ses parties liées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à près de 4 M\$ (4 M\$ au cours de l'exercice 2011). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

### Composantes de la charge liée aux régimes de retraite et autres régimes

| Exercice terminé le 31 octobre                  | 2012     | 2011                   | 2012      | 2011              |
|-------------------------------------------------|----------|------------------------|-----------|-------------------|
|                                                 |          | Régimes de<br>retraite |           | Autres<br>régimes |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 42       | 43                     | 6         | 5                 |
| Intérêts débiteurs                              | 129      | 124                    | 10        | 9                 |
| Rendement attendu de l'actif des régimes        | (167)    | (162)                  |           |                   |
| <b>Charge au titre des régimes de retraite</b>  | <b>4</b> | <b>5</b>               |           |                   |
| <b>Charge au titre des autres régimes</b>       |          |                        | <b>16</b> | <b>14</b>         |

### Gains et pertes actuariels comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*<sup>(1)</sup>

| Exercice terminé le 31 octobre                                               | 2012  | 2011                   | 2012 | 2011              |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------|------|-------------------|
|                                                                              |       | Régimes de<br>retraite |      | Autres<br>régimes |
| Gains (pertes) actuariels cumulés au début – Résultats non distribués        | (75)  | –                      | (14) | –                 |
| Gains (pertes) actuariels de l'exercice – Autres éléments du résultat global | (308) | (75)                   | (11) | (14)              |
| Gains (pertes) actuariels cumulés à la fin – Résultats non distribués        | (383) | (75)                   | (25) | (14)              |

(1) Les montants sont présentés avant déduction des impôts.

## Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

|                                                               | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011  | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                               |                       | Régimes de<br>retraite |                       | Autres<br>régimes     |
|                                                               | %                     | %                      | %                     | %                     |
| <b>Obligations au titre des prestations constituées</b>       |                       |                        |                       |                       |
| Taux d'actualisation                                          | 4,50                  | 5,75                   | 4,50                  | 5,75                  |
| Taux de croissance de la rémunération                         | 3,00                  | 3,00                   | 3,00                  | 3,00                  |
| Taux de croissance du coût des soins de santé                 |                       |                        | 6,00                  | 5,40                  |
| <b>Exercice terminé le 31 octobre</b>                         | <b>2012</b>           | <b>2011</b>            | <b>2012</b>           | <b>2011</b>           |
|                                                               |                       | Régimes de<br>retraite |                       | Autres<br>régimes     |
|                                                               | %                     | %                      | %                     | %                     |
| <b>Charge au titre des régimes</b>                            |                       |                        |                       |                       |
| Taux d'actualisation                                          | 5,75                  | 5,75                   | 5,75                  | 5,75                  |
| Taux de croissance de la rémunération                         | 3,00                  | 3,00                   | 3,00                  | 3,00                  |
| Taux de rendement attendu de l'actif des régimes à long terme | 7,25                  | 7,50                   |                       |                       |
| Taux de croissance du coût des soins de santé                 |                       |                        | 6,00                  | 5,40                  |

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 6,0 % en 2012 (5,4 % en 2011). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 3,0 % en 2032 et se maintenir par la suite.

## Sensibilité des hypothèses clés en 2012

| Autres régimes                                                                                  | Variation de l'obligation | Variation de la charge |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|
| Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé | 18,2                      | 1,6                    |
| Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé   | (14,9)                    | (1,3)                  |

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence car les variations sont hypothétiques et les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

## Paievements prévus des prestations

| Exercice terminé le 31 octobre | Régimes de retraite | Autres régimes |
|--------------------------------|---------------------|----------------|
| 2013                           | 101                 | 9              |
| 2014                           | 106                 | 9              |
| 2015                           | 112                 | 10             |
| 2016                           | 121                 | 10             |
| 2017                           | 127                 | 11             |
| 2018 et suivantes              | 687                 | 66             |

## NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant :

| Exercice terminé le 31 octobre                             | 2012       | 2011       |
|------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>État consolidé des résultats</b>                        |            |            |
| <b>Impôts exigibles</b>                                    |            |            |
| Année courante                                             | 329        | 243        |
| Ajustements des périodes antérieures                       | (36)       | (22)       |
|                                                            | 293        | 221        |
| <b>Impôts différés</b>                                     |            |            |
| Apparition et résorption des différences temporelles       | 33         | 51         |
| Variations des taux d'impôts                               | –          | 1          |
| Ajustements des périodes antérieures                       | –          | 2          |
|                                                            | 33         | 54         |
|                                                            | 326        | 275        |
| <b>État consolidé de la variation des capitaux propres</b> |            |            |
| Frais d'émissions d'actions et autres                      | (1)        | 1          |
| <b>État consolidé du résultat global</b>                   |            |            |
| Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel | (86)       | (24)       |
| Autres                                                     | (24)       | (23)       |
|                                                            | (110)      | (47)       |
| <b>Total de la charge d'impôts</b>                         | <b>215</b> | <b>229</b> |

La charge d'impôts se détaille comme suit :

| Exercice terminé le 31 octobre | 2012 | 2011 |
|--------------------------------|------|------|
| Impôts exigibles               | 268  | 199  |
| Impôts différés                | (53) | 30   |
|                                | 215  | 229  |

Les différences temporelles et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant :

|                                                                   | Bilan consolidé |                 |                               | État consolidé des résultats |                     | État consolidé du résultat global |                     |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
|                                                                   |                 |                 | Au                            |                              | Exercice terminé le |                                   | Exercice terminé le |
|                                                                   | 31 octobre 2012 | 31 octobre 2011 | 1 <sup>er</sup> novembre 2010 | 31 octobre 2012              | 31 octobre 2011     | 31 octobre 2012                   | 31 octobre 2011     |
| <b>Actifs d'impôt différé</b>                                     |                 |                 |                               |                              |                     |                                   |                     |
| Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer     | 251             | 218             | 223                           | 33                           | (5)                 | –                                 | –                   |
| Passif au titre des prestations constituées – Régimes de retraite | 30              | –               | –                             | (19)                         | –                   | 49                                | –                   |
| Passif au titre des prestations constituées – Autres régimes      | 53              | 47              | 42                            | 3                            | 1                   | 3                                 | 4                   |
| Revenus différés                                                  | 31              | 29              | 22                            | 2                            | 7                   | –                                 | –                   |
| Pertes fiscales reportables                                       | 6               | 14              | 24                            | (8)                          | (10)                | –                                 | –                   |
| Autres                                                            | 66              | 103             | 116                           | (37)                         | (13)                | –                                 | –                   |
|                                                                   | 437             | 411             | 427                           | (26)                         | (20)                | 52                                | 4                   |
| <b>Passifs d'impôt différé</b>                                    |                 |                 |                               |                              |                     |                                   |                     |
| Immobilisations                                                   | (102)           | (121)           | (97)                          | 19                           | (24)                | –                                 | –                   |
| Actif au titre des prestations constituées – Régimes de retraite  | –               | (34)            | (35)                          | –                            | (19)                | 34                                | 20                  |
| Participations dans des entreprises associées                     | (66)            | (37)            | (37)                          | (29)                         | –                   | –                                 | –                   |
| Autres                                                            | (47)            | (50)            | (59)                          | 3                            | 9                   | –                                 | –                   |
|                                                                   | (215)           | (242)           | (228)                         | (7)                          | (34)                | 34                                | 20                  |
| <b>Actifs (passifs) d'impôt différé nets</b>                      | <b>222</b>      | <b>169</b>      | <b>199</b>                    | <b>(33)</b>                  | <b>(54)</b>         | <b>86</b>                         | <b>24</b>           |

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Actifs divers* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Passifs divers*.

|                         | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Actifs d'impôt différé  | 349                   | 265                   | 296                                 |
| Passifs d'impôt différé | (127)                 | (96)                  | (97)                                |
|                         | 222                   | 169                   | 199                                 |

Au 31 octobre 2012, le montant total des différences temporelles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établissait à 139 M\$ (155 M\$ au 31 octobre 2011).

Au 31 octobre 2012, le montant total des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées, des coentreprises et à des investissements dans des succursales, pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 457 M\$ (448 M\$ au 31 octobre 2011).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant :

| Exercice terminé le 31 octobre                                                                                       | 2012  |        | 2011  |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|-------|--------|
|                                                                                                                      | \$    | %      | \$    | %      |
| Résultat avant charge d'impôts                                                                                       | 1 960 | 100,0  | 1 571 | 100,0  |
| Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada                                                      | 529   | 27,0   | 456   | 29,0   |
| Réduction du taux d'imposition en raison des :                                                                       |       |        |       |        |
| Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes    | (126) | (6,4)  | (128) | (8,1)  |
| Portion non imposable du gain réalisé sur la cession des activités de la filiale Gestion de portefeuille Natcan inc. | (16)  | (0,8)  | –     | –      |
| Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées                                          | (42)  | (2,2)  | (33)  | (2,1)  |
| Autres éléments                                                                                                      | (19)  | (1,0)  | (20)  | (1,3)  |
|                                                                                                                      | (203) | (10,4) | (181) | (11,5) |
| Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition                             | 326   | 16,6   | 275   | 17,5   |

## NOTE 25 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

| Exercice terminé le 31 octobre                                                          | 2012        | 2011        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Résultat de base par action ordinaire</b>                                            |             |             |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque                                  | 1 561       | 1 224       |
| Dividendes sur actions privilégiées                                                     | 43          | 53          |
| Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation                 | –           | 34          |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires                            | 1 518       | 1 137       |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base ( <i>en milliers</i> ) | 161 387     | 162 425     |
| <b>Résultat de base par action ordinaire (<i>en dollars</i>)</b>                        | <b>9,40</b> | <b>7,00</b> |
| <b>Résultat dilué par action ordinaire</b>                                              |             |             |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires                            | 1 518       | 1 137       |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base ( <i>en milliers</i> )         | 161 387     | 162 425     |
| Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires ( <i>en milliers</i> )                  |             |             |
| Options d'achat d'actions                                                               | 1 486       | 1 830       |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué ( <i>en milliers</i> )   | 162 873     | 164 255     |
| <b>Résultat dilué par action ordinaire (<i>en dollars</i>)</b>                          | <b>9,32</b> | <b>6,92</b> |

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2012 et 2011, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

## NOTE 26 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

### Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant :

|                                                                 | 2012  | 2011  |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Lettres de garantie                                             | 3 093 | 2 754 |
| Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit | 2 849 | 2 347 |
| Prêts de titres                                                 | 311   | 1 248 |
| Autre garantie                                                  | 31    | 33    |

#### Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision collective sur prêts non douteux couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie. Aux 31 octobre 2012 et 2011, aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à ces lettres de garantie.

#### Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

##### Facilités à un fonds multicédants

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit une facilité de garantie de liquidité à ce fonds multicédant. Au 31 octobre 2012, la valeur nominale de la facilité de liquidité de style mondial engagée s'élève à 2,1 G\$ (2,4 G\$ au 31 octobre 2011), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Cette facilité peut être invoquée lorsque le fonds n'est pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial sans toutefois nécessiter qu'il y ait une perturbation généralisée des marchés. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et elle est renouvelable périodiquement. Les modalités de cette facilité n'obligent pas la Banque à avancer des sommes au fonds si ce dernier est insolvable ou s'il fait l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà du rehaussement de crédit disponible. La facilité de liquidité fournie par la Banque n'a pas été utilisée à ce jour.

Depuis mai 2009, la Banque fournit à ce fonds multicédant une facilité de rehaussement de crédit qui est limitée à certains éléments d'actif. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et elle est automatiquement renouvelable à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Au 31 octobre 2012, la valeur nominale engagée à l'égard de cette facilité s'élève à 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2011). À ce jour, la facilité de rehaussement de crédit fournie par la Banque n'a pas été utilisée.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2012, la Banque détient 12 M\$ (7 M\$ au 31 octobre 2011) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,0 G\$ (2,3 G\$ au 31 octobre 2011).

##### Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondiale engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2012, la valeur nominale de la facilité de liquidité engagée et non engagée à un jour s'élève à 200 M\$ et 600 M\$, respectivement (montants nuls au 31 octobre 2011). Aux 31 octobre 2012 et 2011, aucun montant n'a été utilisé.

### Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

### Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une entreprise associée, jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans l'entreprise associée, ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. Aux 31 octobre 2012 et 2011, cette garantie n'a pas été utilisée et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à cette entente.

### Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée en cas d'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2012 et 2011, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

### Véhicules d'actifs cadres

#### Facilités de financement de marge

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 910 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2012 et 2011, aucun montant n'a été avancé par la Banque. La note 6 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

#### Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC)

En 2008, la Banque a offert, à la clientèle commerciale et aux grandes sociétés détenant des billets restructurés des conduits VAC, des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité. Ces facilités de crédit couvrent jusqu'à 75 % de la valeur nominale des billets. Les ententes de crédit comportent aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit. Ces facilités de crédit étaient disponibles pendant une période de deux à trois ans, et peuvent être prolongées par la Banque, si les emprunteurs maintiennent des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Au 31 octobre 2012, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 26 M\$ (51 M\$ au 31 octobre 2011) et les provisions pour pertes sur créances sont de 3 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2012, les facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC et celles adossées aux billets reflétés pour les actifs inadmissibles totalisent respectivement 100 M\$ et 4 M\$ (332 M\$ et 8 M\$ au 31 octobre 2011). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6.

## NOTE 26 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

### Engagements

#### Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

|                                               | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Lettres de garantie <sup>(1)</sup>            | 3 093                 | 2 754                 |
| Lettres de crédit documentaire <sup>(2)</sup> | 73                    | 95                    |
| Créances sur cartes de crédit <sup>(3)</sup>  | 5 523                 | 5 540                 |
| Engagements de crédit <sup>(3)</sup>          |                       |                       |
| Échéance originale d'un an ou moins           | 16 089                | 13 446                |
| Échéance originale de plus d'un an            | 18 279                | 17 120                |

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 174.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

#### Engagements en vertu de baux

La Banque a des engagements minimaux futurs, en vertu de baux relatifs à des locaux, à du matériel et mobilier, à des contrats de services informatiques impartis et à d'autres contrats. La majorité de ces engagements se rapportent à des contrats de location simple.

Au 31 octobre 2012, les engagements minimaux futurs <sup>(1)</sup> s'établissent comme suit pour les prochaines années :

|                      |     |
|----------------------|-----|
| 2013                 | 454 |
| 2014                 | 368 |
| 2015                 | 302 |
| 2016                 | 221 |
| 2017                 | 185 |
| 2018 et par la suite | 589 |

(1) Un montant de 2 M\$ d'intérêts théoriques sur un contrat de location-acquisition est inclus dans les engagements minimaux futurs.

#### Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2012, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 20 G\$ (21 G\$ au 31 octobre 2011). Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus suite aux transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur des instruments financiers dérivés. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

#### Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créances à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque détient des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 85 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2012 (102 M\$ au 31 octobre 2011).

### Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actif donnés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

|                                                                                             | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :                                     |                       |                       |
| Banque du Canada                                                                            | 25                    | 25                    |
| Organismes de compensation directe                                                          | 16 956                | 16 068                |
| Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :                               |                       |                       |
| Opérations sur instruments financiers dérivés                                               | 626                   | 976                   |
| Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension | 35 206                | 28 457                |
| Opérations de titrisation                                                                   | 16 492                | 13 801                |
| Obligations sécurisées <sup>(1)</sup>                                                       | 3 233                 | 2 592                 |
| Autres                                                                                      | 110                   | 110                   |
| <b>Total</b>                                                                                | <b>72 648</b>         | <b>62 029</b>         |

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la Banque a émis des obligations sécurisées d'un montant de 0,6 G\$ US (2,4 G\$ US au 31 octobre 2011). Une entité ad hoc a été créée pour garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs de ces titres. Au cours de l'exercice 2012, la Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés à cette entité ad hoc et lui a accordé un prêt afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque doit consolider cette entité ad hoc dont elle détient le contrôle. La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à cette entité ad hoc selon les modalités des conventions liées à cette transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 4,0 G\$ au 31 octobre 2012 (3,0 G\$ au 31 octobre 2011) dont un montant de 3,8 G\$ (2,8 G\$ au 31 octobre 2011) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé. Les obligations sécurisées, d'un montant de 3,0 G\$ au 31 octobre 2012 (2,4 G\$ au 31 octobre 2011), sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé. Le montant des actifs donnés en garantie dans le cadre de cette transaction s'élève à 3,2 G\$ au 31 octobre 2012 (2,6 G\$ au 31 octobre 2011).

## Passifs éventuels

### Litiges

Dans le cours normal de leurs affaires, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque, qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou globalement, pourraient avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation pour une période donnée, ils n'auraient pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

## NOTE 27 – ACQUISITIONS ET DISPOSITION

### Acquisitions

#### Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Banque a conclu l'acquisition de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., ainsi que de certains actifs liés aux fonds distincts et au portefeuille d'assurances de l'Agence d'assurances HSBC (Canada) Inc. Cette acquisition vise, entre autres, à accroître la portée des activités de gestion de patrimoine de la Banque à travers le Canada. Le prix d'acquisition a été établi à 108 M\$ et il pourrait faire l'objet d'un ajustement, qui sera déterminé un an après la date de clôture, en fonction de la fidélisation des conseillers en placement. Les actifs nets acquis comprennent des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant environ 3 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 104 M\$, a été inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies attendues du regroupement des activités acquises avec celles de Financière Banque Nationale, le courtier en valeurs mobilières de la Banque. La portion déductible à des fins fiscales de ce goodwill est de 78 M\$. Les créances acquises, principalement constituées de fonds déposés en fiducie et de prêts à des clients pour achat de titres, ont été évaluées à une juste valeur de 147 M\$ à la date d'acquisition. La Banque prévoit récupérer la totalité de ces montants contractuels bruts à recevoir, soit 147 M\$.

Les frais connexes à l'acquisition de 1 M\$ sont inclus dans les *Charges d'exploitation* de l'état consolidé des résultats. Les résultats de l'entreprise acquise ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, l'entreprise acquise a contribué environ 54 M\$ au revenu total et 5 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1<sup>er</sup> novembre 2011, elle aurait présenté un revenu total d'environ 5 324 M\$ et un résultat net d'environ 1 634 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012, en incluant l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les mois additionnels.

Au 31 octobre 2012, le processus de répartition du prix d'acquisition n'a pas encore été finalisé.

Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

|                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                       | 217        |
| Goodwill                                                      | 104        |
| Immobilisations incorporelles                                 | 3          |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers            | 147        |
| Actifs divers                                                 | 65         |
| <b>Actif total</b>                                            | <b>536</b> |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers | 423        |
| Passifs divers                                                | 5          |
| <b>Passif total</b>                                           | <b>428</b> |
| <b>Prix d'acquisition</b>                                     | <b>108</b> |

Flux de trésorerie liés à l'acquisition :

|                                         |            |
|-----------------------------------------|------------|
| Trésorerie à transférer par HSBC        | 217        |
| Prix d'acquisition                      | 108        |
| <b>Montant net transféré en espèces</b> | <b>109</b> |

En date du 31 octobre 2012, l'ajustement relatif au fonds de roulement a été finalisé et réglé.

### Wellington West Holdings Inc.

Le 15 juillet 2011, la Banque a conclu l'acquisition de toutes les actions qu'elle ne détenait pas (82 %) de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West), la société mère de diverses sociétés menant des activités dans les secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers. Cette acquisition s'intégrait à la stratégie de la Banque d'accroître sa présence sur les marchés à l'extérieur du Québec et de renforcer sa position de chef de file en gestion de patrimoine. Le prix d'acquisition de 273 M\$ se composait de 102 M\$ en espèces (dont 22 M\$ entiers; au 31 octobre 2012, le montant entier se chiffre à 11 M\$) et de 2 177 507 actions ordinaires de la Banque émises et entières au nom des vendeurs, évaluées à 171 M\$. Ces actions seront versées conditionnellement au respect de certains critères de non-concurrence. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que ces actions entières seront versées au cours des quatre années suivant la date d'acquisition. Les actifs nets de Wellington West comprenaient des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant 18 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition et la juste valeur de la participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets, soit 238 M\$, a été inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies attendues du regroupement des activités de Wellington West avec celles de Financière Banque Nationale. Le goodwill relatif à cette acquisition n'était pas déductible à des fins fiscales. Les créances de Wellington West, principalement constituées de prêts à des clients pour achat de titres et de fonds déposés en fiducie, ont été évaluées à une juste valeur de 491 M\$ à la date d'acquisition. La Banque prévoit récupérer la totalité de ces montants contractuels bruts à recevoir, soit 491 M\$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, des frais connexes à l'acquisition de 4 M\$ avaient été inclus dans les *Charges d'exploitation* de l'état consolidé des résultats. De plus, la Banque avait comptabilisé un gain de 9 M\$, sur la réévaluation de la participation dans Wellington West qu'elle détenait déjà, dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les résultats de Wellington West avaient été inclus dans les états financiers consolidés de la Banque à compter du 15 juillet 2011. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, Wellington West a contribué environ 32 M\$ au revenu total et 2 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1<sup>er</sup> novembre 2010, elle aurait présenté un revenu total d'environ 4 816 M\$ et un résultat net d'environ 1 301 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, en incluant l'amortissement des immobilisations incorporelles et les frais de financement pour les mois additionnels.

Au cours de la période d'évaluation terminée le 15 juillet 2012, la conclusion de l'évaluation des actifs nets de Wellington West et le calcul final des ajustements du fonds de roulement n'ont pas eu d'incidence significative sur le goodwill.

Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs finales de la totalité des actifs et des passifs de Wellington West à la date d'acquisition :

|                                                               | 2011       |
|---------------------------------------------------------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                       | 71         |
| Goodwill                                                      | 238        |
| Immobilisations incorporelles                                 | 18         |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers            | 491        |
| Actifs divers                                                 | 2          |
| <b>Actif total</b>                                            | <b>820</b> |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers | 480        |
| Passifs divers                                                | 6          |
| <b>Passif total</b>                                           | <b>486</b> |
| Prix d'acquisition (82 %)                                     | 273        |
| Participation antérieurement détenue (18 %)                   | 61         |
|                                                               | <b>334</b> |

## Disposition

Le 2 avril 2012, la Banque a conclu la vente des activités de sa filiale Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan), à Corporation Fiera Capital (Fiera). À la date de clôture, le prix de vente total s'élève à 275 M\$ et comprend un versement en espèces de 86 M\$, des actions subordonnées avec droit de vote de catégorie A représentant 35 % de toutes les catégories d'actions émises et en circulation de Fiera pour un montant de 169 M\$, et un montant net additionnel estimé à 20 M\$, sous réserve de l'ajustement du prix de vente. Ce montant net à recevoir sera réparti sur sept ans, selon des modalités particulières liées à la performance et le niveau d'actifs sous gestion de la Banque et de ses filiales. Un gain sur cession de 246 M\$ avant impôts (212 M\$ après impôts), qui comprend une radiation de goodwill et d'immobilisations incorporelles de 25 M\$ ainsi que des charges directes de 4 M\$, a été comptabilisé au poste *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, et présenté dans le secteur de Gestion de patrimoine.

## NOTE 28 – INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS AD HOC

Les entités ad hoc sont créées pour réaliser un objectif précis et bien défini. Les entités ad hoc sont évaluées à des fins de consolidation selon la méthode comptable décrite dans la note 1. Le risque maximal de perte découlant des intérêts économiques pour la Banque représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à l'une d'entre elles. Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque aux entités ad hoc consolidées et non consolidées.

|                                                                                                         | Au 31 octobre 2012                |                | Au 31 octobre 2011                |                | Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010  |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|
|                                                                                                         | Placements<br>et autres<br>actifs | Actif<br>total | Placements<br>et autres<br>actifs | Actif<br>total | Placements<br>et autres<br>actifs | Actif<br>total |
| <b>Entités ad hoc non consolidées</b>                                                                   |                                   |                |                                   |                |                                   |                |
| Fonds multicédants de papier commercial adossé<br>à des actifs administrés par la Banque <sup>(1)</sup> | 12                                | 2 067          | 7                                 | 2 358          | 5                                 | 1 152          |
| Comptes gérés de fonds de couverture                                                                    |                                   |                |                                   |                |                                   |                |
| Banque Nationale (plateforme Innocap) <sup>(2)</sup>                                                    | 105                               | 513            | 193                               | 797            | 34                                | 316            |
| Billets restructurés des conduits VAC <sup>(3)</sup>                                                    | 1 338                             | –              | 1 236                             | –              | 1 200                             | –              |
| Fonds d'investissement et placements privés <sup>(4)</sup>                                              | 186                               | 2 562          | 251                               | 2 690          | 192                               | 2 524          |
|                                                                                                         | 1 641                             | 5 142          | 1 687                             | 5 845          | 1 431                             | 3 992          |
| <b>Entités ad hoc consolidées</b>                                                                       |                                   |                |                                   |                |                                   |                |
| Entité de titrisation des créances sur cartes<br>de crédit de la Banque <sup>(5) (6)</sup>              | 321                               | 1 615          | 246                               | 1 559          | 301                               | 1 615          |
| Comptes gérés de fonds de couverture                                                                    |                                   |                |                                   |                |                                   |                |
| Banque Nationale (plateforme Innocap) <sup>(2) (6)</sup>                                                | 529                               | 624            | 562                               | 635            | 802                               | 1 216          |
| Fonds communs de placement <sup>(6) (7)</sup>                                                           | 587                               | 602            | 646                               | 662            | 571                               | 577            |
| Obligations sécurisées <sup>(8)</sup>                                                                   | 3 856                             | 3 978          | 2 841                             | 2 958          | –                                 | –              |
| Immeuble <sup>(9)</sup>                                                                                 | 85                                | 78             | 89                                | 82             | 93                                | 86             |
| Placements privés <sup>(10)</sup>                                                                       | 10                                | 21             | 28                                | 28             | 22                                | 22             |
| Fiducie de capital BNC <sup>(11)</sup>                                                                  | 4                                 | 248            | 4                                 | 247            | 2                                 | 224            |
| Fiducie d'actifs BNC <sup>(12)</sup>                                                                    | 750                               | 1 528          | 600                               | 1 383          | 300                               | 1 067          |
|                                                                                                         | 6 142                             | 8 694          | 5 016                             | 7 554          | 2 091                             | 4 807          |
|                                                                                                         | 7 783                             | 13 836         | 6 703                             | 13 399         | 3 522                             | 8 799          |

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2012, la valeur nominale de la facilité de liquidité de style mondial engagée s'élève à 2 061 M\$ (2 354 M\$ au 31 octobre 2011 et 1 148 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit une facilité de rehaussement de crédit qui est limitée à certains éléments d'actif pour une valeur nominale engagée de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2011 et 30 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2012, la Banque détient 12 M\$ de papier commercial (7 M\$ au 31 octobre 2011 et 5 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2 049 M\$ au 31 octobre 2012 (2 347 M\$ au 31 octobre 2011 et 1 143 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (3) Se reporter à la section « Véhicules d'actifs cadres » de la note 6. L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 27 G\$ au 31 octobre 2012 (28 G\$ au 31 octobre 2011 et 29 G\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Le montant des facilités de financement de marge inutilisées s'élève à 910 M\$ au 31 octobre 2012 (910 M\$ au 31 octobre 2011 et 911 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010).
- (4) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités ad hoc correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.
- (6) L'exposition de la Banque est présentée déduction faite des détentions des tierces parties.
- (7) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds communs de placement sont dans un portefeuille de négociation.
- (8) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de trois ans. Se reporter à la note 26.
- (9) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (10) Les actifs sous-jacents sont des placements privés.
- (11) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 19.
- (12) Se reporter à la note 19. Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 octobre 2012, le montant des prêts assurés est de 377 M\$ (230 M\$ au 31 octobre 2011 et 949 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans.

### Entités ad hoc non consolidées

#### Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ce fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par le fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 26 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ce fonds des contrats de produits dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds, car elle n'en détient pas le contrôle et elle n'est pas exposée à la majorité des risques et avantages inhérents au fonds.

#### Véhicules d'actifs cadres (VAC)

La Banque détient des intérêts économiques dans des VAC sous forme de billets restructurés et de la facilité de financement de marge fournie. La Banque n'est pas tenue de consolider ces VAC étant donné qu'elle n'en détient pas le contrôle et elle n'est pas exposée à la majorité des risques et avantages inhérents à ces actifs.

#### Fonds d'investissement et placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. La Banque n'est pas tenue de consolider ces entités, étant donné qu'elle n'en détient pas le contrôle.

#### Entités ad hoc consolidées

##### Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

La Banque a mis sur pied le programme *Canadian Credit Card Trust* (CCCT) pour la titrisation de ses créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque agit à titre d'agent administratif et détient des certificats émis par CCCT. La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu d'intérêt résiduel, déduction faite du paiement de toutes autres charges liées à la structure : ainsi elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. La Banque consolide cette entité puisqu'elle en détient le contrôle.

##### Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)

Gestion de placements Innocap inc. (Innocap), société sous contrôle conjoint, offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques. La Banque peut détenir des intérêts économiques dans certains fonds de couverture de la plateforme, et consolide ceux dont elle détient le contrôle et dans lesquels elle est exposée à la majorité des risques et avantages inhérents aux fonds.

#### Obligations sécurisées

La Banque a émis des obligations sécurisées et a créé une entité pour garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. À cet effet, la Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés à cette entité et lui a accordé un prêt afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque consolide cette entité puisqu'elle en détient le contrôle.

#### Fonds communs de placement et placements privés

La Banque investit dans des fonds communs de placement ainsi que dans des placements privés, et elle consolide ceux dont elle détient le contrôle et dans lesquels elle est exposée à la majorité des risques et des avantages inhérents aux fonds.

La Banque conclut des contrats de dérivés avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds communs de placement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds communs de placement. La Banque consolide ceux dont elle détient le contrôle et dans lesquels elle est exposée à la majorité des risques et des avantages inhérents aux fonds.

#### Fiducie de capital BNC

La Banque a créé Fiducie de capital BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie se qualifient comme instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1. Le produit brut tiré de l'émission des titres de cette fiducie a été utilisé pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. De plus, la Banque détient la totalité des capitaux propres de cette fiducie et s'est engagée à prêter à cette dernière les besoins de liquidité dans le cours normal de ses activités. La Banque agit à titre d'agent administratif de cette fiducie et en gère les activités courantes. La Banque consolide cette fiducie puisqu'elle en détient le contrôle. La note 19 décrit les parts de fiducie émises par Fiducie de capital BNC.

#### Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. En effet, les titres émis par cette fiducie se qualifient comme instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque. Cette dernière demeure administrateur de ces prêts et s'est engagée auprès de Fiducie d'actifs BNC à racheter le solde en capital ainsi que les intérêts courus non payés sur tout prêt en retard de plus de 90 jours. La Banque détient également les titres spéciaux avec droits de vote de cette fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. La Banque agit à titre d'agent administratif et consolide cette fiducie dont elle détient le contrôle. La note 19 décrit les parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC.

## NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. La Banque considère comme parties liées :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque; et
- les régimes de retraite de la Banque (se reporter à la note 23 pour plus de détails).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

### Transactions avec les parties liées

|                                             | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011                                         | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011        |
|---------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------|
|                                             |                       | Principaux<br>dirigeants et<br>administrateurs <sup>(1)</sup> |                       | Entités liées <sup>(2)</sup> |
| <b>Actifs</b>                               |                       |                                                               |                       |                              |
| Prêts et prêts hypothécaires <sup>(3)</sup> | 17                    | 20                                                            | 384                   | 110                          |
| Autres                                      | –                     | –                                                             | 15                    | 2                            |
| <b>Passifs</b>                              |                       |                                                               |                       |                              |
| Dépôts                                      | 60                    | 47                                                            | 170                   | 35                           |

(1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 29 M\$ au 31 octobre 2012 (26 M\$ au 31 octobre 2011).

(2) Se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements sur les entreprises associées et les coentreprises.

(3) Aucune provision pour pertes sur créances et aucune dotation aux pertes sur créances n'a été constatée par la Banque au cours des exercices 2012 et 2011.

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien. Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur salaire de base. Enfin, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter aux notes 9 et 22.

## Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

|                                                      | Au 31 octobre<br>2012 | Au 31 octobre<br>2011 |
|------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Salaires et autres avantages à court et à long terme | 23                    | 18                    |
| Paielements fondés sur des actions                   | 11                    | 13                    |

### Autres

La Banque effectue une analyse de tous les contrats et engagements que les parties liées ont signés avec la Banque. Ces transactions ont été exécutées aux conditions du marché prévalant au moment de leur réalisation.

## Principales filiales de la Banque

| Dénomination sociale                                           | Adresse du bureau principal | Actions avec droit de vote participatives |       |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|-------|
|                                                                |                             | 2012                                      | 2011  |
| Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc. | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie      | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.                      | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| 1261095 Ontario Limited                                        | Toronto, Canada             | 100 %                                     | 100 % |
| Groupe Banque Nationale inc.                                   | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Financière Banque Nationale & Cie inc.                         | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Financière Banque Nationale inc.                               | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Natcan Insurance Company Limited                               | Bridgetown, Barbade         | 100 %                                     | 100 % |
| Société de fiducie Natcan                                      | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Acquisition FMI inc.                                           | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Trust Banque Nationale inc.                                    | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| CABN Placements inc.                                           | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Société de portefeuille et d'acquisition Natcan inc.           | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Placements Banque Nationale inc.                               | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| 9130-1564 Québec inc.                                          | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 53 %  |
| Gestion de portefeuille Natcan inc.                            | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 86 %  |
| Courtage direct Banque Nationale inc.                          | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| 3562719 Canada inc.                                            | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| L'Immobilière Banque Nationale inc.                            | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Assurances générales Banque Nationale (Gestion) inc.           | Montréal, Canada            | 90 %                                      | 90 %  |
| Assurances générales Banque Nationale inc.                     | Montréal, Canada            | 90 %                                      | 90 %  |
| Natcan Global Holdings Ltd                                     | Sliema, Malte               | 100 %                                     | 100 % |
| NatBC Holding Corporation                                      | Hollywood, États-Unis       | 100 %                                     | 100 % |
| Natbank, National Association                                  | Hollywood, États-Unis       | 100 %                                     | 100 % |
| NBC Trade Finance Limited                                      | Hong Kong, Chine            | 100 %                                     | 100 % |
| BNC Gestion Alternative inc.                                   | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Fiducie d'actifs BNC <sup>(1)</sup>                            | Montréal, Canada            |                                           |       |
| BNC Services financiers inc.                                   | Montréal, Canada            | 100 %                                     | 100 % |
| Fiducie de capital BNC <sup>(1)</sup>                          | Montréal, Canada            |                                           |       |
| Canadian Credit Card Trust <sup>(1)</sup>                      | Toronto, Canada             |                                           |       |
| NBC Covered Bond GP Inc. <sup>(1)</sup>                        | Toronto, Canada             |                                           |       |

(1) Constitue une entité ad hoc. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements.

## NOTE 30 – SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'ampleur et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous trace un portrait au 31 octobre de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

|                                                        |               |                 |                |              |               |              | 2012    | 2011    |
|--------------------------------------------------------|---------------|-----------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------|---------|
|                                                        | Taux variable | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Non sensible | Total   | Total   |
| <b>Actif</b>                                           |               |                 |                |              |               |              |         |         |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 418           | 287             | 1              | –            | –             | 2 543        | 3 249   | 2 851   |
| Rendement réel                                         |               | 0,5 %           | 1,2 %          | –            | –             |              |         |         |
| Valeurs mobilières                                     | 4             | 5 946           | 4 391          | 15 631       | 13 956        | 14 970       | 54 898  | 56 592  |
| Rendement réel                                         |               | 1,4 %           | 0,9 %          | 1,6 %        | 3,0 %         |              |         |         |
| Prêts                                                  | 26 532        | 31 007          | 9 234          | 22 637       | 1 532         | 7 259        | 98 201  | 85 871  |
| Rendement réel                                         |               | 2,9 %           | 3,6 %          | 4,1 %        | 3,5 %         |              |         |         |
| Autres actifs                                          | 5 796         | 8 250           | –              | –            | –             | 7 509        | 21 555  | 21 540  |
|                                                        | 32 750        | 45 490          | 13 626         | 38 268       | 15 488        | 32 281       | 177 903 | 166 854 |
| <b>Passif et capitaux propres</b>                      |               |                 |                |              |               |              |         |         |
| Dépôts                                                 | 39 025        | 14 531          | 8 736          | 22 342       | 1 185         | 7 430        | 93 249  | 85 562  |
| Rendement réel                                         |               | 0,7 %           | 1,7 %          | 2,4 %        | 2,3 %         |              |         |         |
| Autres dettes <sup>(1)</sup>                           | –             | 14 426          | 398            | 4 884        | 7 824         | 10 131       | 37 663  | 38 414  |
| Rendement réel                                         |               | 2,7 %           | 1,2 %          | 1,3 %        | 2,9 %         |              |         |         |
| Dettes subordonnées                                    | –             | –               | –              | 2 350        | 32            | 88           | 2 470   | 2 000   |
| Rendement réel                                         |               | – %             | – %            | 4,3 %        | 0,9 %         |              |         |         |
| Acceptations et passifs divers                         | 8 315         | 9 585           | 2 105          | 6 729        | 4 514         | 5 033        | 36 281  | 33 373  |
| Capitaux propres                                       | –             | 200             | 458            | 104          | –             | 7 478        | 8 240   | 7 505   |
|                                                        | 47 340        | 38 742          | 11 697         | 36 409       | 13 555        | 30 160       | 177 903 | 166 854 |
| Excédent de l'actif (passif)                           | (14 590)      | 6 748           | 1 929          | 1 859        | 1 933         | 2 121        | –       | –       |
| Instruments financiers dérivés                         | –             | (38 422)        | 25 268         | 10 121       | 3 033         | –            | –       | –       |
| Total                                                  | (14 590)      | (31 674)        | 27 197         | 11 980       | 4 966         | 2 121        | –       | –       |
| <b>Éléments libellés en dollars canadiens</b>          |               |                 |                |              |               |              |         |         |
| Total au bilan                                         | (15 873)      | 11 393          | 3 905          | 5 574        | 1 300         | (3 876)      | 2 423   |         |
| Instruments financiers dérivés                         | –             | (33 266)        | 18 181         | 9 453        | 2 838         | –            | (2 794) |         |
| Total                                                  | (15 873)      | (21 873)        | 22 086         | 15 027       | 4 138         | (3 876)      | (371)   |         |
| <b>Éléments libellés en devises</b>                    |               |                 |                |              |               |              |         |         |
| Total au bilan consolidé                               | 1 283         | (4 645)         | (1 976)        | (3 715)      | 633           | 5 997        | (2 423) |         |
| Instruments financiers dérivés                         | –             | (5 156)         | 7 087          | 668          | 195           | –            | 2 794   |         |
| Total                                                  | 1 283         | (9 801)         | 5 111          | (3 047)      | 828           | 5 997        | 371     |         |
| Total                                                  | (14 590)      | (31 674)        | 27 197         | 11 980       | 4 966         | 2 121        | –       |         |

(1) Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

## NOTE 31 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités opérationnelles sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

### Particuliers et entreprises

Le secteur des Particuliers et entreprises regroupe le réseau des succursales, les services aux intermédiaires, les solutions de paiement, les assurances, les services aux entreprises ainsi que l'immobilier.

### Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine réunit le courtage de plein exercice auprès des particuliers, le courtage direct, les fonds communs de placement, les services aux intermédiaires, les services fiduciaires et les services financiers aux tiers.

### Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend le financement et le crédit aux grandes sociétés, les activités de négociation, le courtage auprès des sociétés ainsi que les activités d'investissement.

### Autres

Cette rubrique couvre les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice financier qui a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Cette présentation tient compte du fait que les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, qui étaient présentées auparavant dans le secteur des Marchés financiers, sont maintenant présentées dans la rubrique *Autres*. La Banque a procédé à ce changement afin d'aligner le suivi de ses activités sur sa structure de gestion.

Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

## Résultats par secteur d'exploitation

| Exercice terminé le 31 octobre                         | 2012   | 2011                        | 2012  | 2011                  | 2012   | 2011               | 2012   | 2011   | 2012    | 2011    |
|--------------------------------------------------------|--------|-----------------------------|-------|-----------------------|--------|--------------------|--------|--------|---------|---------|
|                                                        |        | Particuliers et entreprises |       | Gestion de patrimoine |        | Marchés financiers |        | Autres |         | Total   |
| Revenu net d'intérêts <sup>(1)</sup>                   | 1 629  | 1 572                       | 179   | 145                   | 613    | 608                | (83)   | 5      | 2 338   | 2 330   |
| Revenus autres que d'intérêts                          | 962    | 939                         | 1 050 | 766                   | 752    | 649                | 211    | (18)   | 2 975   | 2 336   |
| Revenu total                                           | 2 591  | 2 511                       | 1 229 | 911                   | 1 365  | 1 257              | 128    | (13)   | 5 313   | 4 666   |
| Charges d'exploitation                                 | 1 484  | 1 437                       | 818   | 679                   | 712    | 672                | 159    | 123    | 3 173   | 2 911   |
| Contribution                                           | 1 107  | 1 074                       | 411   | 232                   | 653    | 585                | (31)   | (136)  | 2 140   | 1 755   |
| Dotations aux pertes sur créances                      | 176    | 204                         | –     | –                     | 4      | (5)                | –      | (15)   | 180     | 184     |
| Résultat avant charge (économie) d'impôts              | 931    | 870                         | 411   | 232                   | 649    | 590                | (31)   | (121)  | 1 960   | 1 571   |
| Charge (économie) d'impôts <sup>(1)</sup>              | 249    | 243                         | 80    | 59                    | 176    | 175                | (179)  | (202)  | 326     | 275     |
| Résultat net                                           | 682    | 627                         | 331   | 173                   | 473    | 415                | 148    | 81     | 1 634   | 1 296   |
| Participations ne donnant pas le contrôle              | –      | –                           | 1     | 4                     | 3      | (1)                | 69     | 69     | 73      | 72      |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque | 682    | 627                         | 330   | 169                   | 470    | 416                | 79     | 12     | 1 561   | 1 224   |
| Actif moyen                                            | 74 792 | 67 025                      | 1 157 | 1 026                 | 78 385 | 73 998             | 27 010 | 23 893 | 181 344 | 165 942 |

(1) Pour l'ensemble des secteurs d'exploitation, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 172 M\$ (176 M\$ en 2011) et un montant correspondant est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

## NOTE 31 – INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

### Résultats par secteur géographique

| Exercice terminé le 31 octobre                            | 2012    | 2011    | 2012  | 2011       | 2012  | 2011   | 2012    | 2011    |
|-----------------------------------------------------------|---------|---------|-------|------------|-------|--------|---------|---------|
|                                                           |         | Canada  |       | États-Unis |       | Autres |         | Total   |
| Revenu net d'intérêts                                     | 2 377   | 2 348   | (17)  | (9)        | (22)  | (9)    | 2 338   | 2 330   |
| Revenus autres que d'intérêts                             | 2 675   | 2 101   | 223   | 185        | 77    | 50     | 2 975   | 2 336   |
| Revenu total                                              | 5 052   | 4 449   | 206   | 176        | 55    | 41     | 5 313   | 4 666   |
| Charges d'exploitation                                    | 2 953   | 2 683   | 167   | 167        | 53    | 61     | 3 173   | 2 911   |
| Contribution                                              | 2 099   | 1 766   | 39    | 9          | 2     | (20)   | 2 140   | 1 755   |
| Dotations aux pertes sur créances                         | 179     | 188     | 1     | (4)        | –     | –      | 180     | 184     |
| Résultat avant charge (économie)<br>d'impôts              | 1 920   | 1 578   | 38    | 13         | 2     | (20)   | 1 960   | 1 571   |
| Charge (économie) d'impôts                                | 309     | 271     | 17    | 4          | –     | –      | 326     | 275     |
| Résultat net                                              | 1 611   | 1 307   | 21    | 9          | 2     | (20)   | 1 634   | 1 296   |
| Participations ne donnant pas le contrôle                 | 69      | 73      | 4     | (1)        | –     | –      | 73      | 72      |
| Résultat net attribuable aux<br>actionnaires de la Banque | 1 542   | 1 234   | 17    | 10         | 2     | (20)   | 1 561   | 1 224   |
| Actif moyen                                               | 170 538 | 154 204 | 9 233 | 9 035      | 1 573 | 2 703  | 181 344 | 165 942 |

## NOTE 32 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

### Émission d'actions privilégiées

Le 30 octobre 2012, la Banque a annoncé l'émission de 7 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 28 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 175 M\$. La Banque a également attribué aux preneurs ferme une option leur permettant de souscrire jusqu'à un million d'actions privilégiées série 28 additionnelles. Avant la clôture du placement, les preneurs ferme ont convenu de souscrire un million d'actions privilégiées supplémentaires aux termes de l'option des preneurs ferme, ce qui porte à 8 millions d'actions l'émission totale et à 200 M\$ le produit brut lié à l'émission. Le 7 novembre 2012, la Banque a complété cette émission.

### Rachat d'actions privilégiées

Le 5 décembre 2012, le conseil d'administration de la Banque a approuvé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 15, émises et en circulation. Ce rachat est conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières.

## NOTE 33 – PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

La Banque a adopté les IFRS pour son exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et a appliqué les recommandations de l'IFRS 1 - *Première application des Normes internationales d'information financière*. En vertu de l'IFRS 1, la Banque a préparé un bilan consolidé d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2010, date de transition pour la Banque.

L'IFRS 1 exige qu'un premier adoptant applique rétrospectivement toutes les normes IFRS en vigueur à la fin de la première période annuelle, soit le 31 octobre 2012 pour la Banque, sauf pour certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires. Les ajustements découlant de cette première application ont été comptabilisés directement dans les *Résultats non distribués* ou dans les autres composantes des capitaux propres selon le cas, conformément aux prescriptions de l'IFRS 1. Les méthodes comptables décrites à la note 1, sauf en ce qui a trait aux exemptions facultatives choisies et aux exceptions obligatoires, ont été appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

### Choix des exemptions facultatives

Les choix effectués relativement aux exemptions applicables au bilan consolidé d'ouverture de la Banque à la date de transition aux IFRS sont présentés ci-dessous.

#### a) Avantages du personnel

Deux options s'offrent à la Banque à l'adoption des normes IFRS couvrant les gains et les pertes actuariels liés aux avantages du personnel. La première option consiste à comptabiliser tous les gains et pertes non amortis en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 dans les *Résultats non distribués*, et la deuxième, calculer la charge depuis la mise en place des régimes de la Banque comme si la charge avait toujours été calculée selon les exigences de la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*. La Banque a choisi d'appliquer la première option, ce qui a eu pour effet de réduire les *Résultats non distribués* à la date de transition.

#### b) Regroupements d'entreprises

L'IFRS 1 permet à un nouvel adoptant d'appliquer prospectivement ou rétrospectivement la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. La Banque a choisi d'appliquer prospectivement la norme IFRS 3. Par conséquent, les regroupements d'entreprises menés à terme avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 n'ont pas été retraités.

#### c) Paiements fondés sur des actions

La Banque a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'IFRS 1 et de n'appliquer l'IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions*, qu'aux octrois d'options d'achat d'actions effectués après le 7 novembre 2002 pour lesquels les droits n'étaient pas encore acquis au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et, quant aux octrois réglés en espèces, à tous ceux qui n'étaient pas réglés au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### d) Écarts de conversion

L'IFRS 1 offre la possibilité d'imputer les écarts de conversion cumulatifs des devises aux *Résultats non distribués*. Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque a choisi de se prévaloir de cette exemption facultative et a reclassé dans les *Résultats non distribués* les pertes de change non réalisées, déduction faite des opérations de couverture, qui étaient présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* au 31 octobre 2010.

#### e) Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement

L'IFRS 1 offre la possibilité, à la date de transition, de désigner irrévocablement tout instrument financier comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à condition que certains critères soient respectés à cette date. Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, des valeurs mobilières qui étaient classées comme disponibles à la vente selon les PCGR antérieurs du Canada. De plus, la Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, certains passifs relatifs à des créances cédées.

#### f) Coût présumé

La Banque a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'IFRS 1 et d'utiliser la juste valeur à titre de coût présumé pour une immobilisation corporelle à la date de transition. La juste valeur de cette immobilisation s'élevait à 163 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2010, résultant en une augmentation de la valeur comptable de 48 M\$. Par conséquent, ce choix a eu pour effet d'augmenter les *Résultats non distribués* à la date de transition.

## NOTE 33 – PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) (suite)

### Exceptions obligatoires

Les exceptions appliquées dans le bilan consolidé d'ouverture de la Banque à la date de transition sont présentées ci-dessous.

#### g) Décomptabilisation d'actifs financiers

L'IFRS 1 offre la possibilité d'appliquer les dispositions de décomptabilisation d'IAS 39 - *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour la Banque, ou de manière rétrospective. Toutefois, le BSIF a publié en février 2011 un avis imposant l'application rétrospective des exigences de décomptabilisation aux transactions effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ainsi, la Banque a appliqué les exigences relatives à la décomptabilisation de manière rétrospective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit la totalité des opérations en cours à la date de transition pour la Banque.

#### h) Comptabilité de couverture

La Banque a continué d'appliquer la comptabilité de couverture aux relations de couverture répondant aux critères de la comptabilité de couverture selon les IFRS.

#### i) Estimations

Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les estimations de la Banque selon les IFRS sont conformes aux estimations selon les PCGR antérieurs du Canada à la même date, compte tenu des ajustements liés aux différences de normes comptables.

### Modifications des méthodes comptables

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, outre les exemptions et les exceptions, la Banque a procédé à l'application rétrospective des normes IFRS en vigueur au 31 octobre 2012. Les principales différences, ayant un impact pour la Banque, entre les normes comptables selon les PCGR antérieurs du Canada et les IFRS sont décrites ci-dessous. Les différences présentées ne constituent pas une liste exhaustive de toutes les différences entre les deux référentiels comptables. Elles décrivent les différences applicables aux états financiers consolidés de la Banque et dont l'incidence est significative.

#### j) Avantages du personnel

##### Écarts actuariels

Selon les PCGR antérieurs du Canada, la portion des écarts actuariels qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime (valeur liée au marché pour certains régimes), selon le plus élevé des deux, était amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Selon les IFRS, la Banque a choisi de comptabiliser les écarts actuariels lorsqu'ils surviennent dans les *Autres éléments du résultat global*, sans être reclassés subséquemment dans le résultat net. La Banque a éliminé l'amortissement des gains et pertes actuariels comptabilisés en 2011, réduisant ainsi la charge, et comptabilisé les écarts actuariels dans les *Autres éléments du résultat global*.

##### Services passés

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Selon les PCGR antérieurs du Canada, le coût des services passés est amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés alors que, selon les IFRS, le coût des services passés acquis est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats. Par conséquent, au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque a renversé le solde non amorti du coût des services passés acquis dans les *Résultats non distribués*, et a éliminé, au cours de l'exercice 2011, l'amortissement du coût des services passés acquis qui était comptabilisé selon les PCGR antérieurs du Canada.

##### Autres

Les IFRS exigent l'utilisation de la juste valeur pour déterminer le rendement attendu des actifs des régimes. Selon les PCGR antérieurs du Canada, la Banque utilisait la valeur liée au marché pour certains actifs. Par conséquent, la charge de retraite a été ajustée pour refléter cette différence.

#### k) Regroupement d'entreprises

En juillet 2011, la Banque a conclu l'acquisition de toutes les actions qu'elle ne détenait pas (82 %) de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West). Les écarts entre les deux référentiels comptables qui ont nécessité des ajustements IFRS sur le résultat net à compter du troisième trimestre de 2011 sont décrits ci-dessous.

##### Valeur de la participation dans Wellington West avant la prise de contrôle

Selon les IFRS, la participation que la Banque détenait dans Wellington West (18 %) avant d'en obtenir le contrôle doit être réévaluée à la juste valeur déterminée au moment de l'obtention du contrôle (acquisition de toutes les actions qu'elle ne détenait pas, soit 82 %). Un gain de réévaluation de la participation dans Wellington West a été comptabilisé dans le résultat net à titre d'ajustement IFRS.

##### Frais connexes à l'acquisition et coûts de restructuration

Selon les PCGR antérieurs du Canada, des frais connexes à l'acquisition de Wellington West et satisfaisant certains critères devaient être inclus dans le prix d'acquisition. Selon les IFRS, ces frais doivent être inscrits au titre de charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Selon les PCGR antérieurs du Canada, les coûts de restructuration qui satisfont certains critères devaient être constatés au titre de passif à la date de prise de contrôle, et être pris en compte dans la répartition du prix d'acquisition. Selon les IFRS, ces coûts doivent être inscrits au titre de charge. Ainsi, les charges d'exploitation ont été ajustées pour refléter ces écarts.

##### Évaluation de la contrepartie payée en actions

Selon les PCGR antérieurs du Canada, la juste valeur de la contrepartie payée en actions devait être évaluée selon le cours de l'action sur un intervalle de quelques jours précédant et suivant la date de l'annonce de l'acquisition. Selon les IFRS, la juste valeur de la contrepartie payée en actions est évaluée selon le cours de l'action à la date de prise de contrôle. La Banque a procédé à l'ajustement dans les *Capitaux propres - actions ordinaires* du bilan consolidé pour refléter cette différence.

#### l) Valeurs mobilières disponibles à la vente

##### Dépréciation

Selon les PCGR antérieurs du Canada et les IFRS, une entité doit évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation. Selon les PCGR antérieurs du Canada, une perte de valeur ne devait être constatée à l'état consolidé des résultats que si elle était considérée durable. Contrairement à ce qui est prévu dans les PCGR antérieurs du Canada, la notion de perte de valeur durable n'existe pas en IFRS et une perte de valeur est constatée en IFRS lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Par conséquent, les pertes de valeur sont généralement constatées plus hâtivement en IFRS. À la date de transition, les pertes de valeur qui se sont qualifiées comme une dépréciation selon les IFRS ont été reclassées, passant des *Autres éléments cumulés du résultat global* aux *Résultats non distribués*.

Au cours de l'exercice 2011, les pertes de valeur subséquentes à la date de transition qui se sont qualifiées comme une dépréciation selon les IFRS ont été reclassées et sont passées des *Autres éléments cumulés du résultat global* à l'état consolidé des résultats dans la rubrique *Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net*. De plus, un ajustement des *Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats a été nécessaire à la disposition de valeurs mobilières disponibles à la vente pour lesquelles une dépréciation avait déjà été constatée selon les IFRS.

##### Évaluation à la juste valeur des titres de participation n'ayant pas de marché actif

Selon les PCGR antérieurs du Canada, les placements dans des titres de participation classés comme disponibles à la vente n'ayant pas de prix coté sur un marché actif devaient, après leur comptabilisation initiale, être évalués au coût. Selon les IFRS, ces titres doivent être évalués à la juste valeur, à moins que celle-ci ne puisse être déterminée de manière fiable. Par conséquent, la Banque a évalué à la juste valeur les titres de participation qui étaient comptabilisés au coût selon les PCGR antérieurs du Canada, et elle a comptabilisé les gains et les pertes non réalisés de ces titres dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* à la date de transition et dans les *Autres éléments du résultat global* au cours de l'exercice 2011.

### NOTE 33 – PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) (suite)

#### m) Titrisation des prêts hypothécaires

Selon les PCGR antérieurs du Canada, la Banque devait décomptabiliser les actifs financiers selon un modèle fondé sur le contrôle et la forme juridique. Selon les IFRS, la décomptabilisation est soumise à des critères plus restrictifs, qui reposent en grande partie sur la notion de transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Par conséquent, plusieurs transferts d'actifs financiers par le biais de la titrisation des prêts hypothécaires qui étaient admissibles à la décomptabilisation selon les PCGR antérieurs du Canada ne le sont plus selon les IFRS, et ces transactions de titrisation représentent des opérations de financement plutôt que des opérations de vente.

Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et des passifs relatifs à des créances cédées sont présentés dans le bilan consolidé selon les IFRS. Également, les prêts hypothécaires titrisés et conservés comme des titres adossés à des créances hypothécaires, qui étaient classés dans les valeurs mobilières selon les PCGR antérieurs du Canada, sont reclassés dans les prêts selon les IFRS. De plus, comme le permettent les IFRS, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certaines valeurs mobilières qui étaient classées comme disponibles à la vente selon les PCGR antérieurs du Canada. Enfin, les stratégies de relation de couverture associées à ces instruments financiers ont également été modifiées en conséquence.

La Banque a procédé aux ajustements suivants afin de refléter le traitement comptable approprié selon les IFRS :

- les gains de titrisation et les revenus de gestion comptabilisés selon les PCGR antérieurs du Canada ont été éliminés du résultat net;
- la variation de la juste valeur des swaps entre la Banque et la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) a été éliminée du résultat net;
- les revenus et les frais d'intérêts liés aux prêts et aux passifs relatifs aux créances cédées ont été comptabilisés dans le résultat net;
- la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur a été comptabilisée dans le résultat net; et
- des ajustements à la comptabilité de couverture ont été comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* et le résultat net.

#### n) Consolidation

Les PCGR antérieurs du Canada exigeaient la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) par leur principal bénéficiaire. De plus, les PCGR antérieurs du Canada prévoyaient une exemption à la consolidation des structures d'accueil désignées admissibles selon certaines conditions, alors que cette exemption est absente des IFRS. Selon les IFRS, l'application du principe de contrôle exige la consolidation de ces entités appelées entités ad hoc. Par conséquent, les entités *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), Fiducie de capital BNC et certains autres fonds qui n'étaient pas consolidés selon les PCGR antérieurs du Canada, le sont selon les IFRS.

À la date de transition et par la suite, la Banque a procédé à la consolidation des états financiers de ces entités. Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les résultats cumulatifs antérieurs à la date de transition ont été comptabilisés dans les *Résultats non distribués* d'ouverture de la Banque.

Plus précisément, la consolidation des états financiers de l'entité CCCT a donné lieu à une augmentation des revenus et des frais d'intérêts, des revenus de commissions ainsi que de la dotation aux pertes sur créances relativement aux créances sur cartes de crédit. De plus, les gains de titrisation et les revenus de gestion ont été éliminés du résultat net à la consolidation des états financiers de CCCT.

#### o) Paiements fondés sur des actions

##### Acquisition graduelle

Selon les PCGR antérieurs du Canada, la Banque avait choisi de traiter une attribution d'options sur actions assortie d'une acquisition graduelle des droits, telle une attribution dont les droits sont acquis à raison de 25 % par année pendant quatre ans, comme étant une seule et même attribution. La Banque a donc comptabilisé la juste valeur de l'attribution sur une base linéaire sur le délai d'acquisition des droits.

Selon les IFRS, chaque tranche (c'est-à-dire les 25 % des droits qui deviennent acquis chaque année) doit être traitée comme si elle constituait une attribution distincte, sa juste valeur devant être comptabilisée sur la période respective d'acquisition des droits.

##### Extinction et annulation de droits

Selon les PCGR antérieurs du Canada, l'extinction et l'annulation de droits pouvaient être estimées à l'évaluation du coût de la rémunération ou être constatées au fur et à mesure qu'elles se produisent. Selon les IFRS, l'extinction et l'annulation de droits doivent être estimées à la date de l'octroi et elles sont révisées si nécessaire par la suite.

#### p) Participations dans des coentreprises

En vertu d'IAS 31 - *Participations dans des coentreprises*, les participations dans des coentreprises peuvent être présentées selon la méthode de la mise en équivalence ou de la consolidation proportionnelle. La Banque a choisi d'appliquer la méthode de la mise en équivalence à toutes ses participations dans des coentreprises alors que selon les PCGR antérieurs du Canada, les participations dans des coentreprises étaient présentées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

#### q) Autres ajustements

L'adoption des normes IFRS a eu d'autres incidences qui, prises individuellement, ne sont pas importantes. Ces incidences proviennent, entre autres, de la réévaluation d'un placement, de la comptabilisation des immobilisations corporelles et du programme de fidélisation.

##### Réévaluation d'un placement

Au cours de l'exercice 2011, la Banque a cédé une partie de son placement dans une filiale, ce qui a ainsi fait baisser sa participation. Selon les IFRS, en cas de perte de contrôle, toute participation conservée doit être réévaluée à la juste valeur au moment de la disposition. Un gain de réévaluation de la participation conservée a été comptabilisé dans le résultat net au titre d'ajustement IFRS.

##### Immobilisations corporelles - composantes significatives d'un immeuble

Selon les IFRS, lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composantes ayant un coût élevé par rapport au coût total auxquelles s'appliquent différents modes ou taux d'amortissement, chacune de ces composantes significatives doit être comptabilisée séparément. Selon les PCGR antérieurs du Canada, la comptabilisation par composante devait également être appliquée, mais contrairement aux IFRS, aucune directive n'était précisée à l'égard du coût d'une composante et du remplacement d'une composante, et ils sont moins précis que les IFRS au sujet du niveau exigé pour la comptabilisation par composante. Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque a appliqué la comptabilité par composante à un immeuble et elle a comptabilisé l'ajustement dans les *Immobilisations corporelles* et les *Résultats non distribués* du bilan consolidé d'ouverture. Par la suite, au cours de l'exercice 2011, la Banque a ajusté la dotation à l'amortissement de chacune des composantes au coût élevé.

##### Programme de fidélisation de la clientèle

La Banque offre un programme de fidélisation aux détenteurs de certains types de cartes de crédit. Contrairement aux IFRS, les PCGR antérieurs du Canada n'abordaient pas spécifiquement la comptabilisation des programmes de fidélisation. En vertu des PCGR antérieurs du Canada, la Banque constatait une provision correspondant aux coûts de la récompense future. En principe, les clients payaient de façon implicite les points qu'ils accumulaient dans le cadre de leurs achats et, par conséquent, une partie des revenus réalisés lors des achats devaient être reportée.

Selon les IFRS, une partie des revenus d'interchange est reportée en fonction de l'estimation de la juste valeur des points attribués. Lorsque les points sont échangés contre les récompenses, les revenus reportés sont constatés à l'état consolidé des résultats et une charge correspondante est comptabilisée en fonction des coûts réels engagés.

## Incidences fiscales des ajustements IFRS

Lors de la transition aux IFRS, les impôts différés et exigibles ont été ajustés pour refléter les ajustements comptabilisés aux états financiers consolidés de l'exercice 2011 selon les IFRS.

## Reclassements

Au-delà des incidences liées aux modifications des normes comptables, certains postes des états financiers consolidés sont touchés par des changements de présentation. Les éléments des IFRS qui ont exigé un reclassement sont présentés ci-dessous.

#### r) Contrats d'assurance

En matière de contrats d'assurance-vie, les IFRS interdisent de compenser les actifs au titre des cessions en réassurance et les passifs d'assurance correspondants, contrairement aux PCGR antérieurs du Canada. Par conséquent, la Banque a procédé au reclassement des actifs au titre des cessions en réassurance, du poste *Passifs divers* vers le poste *Actifs divers* du bilan consolidé.

## NOTE 33 – PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) (suite)

### s) Participations ne donnant pas le contrôle

#### Bilan consolidé

Selon les PCGR antérieurs du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale consolidée devaient être présentées dans une rubrique distincte, entre le passif et les capitaux propres, du bilan consolidé. Selon les IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

#### État consolidé des résultats et état consolidé du résultat global

Selon les PCGR antérieurs du Canada, la portion du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle devait être déduite avant la présentation du bénéfice net dans l'état consolidé des résultats ainsi que dans l'état consolidé du résultat global. Selon les IFRS, le résultat net présenté dans les deux états financiers comprend le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque ainsi qu'aux participations ne donnant pas le contrôle.

### t) Instruments financiers – présentation

Selon les PCGR antérieurs du Canada, les parts émises par les fonds communs de placement et certains autres fonds étaient présentées dans les capitaux propres aux états financiers du fonds. Pour les états financiers consolidés de l'entité qui contrôle le fonds, les parts émises et détenues par des tierces parties étaient présentées à la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle*. Selon les IFRS, si certaines conditions sont respectées et que les parts répondent à la définition d'un passif, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les passifs. À la date de transition et par la suite au cours de l'exercice 2011, la juste valeur de ces parts a été reclassée, passant des *Participations ne donnant pas le contrôle* aux *Passifs divers* du bilan consolidé.

## Rapprochements requis selon les IFRS

Les rapprochements des capitaux propres, du résultat net et du résultat global selon les PCGR antérieurs du Canada et les IFRS, tel que l'exige l'IFRS 1, sont présentés dans les tableaux ci-après. L'adoption des IFRS par la Banque n'a pas eu d'incidence significative sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de financement ou d'investissement.

## Autres rapprochements

Le rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR antérieurs du Canada et selon les IFRS à la date de transition, soit au 1<sup>er</sup> novembre 2010, ainsi que les rapprochements du bilan consolidé au 31 octobre 2011, et de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, sont présentés aux pages 195 à 197.

Certains chiffres des états financiers consolidés aux 31 octobre 2010 et 31 octobre 2011, préparés selon les PCGR antérieurs du Canada, ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée à la date de transition.

Ainsi, à l'actif, des montants de 3 207 M\$ au 31 octobre 2010 et 3 119 M\$ au 31 octobre 2011 provenant des *Prêts* ont été reclassés dans les *Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées*.

Au passif, au 31 octobre 2010, des montants de 3 376 M\$ provenant des *Dépôts* et 3 960 M\$ provenant des *Passifs divers* ont été reclassés dans les *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu des conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées*. Au 31 octobre 2011, des montants de 1 263 M\$ provenant des *Dépôts* et 6 956 M\$ provenant des *Passifs divers* ont été reclassés dans les *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu des conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées*. De plus, des montants de 4 655 M\$ au 31 octobre 2010 et 4 738 M\$ au 31 octobre 2011 provenant des *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* ont été reclassés dans les *Dépôts-Particuliers*.

À l'état consolidé des résultats, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un montant de 34 M\$ provenant de la rubrique *Honoraires professionnels* a été reclassé à la rubrique *Technologie*.

## Rapprochement des capitaux propres

|                                                                                                            | Référence | Au 31 octobre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> novembre<br>2010 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|-------------------------------------|
| <b>Capitaux propres selon les PCGR antérieurs du Canada</b>                                                |           | 7 336                 | 7 208                               |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque</b>                                         |           |                       |                                     |
| <i>Ajustements liés aux IFRS, déduction faite des impôts :</i>                                             |           |                       |                                     |
| <b>Actions ordinaires</b>                                                                                  |           |                       |                                     |
| Paielements fondés sur des actions                                                                         | c), o)    | (44)                  | (27)                                |
| Regroupement d'entreprises                                                                                 | k)        | (2)                   | –                                   |
|                                                                                                            |           | (46)                  | (27)                                |
| <b>Surplus d'apport</b>                                                                                    |           |                       |                                     |
| Paielements fondés sur des actions                                                                         | c), o)    | (9)                   | (27)                                |
| <b>Résultats non distribués</b>                                                                            |           |                       |                                     |
| Avantages du personnel                                                                                     | a), j)    | (422)                 | (381)                               |
| Titrisation des prêts hypothécaires                                                                        | e), m)    | (329)                 | (325)                               |
| Écarts de conversion                                                                                       | d)        | (133)                 | (133)                               |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente                                                                  | l)        | (70)                  | (82)                                |
| Paielements fondés sur des actions                                                                         | c), o)    | 53                    | 54                                  |
| Consolidation                                                                                              | n)        | (56)                  | (49)                                |
| Coût présumé                                                                                               | h)        | 35                    | 35                                  |
| Regroupement d'entreprises                                                                                 | k)        | (19)                  | –                                   |
| Autres ajustements                                                                                         | q)        | (54)                  | (61)                                |
|                                                                                                            |           | (995)                 | (942)                               |
| <b>Autres éléments cumulés du résultat global</b>                                                          |           |                       |                                     |
| Écarts de conversion                                                                                       | d)        | 133                   | 133                                 |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente                                                                  | l)        | 93                    | 98                                  |
| Consolidation                                                                                              | n)        | 7                     | (3)                                 |
| Titrisation des prêts hypothécaires                                                                        | e), m)    | (38)                  | (2)                                 |
| Autres ajustements                                                                                         | q)        | –                     | 1                                   |
|                                                                                                            |           | 195                   | 227                                 |
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                                                           |           |                       |                                     |
| Reclassement du solde des participations ne donnant pas le contrôle<br>selon les PCGR antérieurs du Canada | s)        | 975                   | 1 217                               |
| Consolidation                                                                                              | n)        | 228                   | 229                                 |
| Instruments financiers – présentation                                                                      | t)        | (179)                 | (424)                               |
|                                                                                                            |           | 1 024                 | 1 022                               |
| <b>Capitaux propres selon les IFRS</b>                                                                     |           | 7 505                 | 7 461                               |

**NOTE 33 – PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) (suite)**

## Rapprochement du résultat net

|                                                                                           | Référence | Pour l'exercice<br>terminé le<br>31 octobre 2011 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------|
| <b>Bénéfice net selon les PCGR antérieurs du Canada</b>                                   |           | 1 213                                            |
| Participations ne donnant pas le contrôle selon les PCGR antérieurs du Canada             | s)        | 54                                               |
|                                                                                           |           | 1 267                                            |
| <i>Ajustements liés aux IFRS, déduction faite des impôts :</i>                            |           |                                                  |
| Avantages du personnel                                                                    | j)        | 24                                               |
| Titrisation des prêts hypothécaires                                                       | m)        | (4)                                              |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente                                                 | l)        | 12                                               |
| Paielements fondés sur des actions                                                        | o)        | (1)                                              |
| Consolidation                                                                             | n)        | 5                                                |
| Regroupement d'entreprises                                                                | k)        | (19)                                             |
| Instruments financiers – présentation                                                     | t)        | 6                                                |
| Autres ajustements                                                                        | q)        | 6                                                |
|                                                                                           |           | 29                                               |
| <b>Résultat net selon les IFRS</b>                                                        |           | 1 296                                            |
| <i>Ajustements liés aux IFRS relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle :</i> |           |                                                  |
| Consolidation                                                                             | n)        | 12                                               |
| Instruments financiers – présentation                                                     | t)        | 6                                                |
|                                                                                           |           | 18                                               |
| Participations ne donnant pas le contrôle selon les PCGR antérieurs du Canada             | s)        | 54                                               |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque selon les IFRS</b>              |           | 1 224                                            |

## Rapprochement du résultat global

|                                                                                                       | Référence | Pour l'exercice<br>terminé le<br>31 octobre 2011 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------|
| <b>Total du résultat étendu publié selon les PCGR antérieurs du Canada</b>                            |           | 1 187                                            |
| Participations ne donnant pas le contrôle selon les PCGR antérieurs du Canada                         | s)        | 54                                               |
| Ajustements liés aux IFRS relatifs au résultat net                                                    |           | 29                                               |
| <i>Ajustements des autres éléments du résultat global liés aux IFRS, déduction faite des impôts :</i> |           |                                                  |
| Titrisation des prêts hypothécaires                                                                   | m)        | (36)                                             |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente                                                             | l)        | (5)                                              |
| Écarts actuariels – Avantages du personnel                                                            | j)        | (65)                                             |
| Consolidation                                                                                         | n)        | 10                                               |
| Autres ajustements                                                                                    | q)        | (1)                                              |
|                                                                                                       |           | (97)                                             |
| <b>Total du résultat global selon les IFRS</b>                                                        |           | 1 173                                            |

## Rapprochement du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> novembre 2010

| Postes selon les PCGR<br>antérieurs du Canada                                                                             | Solde selon<br>les PCGR<br>antérieurs<br>du Canada<br>au 31 octobre<br>2010 | Ajustements<br>liés aux IFRS | Ajustements<br>relatifs à la<br>présentation<br>et au<br>reclassement | Solde selon<br>les IFRS<br>au 1 <sup>er</sup> nov.<br>2010 | Postes selon les IFRS                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                                              |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>ACTIF</b>                                                                                                              |
| <b>Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières</b>                                                               | 2 274                                                                       | 110                          | –                                                                     | 2 384                                                      | <b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>                                                             |
| <b>Valeurs mobilières</b>                                                                                                 |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>Valeurs mobilières</b>                                                                                                 |
| Détenues à des fins de négociation                                                                                        | 43 271                                                                      | 504                          | –                                                                     | 43 775                                                     | À la juste valeur par le biais du résultat net                                                                            |
| Disponibles à la vente                                                                                                    | 10 997                                                                      | (1 679)                      | –                                                                     | 9 318                                                      | Disponibles à la vente                                                                                                    |
|                                                                                                                           | 54 268                                                                      | (1 175)                      | –                                                                     | 53 093                                                     |                                                                                                                           |
| <b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions<br/>de revente et valeurs mobilières empruntées</b>                | 14 085                                                                      | –                            | –                                                                     | 14 085                                                     | <b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions<br/>de revente et valeurs mobilières empruntées</b>                |
| <b>Prêts</b>                                                                                                              |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>Prêts</b>                                                                                                              |
| Hypothécaires résidentiels                                                                                                | 15 806                                                                      | 9 596                        | –                                                                     | 25 402                                                     | Hypothécaires résidentiels                                                                                                |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit                                                                         | 20 549                                                                      | 1 370                        | –                                                                     | 21 919                                                     | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit                                                                         |
| Aux entreprises et aux administrations publiques                                                                          | 18 262                                                                      | –                            | –                                                                     | 18 262                                                     | Aux entreprises et aux administrations publiques                                                                          |
|                                                                                                                           | 54 617                                                                      | 10 966                       | –                                                                     | 65 583                                                     |                                                                                                                           |
| Provisions pour pertes sur créances                                                                                       | (636)                                                                       | (58)                         | –                                                                     | (694)                                                      | Provisions pour pertes sur créances                                                                                       |
|                                                                                                                           | 53 981                                                                      | 10 908                       | –                                                                     | 64 889                                                     |                                                                                                                           |
| <b>Autres actifs</b>                                                                                                      |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>Autres actifs</b>                                                                                                      |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                                                     | 5 946                                                                       | –                            | –                                                                     | 5 946                                                      | Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                                                     |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                           | 8 120                                                                       | 2                            | –                                                                     | 8 122                                                      | Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                           |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers                                                                        | 2 909                                                                       | (3)                          | –                                                                     | 2 906                                                      | Créances de clients, de négociants et de courtiers                                                                        |
|                                                                                                                           | –                                                                           | 187                          | –                                                                     | 187                                                        | Participations dans des entreprises associées<br>et des coentreprises                                                     |
| Immobilisations corporelles                                                                                               | 381                                                                         | 23                           | –                                                                     | 404                                                        | Immobilisations corporelles                                                                                               |
| Écarts d'acquisition                                                                                                      | 744                                                                         | –                            | –                                                                     | 744                                                        | Goodwill                                                                                                                  |
| Actifs incorporels                                                                                                        | 480                                                                         | –                            | –                                                                     | 480                                                        | Immobilisations incorporelles                                                                                             |
| Actifs divers                                                                                                             | 2 114                                                                       | (629)                        | 23                                                                    | 1 508                                                      | Actifs divers                                                                                                             |
|                                                                                                                           | 20 694                                                                      | (420)                        | 23                                                                    | 20 297                                                     |                                                                                                                           |
|                                                                                                                           | 145 302                                                                     | 9 423                        | 23                                                                    | 154 748                                                    |                                                                                                                           |
| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                                                         |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                                                         |
| <b>Dépôts</b>                                                                                                             |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>Dépôts</b>                                                                                                             |
| Particuliers                                                                                                              | 38 767                                                                      | –                            | –                                                                     | 38 767                                                     | Particuliers                                                                                                              |
| Entreprises et administrations publiques                                                                                  | 33 954                                                                      | (27)                         | –                                                                     | 33 927                                                     | Entreprises et administrations publiques                                                                                  |
| Institutions de dépôts                                                                                                    | 5 463                                                                       | –                            | –                                                                     | 5 463                                                      | Institutions de dépôts                                                                                                    |
| Dépôt de la Fiducie de capital BNC                                                                                        | 225                                                                         | (225)                        | –                                                                     | –                                                          |                                                                                                                           |
|                                                                                                                           | 78 409                                                                      | (252)                        | –                                                                     | 78 157                                                     |                                                                                                                           |
| <b>Autres passifs</b>                                                                                                     |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>Autres passifs</b>                                                                                                     |
| Acceptations                                                                                                              | 5 946                                                                       | –                            | –                                                                     | 5 946                                                      | Acceptations                                                                                                              |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                     | 18 292                                                                      | 58                           | –                                                                     | 18 350                                                     | Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                     |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu<br>de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 19 849                                                                      | (2 119)                      | –                                                                     | 17 730                                                     | Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu<br>de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                           | 6 631                                                                       | (412)                        | –                                                                     | 6 219                                                      | Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                           |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers                                                             | 3 131                                                                       | –                            | –                                                                     | 3 131                                                      | Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers                                                             |
|                                                                                                                           | –                                                                           | 11 455                       | –                                                                     | 11 455                                                     | Passifs relatifs à des créances cédées                                                                                    |
| Passifs divers                                                                                                            | 2 586                                                                       | 1 233                        | 447                                                                   | 4 266                                                      | Passifs divers                                                                                                            |
|                                                                                                                           | 56 435                                                                      | 10 215                       | 447                                                                   | 67 097                                                     |                                                                                                                           |
| <b>Déventures subordonnées</b>                                                                                            | 2 033                                                                       | –                            | –                                                                     | 2 033                                                      | <b>Dettes subordonnées</b>                                                                                                |
| <b>Participations sans contrôle</b>                                                                                       | 1 217                                                                       | –                            | (1 217)                                                               | –                                                          |                                                                                                                           |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                   |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>Capitaux propres</b>                                                                                                   |
|                                                                                                                           |                                                                             |                              |                                                                       |                                                            | <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque</b>                                                        |
| Actions privilégiées                                                                                                      | 1 089                                                                       | –                            | –                                                                     | 1 089                                                      | Actions privilégiées                                                                                                      |
| Actions ordinaires                                                                                                        | 1 804                                                                       | (27)                         | –                                                                     | 1 777                                                      | Actions ordinaires                                                                                                        |
| Surplus d'apport                                                                                                          | 66                                                                          | (27)                         | –                                                                     | 39                                                         | Surplus d'apport                                                                                                          |
| Bénéfices non répartis                                                                                                    | 4 081                                                                       | (942)                        | –                                                                     | 3 139                                                      | Résultats non distribués                                                                                                  |
| Autres éléments cumulés du résultat étendu                                                                                | 168                                                                         | 227                          | –                                                                     | 395                                                        | Autres éléments cumulés du résultat global                                                                                |
|                                                                                                                           | 7 208                                                                       | (769)                        | –                                                                     | 6 439                                                      |                                                                                                                           |
|                                                                                                                           | –                                                                           | 229                          | 793                                                                   | 1 022                                                      | <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                                                                          |
|                                                                                                                           | 7 208                                                                       | (540)                        | 793                                                                   | 7 461                                                      |                                                                                                                           |
|                                                                                                                           | 145 302                                                                     | 9 423                        | 23                                                                    | 154 748                                                    |                                                                                                                           |

**NOTE 33 – PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) (suite)**

**Rapprochement de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011**

| Postes selon les PCGR<br>antérieurs du Canada                           | Solde selon<br>les PCGR<br>antérieurs<br>du Canada | Ajustements<br>liés aux IFRS | Solde selon<br>les IFRS | Postes selon les IFRS                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>Revenus d'intérêts</b>                                               |                                                    |                              |                         | <b>Revenus d'intérêts</b>                                                 |
| Prêts                                                                   | 2 308                                              | 609                          | 2 917                   | Prêts                                                                     |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation                   | 770                                                | 110                          | 880                     | Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net         |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente                               | 289                                                | (132)                        | 157                     | Valeurs mobilières disponibles à la vente                                 |
| Dépôts auprès d'institutions financières                                | 15                                                 | –                            | 15                      | Dépôts auprès d'institutions financières                                  |
|                                                                         | 3 382                                              | 587                          | 3 969                   |                                                                           |
| <b>Frais d'intérêts</b>                                                 |                                                    |                              |                         | <b>Frais d'intérêts</b>                                                   |
| Dépôts                                                                  | 808                                                | (181)                        | 627                     | Dépôts                                                                    |
|                                                                         | –                                                  | 431                          | 431                     | Passifs relatifs à des créances cédées                                    |
| Débitures subordonnées                                                  | 92                                                 | –                            | 92                      | Dettes subordonnées                                                       |
| Divers                                                                  | 524                                                | (35)                         | 489                     | Divers                                                                    |
|                                                                         | 1 424                                              | 215                          | 1 639                   |                                                                           |
| <b>Revenu net d'intérêts</b>                                            | <b>1 958</b>                                       | <b>372</b>                   | <b>2 330</b>            | <b>Revenu net d'intérêts</b>                                              |
| <b>Revenus autres que d'intérêts</b>                                    |                                                    |                              |                         | <b>Revenus autres que d'intérêts</b>                                      |
| Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils           | 308                                                | –                            | 308                     | Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils             |
| Commissions de courtage en valeurs mobilières                           | 327                                                | –                            | 327                     | Commissions de courtage en valeurs mobilières                             |
| Frais d'administration sur les dépôts et les paiements                  | 228                                                | –                            | 228                     | Frais d'administration sur les dépôts et les paiements                    |
| Revenus (pertes) de négociation                                         | 12                                                 | (37)                         | (25)                    | Revenus (pertes) de négociation                                           |
| Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net        | 85                                                 | 20                           | 105                     | Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net          |
| Commissions sur cartes de crédit                                        | 40                                                 | 76                           | 116                     | Revenus sur cartes                                                        |
| Commissions sur prêts                                                   | 166                                                | 3                            | 169                     | Revenus de crédit                                                         |
| Revenus d'assurances                                                    | 127                                                | (16)                         | 111                     | Revenus d'assurances                                                      |
| Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie              | 166                                                | –                            | 166                     | Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie                |
| Revenus de titrisation                                                  | 338                                                | (338)                        | –                       |                                                                           |
| Revenus de change                                                       | 105                                                | –                            | 105                     | Revenus de change, autres que de négociation                              |
| Revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement          | 427                                                | (1)                          | 426                     | Revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement            |
|                                                                         | –                                                  | 2                            | 2                       | Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises |
| Divers                                                                  | 305                                                | (7)                          | 298                     | Divers                                                                    |
|                                                                         | 2 634                                              | (298)                        | 2 336                   |                                                                           |
| <b>Revenu total</b>                                                     | <b>4 592</b>                                       | <b>74</b>                    | <b>4 666</b>            | <b>Revenu total</b>                                                       |
| <b>Dotations aux pertes sur créances</b>                                | <b>119</b>                                         | <b>65</b>                    | <b>184</b>              | <b>Dotations aux pertes sur créances</b>                                  |
|                                                                         | 4 473                                              | 9                            | 4 482                   |                                                                           |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                           |                                                    |                              |                         | <b>Charges d'exploitation</b>                                             |
| Salaires et avantages sociaux                                           | 1 750                                              | (21)                         | 1 729                   | Salaires et avantages du personnel                                        |
| Frais d'occupation                                                      | 186                                                | 4                            | 190                     | Frais d'occupation                                                        |
| Technologie                                                             | 398                                                | 7                            | 405                     | Technologie                                                               |
| Communications                                                          | 74                                                 | –                            | 74                      | Communications                                                            |
| Honoraires professionnels                                               | 187                                                | (2)                          | 185                     | Honoraires professionnels                                                 |
| Divers                                                                  | 327                                                | 1                            | 328                     | Divers                                                                    |
|                                                                         | 2 922                                              | (11)                         | 2 911                   |                                                                           |
| <b>Bénéfice avant charge d'impôts et participations</b>                 |                                                    |                              |                         | <b>Bénéfice avant charge d'impôts</b>                                     |
| <b>sans contrôle</b>                                                    | <b>1 551</b>                                       | <b>20</b>                    | <b>1 571</b>            | <b>Résultat avant charge d'impôts</b>                                     |
| Charge d'impôts                                                         | 284                                                | (9)                          | 275                     | Charge d'impôts                                                           |
|                                                                         |                                                    |                              | 1 296                   | <b>Résultat net</b>                                                       |
| Participations sans contrôle                                            | 54                                                 | 18                           | 72                      | Participations ne donnant pas le contrôle                                 |
| <b>Bénéfice net</b>                                                     | <b>1 213</b>                                       | <b>11</b>                    | <b>1 224</b>            | <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque</b>             |
| Dividendes sur actions privilégiées                                     | 53                                                 | –                            | 53                      | Dividendes sur actions privilégiées                                       |
| Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation | 34                                                 | –                            | 34                      | Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation   |
| <b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>             | <b>1 126</b>                                       | <b>11</b>                    | <b>1 137</b>            | <b>Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires</b>       |
| <b>Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)</b>         |                                                    |                              |                         | <b>Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)</b>           |
| moyen – de base                                                         | 162 425                                            | –                            | 162 425                 | moyen – de base                                                           |
| moyen – dilué                                                           | 164 230                                            | 25                           | 164 255                 | moyen – dilué                                                             |
| <b>Bénéfice par action ordinaire (en dollars)</b>                       |                                                    |                              |                         | <b>Résultat par action ordinaire (en dollars)</b>                         |
| de base                                                                 | 6,93                                               | 0,07                         | 7,00                    | de base                                                                   |
| dilué                                                                   | 6,85                                               | 0,07                         | 6,92                    | dilué                                                                     |
| <b>Dividendes par action ordinaire (en dollars)</b>                     | <b>2,74</b>                                        | <b>–</b>                     | <b>2,74</b>             | <b>Dividendes par action ordinaire (en dollars)</b>                       |

## Rapprochement du bilan consolidé au 31 octobre 2011

| Postes selon les PCGR<br>antérieurs du Canada                                                                             | Solde selon<br>les PCGR<br>antérieurs<br>du Canada | Ajustements<br>liés aux IFRS | Ajustements<br>relatifs à la<br>présentation<br>et au<br>reclassement | Solde selon<br>les IFRS | Postes selon les IFRS                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                                              |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>ACTIF</b>                                                                                                              |
| Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières                                                                      | 2 858                                              | (7)                          | –                                                                     | 2 851                   | Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                                                    |
| <b>Valeurs mobilières</b>                                                                                                 |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>Valeurs mobilières</b>                                                                                                 |
| Détenues à des fins de négociation                                                                                        | 42 295                                             | 5 155                        | –                                                                     | 47 450                  | À la juste valeur par le biais du résultat net                                                                            |
| Disponibles à la vente                                                                                                    | 15 884                                             | (6 742)                      | –                                                                     | 9 142                   | Disponibles à la vente                                                                                                    |
|                                                                                                                           | 58 179                                             | (1 587)                      | –                                                                     | 56 592                  |                                                                                                                           |
| <b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions<br/>de revente et valeurs mobilières empruntées</b>                | <b>12 507</b>                                      | <b>–</b>                     | <b>–</b>                                                              | <b>12 507</b>           | <b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions<br/>de revente et valeurs mobilières empruntées</b>                |
| <b>Prêts</b>                                                                                                              |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>Prêts</b>                                                                                                              |
| Hypothécaires résidentiels                                                                                                | 17 569                                             | 11 352                       | –                                                                     | 28 921                  | Hypothécaires résidentiels                                                                                                |
| Aux particuliers et créances sur cartes de crédit                                                                         | 22 906                                             | 1 368                        | –                                                                     | 24 274                  | Aux particuliers et créances sur cartes de crédit                                                                         |
| Aux entreprises et aux administrations publiques                                                                          | 20 777                                             | –                            | –                                                                     | 20 777                  | Aux entreprises et aux administrations publiques                                                                          |
|                                                                                                                           | 61 252                                             | 12 720                       | –                                                                     | 73 972                  |                                                                                                                           |
| Provisions pour pertes sur créances                                                                                       | (550)                                              | (58)                         | –                                                                     | (608)                   | Provisions pour pertes sur créances                                                                                       |
|                                                                                                                           | 60 702                                             | 12 662                       | –                                                                     | 73 364                  |                                                                                                                           |
| <b>Autres actifs</b>                                                                                                      |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>Autres actifs</b>                                                                                                      |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                                                     | 7 394                                              | –                            | –                                                                     | 7 394                   | Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                                                     |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                           | 8 225                                              | (1)                          | –                                                                     | 8 224                   | Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                           |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers                                                                        | 1 780                                              | (1)                          | –                                                                     | 1 779                   | Créances de clients, de négociants et de courtiers                                                                        |
|                                                                                                                           | –                                                  | 201                          | –                                                                     | 201                     | Participations dans des entreprises associées<br>et des coentreprises                                                     |
| Immobilisations corporelles                                                                                               | 395                                                | 23                           | –                                                                     | 418                     | Immobilisations corporelles                                                                                               |
| Écarts d'acquisition                                                                                                      | 1 001                                              | (18)                         | –                                                                     | 983                     | Goodwill                                                                                                                  |
| Actifs incorporels                                                                                                        | 608                                                | (1)                          | –                                                                     | 607                     | Immobilisations incorporelles                                                                                             |
| Actifs divers                                                                                                             | 2 648                                              | (741)                        | 27                                                                    | 1 934                   | Actifs divers                                                                                                             |
|                                                                                                                           | 22 051                                             | (538)                        | 27                                                                    | 21 540                  |                                                                                                                           |
|                                                                                                                           | 156 297                                            | 10 530                       | 27                                                                    | 166 854                 |                                                                                                                           |
| <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                                                         |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                                                         |
| <b>Dépôts</b>                                                                                                             |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>Dépôts</b>                                                                                                             |
| Particuliers                                                                                                              | 40 433                                             | –                            | –                                                                     | 40 433                  | Particuliers                                                                                                              |
| Entreprises et administrations publiques                                                                                  | 40 588                                             | (64)                         | –                                                                     | 40 524                  | Entreprises et administrations publiques                                                                                  |
| Institutions de dépôts                                                                                                    | 4 605                                              | –                            | –                                                                     | 4 605                   | Institutions de dépôts                                                                                                    |
| Dépôt de la Fiducie de capital BNC                                                                                        | 225                                                | (225)                        | –                                                                     | –                       |                                                                                                                           |
|                                                                                                                           | 85 851                                             | (289)                        | –                                                                     | 85 562                  |                                                                                                                           |
| <b>Autres passifs</b>                                                                                                     |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>Autres passifs</b>                                                                                                     |
| Acceptations                                                                                                              | 7 394                                              | –                            | –                                                                     | 7 394                   | Acceptations                                                                                                              |
| Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                     | 18 181                                             | (35)                         | –                                                                     | 18 146                  | Engagements afférents à des titres vendus à découvert                                                                     |
| Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu<br>de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées | 22 056                                             | (1 788)                      | –                                                                     | 20 268                  | Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu<br>de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                           | 7 984                                              | (514)                        | –                                                                     | 7 470                   | Juste valeur des instruments financiers dérivés                                                                           |
| Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers                                                             | 1 351                                              | –                            | –                                                                     | 1 351                   | Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers                                                             |
|                                                                                                                           | –                                                  | 12 905                       | –                                                                     | 12 905                  | Passifs relatifs à des créances cédées                                                                                    |
| Passifs divers                                                                                                            | 3 169                                              | 878                          | 206                                                                   | 4 253                   | Passifs divers                                                                                                            |
|                                                                                                                           | 60 135                                             | 11 446                       | 206                                                                   | 71 787                  |                                                                                                                           |
| <b>Débtentures subordonnées</b>                                                                                           | <b>2 000</b>                                       | <b>–</b>                     | <b>–</b>                                                              | <b>2 000</b>            | <b>Dettes subordonnées</b>                                                                                                |
| <b>Participations sans contrôle</b>                                                                                       | <b>975</b>                                         | <b>–</b>                     | <b>(975)</b>                                                          | <b>–</b>                | <b>Participations sans contrôle</b>                                                                                       |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                   |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>Capitaux propres</b>                                                                                                   |
|                                                                                                                           |                                                    |                              |                                                                       |                         | <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque</b>                                                        |
| Actions privilégiées                                                                                                      | 762                                                | –                            | –                                                                     | 762                     | Actions privilégiées                                                                                                      |
| Actions ordinaires                                                                                                        | 2 016                                              | (46)                         | –                                                                     | 1 970                   | Actions ordinaires                                                                                                        |
| Surplus d'apport                                                                                                          | 55                                                 | (9)                          | –                                                                     | 46                      | Surplus d'apport                                                                                                          |
| Bénéfices non répartis                                                                                                    | 4 361                                              | (995)                        | –                                                                     | 3 366                   | Résultats non distribués                                                                                                  |
| Autres éléments cumulés du résultat étendu                                                                                | 142                                                | 195                          | –                                                                     | 337                     | Autres éléments cumulés du résultat global                                                                                |
|                                                                                                                           | 7 336                                              | (855)                        | –                                                                     | 6 481                   |                                                                                                                           |
|                                                                                                                           | –                                                  | 228                          | 796                                                                   | 1 024                   | <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>                                                                          |
|                                                                                                                           | 7 336                                              | (627)                        | 796                                                                   | 7 505                   |                                                                                                                           |
|                                                                                                                           | 156 297                                            | 10 530                       | 27                                                                    | 166 854                 |                                                                                                                           |

---

# RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Données relatives aux exercices antérieurs    | 200 |
| Renseignements à l'intention des actionnaires | 202 |
| Notes personnelles                            | 203 |

## DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS <sup>(1)</sup>

| Au 31 octobre                                                                                   | 2012           | 2011           | 2010           | 2009           | 2008           | 2007           | 2006           | 2005           | 2004          | 2003          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| <b>Données relatives au bilan consolidé</b><br>(en millions de dollars canadiens)               |                |                |                |                |                |                |                |                |               |               |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières                                          | 3 249          | 2 851          | 2 274          | 2 228          | 3 660          | 3 328          | 10 879         | 10 314         | 5 777         | 7 047         |
| Valeurs mobilières                                                                              | 54 898         | 56 592         | 54 268         | 50 233         | 46 185         | 39 270         | 38 678         | 33 052         | 28 007        | 26 179        |
| Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées | 15 529         | 12 507         | 10 878         | 7 637          | 7 868          | 5 966          | 7 592          | 7 023          | 4 496         | 3 955         |
| Prêts                                                                                           | 82 672         | 73 364         | 57 188         | 52 637         | 51 741         | 47 960         | 46 945         | 44 069         | 41 498        | 38 381        |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations                                           | 8 250          | 7 394          | 5 946          | 5 733          | 4 274          | 4 085          | 3 725          | 3 242          | 3 076         | 3 334         |
| Immobilisations corporelles et actifs divers                                                    | 13 305         | 14 146         | 14 748         | 13 670         | 15 604         | 12 476         | 8 982          | 10 270         | 5 643         | 5 730         |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                         | <b>177 903</b> | <b>166 854</b> | <b>145 302</b> | <b>132 138</b> | <b>129 332</b> | <b>113 085</b> | <b>116 801</b> | <b>107 970</b> | <b>88 497</b> | <b>84 626</b> |
| Dépôts                                                                                          | 93 249         | 85 562         | 81 785         | 75 170         | 76 022         | 70 798         | 71 917         | 62 219         | 53 432        | 51 463        |
| Autres passifs                                                                                  | 73 944         | 71 787         |                |                |                |                |                |                |               |               |
| Autres passifs et participations ne donnant pas le contrôle                                     |                |                | 54 276         | 48 474         | 45 546         | 36 045         | 38 647         | 40 052         | 29 453        | 27 550        |
| Dettes subordonnées                                                                             | 2 470          | 2 000          | 2 033          | 2 017          | 2 255          | 1 605          | 1 449          | 1 102          | 1 408         | 1 516         |
| Capital-actions privilégié                                                                      | 762            | 762            | 1 089          | 1 089          | 774            | 400            | 400            | 400            | 375           | 375           |
| ordinaire                                                                                       | 2 054          | 1 970          | 1 804          | 1 729          | 1 656          | 1 575          | 1 566          | 1 565          | 1 545         | 1 583         |
| Surplus d'apport                                                                                | 58             | 46             | 66             | 48             | 31             | 32             | 21             | 13             | 7             | 2             |
| Résultats non distribués                                                                        | 4 091          | 3 366          | 4 081          | 3 515          | 3 110          | 2 793          | 2 893          | 2 645          | 2 287         | 2 131         |
| Autres éléments cumulés du résultat global                                                      | 255            | 337            | 168            | 96             | (62)           | (163)          | (92)           | (26)           | (10)          | 6             |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                       | 1 020          | 1 024          |                |                |                |                |                |                |               |               |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                                  | <b>177 903</b> | <b>166 854</b> | <b>145 302</b> | <b>132 138</b> | <b>129 332</b> | <b>113 085</b> | <b>116 801</b> | <b>107 970</b> | <b>88 497</b> | <b>84 626</b> |
| Actif moyen                                                                                     | 181 344        | 165 942        | 140 360        | 140 978        | 128 319        | 125 964        | 106 192        | 90 794         | 78 553        | 71 810        |
| Compte de capital moyen <sup>(2)</sup>                                                          | 9 345          | 8 574          | 7 779          | 7 198          | 6 416          | 5 840          | 5 568          | 5 268          | 5 238         | 5 216         |
| <b>Données relatives à l'état consolidé des résultats</b><br>(en millions de dollars canadiens) |                |                |                |                |                |                |                |                |               |               |
| Revenu net d'intérêts                                                                           | 2 338          | 2 330          | 1 933          | 1 961          | 1 772          | 1 116          | 1 284          | 1 441          | 1 363         | 1 311         |
| Revenus autres que d'intérêts                                                                   | 2 975          | 2 336          | 2 351          | 2 172          | 2 062          | 2 301          | 2 511          | 2 226          | 2 155         | 2 033         |
| <b>Revenu total</b>                                                                             | <b>5 313</b>   | <b>4 666</b>   | <b>4 284</b>   | <b>4 133</b>   | <b>3 834</b>   | <b>3 417</b>   | <b>3 795</b>   | <b>3 667</b>   | <b>3 518</b>  | <b>3 344</b>  |
| Dotations aux pertes sur créances                                                               | 180            | 184            | 144            | 305            | 144            | 103            | 77             | 33             | 86            | 177           |
| Charges d'exploitation                                                                          | 3 173          | 2 911          | 2 822          | 2 662          | 2 695          | 2 626          | 2 538          | 2 463          | 2 361         | 2 239         |
| Charge d'impôts                                                                                 | 326            | 275            | 221            | 252            | 167            | 79             | 277            | 291            | 318           | 277           |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                       |                |                | 63             | 60             | 52             | 68             | 32             | 25             | 28            | 27            |
| <b>Résultat net</b>                                                                             | <b>1 634</b>   | <b>1 296</b>   | <b>1 034</b>   | <b>854</b>     | <b>776</b>     | <b>541</b>     | <b>871</b>     | <b>855</b>     | <b>725</b>    | <b>624</b>    |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                       | 73             | 72             |                |                |                |                |                |                |               |               |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque</b>                                   | <b>1 561</b>   | <b>1 224</b>   |                |                |                |                |                |                |               |               |

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada.

(2) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et la dette subordonnée.

(3) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. Selon Bâle I, pour les années 2007 et antérieures.

(4) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de dette subordonnée le 2 novembre 2006.

(5) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de dette subordonnée le 2 novembre 2005.

(6) En équivalent temps complet.

| Au 31 octobre                                                                            | 2012      | 2011      | 2010      | 2009      | 2008      | 2007      | 2006                  | 2005                  | 2004      | 2003      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|-----------------------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions ordinaires<br>(en milliers)                                             | 161 308   | 160 474   | 162 772   | 161 201   | 159 447   | 157 806   | 161 512               | 165 335               | 167 430   | 174 620   |
| Détenteurs inscrits                                                                      | 23 180    | 23 588    | 23 598    | 23 970    | 24 354    | 24 780    | 25 531                | 26 235                | 26 961    | 27 865    |
| Résultat de base par action                                                              | 9,40 \$   | 7,00 \$   | 5,99 \$   | 4,96 \$   | 4,69 \$   | 3,25 \$   | 5,22 \$               | 4,98 \$               | 4,10 \$   | 3,37 \$   |
| Résultat dilué par action                                                                | 9,32 \$   | 6,92 \$   | 5,94 \$   | 4,94 \$   | 4,67 \$   | 3,22 \$   | 5,13 \$               | 4,90 \$               | 4,05 \$   | 3,34 \$   |
| Dividende par action                                                                     | 3,08 \$   | 2,74 \$   | 2,48 \$   | 2,48 \$   | 2,48 \$   | 2,28 \$   | 1,96 \$               | 1,72 \$               | 1,42 \$   | 1,08 \$   |
| Cours de l'action                                                                        |           |           |           |           |           |           |                       |                       |           |           |
| haut                                                                                     | 81,27 \$  | 81,44 \$  | 67,87 \$  | 62,08 \$  | 54,63 \$  | 66,59 \$  | 65,60 \$              | 61,47 \$              | 48,78 \$  | 41,19 \$  |
| bas                                                                                      | 63,27 \$  | 64,86 \$  | 54,45 \$  | 25,62 \$  | 42,25 \$  | 50,50 \$  | 56,14 \$              | 46,39 \$              | 40,17 \$  | 29,95 \$  |
| clôture                                                                                  | 77,18 \$  | 71,14 \$  | 67,13 \$  | 56,39 \$  | 45,21 \$  | 54,65 \$  | 61,25 \$              | 59,14 \$              | 48,78 \$  | 40,91 \$  |
| Valeur comptable                                                                         | 40,04 \$  | 35,65 \$  | 37,59 \$  | 33,43 \$  | 29,70 \$  | 26,85 \$  | 27,17 \$              | 25,39 \$              | 22,87 \$  | 21,32 \$  |
| Dividendes sur actions<br>privilégiées                                                   |           |           |           |           |           |           |                       |                       |           |           |
| Série 12                                                                                 | —         | —         | —         | —         | —         | —         | —                     | —                     | —         | 0,8125 \$ |
| Série 13                                                                                 | —         | —         | —         | —         | —         | —         | —                     | 1,2000 \$             | 1,6000 \$ | 1,6000 \$ |
| Série 15                                                                                 | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$ | 1,4625 \$             | 1,4625 \$             | 1,4625 \$ | 1,1480 \$ |
| Série 16                                                                                 | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$ | 1,2125 \$             | 0,8089 \$             | —         | —         |
| Série 20                                                                                 | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 1,5000 \$ | 0,8692 \$ | —         | —                     | —                     | —         | —         |
| Série 21                                                                                 | 1,3438 \$ | 1,3438 \$ | 1,3438 \$ | 1,3438 \$ | 0,5596 \$ | —         | —                     | —                     | —         | —         |
| Série 24                                                                                 | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,3765 \$ | —         | —         | —                     | —                     | —         | —         |
| Série 26                                                                                 | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,6500 \$ | 1,3042 \$ | —         | —         | —                     | —                     | —         | —         |
| <b>Mesures financières</b>                                                               |           |           |           |           |           |           |                       |                       |           |           |
| Rendement des capitaux<br>propres attribuables aux<br>détenteurs d'actions<br>ordinaires | 24,5 %    | 20,2 %    | 17,0 %    | 15,6 %    | 16,4 %    | 11,5 %    | 20,1 %                | 20,7 %                | 18,8 %    | 16,5 %    |
| Rendement de l'actif moyen                                                               | 0,90 %    | 0,78 %    | 0,74 %    | 0,61 %    | 0,60 %    | 0,43 %    | 0,82 %                | 0,94 %                | 0,92 %    | 0,87 %    |
| Rendement du compte de<br>capital moyen                                                  | 18,3 %    | 16,8 %    | 13,3 %    | 11,9 %    | 12,1 %    | 9,3 %     | 15,6 %                | 16,2 %                | 13,8 %    | 11,9 %    |
| Ratio des fonds propres <sup>(3)</sup><br>de catégorie 1                                 | 12,0 %    | 13,6 %    | 14,0 %    | 10,7 %    | 9,4 %     | 9,0 %     | 9,9 %                 | 9,6 %                 | 9,6 %     | 9,6 %     |
| total                                                                                    | 15,9 %    | 16,9 %    | 17,5 %    | 14,3 %    | 13,2 %    | 12,4 %    | 14,0 % <sup>(4)</sup> | 12,8 % <sup>(5)</sup> | 13,0 %    | 13,4 %    |
| <b>Autres renseignements</b>                                                             |           |           |           |           |           |           |                       |                       |           |           |
| Prêts douteux nets<br>(en millions de dollars)                                           | 179 \$    | 175 \$    | 162 \$    | 223 \$    | 169 \$    | 129 \$    | 116 \$                | 117 \$                | 160 \$    | 251 \$    |
| Nombre d'employés <sup>(6)</sup>                                                         | 16 636    | 16 217    | 15 298    | 14 851    | 14 420    | 14 484    | 14 381                | 14 372                | 14 122    | 14 328    |
| Succursales au Canada                                                                    | 451       | 448       | 442       | 445       | 446       | 447       | 451                   | 457                   | 462       | 477       |
| Guichets automatiques                                                                    | 923       | 893       | 869       | 866       | 858       | 836       | 801                   | 788                   | 770       | 817       |

## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

### DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2012, la Banque compte 161 308 273 actions ordinaires et 30 461 576 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation. Le 7 novembre 2012, la Banque a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série 28.

### COTE OFFICIELLE

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang, série 15, série 16, série 20, série 21, série 24, série 26 et série 28 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

| Émission ou catégorie                | Symbole ou téléscripateur | Abréviation dans la presse |
|--------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Actions ordinaires                   | NA                        | Nat Bk ou Natl Bk          |
| Actions privilégiées de premier rang |                           |                            |
| Série 15                             | NA.PR.K                   | Nat Bk s15 ou Natl Bk s15  |
| Série 16                             | NA.PR.L                   | Nat Bk s16 ou Natl Bk s16  |
| Série 20                             | NA.PR.M                   | Nat Bk s20 ou Natl Bk s20  |
| Série 21                             | NA.PR.N                   | Nat Bk s21 ou Natl Bk s21  |
| Série 24                             | NA.PR.O                   | Nat Bk s24 ou Natl Bk s24  |
| Série 26                             | NA.PR.P                   | Nat Bk s26 ou Natl Bk s26  |
| Série 28                             | NA.PR.Q                   | Nat Bk s28 ou Natl Bk s28  |

### NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITS

Le 31 octobre 2012 à la clôture des registres, 23 180 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

### DIVIDENDES

#### Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2013

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

| Date ex-dividende                                         | Date de clôture des registres | Date de paiement               |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Actions ordinaires                                        |                               |                                |
| 21 décembre 2012                                          | 27 décembre 2012              | 1 <sup>er</sup> février 2013   |
| 26 mars 2013                                              | 28 mars 2013                  | 1 <sup>er</sup> mai 2013       |
| 18 juin 2013                                              | 20 juin 2013                  | 1 <sup>er</sup> août 2013      |
| 24 septembre 2013                                         | 26 septembre 2013             | 1 <sup>er</sup> novembre 2013  |
| Actions privilégiées, séries 15, 16, 20, 21, 24, 26 et 28 |                               |                                |
| 9 janvier 2013                                            | 11 janvier 2013               | 15 février 2013 <sup>(1)</sup> |
| 10 avril 2013                                             | 12 avril 2013                 | 15 mai 2013                    |
| 3 juillet 2013                                            | 5 juillet 2013                | 15 août 2013                   |
| 9 octobre 2013                                            | 11 octobre 2013               | 15 novembre 2013               |

(1) À l'exception des actions privilégiées, série 15, dont le dividende sera payé le 15 janvier 2013, suite au rachat approuvé par le Conseil le 5 décembre 2012.

### Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2012

| Date ex-dividende | Date de clôture des registres | Date de paiement              | Dividende par action (\$) |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| 27 décembre 2011  | 29 décembre 2011              | 1 <sup>er</sup> février 2012  | 0,75                      |
| 27 mars 2012      | 29 mars 2012                  | 1 <sup>er</sup> mai 2012      | 0,75                      |
| 26 juin 2012      | 28 juin 2012                  | 1 <sup>er</sup> août 2012     | 0,79                      |
| 25 septembre 2012 | 27 septembre 2012             | 1 <sup>er</sup> novembre 2012 | 0,79                      |

### Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2012

|                   |                               |                  | Dividende par action (\$) |          |          |          |          |          |
|-------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Date ex-dividende | Date de clôture des registres | Date de paiement | Série 15                  | Série 16 | Série 20 | Série 21 | Série 24 | Série 26 |
| 11 jan. 12        | 13 jan. 12                    | 15 fév. 12       | 0,365625                  | 0,303125 | 0,375    | 0,33594  | 0,4125   | 0,4125   |
| 11 avr. 12        | 13 avr. 12                    | 15 mai 12        | 0,365625                  | 0,303125 | 0,375    | 0,33594  | 0,4125   | 0,4125   |
| 11 juil. 12       | 13 juil. 12                   | 15 août 12       | 0,365625                  | 0,303125 | 0,375    | 0,33594  | 0,4125   | 0,4125   |
| 10 oct. 12        | 12 oct. 12                    | 15 nov. 12       | 0,365625                  | 0,303125 | 0,375    | 0,33594  | 0,4125   | 0,4125   |

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent de transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

### Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

## NOTES PERSONNELLES

This image shows a full page of white paper with horizontal grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

## NOTES PERSONNELLES

This image shows a full page of white paper with horizontal grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

### Siège social

Banque Nationale du Canada  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000

Internet : [bnc.ca](http://bnc.ca)

### Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le mercredi 24 avril 2013, au théâtre Capitol à Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada.

### Déclaration annuelle

Le Bilan de responsabilité sociale 2012 sera disponible en mars 2013 sur le site Internet de la Banque au [bnc.ca](http://bnc.ca).

### Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent de transferts :

### Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires  
1500, rue University, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Courriel : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

Internet : [computershare.com](http://computershare.com)

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs  
Banque Nationale du Canada  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Courriel : [relationsinvestisseurs@bnc.ca](mailto:relationsinvestisseurs@bnc.ca)

Internet : [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs)

### Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 12 du présent Rapport annuel.

### Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport contiennent notamment : Banque Nationale du Canada, Banque Nationale Gestion privée 1859, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, Portefeuilles Méritage, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC, Altamira et Horizons Alphapro ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

### An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department  
National Bank of Canada  
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor  
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada*

Telephone: 1-866-517-5455

Fax: 514-394-6196

E-mail: [investorrelations@bnc.ca](mailto:investorrelations@bnc.ca)

### Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-34-3

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

### Infographie

CG3 inc. | Communications | Graphisme

### Impression

Transcontinental Litho Acme

Banque Nationale Groupe financier est fier de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).



**Sources mixtes**  
Produit issu de forêts bien gérées  
et de bois ou fibres recyclés  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no. SW-COC-952  
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé sur du papier Rolland Opaque  
contenant un minimum de 30 %  
de fibres postindustrielles



Entièrement recyclable –  
le choix responsable

La Banque Nationale ainsi que ses 20 000 employés sont fiers d'appuyer plus d'une centaine de causes vouées à la jeunesse.